



HAL
open science

Développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie : dynamiques et résistances

Alveiro Sánchez Jiménez

► **To cite this version:**

Alveiro Sánchez Jiménez. Développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie : dynamiques et résistances. Sociologie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2012. Français. NNT : 2012BRES0053 . tel-00858517

HAL Id: tel-00858517

<https://theses.hal.science/tel-00858517>

Submitted on 5 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE
OCCIDENTALE**

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne.

Pour obtenir le titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

*Mention : Sociologie. Mention: Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives. STAPS.*

École Doctorale:

Sciences humaines et sociales.

ED SHS 507.

Atelier de Recherche en Sociologie.

présentée par
Alveiro Sánchez Jiménez.
Préparée à Brest.

**Développement du sport pour les
personnes handicapées en Colombie:
dynamiques et résistances.**

Thèse soutenue le 18 décembre 2012, à 9h:30.

Devant le jury composé de :

M. GLEYSE JACQUES. Professeur des universités.
Université de Montpellier 2. MONTPELLIER.

M. MICHOT THIERRY. Maître de conférences.
Université de Bretagne Occidentale. BREST.

M. MIKULOVIC JACQUES. Maître de conférences.
Univ. De Littoral Côte d'Opale. DUNKERQUE.

M. VILBROD ALAIN. Professeur des universités.
Université de Bretagne Occidentale. BREST.

Remerciements.

Cette thèse est le résultat d'un processus académique né en 2005, au moment de mon arrivée en France il y a 7 ans pour suivre le master en STAPS.

Compte-tenu de mes convictions spirituelles et de ma culture latino-américaine, je voudrais tout d'abord remercier à mes croyances religieuses (le catholicisme) de m'avoir donné le courage et la santé de développer cette histoire de vie.

Je remercie ma famille qui m'a accompagné et m'a donné l'énergie tout au long de ces sept années d'aller et retours entre la Colombie et la France.

J'ai pu mener à bien cette thèse grâce à mes collègues de travail en Colombie, et principalement à ceux qui ont été un modèle pour moi : Henry, Jhon Fredy, Fernando, Enrique, Armando, Luz Mery.

Je remercie également mes amis et amies en Colombie pour leur soutien et accompagnement tout au long de mes études en France.

Grâce aux directeurs de la faculté de Culture physique, sport et loisir de l'université Santo Tomás de Bogotá : prêtre José Antonio, Luz Cristina et Astolfo, j'ai pu exercer une activité professionnelle dans cette université et ainsi développer cette thèse. Je remercie également le directeur du lycée Agustín Fernández, monsieur Gustavo Gallego, de m'avoir permis d'aller en France et suivre cette thèse.

Grâce aux personnes rencontrées en France qui m'ont aidé dans l'adaptation à la culture de leur pays : les directeurs de la faculté de STAPS (messieurs Kermarrec et Carn), j'ai pu mener à bien ce travail de recherche. Je tiens à remercier également les secrétaires de la faculté de STAPS, et les enseignants chercheurs, principalement Julien, Aurélie, Élodie, et Alain. Merci pour tout ce que j'ai pu apprendre de vous, pour votre patience et votre accueil.

D'autre part, je tiens à rendre hommage à certaines personnes qui, sans qui, ce travail n'aurait pas vu le jour. Au niveau académique, merci à Christophe Cazuc, Alain Zanger, François Guerrero et Karen Martineau qui ont fait preuve de patience pendant mes séjours en France et m'ont encouragé à poursuivre ce chemin.

Je souhaiterais à présent remercier également personnellement la famille Jacob, et principalement Kristen, car elle m'a ouvert les portes de sa maison, m'a donné tous les éléments pour m'adapter à la culture française et m'a accompagné dès septembre 2005 et jusqu'à aujourd'hui. Merci pour ton amitié et pour ton aide.

D'autres personnes françaises connaissent mon « évolution » personnelle et académique : Alicia, Marlène, Milena, Sonia, Mónica, Marcela, Marie-Anne, Marie, Marion, Nicolas Le Floch. À Mes amis du Torball : Jeff, Arnaud, Jean Pierre et Yannick. Merci à tous d'avoir été là.

Je tenais maintenant à mentionner les personnes qui ont placé toute leur confiance en moi et qui ont tout donné pour améliorer la qualité de ma vie en France. Kristen Jacob merci encore une fois pour ton amitié et pour tout ce que tu as fait pour moi. Une famille à Paris qui m'a aussi tout donné à chaque fois que je suis venu en France, merci à Corinne, David, Tomas et Jane, vous êtes une famille de plus pour moi en France

Merci à monsieur Thierry Michot pour son accompagnement depuis le master 1 comme enseignant, merci de m'avoir donné la possibilité de faire ce master 2 dans les meilleures conditions et avec les meilleurs résultats académiques possibles. Merci aussi, de m'avoir poussé à suivre un doctorat en Colombie et d'en avoir été le Co-directeur, sous la tutelle de monsieur Alain Vilbrod, Professeur, que je remercie également. Thierry, merci pour ta patience, tes enseignements, tes corrections et ton humanité.

Je poursuivrais en disant que certaines personnes que j'ai rencontrées ont vraiment été des anges tombés du ciel pour m'avoir accueilli dans leur famille : merci à Gillou et son extraordinaire famille : Sophie, Denis, Anna, Juan David. Grâce à cette famille, j'ai eu tout pour suivre mon master 2 et ma thèse. Merci pour tout, grâce à vous j'ai pu réaliser ma thèse et le plus important, j'ai à présent une deuxième famille en France. Sans vous rien n'aurait été possible.

Merci à tous pour votre affection et votre accompagnement, tous m'avez permis de me développer autant d'un point de vue personnel, familial, académique que professionnel.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE.

Cette recherche a pour but décrire les dynamiques et les résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie, principalement au centre du pays : Bogotá, Cundinamarca et les Forces Armées (FFAA). Nous avons interrogé les dynamiques permettant de faire fonctionner des projets sportifs pour les handicapés en Colombie, ainsi que les résistances les plus fréquentes freinant cette pratique des handicapés. 31 acteurs du sport paralympique national ont été interrogés : 14 dirigeants du sport paralympique colombien et 17 sportifs handicapés. Nous avons mis en évidence le fait que les principales dynamiques du développement du sport pour les handicapés colombiens sont les ressources économiques, les installations sportives et l'interdisciplinarité. Pour les résistances, nous avons mis en évidence le fait que les conditions de vie des sportifs handicapés ne sont pas adéquates : sécurité sociale, niveau académique de formation, conditions d'embauche et conditions d'entraînement et de compétition. Enfin, nous avons fait émerger des besoins, qui ne sont pas assimilables à des résistances, mais qui peuvent constituer à l'avenir un frein au développement du sport pour cette population.

Mots clés : développement sportif, sportif handicapé, dynamiques, résistances

RESUMEN DE TESIS.

Esta investigación tiene por objetivo describir las dinámicas y las resistencias del desarrollo del deporte para las personas con discapacidad en Colombia, principalmente del centro del país: Bogotá, Cundinamarca y las Fuerzas Armadas (FFAA). Se han interrogado las dinámicas que permiten el funcionamiento de los proyectos deportivos para las personas con discapacidad en Colombia, igualmente las resistencias mas frecuentes que frenan dicha práctica para este tipo de población. 31 actores del deporte paralímpico nacional han sido interrogados: 14 dirigentes del deporte paralímpico colombiano y 17 deportistas con discapacidad. Se han puesto en evidencia el hecho de que las principales dinámicas del desarrollo del deporte para las personas con discapacidad en Colombia son los recursos económicos, las instalaciones deportivas y la interdisciplinariedad. En cuanto a las resistencias, se evidencia que la condición de vida de los deportistas con discapacidad no son las adecuadas: la seguridad social, el nivel de la formación académica, las condiciones de contrato laboral, y las condiciones de entrenamiento y de competencia. De igual forma, se han hecho emerger algunas necesidades, que no son consideradas como resistencias, pero que a futuro pueden constituirse un freno al desarrollo del deporte para este tipo de población.

Palabras clave: desarrollo deportivo, deportista con discapacidad, dinámicas, resistencias.

ABSTRACT OF THESIS.

This research to describe the dynamics and resistances in the development of sport for disabled people in Colombia, mainly in the Midwest: Bogota, Cundinamarca and the military (armed forces). We are questioned the dynamics that allow the operation of sports projects for disabled persons in Colombia, also the most frequent resistance hindering the practice for this population. Thirty one National Paralympic sports players have been questioned: fourteen leaders and seventeen Colombian athletes with disabilities. They have shown that the main dynamics of the development of sport for disabled people in Colombia are the economic, sporting facilities and interdisciplinary. Resistances: it's evident that the condition of life for disabled athletes is not the correct: social security, the level of academic training, contract conditions, and training and competition conditions. Similarly, there have been some needs emerge, which are not considered as resistors, but the future may become an obstacle to the development of sport in this population.

Keywords: sports development, disabled athlete, dynamics and resistances.

SOMMAIRE

Aspect	Page
Introduction.	1
Chapitre n° 1. La problématique.	13
Chapitre n° 2. Les institutions.	58
Chapitre n° 3. L'état des lieux du handicap en Colombie.	86
Chapitre n° 4. L'histoire du sport paralympique Colombien.	119
Chapitre n° 5. L'enquête.	128
Chapitre n° 6. La méthodologie.	140
Chapitre n° 7. Les résultats.	172
Chapitre n° 8. La discussion.	229
Conclusion. La conclusion.	248

TABLE DE CONTENU

Aspect	Page
Les remerciements.	
Introduction.	1
Chapitre n° 1. La problématique.	13
Chapitre n° 2. Les institutions.	58
2.1 Le ministère de la protection sociale (MPS).	58
2.2 Coldeportes national.	61
2.3 Le Comité Paralympique Colombien (CPC).	66
2.3.1 les fédérations du CPC.	72
2.3.1.1 FEDELIV : Fédération sportive pour les handicapés visuels.	72
2.3.1.2 FEDESIR : Fédération sportive pour les handicapés physiques.	73
2.3.1.3 FEDEC-PC : Fédération sportive pour les handicapés intellectuels.	74
2.3.1.4 FEDES. Fédération colombienne des sports spéciaux.	74
2.3.1.5. FECOLDES : Fédération sportive pour les handicapés sourds.	75
2.4 les ligues.	76
2.4.1 L'institut du Sport et du loisir de Bogotá IDRD.	76
2.4.2 Indeportes Cundinamarca.	79
2.4.3 Forces Armées Colombiennes (FFAA). FECODEFA.	82
2.4.3.1 Ligue des sportifs handicapés des Forces Armés d Colombie (LIDIFA).	84
Chapitre n° 3. L'état des lieux du handicap en Colombie.	86
3.1 le handicap.	86
3.2 le handicap en Colombie. L'introduction.	87
3.2.1 l'état actuel du handicap.	88
3.2.2 Caractéristiques du handicap en Colombie.	95
3.3 la santé.	98
3.3.1 l'accès aux services de santé.	99

3.3.2 Période de la vie et handicap.	101
3.3.3 la rééducation.	102
3.4 la dimension sociale.	102
3.4.1 Secteur géographique et classe sociale.	103
3.4.2 L'ethnie	104
3.4.3 Le handicap et l'exclusion.	105
3.5 la dimension juridique.	105
3.6 la dimension éducation.	106
3.7 la dimension l'emploi.	110
3.7.1 Régime de travail applicable aux personnes handicapées.	110
3.8 la dimension le sport.	111
3.9 Plan paralympique Colombien : « Le sport pour tous ».	113
3.9.1 Justification du plan.	113
3.9.2 les buts du plan.	114
Chapitre n° 4. L'histoire du sport paralympique en Colombie.	119
4.1 les jeux paranationaux colombiens	121
4.1.2 Les premiers jeux paralympiques nationaux à Bogotá et Cundinamarca 2004.	122
4.1.3 Les deuxièmes jeux paralympiques nationaux à Cali 2008.	124
4.1.4 Les troisièmes jeux paralympiques nationaux " <i>Carlos Lleras Restrepo</i> ". Cúcuta 2012.	126
4.2 Participation des sportifs colombiens aux jeux paralympiques mondiaux.	126
Chapitre n° 5. L'enquête.	128
5.1 la sociologie du sport.	128
5.2 la sociologie du corps	131
5.3 La recherche en sociologie: la recherche qualitative.	132
5.4 Références méthodologiques.	134
5.4.1 « L'entretien compréhensif ».	134
5.4.2 Méthodologie de la recherche: Propuestas, ante-proyecto y proyecto.	136
5.4.3 « Méthodologie de la recherche : Diseño y ejecución ».	137
5.5 l'enquête. Construction de Notre enquête.	138
Chapitre n° 6. La méthodologie.	140
6.1 la population.	140
6.2 les institutions visitées.	141
6.3 les étapes.	143
6.4 Description des étapes.	147
6.4.1 les contacts.	147
6.4.2 La recherche bibliographique.	147
6.4.3 l'enquête.	148
6.4.4 La construction de l'enquête	150
6.4.1.1 La première version d'enquête	151
6.4.1.2 La deuxième version d'enquête.	151
6.4.1.3 La troisième version d'enquête. L'enquête définitive.	152
6.4.5 Les catégories des enquêtes.	153
6.4.5.1 L'entretien pour les sportifs.	154
6.4.5.2 Les entretiens pour les dirigeants.	155

6.4.6 La retranscription des entretiens.	157
6.4.7 La codification des entretiens.	158
6.4.8 les résultats.	158
6.4.8.1 la présentation des résultats.	160
6.4.8.2 la classification.	160
6.4.9 La rédaction de la thèse.	167
6.5 Dynamiques du processus de la recherche.	169
6.6 Résistances du processus de la recherche.	171
Chapitre n° 7. Les résultats.	173
7.1 le Comité Paralympique Colombien.	173
7.2 les acteurs.	175
7.2.1 les sportifs.	175
7.2.2 les dirigeants.	178
7.3 Les catégories : Les dynamiques, les résistances, les besoins et la recherche.	180
7.3.1 Les dynamiques / DIRIGEANTS. Les sous-catégories.	181
7.3.1.1 l'analyse du contenu.	182
7.3.2 Les dynamiques / dirigeants. Les dimensions.	184
7.3.3 les dynamiques / sportifs. Les sous-catégories.	190
7.3.4 les dynamiques / sportifs. Les dimensions.	193
7.3.5 les résistances / dirigeants. Les sous-catégories.	198
7.3.6 les résistances / dirigeants. Les dimensions.	202
7.3.7 les résistances / sportifs. Les sous-catégories.	208
7.3.8 les résistances / sportifs. Les dimensions.	212
7.3.9 les besoins : dirigeants / sportifs. Les sous-catégories	218
7.3.10 les besoins : dirigeants / sportifs. Les dimensions.	221
7.3.11 la recherche. Les sous-catégories.	226
Chapitre n° 8. La discussion.	230
La conclusion.	249
L'avenir.	258
Les références.	266
Les annexes.	280

LISTE D'ANEXES

Annexe	Page
ANNEXE N° 1. Fichier de données et guides d'entretiens définitifs pour les sportifs et dirigeants du sport paralympique colombien.	281
ANNEXE N° 2. Comité Exécutif du CPC 2010-2013.	288
ANNEXE N° 3. Le plan administratif et de développement d'Indeportes Cundinamarca. Version originale en espagnol.	290
ANNEXE N° 4. Le plan administratif des Forces Armées de Colombie (FFAA). Version originale en espagnol.	301
ANNEXE N° 5. Questionnaires du Recensement National. 2005. DANE. Résultats présentés à Bogotá le 06 septembre de 2006.	305
ANNEXE N° 6. Charte Fondamentale des II jeux paranationaux Cali 2008. Version en espagnol.	306
ANNEXE N° 7. Les III jeux paranationaux. Cúcuta 2012.	319
ANNEXE N° 8. Les sportifs médaillistes des jeux paralympiques mondiaux à Pékin 2008.	321
ANNEXE N° 9. La première enquête. Version en espagnol.	322
ANNEXE N° 10. La deuxième enquête. Version en espagnol.	325
ANNEXE N° 11. Entretien pour les sportifs. Version française. Grille remplie.	329
ANNEXE N° 12. Le tableau récapitulatif des codes des entretiens.	332

LISTE DE FIGURES.

Figure.	Page
Figure 1. <i>Les dimensions du sport paralympique colombien, selon le plan stratégique 2009 – 2019.</i>	5
Figure 2. <i>Structuration administrative du sport en Colombie.</i>	6
Figure 3. <i>Conception actuelle des situations de handicap - Représentation des interventions visant à favoriser la participation sociale.</i> <i>Source : M. Delcey, appui sur le PPH québécois.</i>	14
Figure 4. <i>Schéma de la Classification Internationale des Déficiences, Incapacités et handicaps (CIDIH) de l'OMS. 1980.</i> <i>Source : Winance 2008.</i>	20
Figure 5. <i>Système de Wood. 1980. L'individualité du handicap.</i>	22
Figure 6. <i>Système de Wood. 1980. Le social du handicap.</i>	22
Figure 7. <i>Classification Internationale du Fonctionnement CIF/CIH.</i> <i>Source : Barral. 2012.</i>	30
Figure 8. <i>Cercle de la pauvreté et le handicap en Colombie.</i> <i>Source: Gómez & Cuervo (2007).</i>	42
Figure 9. <i>Système de fonctionnement et défis du handicap.</i> <i>Source : Ministère de la Protection Sociale (MPS). 2011.</i>	60
Figure 10. <i>Structure administrative du Comité Paralympique Colombien. CPC.</i> <i>Plan stratégique 2009 – 2019.</i> <i>Source : CPC. 2011.</i>	70
Figure 11. <i>Fédérations du Comité Paralympique Colombien (CPC).</i> <i>Source : CPC. 2010.</i>	71
Figure 12. <i>Structure administrative du sport paralympique de l'IDRD. Bogotá.</i>	77
Figure 13. <i>L'organigramme de la Fédération Colombienne du Sport des Forces Armées de Colombie (FECODEFA).</i> <i>Source : LIDIFA. 2011</i>	83
Figure 14. <i>Structure administrative de la ligue du sport pour les handicapés des Forces Armées de Colombie (LIDIFA).</i> <i>Source : LIDIFA. 2010.</i>	85
Figure 15. <i>Relation âge - genre et pourcentage du handicap dans la population colombienne.</i> <i>Source DANE 2005.</i>	94
Figure 16. <i>Personnes enregistrées selon la déficience dans la structure ou fonction du corps.</i> <i>Source : DANE. Handicapés par fonctionnement en Colombie. 2010.</i>	95
Figure 17. <i>Pourcentage pour la principale déficience au niveau des structures ou fonctions du corps.</i> <i>DANE 2010.</i>	96
Figure 18. <i>Regroupement du handicap pour groupe ou fonction.</i> <i>Source DANE 2010.</i>	97
Figure 19. <i>Registre, localisation et caractérisation de personnes en situation de handicap.</i> <i>Source site officielle du Ministère de la Protection Sociale (MPS) 2011.</i>	98
Figure 20. <i>Types d'affiliation à la sécurité sociale.</i> <i>Source DANE. 2010.</i>	100
Figure 21. <i>Pourcentage, âge et scolarisation.</i> <i>Source : DANE 2005.</i>	108

Figure 22. Niveau éducatif des personnes en Colombie. Source : DANE 2005.	109
Figure 23. La direction d la recherche en sociologie. Source : G.VEZIERS, Université d'Avignon, département STAPS. http://www.staps.univ-avignon.fr/S1/UE3/Sociologie/SociologieS1.pdf	129
Figure 24. Démarche qualitative d'après Paul Van Royen et al. Source : Introduction à la recherche Qualitative. Aubin-Auger et al. 2008.	134
Figure 25. « Le système « l'escargot ».	149
Figure 26. Relation Dynamiques Vs Résistances.	163
Figure 27. Structure de la recherche en sociologie. Les étapes de la démarche. Source : Manuel de recherche en sociologie. 2006.	168
Figure 28. Nombre de ligues et clubs qui font partie de chaque une des fédérations du Comité Paralympique Colombien (CPC).	174
Figure 29. Les sportifs interviewés par discipline.	176
Figure 30. Le temps d'expérience comme sportifs.	176
Figure 31. Nombre de sportifs interviewés par handicap.	177
Figure 32 Sous-catégories et dimensions des dynamiques des dirigeants.	187
Figure 323. Dimensions et nombre de citations des dynamiques des sportifs.	196
Figure 334. Sous-catégories et dimensions des résistances des dirigeants.	206
Figure 345. Sous-catégories et dimensions des résistances des sportifs.	216
Figure 356. Sous-catégories et dimensions des besoins des Dirigeants Vs Sportifs.	224
Figure 367. Dimensions et nombre de citations de la recherche.	229
Figure 378. Relation dynamiques Vs résistances par unités citées.	232
Figure 389. Schéma pour le développement personnel des sportifs handicapés.	253
Figure 39. Dynamiques et résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie.	256

LISTE DE TABLEAUX.

Tableau.	Page
Tableau 1. <i>Classification des besoins fondamentaux et les lois colombiennes qui les protègent. Source : Fundación Saldarriaga. 2010.</i>	40
Tableau 2. <i>Relation des budgets : La Colombie – La France. Année 2011.</i>	44
Tableau 3. <i>Récapitulatif du nombre de ligues et clubs qui font partie de chaque fédération du Comité Paralympique Colombien CPC. Source : CPC, 2011.</i>	70
Tableau 4. <i>Récapitulatif des sports officiels de chaque fédération du Comité Paralympique Colombien (CPC). Source : CPC. 2010.</i>	72
Tableau 5. <i>Centres de spécialisation sportive de l'IDRD.</i>	78
Tableau 6. <i>Nombre de médailles de Bogotá pendant les jeux paranationaux. Source : Coldeportes National. 2011.</i>	78
Tableau 7. <i>Nombre de médailles de Cundinamarca pendant les jeux paranationaux. Source : Coldeportes National. 2011.</i>	81
Tableau 8. <i>Nombre de médailles des Forces Armées (FFAA) pendant les jeux paranationaux. Source : Coldeportes National. 2011.</i>	85
Tableau 9. <i>Population handicapé en Colombie. Source : DANE. 2008.</i>	91
Tableau 10. <i>Pourcentages par types de handicap en Colombie. Source : DANE (2005). Actualisée (MPS) 2010.</i>	93
Tableau 11. <i>La période de la vie où sont tombés handicapés. Source DANE. 2010.</i>	102
Tableau 12. <i>Pourcentage de population par estrato dans la société colombienne. Source DANE 2005.</i>	103
Tableau 13. <i>Récapitulatif : les caractéristiques des conditions de vie des handicapés en Colombie. Source : DANE et MPS.</i>	117
Tableau 14. <i>Récapitulatif de nombre de médailles et place pendant les premiers jeux paranationaux. Source : Coldeportes. 2004.</i>	124
Tableau 15. <i>Récapitulatif de nombre de médailles et place pendant les deuxièmes jeux paranationaux. Source : Coldeportes. 2004.</i>	125
Tableau 16. <i>Célébration et prix de la part de COLDEPORTES NATIONAL aux deux sportifs paralympiques médaillés à Pékin 2008. Source : http://www.coldeportes.gov.co/coldeportes/index.php?idcategoria=3091</i>	127
Tableau 17. <i>La sociologie au sens des sciences sociales. Source : G. VEZIERS, Université d'Avignon, département STAPS. http://www.staps.univ-avignon.fr/S1/UE3/Sociologie/SociologieS1.pdf</i>	129
Tableau 18. <i>Récapitulatif des étapes de la méthodologie.</i>	147
Tableau 19. <i>Récapitulatif du nombre fédérations, ligues et clubs qui appartient au Comité Paralympique Colombien CPC. Source : site officiel du Comité Paralympique Colombien. 2010.</i>	173
Tableau 20. <i>Les sportifs, les sports, leurs handicaps et les années d'expériences comme sportifs handicapés.</i>	175
Tableau 21. <i>Codification des entretiens des sportifs et leur profession.</i>	178
Tableau 22. <i>Codification des entretiens des dirigeants et leur profession.</i>	179
Tableau 23. <i>Catégories et sous-catégories des dynamiques des</i>	181

<i>dirigeants.</i>	
Tableau 24. <i>Dimensions des dynamiques des dirigeants.</i>	184
Tableau 255. <i>Catégorie et sous-catégories des dynamiques des sportifs</i>	190
Tableau 266. <i>Dimensions des dynamiques des sportifs.</i>	193
Tableau 277. <i>Catégories et sous-catégories des résistances des dirigeants.</i>	198
Tableau 288. <i>Dimensions des résistances des dirigeants.</i>	202
Tableau 29. <i>Catégorie et sous-catégories des résistances des sportifs.</i>	208
Tableau 300. <i>Dimensions des résistances des sportifs.</i>	212
Tableau 31. <i>Besoins. Dirigeants Vs Sportifs</i>	218
Tableau 312. <i>Dimensions des besoins. Dirigeants Vs Sportifs.</i>	221
Tableau 323. <i>Les sous-catégories de la recherche.</i>	226

INTRODUCTION :

Le niveau de vie et le développement d'une société permet à chacun l'accès aux activités ludiques et sportives. Le loisir et le sport sont deux aspects importants pour le développement personnel des êtres humains. Pendant le forum Québécoise du loisir (2005), s'est défini le loisir comme « *l'ensemble d'activités pratiquées librement, par plaisir, et qui favorisent le développement, la formation et la créativité soit dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres* ». D'autre côté Orrego (2006) a défini le loisir comme « *le besoin de l'être humain de sentir, de s'exprimer, de se communiquer et de produire des émotions primaires (rire, crier, pleurer et s'amuser) ces émotions sont orientées toujours vers la diversion et le plaisir* ».

Or, Maresca (2004) avec la collaboration de Tardieu et Géraud ont défini le loisir comme « *toutes les activités qui ne sont pas sous l'emprise des obligations relatives à l'entretien de la famille, au travail et aux activités de subsistance. Ils y intègrent généralement des activités comme le repos et le sommeil pendant la journée, la pratique du chant et de la musique, les cérémonies et le théâtre, les jeux, les sports et autres formes de concours, etc.* »

Par contre, Conrado Durantes (2004) reprends la définition du sport utilisée pour Pierre de Coubertin en 1922 comme « *le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque. Il doit être pratiqué avec ardeur, je dirai même avec violence. Le sport, ce n'est pas l'exercice physique bon pour tous à condition d'être sage et modéré ; le sport est le plaisir des forts, ou de ceux qui veulent le devenir* ». Au tant pour Pierre Parlebas (1987) affirme que « *Le sport est avant tout une situation motrice assujettie à des règles définissant une compétition (traits rejetant les activités libres et improvisées) ; enfin, et c'est là que gît une grande part de son identité sociologique, le sport est un fait institutionnel. Le sport représente donc la motricité ludique et compétitive approuvée par l'institution* » (*Éléments de sociologie du sport*).

Alors, dans le contexte colombien, le département du sport national Coldeportes National a travers du plan décennal du sport (2008) a défini le sport comme « *l'ensemble d'actions par rapport à la pratique méthodique*

de l'exercice physique, qui a pour but de dépasser un objectif ou de vaincre à un adversaire en concurrence, toujours soumise aux règles établies ». Ces activités sportives peuvent être pratiquées de manière individuelle ou collective.

Rabischong (2008) affirmait que l'homme avec toutes ses qualités corporelles, motrices, émotionnelles, psychologiques et sociales, est fait pour vivre en société. Depuis sa naissance, il est confronté à un environnement varié qu'il découvre progressivement. On trouve de nombreuses tentatives pour classer, mesurer et prendre en compte les facteurs environnementaux dans l'observation des personnes handicapées.

Calvez (1994), à travers de son étude sur les éléments pour une sociologie liée aux handicapés, indique que la notion de handicap fait partie d'un rapport social qui exploite une déficience physique ou mentale de l'individu pour instituer sa mise à l'écart des relations sociales ordinaires. La spécificité de ce rapport réside dans l'absence d'attribution d'une autre place sociale. La liminalité désigne cette situation de seuil dans laquelle l'individu flotte dans les interstices de la structure sociale.

D'autre part, Korf-Sausse (2010) dans son article « *Corps et construction identitaire des personnes handicapées : de quel corps parlons-nous ?* » indique que l'une des caractéristiques de la personne en situation de handicap qui fait obstacle à la construction identitaire est la dépendance, et sa conséquence, l'absence d'autonomie ou tout au moins une autonomie limitée. Ainsi la personne en situation de handicap qui dépende d'autres personnes « *valides* » se trouve en contradiction et en écart avec l'idéal de société qui promeut très fortement l'autonomie. Il a toujours besoin d'une assistance. Korf-Sausse prend les paroles de Joë Bousquet, un poète tétraplégique qui dit « *...par ma blessure, où j'ai puisé la force de me connaître dans ce qui m'est étranger...* ». Peralta¹ (2008), enseignant-chercheur colombien, souligne « *pas la peine de penser en ce qu'il a été perdu, il faut penser en ce qu'il reste toujours...* ».

Également, Sánchez et Zanger (2007), pendant une étude sur la préparation mentale de l'équipe de Torball de Brest, affirment que la pratique régulière du

¹ Premier enseignant chercheur d'ÉPS en Colombie qui a mis en place des processus d'intégration sociale à travers des programmes d'Éducation Physique pour les élèves handicapés dans les écoles et lycées en Colombie.

Torbball (sport pour les malvoyants) permet aux handicapés visuels en jouant avec un ballon sonore de développer plus rapidement une meilleure ouïe, une meilleure capacité de s'orienter, une meilleure vitesse de réaction, améliorer leur concentration et se sentir sportifs de haut niveau.

Tout cela, nous a mis en situation de nous questionner par rapport aux conditions et moyens qui permettent le développement du sport pour les handicapés en Colombie. Nous avons interrogé les dynamiques les plus importantes permettant de faire fonctionner des projets sportifs pour les handicapés en Colombie. De même, quelles sont les résistances les plus fréquentes, qui freinent le sport pour les handicapés en Colombie ? Enfin, quels sont les principaux besoins pour le développement du sport pour les handicapés en Colombie, principalement au centre du pays : Bogotá, Cundinamarca et les Forces Armées de Colombie (FFAA) ? Et aussi, quels sont les besoins des personnes en situation de handicap pour faire du sport en Colombie ? Au-delà de ces questions, ces dynamiques et ces résistances sont-elles un indicateur de la part que donne la Colombie au sport handicapé ?

Les sportifs en situation de handicap trouvent beaucoup de difficultés pour la pratique du sport en Colombie. Les ressources économiques et académiques ne sont pas suffisantes. Il y a un manque d'intérêt d'entreprises privées pour mettre en place des projets sportifs et sociaux pour les handicapés. Le pays semble avoir besoin de mettre en œuvre des projets pour le développement des disciplines sportives dans des conditions adéquates, d'avoir des équipes techniques. Ça veut dire qu'il faut des professionnels formés et des programmes qualifiés dans le domaine du sport adapté et paralympique. En même temps, il faut créer des projets de recherche en conjoints entre les universités, les fédérations, les ligues ou les clubs qui font partie du Comité Paralympique Colombien.

Le handicap.

Pour définir le handicap, nous nous appuyons sur les concepts de Killy, Poivre et al. (2005) dans l'ouvrage « *la même flamme* » où ils soulignent que le mot « *handicap* » viendrait de l'anglais *hand in cap* « *la main dans le chapeau* », Plaisance (2010) trouve aussi cette origine, en affirmant que l'expression, devenue courante en français, est en réalité issue de la langue anglaise, son

étymologie provenant d'un jeu irlandais de hasard décrit dès le XIV^e siècle sous le terme *new fair*, mais qui reçoit la dénomination de handicap plus tardivement, au XVII^e siècle. Ce terme était relatif à une procédure de pari pour attribuer une valeur monétaire (billets ou pièces qu'on mettait dans le chapeau – cap- d'un commissaire ou d'un arbitre) à un objet mis aux enchères ou à un cheval qui participait à une course.

Celui qui mettait le plus ou qui misait sur le cheval qui gagnait l'emportait (l'objet ou le prix). Dans une course à handicap, pour égaliser les chances, on met un handicap, tel un poids supplémentaire, sur les meilleurs chevaux ou on leur fait parcourir une distance plus grande. « Handicap » est alors synonyme de « désavantage ».

Avant de rentrer dans la description du développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie, il faut reconnaître que le sport est qu'une des parties du développement des gens. Pour notre étude on a déterminé le développement sportif à partir de la réalité sociale². On est conscient que le sport est un moyen important pour l'insertion et l'inclusion sociale des handicapés. Mais qu'existent des autres aspects de la vie quotidienne comme la santé, l'éducation et l'emploi ont une place importante aussi.

Cunin (2008) a adopté le dispositif de l'OMS sur la réduction des situations de handicap dans la société en générale. À partir de cette situation, on part de la question, est-ce que vraiment existe un développement personnel et sportif pour les personnes handicapées en Colombie ? Pour en donner réponse, d'abord on prend la définition de sport de la Constitution politique colombienne de 1991, où à travers de la loi 181 de 1995 ou loi du sport, est défini comme « *la conduite humaine caractérisée par une attitude ludique et de spirit compétitif, exprimée par l'exercice corporel et mental, dans plusieurs disciplines avec des normes préétablies en visant à produire des valeurs morales, étiques et sociales* ».

À partir de cette définition, le Comité Paralympique Colombien (CPC) a adopté trois dimensions sur lesquelles intervenir et fournir les orientations pour la réalisation, la couverture, la qualité de vie des personnes handicapées qui font

² Voir chapitre n° 1. La problématique.

du sport. Également pour le développement de l'utilisation du temps libre, le loisir et postérieurement la technification et la spécialisation de la pratique sportive paralympique.

Les trois dimensions du sport paralympique sont structurées en forme de pyramide, laquelle dans son premier niveau cherche la couverture totale de toute la population handicapée. En montant le nombre de personnes se réduit, car dans ce niveau ont trouve les personnes qui font la compétition sportive (loisir ou amateur), où le degré de complexité augmente et les exigences sont plus grandes. La pyramide dimensionnelle conclut avec le sport de haut niveau, ça veut dire une petite quantité de personnes qu'utilisent le sport comme leur profession et qui font partie des équipes locaux et nationaux.

L'image suivante illustre les trois dimensions de la pyramide du sport paralympique en Colombie :

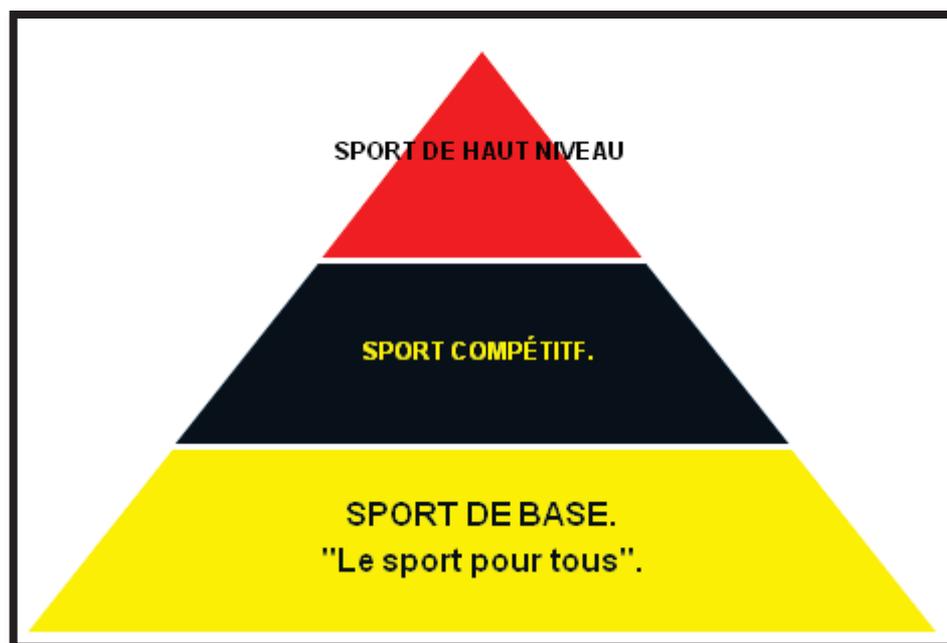


Figure 40. Les dimensions du sport paralympique colombien, selon le plan stratégique 2009 – 2019.

Le sport en Colombie est géré et contrôlé par les organisations suivantes:

- Le Ministère de la Protection Sociale (MPS).
- Ministère de la Culture.
- Ministère de l'Éducation National (MEN).
- Coldeportes National.
- Comité Olympique Colombien (COC).

- Comité Paralympique Colombien (CPC).
- Fédérations sportives : ligues et clubs.

La figure ci-dessous montre la structure administrative du sport en Colombie. À cause de qu'en Colombie n'existe pas le ministère du sport, sont les le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le Ministère de la Culture qui travaillent en cotutelle pour gérer le système sportive colombien. Coldeportes National est le département qui organise et développe le sport sur tout le territoire national. Pour les valides, c'est le Comité Olympique Colombien (COC) ; et le sport pour les personnes handicapées est le Comité Paralympique Colombien (CPC) qui gère. Chacun de ces comités a leurs fédérations, leurs ligues et leurs clubs.

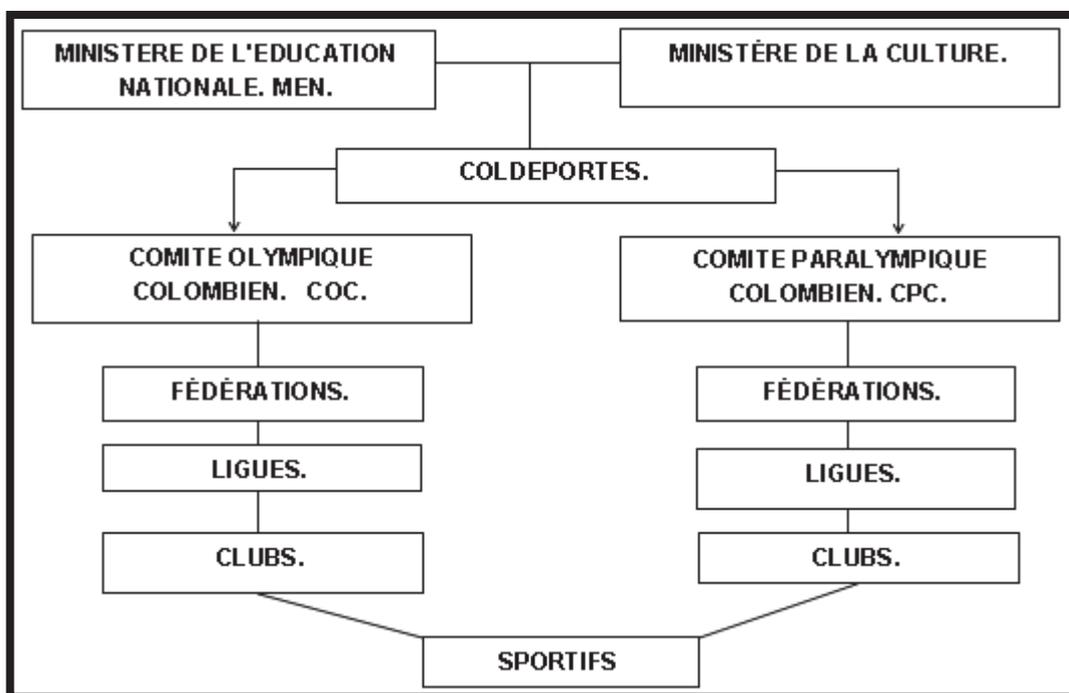


Figure 41. Structuration administrative du sport en Colombie.

Pour le Ministère de la Culture, les principaux objectifs liés au sport pour les valides et le sport pour les handicapés sont :

- Gérer la politique sportive national et international.
- Gérer le système culturel, sportif et les projets liés au sport amateur et professionnel.

Pour le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) le sport est et doit être un fait social total. À travers d'orientations pédagogiques développées dès l'Éducation

physique et le loisir. C'est-à-dire faire du sport un moyen éducatif, de socialisation et de convivialité pour les citoyens. Leurs fonctions et objectifs par rapport au sport sont:

- Faire du sport un moyen de socialisation et de convivialité pour les citoyens.
- Faire du sport un moyen éducatif, particulièrement pour les enfants afin qu'ils apprennent les valeurs humaines.
- Développer l'Éducation physique scolaire pour l'accès aux cultures sportives et la formation à la santé par le sport.
- Accompagner la gestion du sport professionnel notamment la gestion des conflits.

Il faut souligner qu'en Colombie le système d'éducation universitaire fait beaucoup d'efforts pour développer des projets académiques pour les handicapés. De fois ces efforts ne semblent pas être suffisants. Il faut mettre en œuvre des projets éducatifs et de recherche ambitieux pour aider aux systèmes sportifs nationaux, soit pour les personnes valides, soit pour les handicapés. Nous croyons qu'il faut travailler ensemble avec les institutions d'éducation supérieure pour développer des programmes, des projets et des recherches conjoints.

D'autre part, en Colombie n'existe pas le ministère du sport. Ça veut dire que le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation National (MEN) gèrent et contrôlent en cotutelle le sport national. Il existe un département créé pour l'État nommé Coldeportes National, lequel prend en charge l'organisation et développement du sport dès l'école jusqu'à le haut niveau. Ça veut dire, le développement du sport scolaire, la formation sportive, le sport amateur et le sport de haut niveau. Coldeportes s'appuie sur le Comité Olympique Colombien (COC) et le Comité Paralympique Colombien (CPC)³, qui gèrent le sport pour les valides et pour les handicapés.

³ Voir chapitre n° 2. Les institutions.

L'intérêt pour étudier le sport pour les handicapés en Colombie, est née à partir de la fin du master STAPS⁴ à l'UBO (années 2005-2007) où on a mise en place un processus de préparation mental chez l'équipe de Torball⁵ de Brest. L'expérience comme stagiaire, préparateur mental nous a motivé pour mettre en œuvre un projet scientifique placé directement en Colombie. L'unique objectif connaître les caractéristiques du développement du sport pour les handicapés colombiens, principalement les dynamiques et les résistances de ce développement. À l'avenir, un des objectifs de cette étude est lier le sport pour les handicapés et la recherche, guidés toujours par les universités.

La Colombie a besoin d'avoir des conventions administratives, académiques et sportives entre Coldeportes, le CPC et les universités. Nous croyons que d'abord il faut développer des projets d'inclusion et d'insertion sociale pour les handicapés ; suivi la formation et rénovation de sportifs. En même temps, il faut engager aux medias pour faire connaître les projets sociaux et sportifs à toute la population colombienne. Cela enchaînerait tout un mécanisme de vulgarisation et de massification du sport handicapé sur tout le territoire national.

Le but principal de notre recherche est connaître les principales caractéristiques du développement du sport pour les handicapés en Colombie. Principalement, quelles sont les dynamiques et les résistances du processus. Pour le recueil des données on utilise des entretiens chez des sportifs handicapés et de dirigeants du sport paralympique colombien. Nous voulons connaître quelles sont les dynamiques les plus importantes des processus sportifs. Mais aussi, quelles sont les résistances qui freinent le développement du sport pour les handicapés.

Pour cette connaissance, nous avons mis en place une structure méthodologique liée à l'enquête. Nous avons construit des enquêtes⁶ : une pour les sportifs handicapés et une autre pour les dirigeants du sport

⁴ Master STAPS: Sport, santé, société, développement personnel, ressources mentales des activités physiques et sportives.

⁵ Torball: sport crée que pour les handicapés visuels.

⁶ Voir annexe n° 1. Fichier de données et guides d'entretien.

paralympique national. Les sportifs interviewés font partie des ligues du centre du pays : Bogotá, Cundinamarca et les Forces Armées de Colombie FFAA.

Nous avons profité de l'occasion pour faire des entretiens avec plusieurs entraîneurs et dirigeants du sport paralympique colombien pendant les XVII Olympiades spéciales Ibéro-américaines Fides⁷ - Compensar développées à Bogotá entre le 12 au 17 juin 2011. Ces Olympiades accueillent environ 45.000 sportifs handicapés mentaux de Colombie et de quelques pays d'Ibéro-Amérique. Notre principal but fut d'interviewer des sportifs, dirigeants et entraîneurs, pour connaître la manière comme est géré le sport pour les handicapés dans plusieurs départements du territoire colombien.

Au niveau la recherche bibliographique, on peut conclure que notre recherche est une des premières études en Colombie liées à la sociologie du sport pour les handicapés. Pendant le 4ème congrès international « *Rompiendo límites* » d'Éducation Inclusive (2011), à l'université Santo Tomás a Bogotá (Colombie), nous avons identifié que les différentes présentations des chercheurs sont été ciblées vers l'insertion et l'inclusion sociale ; le droit appliqué aux systèmes d'éducation pour les handicapés ; l'emploi, etc. On n'a trouvé que deux travaux liées au sport pour les handicapés, un pour les athlètes en fauteuil roulant pour mesurer les lancements à travers de la cinétique et l'autre l'inclusion sociale par le sport. Tous les deux ne sont pas du tout liées au développement du sport pour les handicapés.

Un des aspects qui nous a fait réfléchir et motiver à suivre une recherche par rapport à la population handicapée colombienne, est constituée par les données et chiffres trouvés par le DANE⁸ pendant le dernier recensement national (2005) lesquelles ont été actualisées pour le Ministère de la Protection Sociale de Colombie (MPS) l'année 2010. Selon le DANE, la Colombie est un pays de 42.090.502 habitants où le 6.3% de ce population, ça veut dire 2.719.243 personnes est en situation de handicap physique, mental ou moteur. Guzmán (2011) pendant le 4ème Congrès International « *Rompiendo límites* » présente quelques autres statistiques nationales liées au handicap. Elle montre

⁷ FIDES: Fondation pour la recherche en éducation spéciale.

⁸ DANE: Département Administrative National de Statistique de Colombie.

qu'en moyenne une famille colombienne est constituée de 4 personnes. Si on regarde : le nombre de personnes en situation de handicap en Colombie et la moyenne de personnes par famille, on peut hypothétiquement dire qu'en Colombie plus de 10 millions de personnes souffrent le handicap. C'est-à-dire presque le 25% de la population nationale.

Sans oublier les presque 6000 survivants des mines anti-personnel, de ceux qu'ont souffert de traumatisme émotionnel, et la perte de d'un ou plus membres, la vision ou l'audition, et les soldats qui ont eu un certain type de blessure, à cause du conflit militaire contre les forces armées révolutionnaires interdites du pays.

Pour la pratique du sport, l'État colombien a créé la loi 181 de 1995 ou loi du sport, qui reconnaît à Coldeportes National comme l'unique institution nationale responsable pour la gestion du sport. Cette loi souligne, qu'en Colombie le sport est considéré comme un droit social où l'État a l'obligation de mettre en place des projets sociaux visant au développement du sport sur tout le territoire national. La structure politique et administrative du pays pendant les derniers gouvernements ont considéré le sport et le loisir comme des éléments sociaux qui aident à la consolidation des politiques de l'État. Également, pour créer des projets pour améliorer les conditions de vie des handicapés à travers de l'inclusion et l'insertion sociale par le sport. Pour ça, notre recherche est elle aussi importante pour l'aspect social, car elle va donner plusieurs d'informations liées à l'état actuel du développement social des handicapés.

Les sportifs et des dirigeants du sport paralympique de Bogotá, Cundinamarca et des Forces Armées FFAA se sont montrés très intéressés. Il faut faire connaître les résultats à travers des congrès ou des séminaires ; car ce projet ne finit pas là : il est le point de départ pour plusieurs recherches liées au handicap et au sport pour les handicapés. Ça serait un point de référence pour les prochains chercheurs en sociologie du sport, de l'Éducation Physique, de la kinésithérapie, des sciences du sport, etc. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre en place des projets académiques, scientifiques et sportifs pour caractériser le sport colombien : pour les valides et pour les handicapés.

D'ailleurs, c'est vrai que la Colombie a besoin d'avoir des projets de recherche. Il faut donc « *inviter* » aux universités, les facultés de sociologie, de sciences du

sport, d'Éducation Physique, de kinésithérapie, à travailler ensemble. Des études avec Coldeportes National et le Comité Paralympique Colombien, pour mettre en œuvre des études liées au développement social des handicapés à travers de la pratique sportive.

Nous pensons que cette thèse sera une basse intéressante. D'abord, il faut montrer l'importance qu'ont les processus de formation sportive comme moyen d'intégration sociale pour les handicapés. Et ensuite, il faudra établir des programmes de recherche et des projets sociaux pour développer ce secteur.

D'ailleurs nous sommes intéressés pour faire rouler des études scientifiques a ce niveau-là. À travers de notre formation doctorale, nous invitons aux chercheurs a se motiver pour faire de la recherche dans le domaine du handicap et pour l'insertion des personnes handicapés dans la société. La constitution politique colombienne reconnaît à travers de ses lois l'importance qu'ont les presque trois millions de colombiens handicapés, et il faut apporter des études importantes.

Au niveau personnel, c'est une totale satisfaction de pouvoir apporter une première étude liée au sport paralympique et pour les personnes en situation de handicap en Colombie. Le fait d'être accompagné de sportifs, dirigeants du sport, et des chercheurs colombiens et français ; me donne la motivation nécessaire pour envisager la suite de la thèse. La formation académique en France m'a donné la possibilité, les compétences, le niveau académique et scientifique pour proposer des projets académiques et de recherche en Colombie.

En résumé, c'est un nouveau projet est un des premiers pas pour développer des études scientifiques liés au sport colombien spécifiquement au sport pour les handicapés. C'est aussi un levier pour la « *naissance* » de nouveaux chercheurs nationaux que puissent faire des propositions académiques au sport pour les valides et pour les personnes handicapées. Travailler ensemble avec les universités, le Comité Paralympique Colombien (CPC) et Coldeportes National pour l'avenir du sport paralympique national. Utiliser le sport comme un des moyens d'insertion sociale, pour le développement de la qualité de vie

de nos citoyens et la reconnaissance du sport colombien au niveau international. Est donc un enjeu qui justifie pleinement ce sujet de thèse.

CHAPITRE N° 1. LA PROBLÉMATIQUE :

Amor (2007) affirme que l'attention des personnes handicapées a été représentée à travers de la « *charité* ». Il était entendu comme une faveur ou une aide à donner de bonne volonté aux personnes « *pour leur état de maladie* ». Par contre aujourd'hui, c'est devenu une véritable question de droit, qui est liée au respect que les personnes handicapées méritent comme tout autre citoyen. La connaissance du caractère normatif permet de gérer les changements comme des droits.

Cette thèse a pour but de connaître les dynamiques les plus importantes qui permettent aux dirigeants et sportifs de développer d'une manière adéquate le sport pour les handicapés. Elle a aussi pour but, de connaître les résistances qui freinent ce développement sportif pour ce type de population. On sait très bien que la Constitution Politique Colombienne (1991) manifeste que le sport est une priorité de l'État, car c'est un moyen d'insertion et d'inclusion sociale pour les personnes handicapées. Mais les actes suivent les textes ? la question doit être posée.

Cette problématique tourne autour de trois axes spécifiques :

- 1) la conception du handicap, leur relation avec les différentes classifications internationales et la classification colombienne et les lois propres pour protéger les droits fondamentaux des handicapés.
- 2) l'évolution du concept de handicap à travers du temps et comment sont utilisés différents « *mots* » pour identifier aux personnes handicapées.
- 3) 3) décrire quelle est la place du handicap dans le sport dans la société colombienne.

Chanrion (2006), présente l'origine du mot 'handicap', « *Hand in cap* » : littéralement, « *la main dans le chapeau* ». À l'origine, si on s'attache à la sémantique du mot, le terme « *handicapé* » n'était pas associé à ceux qui avaient désavantages, mais bien plutôt à ceux dont les performances dépassaient celles des autres, ceux qui étaient hors-norme. Également, Chanrion affirme « *les termes 'handicap' et 'personnes handicapées' ont progressivement remplacé les termes : aliénés, anormaux, arrières, boiteux, bossus, chroniques, débile, déficients, désavantagés sociaux, déviants, difformes, diminués, estropiés, idiot, impotents, inadaptés, incurables,*

incapables, infirme, invalide, malformés, mutilé, paralytique, paralysés, personnes à mobilité réduite, personnes dépendantes, personnes exceptionnelles, personnes en situation de handicap, etc. Qui portaient des connotations péjoratives et dévalorisantes, et qui insistaient sur la dimension de privation (préfixe « in »). Aujourd'hui, le terme handicap est utilisé très largement et dans tous les domaines, pour indiquer un désavantage, qu'il soit économique, social, physique etc. ».

Delcey (2002) analysé aussi cette réalité pour se référer aux handicapés. Ils affirment « Une multitude d'appellations ont été utilisées pour désigner ceux qu'on appelle maintenant 'personnes handicapées' ou, pour utiliser une terminologie plus récente et qui ne fasse pas du handicap une caractéristique purement personnelle, les 'personnes en situation de handicap' ».

Il utilise la figure ci-après, pour illustrer la conception actuelle des situations de handicap en visant à favoriser la participation sociale et arriver à placer un concept plus actuel. Tout ça pour donner réponse à la question suivante : handicap, infirme, invalide ?

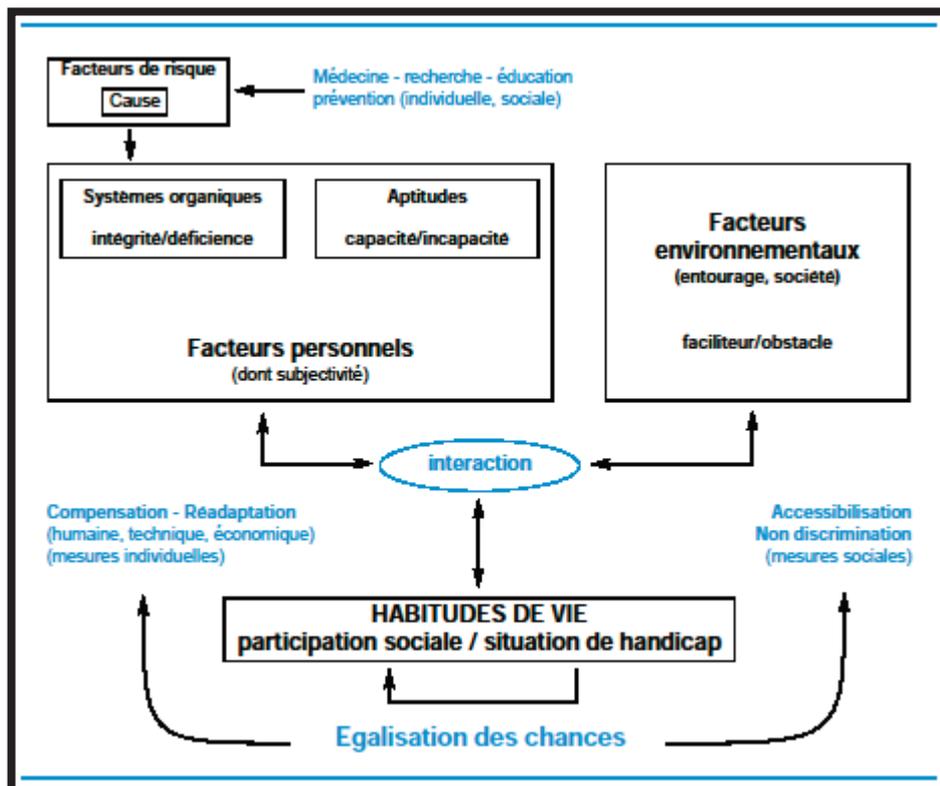


Figure 42. Conception actuelle des situations de handicap - Représentation des interventions visant à favoriser la participation sociale.
Source : M. Delcey, appui sur le PPH québécois.

Au niveau national, en Colombie existe aussi un historique pour se référer aux personnes handicapées. L'université "El Rosario" (2007) de Bogotá, dans son programme académique de vulgarisation scientifique, montre qu'en Colombie, plusieurs termes ont été utilisés pour se référer aux handicapés : « *fous, furieux et mentecatos, ont été utilisés par le Code Civil Colombien pour se référer aux personnes handicapées. Pendant plus d'une centaine d'années, ces termes, qui sont aujourd'hui reconnus comme offensifs, ont été utilisés dans la société colombienne. Il a été nécessaire de modifier le Code Civil pour changer radicalement ce cadre et pour déclarer inconstitutionnelle cette terminologie. La Constitution de 1886 n'avait pas fait mention des droits des personnes handicapées. C'est à partir de la Constitution de 1991, que les droits des personnes handicapées ont été reconnus pour leur défense et protection directe* ». Nous savons très bien que ces termes ont une connotation négative et péjorative pour la société.

D'ailleurs, l'argot colombien présente une série de mots particuliers pour se référer aux handicapés. Voici la liste qui va de la généralité à la spécificité du handicap, la définition, signification et connotation pour la société colombienne :

- Inválido (invalide) : ce mot est plutôt utilisé pour se référer à quelqu'un qui ne peut pas se mobiliser ou qui a des limitations pour le faire (handicapés physiques ou moteurs). Généralement ces personnes utilisent des fauteuils ou des béquilles pour se déplacer. C'est un mot péjoratif pour les handicapés.
- Paralítico (paralytique) : synonyme d'invalide. C'est un mot péjoratif pour se référer aux handicapés.
- Enfermo (malade) : est utilisé pour se référer à un handicapé qui a besoin d'être assisté tout le temps par une autre personne. Ce n'est pas péjoratif.
- Discapacitado (handicapé) : c'est un mot qui se réfère aux personnes qui ont des limitations physiques ou physiologiques pour se mobiliser, ou qui ont besoin des outils pour le faire : fauteuil ou béquilles ; ou pour ceux qui ont besoin d'être assistés par d'autres personnes ou des professionnels de la santé.

- Paraplégico (paraplégique): personne handicapée qui n'a pas sensibilité dans les membres inférieurs, et qui ne peut pas marcher. Pour se mobiliser, elle doit utiliser un fauteuil roulant. C'est le mot technique utilisé par les médecins. Ce n'est pas péjoratif.
- Cuadraplégico : personne handicapée qui n'a pas de sensibilité du cou aux extrémités de son corps. Elle doit être assistée tout le temps par une personne de la famille ou un spécialiste. C'est le mot technique utilisé par les médecins. Ce n'est pas péjoratif.
- Tullido : mot utilisé pour se référer aux personnes handicapées motrices qui ne peuvent pas bouger leur corps, et doivent être assistées pour d'autres personnes de leur famille ou par des professionnels. Ce mot a une connotation péjorative et très offensive.
- Mutilado (mutilé) : c'est mot est utilisé pour se référer aux personnes qui à cause d'un accident ou du conflit armé, ont perdu leurs extrémités supérieures et/ou inférieures (les amputés). C'est un concept plutôt utilisé dans l'argot militaire et par les journalistes.
- Cojo : c'est un mot spécifique pour se référer aux handicapés qui ne marchent bien à cause d'une déficience physique (perte d'une jambe ou d'un pied) ou à cause d'une maladie motrice (poliomyélite ou paralysie infantile). Est péjoratif et offensif de l'utiliser.
- Patuleco : synonyme de cojo. Généralement ce mot est utilisé pour se moquer des personnes qui ne marchent pas bien.
- Patimocho : Généralement utilisé pour se moquer des personnes qui sont amputées d'une jambe ou d'un pied.
- Manco : c'est un mot utilisé pour se référer aux personnes qui ont perdu un bras ou une main. Selon la manière de le dire et du niveau de confiance entre les personnes, ce peut être péjoratif et offensif, ou simplement c'est une manière de se référer entre amis. C'est un mot utilisé par les médecins.
- Mocho : synonyme de manco. Généralement ce mot est utilisé pour se moquer des personnes qui ont perdu un des bras ou une des mains.
- Cegatón : c'est mot est utilisé pour se référer aux malvoyants. C'est péjoratif et offensif de l'utiliser.

- Retardado mental : c'est un mot spécifique pour les handicapés mentaux. C'est un concept utilisé par les médecins pour se référer au niveau ou à l'état de handicap mental d'une personne : simple, moyen ou grave. Dans l'argot populaire colombien, ce peut être péjoratif selon la manière de le prononcer et la situation.
- Mentecato : synonyme de retardado mental. Utilisé pour se référer aux personnes avec des limitations d'apprentissage. Très péjoratif et offensif.
- Bruto : Utilisé pour se référer aux personnes avec des limitations d'apprentissage. Très péjoratif et offensif.
- Desechable : mot utilisé pour se référer aux personnes qui n'ont pas un domicile fixe. Elles habitent dans la rue et généralement sont mal habillées. Selon les classifications de handicap sont nommés « *handicapés sociaux* ». Cette expression est liée aux consommateurs de drogue et aux délinquants. C'est très péjoratif et offensif.

Dans la population colombienne, les mots pour se référer aux handicapés sont liés au modèle individuel. Comme le vérifie Gomez (2008) « *pour faire une classification spécifique du handicap en Colombie, il faut utiliser des modèles individuels pour caractériser d'une meilleure manière ce phénomène* ». Ça veut dire que la population handicapée en Colombie est classée par rapport à la nature du handicap (limitations physiques, motrices, mentales, etc), et pas pour les limitations que trouve la personne handicapée avec son milieu social.

Par ailleurs, Camberlain (2008) fait une recompilation des définitions de handicap : la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la définition de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la définition de la Communauté Européenne et la définition française. Et nous y ajoutons la définition de handicap du Ministère de la Protection Sociale de Colombie (MPS).

- Pour l'Organisation Mondiale de la santé (OMS, 2001): « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielles,*

mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

- Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), le handicap correspond *« aux incapacités physiques, mentales, intellectuelles et sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »*. C'est la définition actuelle de handicap utilisée à l'ONU.
- Pour la Communauté Européenne le handicap s'entend, dans le domaine de l'emploi et du travail, comme la *« limitation résultant notamment d'atteinte physique, mentale ou psychique et entravant la participation de la personne concernée à la vie professionnelle »*.
- La définition française de handicap : *« constitue toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé "invalidant" »*.
- Pour le Ministère de la Protection Sociale de Colombie (MPS), *« le handicap est un concept qui évolue et qui résulte de l'interaction entre les personnes en situation de handicap et les barrières qui font partie de l'environnement, lesquelles évitent la participation effective et pleine dans la société, sans la même égalité des conditions avec les autres »*.

Comme on peut le vérifier, toutes ces définitions présentent le handicap comme la relation ou l'interaction entre la personne handicapée et les barrières de l'environnement qui ne lui permettent pas d'avoir une participation adéquate par rapport aux conditions de vie : la santé, le travail, l'éducation, la vie professionnelle et dans notre cas plus précis, le sport.

Une autre source nous est donnée par le groupe COFOMER (2006), analyse les définitions de handicap en affirmant qu'existent deux courants qui sont nettement individualisés : le courant *"médical"* qui définit le handicap, comme la conséquence d'un état pathologique (maladie ou accident) et le courant

"anthropologique" et, plus globalement social, qui considère que le handicap est la résultante de la confrontation d'un être humain avec ses capacités et de son environnement avec ses exigences. Au total, ceci peut se résumer de la façon suivante :

1. C'est la lésion (ou déficience) corporelle pathologique qui rend les personnes handicapées.
2. Ce sont, la société et le cadre de vie qui créent les situations de handicap.

Le Rhun (n.d) présente un historique de la classification du handicap à travers du temps où les premières classifications sont plutôt médicales. La première date du 17^{ème} siècle nommée « *les tables mortuaires de Londres* » sur une liste liée aux maladies infantiles de l'époque. En 1855 commencent des travaux sur des nomenclatures par rapport à des maladies classées par groupes. La première classification internationale des maladies a été présentée (nommée nomenclature) en 1900. La 6^{ème} révision de cette première classification est adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1948 et est nommée la Classification Internationale des Maladies (CIM6).

Wood (1980) travaille pour l'OMS sur l'évaluation du handicap. L'objectif visé d'avoir une définition, un langage, un cadre de références communes par rapport à la notion de handicap. Wood affirme que le handicap présent trois niveaux clés : l'aspect lésionnel (la déficience), l'aspect fonctionnel (l'incapacité) et l'aspect situationnel (le désavantage). C'est une approche individuelle qui va se refléter sur une approche sociale du handicap. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) représente les moments présentés pour Wood à travers d'un système nommé "*séquence de Wood*" :

- « *Les "maladies" : elles appartiennent aux accidents et autres traumatismes moraux ou physiques, sont à l'origine de la chaîne. Elles relèvent du diagnostic et des traitements médicaux. Les maladies correspondent à l'aspect lésionnel du handicap, peuvent être un état temporaire ou permanent. Elles n'impliquent pas forcément que l'individu soit considéré comme malade.*
- *Les "déficiences" sont les amputations ou les dysfonctionnements des diverses parties du corps (membres, muscles, organes) ou du cerveau.*

Elles résultent en général d'une maladie ou d'un traumatisme. Les déficiences correspondent à l'aspect fonctionnel du handicap. Elle s'apprécie avant appareillage ou aide technique.

- Les "incapacités" sont les difficultés ou impossibilités de réaliser des tâches élémentaires :
 - ✓ Physiques : comme se tenir debout, se lever, monter un escalier,
 - ✓ Psychiques : comme mémoriser.
 - ✓ Les complexes : s'habiller, se servir d'un téléphone, parler avec plusieurs personnes. Elles résultent en général d'une ou plusieurs déficiences.
- Les "désavantages", désignent les difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer, ou que la société attend d'elle : suivre les cours scolaires, accomplir un travail rémunéré (ou indépendant), communiquer avec ses semblables, remplir un rôle parental. Ils se situent à la rencontre de l'environnement naturel ou social et des caractéristiques propres de l'individu. Les désavantages correspondent à l'aspect situationnel du handicap ».

Ce système de Wood est analysé par Winance (2008) qui affirme « les travaux de Wood aboutissent à la présentation d'une nouvelle classification, qui introduit la notion de désavantage sociale, et met en évidence tous les aspects non médicaux du sujet de handicap ». Cette classification a été approuvée par l'Assemblée Mondiale de la Santé en 1975 et nommée « Classification Internationale des Déficiences, Incapacités et Handicaps (CIDIH) » publiée en 1980 par l'OMS comme classification expérimentale. La figure ci-après illustre le schéma de la CIDIH de l'OMS en 1980, également nommée « la CIH du professeur Wood » :



Figure 43. Schéma de la Classification Internationale des Déficiences, Incapacités et handicaps (CIDIH) de l'OMS. 1980.

Source : Winance 2008.

Cette figure illustre comment un trouble physique, fonctionnel, émotionnel ou sensoriel se manifeste en handicap ; la maladie provoque une déficience qui est extériorisée à travers le corps ; comme conséquence à cette extériorisation de la maladie, se présente une incapacité à participer des activités de la vie quotidienne. Du coup, des barrières apparaissent qui ne permettent pas une interaction adéquate de la personne handicapée avec son environnement. À partir de ce moment-là, on peut considérer la socialisation du handicap pour une personne qu'à travers des limitations pour se '*débrouiller*' dans ses activités de la vie quotidienne.

Cette figure No. 2, est analysée aussi par Gautheron & Vigouroux (2008) pendant la 3^{ème} Journée de l'ISTR-Évaluation en vie réelle des handicaps cognitifs et sensoriels. Ils affirment « *ici débutent les difficultés, et d'abord celle de s'accorder sur les termes, puis celle de ne pas réduire les problèmes d'une personne à un point de vue, exclusivement médical par exemple. Ce sont ces difficultés conceptuelles et ce souci de ne pas réduire le handicap à un diagnostic qui ont conduit à l'élaboration de la première CIH (1980), qui a suscité un engouement réel en France – notamment dans les milieux associatifs – comme à l'étranger* ». Ils complètent leur discours en affirmant qu'« *Une classification n'est pas un classement (hiérarchisation et/ou catégorisation de concepts ou de mots), mais un travail de réflexion sur ces concepts et ces mots. Si on laisse de côté son aspect 'nomenclature', la CIH et les réflexions qui ont entouré sa conception ont accompagné une révolution conceptuelle du handicap : considérer le handicap comme la conséquence d'une maladie (ou d'un accident) au lieu de l'assimiler à sa cause* ».

Les figures ci-après illustrent le schéma nommé " *le Système de Wood*" :

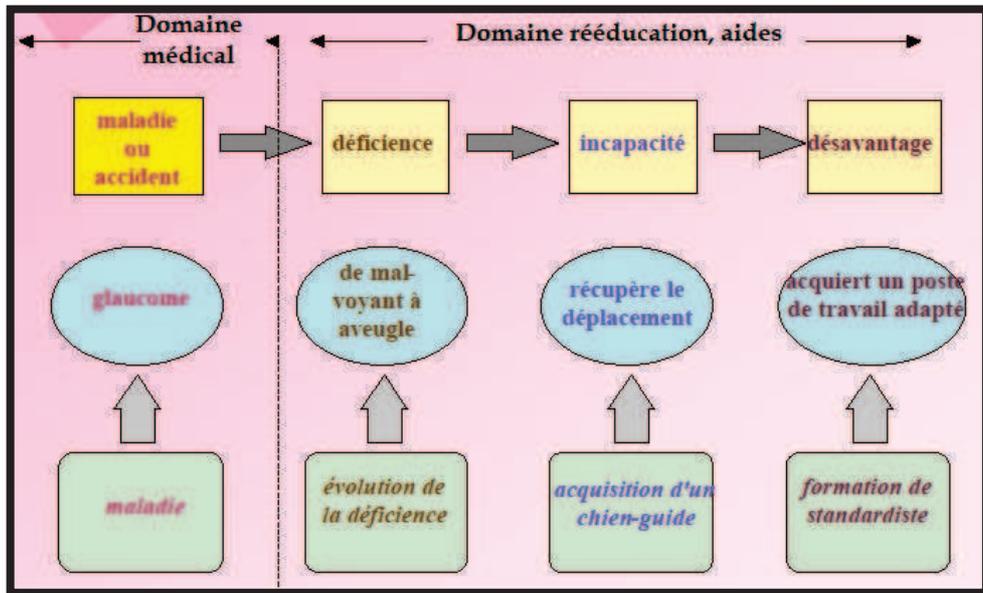


Figure 44. Système de Wood. 1980. L'individualité du handicap.

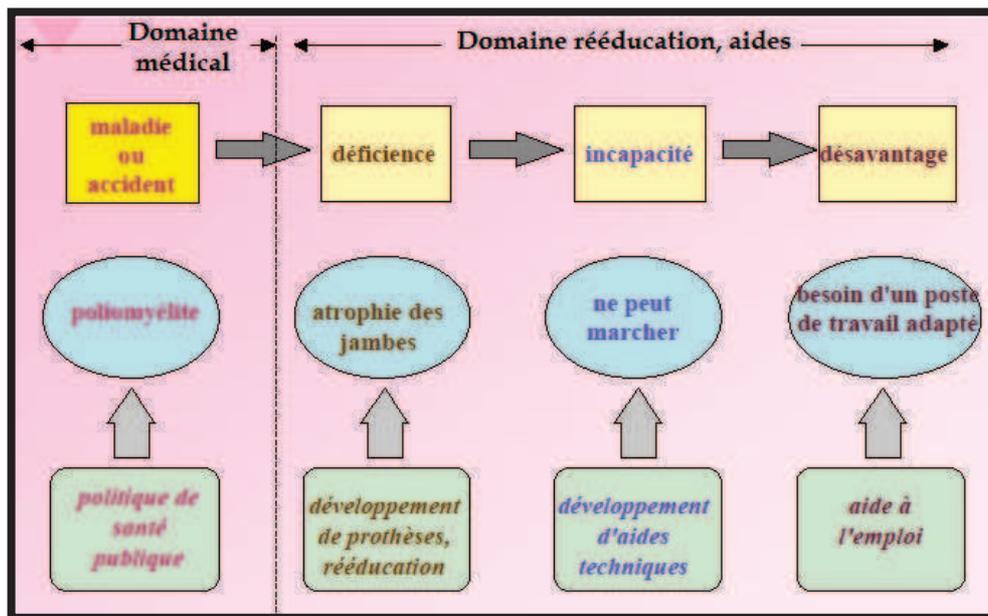


Figure 45. Système de Wood. 1980. Le social du handicap.

Ces deux figures illustrent d'une manière détaillée comment la définition de handicap est regardée à partir de l'individu et comment cette conception individuelle est appropriée dans le domaine social. Cette réflexion est confirmée par Olivier (1996) qui nomme ces deux réalités comme le Modèle individuel et le Modèle social : « *le premier centre leurs caractéristiques sur la personne : Théorie de la tragédie personnelle et leur traitement individuel ; et le deuxième centre leurs caractéristiques sur la société et ses manques : théorie de l'oppression sociale et l'action sociale pour 'résoudre' la problématique du*

handicap ». Ça veut dire que le handicap n'est seulement une manifestation de maladie chez l'individu, il est aussi représenté dans un contexte social qui entoure au handicapé.

Boucher (2003) reprend les mots d'Olivier « *Le handicap ne peut être envisagé en dehors de l'univers social qui le produit; il n'existe pas à l'extérieur des structures où il est placé et des significations qui lui sont données* » pour démontrer que le handicap, c'est une réalité sociale. Boucher complète son discours en disant « *Le handicap est saisi comme un statut social doté d'une certaine visibilité, produisant sur le corps un effet de marquage qui, reconnu par l'autre, entraîne une mise à l'écart ou des comportements singuliers dont résulte une mise hors normes* ».

Calvez (1994) développe un « état » particulier de la vie d'une personne handicapée. Il affirme que pendant les derniers vingt ans, la question du handicap a pu trouver un écho dans les interrogations relatives à l'exclusion. Ce sujet concerne aussi les préventions culturelles à l'égard des personnes handicapées. Cette conjugaison fait du handicap une configuration singulière dont l'approche en termes de « *liminalité* » cherche à rendre compte. Le concept de liminalité vient du latin « *limen* », signifiant « *le seuil* ».

Dans la littérature, cette notion de seuil ou de liminalité souligne le moment où une personne perd un premier statut et n'a pas encore accédé à avoir un second. Elle se trouve dans une situation intermédiaire et flotte entre deux états, c'est un état de transition. Ces deux perspectives se complètent pour rendre compte du handicap comme situation sociale et comme expérience culturelle que ne fait pas partie des statuts sociaux reconnus. Pendant la transition entre l'isolement et le statut suivant, la personne est dans un état '*liminal*' : elle est « *sur le seuil* », maintenu dans des « *limbes sociaux* » en dehors du système social classique.

D'autre part, Blanc (2010) présente une thèse pour se référer à la liminalité. Cette thèse consiste à indiquer que les conditions dans le continuum de la vie se font selon un rythme ternaire. C'est-à-dire que les personnes font partie des groupes et, selon leurs changements (de l'adolescent qui devient adulte, par exemple), sont agrégées dans un autre groupe avec des caractéristiques différentes. Mais pendant ce changement, ils sont dans une période de transition. Et pendant la période de transition, eux ne font partie ni de l'un ni

d'autre. Blanc affirme « *par liminalité on peut donc entendre, les lieux (une cité de transit), les moments (la conscription) et étapes de la vie individuelle (l'hospitalisation) et collective (l'adolescence, le noviciat) caractérisés par une transition, un changement* ». Pour illustrer la liminalité d'une manière plus précise, Blanc prend un exemple de Murphy : « *les handicapés a long terme ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni dehors de la société ni tout à fait à l'intérieur. Ce sont des êtres humains mais leurs corps sont déformés et fonctionnent de façon défectueuse, ce qui laisse planer un doute sur leur pleine humanité. Ils ne sont pas malades, car la maladie est une transition soit vers la mort soit vers la guérison. Le malade vit dans un état de suspension sociale jusqu'à ce qu'il aille mieux. L'invalidé, vit dans un isolement partiel en tant qu'individu indéfini et ambigu* » (Murphy, 1993). Cet exemple on peut le lier avec l'entretien de HE06PRPE (un de nos acteurs) « *...Alveiro, les handicapés simplement sont des personnes qui fonctionnent différemment de nous...* ».

La liminalité comme concept serait donc le résultat de la déficience (regardée comme une altération du corps) et comme un fait de la culture initié par autrui qui, tient en lisière la personne handicapée. Elle est le résultat d'une gestion sociale des corps dans laquelle interviendraient toutes les représentations et relations sociales.

La liminalité constitue ainsi un aspect important d'un point de vue sociologique. Ça veut dire que, d'une part, elle est une conséquence de la difficile prise en charge des personnes handicapées. Et d'autre part, elle offre une possibilité d'existence des groupes qui disposent d'espaces propres. Ce sont des espaces sociaux, réels et symboliques, dans lesquels les personnes et les groupes sont inclus et jugés. Ces groupes font partie de cultures minoritaires lesquelles peuvent se développer à leurs propres rythmes et propres conditions.

Le handicap et la liminalité ont d'abord une distinction d'ordre physique (corporel) reflétée dans un défaut ou dans une altération des capacités fonctionnelles (une déficience). Cette déficience va être incluse et jugée pendant le développement de la vie collective. Affirmer que les personnes handicapées sont en situation de liminalité c'est affirmer que leurs interactions sociales sont difficiles à gérer dans les différentes modalités d'inclusion et d'interaction avec l'environnement.

Calvez, affirme que *« la liminalité enracine le handicap dans l'ordre social et culturel, non dans l'ordre biologique. Elle est représentée sous différentes formes culturelles en dépendant les déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Les quelles ont des configurations particulières selon la structure sociale »*.

Avec la notion de liminalité, Murphy et Calvez ont su nommer une nouvelle composante du handicap. Ils affirment que liminalité est dialogique, car elle est à la fois un lieu de seuil, statique et un passage au mouvement. Elle conduit au seuil d'une nouvelle situation. Elle fait partie des changements liés à la restructuration de l'identité qui a été modifiée par la situation de handicap. Pour résumer cette partie, on peut y utiliser l'étude de Botokro (2002) qui affirme *« Un individu qui change de statut social passe par trois étapes : la séparation, le seuil et l'agrégation. La situation de seuil ou situation liminaire est intermédiaire et nécessaire au changement. Elle annule les marques du statut antérieur et rend possible l'acquisition d'un autre statut »*.

D'autre part, comme nous l'avons décrit au début de ce chapitre, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a proposé en 1980 une Classification Internationale du Handicap (CIH). Mais au fil des années, plusieurs professionnels de la santé ont souligné les limites de cette classification. Après plusieurs années de travail et plusieurs versions d'essais, les 191 pays membres de l'Assemblée Mondiale de la Santé ont finalement adopté le 21 Mai 2001 une nouvelle classification du handicap : la Classification Internationale du Fonctionnement, de la Participation et de la Santé (CIF).

Fougeyrollas (2002) complémente cette situation en soulignant que *« la CIH visait à définir un langage pour identifier et mesurer les conséquences de longue durée des maladies et traumatismes, où finalement acquis son « autonomie » sous le nom de Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF/CIH) »*. Ça consiste en une réactualisation de la CIH, d'application universelle qui prolonge le même modèle, mais fait intervenir une nouvelle connotation : le facteur environnemental.

Gautheron & Vigouroux (2008) affirment que *« la CIF a conservé la stratification corps/personne/société qui constituait l'une des sources fondamentales de critiques de la CIDIH avec son implication de l'existence d'un être humain,*

d'une personne, pouvant être conçue ou appréhendée de façon isolée ou autrement qu'en fonction d'un contexte social spécifique. Cette stratification sans aucun fondement théorique, dans une perspective anthropologique, a entraîné par la suite la confusion entre la dimension des activités et celle de la participation ».

Ça veut dire que le processus de passage de la CIH à la CIF peut être argumenté par les « limites » qu'avait la CIH comme un modèle plutôt lié à l'individualité dans un sens médical. Ainsi le confirme Delcey (2002) : « *la CIH (le handicap) se situe donc en aval de la cause médicale (diagnostic) et cela permet de le considérer indépendamment de cette cause : chacun connaît l'exemple de l'amputation d'un doigt (diagnostic médical univoque) qui chez un violoniste sera cause d'un désavantage majeur et chez la plupart des personnes une déficience sans conséquence notable ».*

Delcey décrit les limites du modèle de classement de la CIH par rapport au handicap. Il affirme « *cette façon de classer est, plus profondément, une façon de voir le handicap, la personne handicapée, ses besoins, sa demande, qui doit interpeller chacun : si l'on déplore souvent que la personne ne soit encore perçue qu'à travers son diagnostic ou ses déficiences. Les associations de personnes se définissent elles-mêmes le plus souvent en fonction de ces diagnostics (association de myopathes, de polyarthritiques...) ou de ces déficiences (handicapés moteurs, mentaux, ou sensoriels) »* Ça veut dire que la CIH présente une perception individuelle du handicap, sans prendre en compte la relation qui existe entre la personne handicapée et son environnement ou son insertion sociale.

Delcey présente trois limites à la CIH lesquelles ont permis de restructurer cette classification et d'avancer vers la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF).

- **l'enchaînement n'est pas univoque** : du diagnostic au désavantage en passant par les déficiences puis les incapacités. La réalité est plus complexe et, à titre d'exemples : « *incapacité de se mouvoir peut entraîner des déficiences ; une déficience peut entraîner un désavantage social important sans incapacité ; de même, l'existence de déficiences ou même d'incapacités n'entraîne pas forcément de désavantage ».*

- **le vocabulaire systématiquement négatif et l'application à une population donnée sont discriminants** : d'une part le handicap est appréhendé sous l'angle de la perte et du manque (déficience, incapacité, désavantage), et d'autre part ce type de classification ne s'applique par définition qu'à des personnes stigmatisées comme « déficientes ».
- **la CIH reste promotrice d'un modèle du handicap ignorant le rôle de l'environnement.** Pourtant, des barrières architecturales (problèmes d'accessibilité) et sociales (discrimination ou simple attitude des personnes vis-à-vis du handicap) jouent un rôle important dans la constitution du désavantage social.

Pour finir, Delcey affirme que depuis quelques années, il existe une approche différenciée entre ce qui relève des déterminants individuels (médicaux ou personnels) et ce qui provient de facteurs environnementaux. Pour les facteurs individuels, « *On conçoit le handicap comme le problème d'un individu donné (« c'est lui qui est handicapé »), caractérisé par une anomalie (déviation par rapport à une norme). La conséquence en est la conception de solutions s'adressant à cet individu qu'on va « rééduquer », « réadapter » à une société dont il s'écarte, dont il dévie* ». Et par rapport au modèle environnemental ou social, Delcey affirme que « *le handicap est moins perçu comme une anomalie (d'un individu) que comme une différence (diversité) à intégrer dans un ensemble ; ce modèle insiste sur les causes socio-environnementales (barrières architecturales, préjugés sociaux, règles officielles...) des situations vécues par un membre différent de la communauté* ». En résumé il affirme « *...cette opposition en disant que, dans le modèle individuel, on va tenter d'adapter l'individu à la société, tandis que, dans le modèle social, on va tenter d'adapter la société à la diversité des individus qui la compose* ».

Par contre, la CIF présente une définition du handicap : « *le handicap désigne les déficiences, limitations d'activité et restriction de participation. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels)* ».

Guyot et La commission régionale du CREAL pour l'hébergement et l'accompagnement social des personnes handicapées (2002) ont analysé la CIF et ont déterminé leurs buts principaux :

- La CIF est une classification polyvalente conçue pour servir diverses disciplines et différents secteurs.
- fournir une base scientifique pour comprendre et étudier les états de la santé, les conséquences qui en découlent et leurs déterminants ;
- établir un langage commun pour décrire les états connexes de la santé, afin d'améliorer la communication entre différents utilisateurs, notamment les travailleurs de santé, les chercheurs, les décideurs et le public en général, y compris les personnes handicapées
- permettre une comparaison des données entre pays, entre disciplines de santé, entre services de santé, et à différents moments ;
- fournir un mécanisme de codage systématique pour les systèmes d'informations sanitaires.

La CIF cherche toujours à aborder le handicap comme une interaction entre les potentialités d'un individu et son environnement, structurée par conséquent en deux grandes parties :

- *Le fonctionnement et handicap* : définissait tous les aspects du fonctionnement de la personne au niveau de son corps (fonctions organiques et structures anatomiques) mais aussi en tant qu'individu et être social (activité et participation) ;
- Les *facteurs contextuels* : constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie ».

Également, la CIF présente quatre apports importants pour la nouvelle classification internationale du handicap :

- *L'intégration du modèle social du handicap* : d'une approche ré-adaptative, on passe à l'égalité des droits et des chances.
- *Perspective universelle et systémique du fonctionnement humain* : le principe le plus important en la non-discrimination et l'utilisation d'une terminologie neutre.

- *Introduction de la participation* : les causes individuelles et environnementales de la restriction de la participation du handicapé à la vie en société.
- *Une classification de l'environnement* : l'individu (l'être humain) et l'environnement, ça veut dire les facteurs du milieu qu'entoure au handicapé qui peuvent être classés comme facilitateurs ou d'obstacles.

La CIF présente des apports importants pour la classification du handicap. Voici les plus importants :

- la classification et son schéma conceptuel se réclament d'une conception universelle s'appliquant à tout être humain ;
- d'une perspective unidirectionnelle linéaire mécaniste et positiviste de cause à effet, elle s'appuie maintenant sur des modèles systémiques multidimensionnels ;
- les modèles visent à décrire et à expliquer le phénomène du handicap ;
- les dimensions conceptuelles sont formulées de façon positive ;
- elle se présente comme une classification hiérarchique avec des définitions des catégories
- elle prend en compte des facteurs environnementaux ;
- elle prend en compte des facteurs personnels ;
- elle est dotée de codes qualificatifs de cotation ou échelles de sévérité pour chaque domaine conceptuel.

On peut en conclure que la CIF présente une approche polyvalente du fonctionnement et du handicap par rapport aux processus interactifs et évolutifs. Le langage de la CIF permet décrire les utilisateurs, leur créativité et de leur parcours scientifique. Par contre la CIH identifie les préjudices ou les désavantages du handicap sans accéder aux notions de participation.

Pendant un séminaire intitulé « *Évolution des nomenclatures et des classifications dans l'évaluation des handicaps au plan européen et français* »⁹,

⁹ Événement crée pour le Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Éducation permanente de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Brest, le 05 mars 2012.

Barral¹⁰ (2012) a présenté la classification de la CIF. Tout d'abord, elle part des définitions de fonctionnement et du handicap : « *le fonctionnement est un terme générique couvrant les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation. Il désigne les aspects positifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux)* ». Et d'un autre côté, « *le handicap est un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Il désigne les aspects négatifs* » de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux) ».

À partir de ces deux définitions, la classification de la CIF est structurée en quatre dimensions :

- fonctions corporelles
- structures anatomiques
- activités et participation
- facteurs environnementaux

La figure ci-après illustre la structure de cette classification :

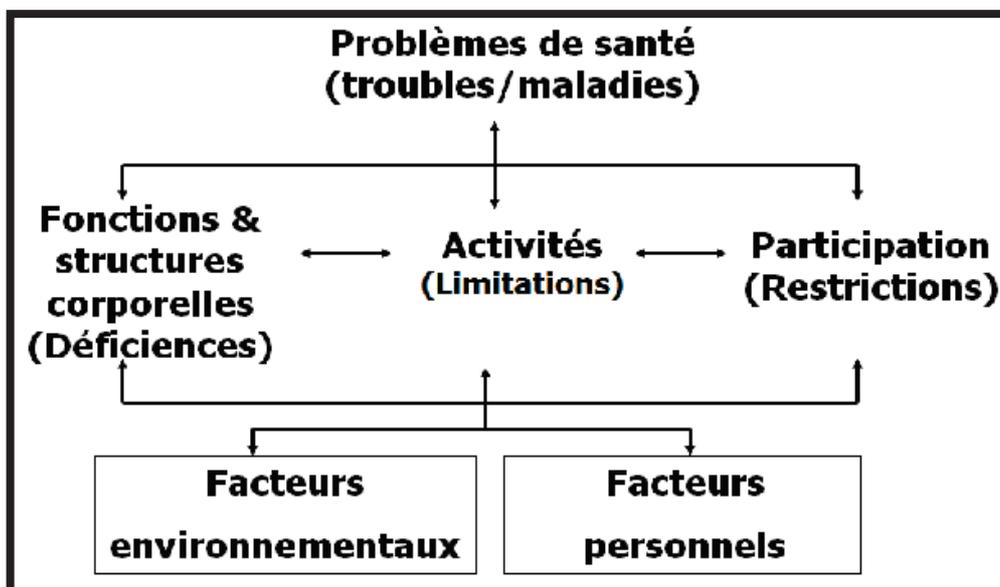


Figure 46. Classification Internationale du Fonctionnement CIF/CIH.
Source : Barral. 2012.

¹⁰ Catherine Barral, sociologue au Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations. École des Hautes Études en Santé Publique.

Camberlain (2008) analyse cette structure en deux parties. La première partie est liée au fonctionnement et au handicap, et comporte deux composantes :

- La composante « *organique* » : systèmes organiques, structures anatomiques.
- La composante « *activité et participation* » qui décrit le fonctionnement de la personne du point de vue comme individu et comme être social (capacité et performance).

La deuxième partie est liée aux facteurs contextuels caractérisés par des facteurs environnementaux, classés du plus proche de l'individu jusqu'à l'environnement global.

Lors du même séminaire Barral, a présenté la structure actuelle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par rapport à la Classification Internationale du Fonctionnement et du handicap (CIF/CIH-2), que nous trouvons dans le cadre suivant :

**STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DU
FONCTIONNEMENT, DU HANDICAP ET DE LA SANTÉ.
(CIF/CIH-2).**

1) Fonctions de l'organisme :

Les fonctions organiques sont liées au fonctionnement des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques). Les déficiences sont les problèmes des fonctions organiques ou des systèmes anatomiques, comme un écart ou une perte importante.

- *Fonctions mentales globales et spécifiques.*
- *Fonctions sensorielles et douleur.*
- *Fonctions de la voix et de la parole.*
- *Fonctions des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien.*
- *Fonctions génito-urinaires et reproductives.*
- *Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement.*
- *Fonctions de la peau et des autres structures associées.*

2) Structure corporelle :

Les structures anatomiques sont les organes, les membres et leurs

composantes. Les déficiences désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, comme un écart ou une perte importante.

- Structure du système nerveux.
- Œil, oreille, et structures annexes.
- Structures liées à la voix et à la parole.
- Structure des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire.
- Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien.
- Structures liées à l'appareil génito-urinaire.
- Structures liées au mouvement.
- Peau et structures annexes.

3) Activités et participation :

Une activité signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose. La participation signifie le fait de prendre part à une situation de la vie réelle. Les limitations d'activité désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité. Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour participer à une situation réelle.

- Apprentissage et application des connaissances.
- Tâches et exigences générales.
- Communication.
- Mobilité.
- Entretien personnel.
- Vie domestique.
- Relations et interactions sociales.
- Grands domaines de la vie.
- Vie communautaire, sociale et civique.

4) Facteurs environnementaux :

Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

- Produits et technologie.

- *Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement.*
- *Soutiens et relations.*
- *Attitudes.*
- *Services, systèmes et politiques.*

Source : Barral, 2012.

Cette classification part des maladies considérées comme « *organiques* » et les changements du fonctionnement de ces structures (physiologie des organes). Suit ensuite le composant « *anatomique* » toujours lié à la structure du corps : tissus, systèmes, membres, etc. Ces deux premiers points caractérisent la structure et fonctionnement du corps du handicapé : l'anatomie et la physiologie. Le troisième point est caractérisé par la participation du handicapé dans ses différentes activités de la vie quotidienne. À cause des limitations corporelles ou organiques, il est limité pour se débrouiller d'une manière similaire aux personnes non handicapées. Et le dernier point est lié à l'environnement. Ça représente toutes les barrières physiques ou sociales qui entourent le handicapé, et qui ne lui permettent pas mener ses activités d'une manière adéquate.

Au-delà de l'évolution des différentes classifications internationales du handicap et du fonctionnement. Organini (n.d) analyse ces classifications en disant « *si la CIH a eu le mérite de dégager l'aspect social du handicap de sa dimension biomédicale elle maintient un rapport étroit entre les deux puisque le désavantage est vu comme la conséquence de l'incapacité et de la déficience. De ce fait, l'expérience douloureuse de la personne handicapée dans la vie sociale reste attachée à ses attributs personnels. On le considère donc comme un modèle individuel* ». Par contre « *la CIF/CIHF2 es placée dans un modèle social, en considérant le handicap comme produit par l'ensemble des barrières physiques et socioculturelles qui font des obstacles à la participation sociale* ». En Colombie, il existe aussi une classification du handicap présentée par Peralta (2008) liée aux caractéristiques de la population handicapée colombienne. Cette classification tourne aussi autour de trois axes :

- *Déficience*¹¹ : c'est toute perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction anatomique, physiologique ou psychologique. Elle correspond au corps.
- *Handicap*¹² : c'est toute réduction ou absence due à une déficience de la capacité d'accomplir une activité d'une manière considérée comme normale pour un être humain et son contexte social. Elle correspond à l'activité.
- *Minusvalía*¹³ : désavantage pour un individu, résultant d'une déficience ou un handicap pour jouer un rôle qui est normal pour les autres (selon l'âge, le sexe, et les contextes sociaux, culturels et professionnels). C'est donc la perte ou la limitation des possibilités de participer à la vie communautaire avec d'autres. Elle correspond à l'interaction du handicapé avec son environnement.

À partir de ces définitions, Peralta fait une classification du handicap par groupes: le moteur, le physique, l'auditif, le visuel, et le mental :

- Handicap du groupe IMOC : Handicap moteur d'origine cérébral : correspond à l'altération de la locomotion à cause d'un déficit du fonctionnement du système nerveux central, musculaire et le système squelettique ; ça ne permet pas la mobilité fonctionnelle d'une ou de plusieurs parties du corps. Les aspects qui font partie de ce handicap sont :
 - ✓ L'aspect cognitif : ce sont toutes les maladies d'ordre cérébral qui ne permettent pas les processus d'apprentissage de manière optimale.
 - ✓ L'aspect socio-affectif : c'est lié aux aides des familles et des groupes de personnes qui sont autour de la personne handicapée.
 - ✓ L'aspect linguistique : ce sont les troubles liés aux maladies cérébrales, avec problèmes de la parole et du langage.

¹¹ Déficience, terme identique en Colombie.

¹² Handicap, terme identique en Colombie.

¹³ Invalidité.

- ✓ L'aspect communicatif : l'interruption de la communication est due aux blessures du cerveau. Il faut alors mettre en place d'autres moyens de communications.
- Syndrome de Dawn et maladies mentales :
 - ✓ L'aspect cognitif : les personnes handicapées sont classifiées en trois sous-catégories :
 - a) Celles qui apprennent que des généralités (faible).
 - b) Celles qui apprennent des particularités (moyen).
 - c) Et celles qui n'apprennent rien. (sévère).
 - ✓ L'aspect socio-affectif : les personnes concernées travaillent en collaboration avec d'autres personnes ; ils sont obéissants à quelques règles et normes. Ils sont généralement tranquilles.
 - ✓ L'aspect linguistique : elles ont des troubles marqués de prononciation due à la déformation de leur langue. Leurs paroles sont liées aux concepts clairs et précis, car elles ne peuvent pas dire des phrases longues.
 - ✓ L'aspect communicatif : elles sont récursives, sont imitatrices, mais oublient facilement quelques phrases et mots.
- Handicap visuel :
 - ✓ L'aspect cognitif : les personnes en situation de handicap visuel ne présentent pas de problème pour l'apprentissage. Elles ont quelques difficultés pour la compréhension de concepts que les interlocuteurs ne savent pas leur transmettre. Il faut mettre en place une autre façon de communication avec elles pour se faire comprendre.
 - ✓ L'aspect socio-affectif : elles sont généralement très affectives, car pour l'apprentissage, elles ont besoin du tact et de l'audition. Elles ont donc besoin d'être proches des personnes.
 - ✓ L'aspect linguistique : au niveau général, elles n'ont pas de problème dans le langage. Elles sont bons conteurs. elles sont récursives dans la parole, mais présentent quelques problèmes pour la communication écrite.
- Handicap auditif :

- ✓ L'aspect cognitif : leurs apprentissages ont des caractéristiques spéciales, car elles jouent sur leur vision, l'odorat, le goût et le tact.
 - ✓ L'aspect socio-affectif : elles ont besoin de la reconnaissance sociale, car elles ne disposent canaux de communication normaux. La communication par signes est ici très importante.
 - ✓ L'aspect linguistique : en elles n'existe pas le langage et les paroles conventionnels. elles les remplacent pour sons et des gestes.
 - ✓ L'aspect communicatif : les handicapés auditifs ont beaucoup plus canaux de communication : le vison, le tact, l'odorat, le goût et l'expression corporelle. Ils sont leur propre façon de communication avec le langage par signes.
- Handicap physique et les handicapés de naissance : par définition, c'est la perte totale ou partielle d'une capacité motrice à cause d'un accident ou d'une maladie sans l'espoir de récupération. Dans notre contexte national, on a beaucoup de gens blessées pour les mines anti-personnelles, principalement des militaires blessés en combat.

Comme on peut le voir, il est possible de comparer la CIF et la classification faite pour Peralta. La première présente une classification du handicap plutôt liée à la participation de la personne handicapée dans l'environnement qui l'entoure. Et la classification faite pour Peralta est plutôt liée aux limitations du corps, étant davantage sur un modèle individuel.

Maintenant quelles sont les lois qui protègent les droits fondamentaux des personnes handicapées en France et en Colombie ?¹⁴ L'État français est un des pays plus reconnus mondialement pour sa législation en faveur des droits des handicapés. Depuis l'année 1975 avec la « *loi d'orientation en faveur des personnes handicapées* », il existe trois niveaux d'infirmités : la déficience, l'incapacité et la désavantage. Cette loi a été complétée avec la loi de 1987, qui oblige les entreprises de plus de vingt employés soit à embaucher minimum un

¹⁴ Voir chapitre n° 3. L'état de lieu du handicap en Colombie.

6% de travailleurs handicapés, soit à reverser de l'argent à l'AGEFIPH¹⁵ pour financer la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés.

La dernière grande loi française est la loi No. 2005-102 du 11 février 2005, nommée « *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Cette loi est l'une des principales sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975. Elle est composée de 101 articles et a donné lieu à la rédaction de plus de 80 textes d'application. Elle apporte de nombreux changements dont l'ampleur est conditionnée par le contenu des textes d'application et les précisions qu'ils apportent. Cette loi part de la protection des droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition du handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». C'est un concept plutôt lié aux limitations de participation qui ne permettent pas aux handicapés de développer leurs activités personnelles ou professionnelles comme le 'commun' de personnes dans la société.

Stiker (2007), dans son étude « *corps infirmes et sociétés* », affirme « *la condition des personnes handicapées en France est un sujet de plus en plus abordé de nos jours et dont l'impact sur la population est de plus en plus important. Souvent partagé entre leur famille et les institutions, la participation à la vie quotidienne 'classique' est souvent limitée pour les personnes handicapées. Beaucoup d'associations s'occupent de leur problème et des lois ont été pour l'avenir en aide* ».

Par contre, la législation colombienne s'appuie sur la Convention Internationale des droits des handicapés de l'ONU (2006) entrée en vigueur en 2008, laquelle à travers son premier article affirme que : « *... la personne handicapée est celle qui présente des insuffisances physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme qui, en interagissant avec diverses barrières que*

¹⁵ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.
http://www.sais92.fr/index.php?option=com_content&view=article&catid=176:insertion-professionnelle&id=1207:agefiph-association-de-gestion-du-fonds-pour-linsertion-professionnelle-des-personnes-handicapees&Itemid=321

puissent empêcher leur participation, doit se promouvoir, protéger et assurer la plénitude des leurs conditions d'égalité tous les droits humains et des libertés fondamentales par toutes les handicapés, et promouvoir le respect de sa dignité ».

Dans la législation colombienne, la Constitution Politique (1991) présente une « *protection* » effective aux populations vulnérables¹⁶, et notamment, les personnes handicapées. Cette loi 361 de 1997 (ou loi du handicap), affirme que « *le handicap est un concept qui évolue et qui résulte de l'interaction entre les handicapés et les barrières de l'environnement, lesquelles évitent la participation effective et pleine dans la société, sans la même égalité des conditions avec les autres* ». Ce concept-là signale la conséquence de la relation qui existe entre la personne handicapée et les barrières de leur environnement. Comme l'affirmait Barral (2012) « *... la personne en situation de handicap n'existe pas, car c'est la situation qui ne permet pas aux handicapés d'intervenir dans leur environnement de la même façon que les valides...* ».

À travers cette loi nationale du handicap sont établis les mécanismes d'intégration sociale pour les personnes handicapées et des autres dispositions :

- La détermination des droits des personnes handicapées,
- les interventions de l'État au niveau de prévention de la santé, l'éducation et la rééducation, l'intégration au travail, le bien-être social et l'accès pour handicapés.

Les articles 16, 25, 47, et 49 sont la base de cette loi pour la protection des droits fondamentaux et l'inclusion sociale des personnes handicapées. Voici la description de chacun de ses articles :

- Article 16. Ce qui est disposé dans ce chapitre sera également applicable pour les personnes handicapées, à ceux qui est aussi garantie le droit à une formation intégrale dans une ambiance approprié, selon les nécessités spécifiques individuelles.

¹⁶ Personnes vulnérables: les déplacés par le conflit armé, les personnes sans domicile fixe, les handicapés.

- Article 25. Le Gouvernement pourra solliciter des statistiques détaillées et mises à jour sur les bénéficiaires et les résultats des programmes pour les personnes handicapées.
- Article 47. La construction, l'extension et la réforme des bâtiments ouverts au public et spécialement des installations de caractère sanitaire, seront effectués de manière telle qu'ils soient accessibles à toutes les personnes handicapées. Le gouvernement dictera les normes techniques pertinentes, lesquelles devront contenir les conditions minimales et être adaptés aux barrières architecturales.
- Article 49. Au moins 10% des projets de logement d'intérêt social élaborés par le gouvernement seront construits avec les caractéristiques architecturales nécessaires pour l'accès des personnes handicapées et pour le développement normal de leurs activités et de leur intégration sociale.

Cet ensemble d'articles constitutionnels sont créés pour éviter que le handicapé soit identifié comme un « *malade* ». Celui-ci doit être considéré par rapport aux limitations ou les difficultés dans le développement de sa vie quotidienne. Le handicap se manifeste dès une limitation légère, jusqu'à une maladie grave en termes de quantité ou qualité, en comparant la réalisation d'une activité par rapport à la façon ou l'intensité dans laquelle une personne valide pouvait la développer. Également, cette loi est liée aux dispositions légales de la Déclaration Universelle des Droits Humains proclamé par les Nations Unies ONU (1948), la déclaration des droits du handicapé mental validée pour l'ONU en 1971 et la déclaration des droits des personnes handicapées validée par la résolution 3447 de 1975 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2004). Par rapport au sport pour les personnes handicapées en Colombie, l'État a créé la loi 181 de 1995 (ou loi du sport). Cette loi présente le système national du sport, qui évoque les bénéfices de la pratique du sport pour les personnes handicapées. Elle est complétée par la loi 582 de 2000, qui établit le système sportif national pour les handicapés et crée le Comité Paralympique Colombien (CPC), lequel est structuré par des fédérations sportives. De la même manière, le Décret 641 de 2001 réglemente la loi 582 de 2000 sur le sport, dans laquelle sont traités les handicapés physiques, mentaux ou sensoriels. Et la dernière

réglementation nommée Résolution No. 741 de 2005 laquelle est réglementé le programme « *Appui au sportif paralympique* ».

Le tableau suivant montre les différents articles de loi de la Constitution Politique Nationale (1991) concernant les droits fondamentaux des handicapés colombiens.

ASPECTS DE LA VIE QUOTIDIENNE.	ARTICLES DE LA CONSTITUTION	PHÉNOMÈNE SOCIAL
Santé et protection de l'environnement	44, 46, 47, 48, 49, 50, 64	Santé et protection publique.
Éducation	27, 44, 54, 64, 67, 68	Formation académique.
Logement.	51, 64	Logement.
Sécurité alimentaire.	64, 65, 66	Consommation de base
Liberté.	13, 15, 16, 17, 18, 19, 20	Droits des citoyens.
Protection	13, 44, 45, 46, 47, 48	Sécurité publique et sécurité sociale.
Participation	14, 23, 40	Participation communautaire.
Compréhension	14, 37, 38	Solidarité et appui communautaire
Identité	44, 68, 70, 71, 72	Traditions culturels
Loisir et sport	52	Sport et loisir
Création	16, 44, 54, 61, 64, 0, 71	Inventions et talents
Affection	42, 44	Unité familial.

Tableau 33. Classification des besoins fondamentaux et les lois colombiennes qui les protègent.

Source : Fundación Saldarriaga. 2010

En résumé, pour la France et la Colombie, le concept de handicap est jeune. Le handicap est devenu récemment une priorité pour ces États. Logiquement, les différences sociales, économiques, éducatives, sportives, d'insertion et inclusion sociale entre ces deux pays ne sont pas comparables. La France est un pays avec une société développée, avec des caractéristiques sociales et économiques adéquates pour la mise en place de projets pour les citoyens et principalement pour les handicapés. Par contre, la Colombie est un pays en voie de développement. À cause de problèmes sociaux internes, ce pays ne sort pas de la réalité du conflit armé, qui freine le développement social, et par conséquence le développement social des personnes handicapées.

Le handicap présente donc deux réalités différentes en Colombie et en France. Le développement social de chaque pays va à une vitesse différente et l'appui administratif du gouvernement n'est pas forcément pareil. Les structures publiques et privées n'ont pas la même solidité. À notre avis, l'un des aspects qui marque la différence entre ces deux États est la priorité et l'intérêt des gouvernements pour mettre en place des projets pour améliorer les conditions de vie des handicapés. De plus, la société peut avoir plusieurs lois pour

protéger les droits fondamentaux des handicapés, mais si ces lois ne sont pas respectées ça ne sert à rien. Il est souvent perçu en Colombie que les administrations des derniers gouvernements ont freiné le développement social du pays. On peut y citer l'entretien CO17CAFMLI¹⁷ « ... un des principaux problèmes de notre gouvernement c'est le budget important mis en place pour la guerre, le désir des politiciens de finir avec le conflit armée. Il faut avoir un budget plus important pour l'éducation, l'emploi, le sport, la santé et la qualité de vie des citoyens, mais malheureusement pour l'État ces aspects ne sont pas prioritaires... »¹⁸.

Pour comprendre le problème, il est indispensable de connaître les chiffres liés à l'état actuel du handicap en Colombie. Selon les sources officielles du dernier recensement du DANE (2005) et l'actualisation faite pour le Ministère de la Protection sociale (MPS) (2010), la Colombie est un pays de 42.090.502 habitants, dont 2.719.243 personnes ont au moins une limitation physique, mentale ou motrice, soit 6.3% de la population. Il existe aussi quelques chiffres liés au conflit armé dont souffre la société colombienne depuis d'une quarantaine d'années. Environ 6.000 survivants (civils et militaires) des mines anti-personnel ont souffert de traumatismes émotionnels, de perte d'un ou plusieurs membres, de la vision ou de l'audition. En considérant les proches des personnes handicapées, ce sont probablement 10 millions de colombiens qui vivent au quotidien le handicap. C'est à comparer, à la France 64.7 millions d'habitants selon L'INSEE¹⁹, où plus d'un français sur quatre souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap soit 26,4% des français.

Ces chiffres nous permettent d'envisager une réalité sociale complexe, car le handicap en Colombie représente un problème social et de santé publique, d'affecte donc un vaste groupe d'individus et de familles. Il y a également un impact négatif sur la productivité et le développement de la société.

Nous nous appuyons sur l'étude développée par Gómez & Cuervo (2007), dans laquelle ils présentent une relation directe entre « *handicap – pauvreté* –

¹⁷ Entretiens en espagnol. Traduction par l'auteur de la thèse.

¹⁸ Entretiens en espagnol. Traduction faite pour l'auteur de la thèse.

¹⁹ L'INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques de France.

vulnérabilité » dans la société colombienne, en expliquant que « *malheureusement le handicap est plus fréquente chez les plus pauvres, dû aux difficiles conditions de vie de ces familles. La présence de facteurs de risque est plus sévère : mauvaise alimentation, hauts niveaux d'exclusion sociale et éducative, faiblesse dans les services de santé, faible accès aux services publics, entre autres causes* ». Ces conditions de vie ne permettent pas aux gens de possibilités réelles d'avoir une qualité de vie digne et d'avoir des ressources économiques propres (sans compter que les processus de rééducation sont très chers et ne facilitent pas leur accès à tous les handicapés). Ces auteurs concluent que « *les conditions socio-économiques de la population colombienne peuvent constituer un facteur contextuel indépendant qui contribue à déterminer la présence du handicap. Ça veut dire qu'existe une relation entre les ressources disponibles et les sources économiques comme facteurs qui peuvent déterminer le handicap* ». et c'est vrai même si la Constitution Politique Colombienne (1991) présente des lois qui font partie des services fondamentaux, des institutions de santé pour la rééducation Physique, mentale, motrice et sociale des personnes handicapées.

La figure suivante illustre la relation présentée pour Gómez & Cuervo :

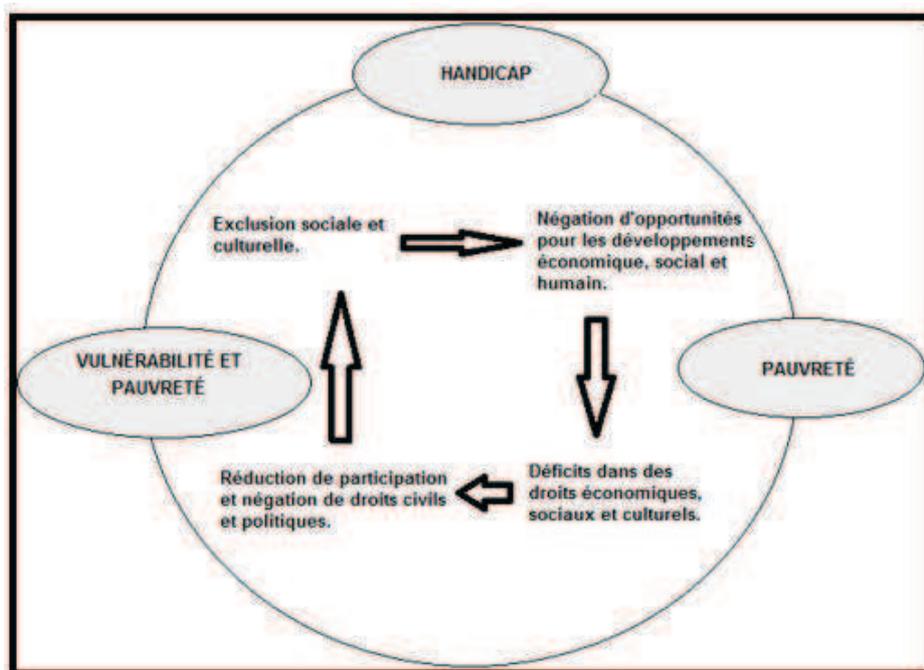


Figure 47. Cercle de la pauvreté et le handicap en Colombie.
Source: Gómez & Cuervo (2007).

Cette figure montre qu'en Colombie, le handicap est en relation directe avec la pauvreté et la vulnérabilité, en formant un circuit. Ce mécanisme englobe une série de déficits et de problématiques qui ne permettent pas aux handicapés avoir une égalité par rapport aux droits fondamentaux.

D'autre part, au niveau budgétaire, selon le Ministère du Budget colombien,²⁰ le budget national pour l'année 2011 a été de 147,3 billions de pesos (90,4 milliards d'euros). En comparaison, selon le Ministère du budget français, le budget général pour l'année 2011 a été de 365,7 milliards d'euros (5,8 fois plus que le budget de l'État colombien). Par rapport au sport, pour l'année 2011, l'État colombien a mis en place un budget pour Coldeportes National de \$105 milliards de pesos (43,75 millions d'euros), pour la subvention du sport, du loisir, l'utilisation du temps libre et l'Éducation physique. Ça correspond à 1,6% du budget national. C'est à comparer aux 420,9 millions d'euros de budget pour le sport en France (9,6 fois plus que le budget pour le sport en Colombie).

Pour le sport paralympique, le Comité Paralympique Colombien (CPC) a eu un budget pour l'année 2011 de 2.9 milliards de pesos (1.2 millions d'euros), soit 2.76% du budget de Coldeportes National et le 0,00013% du budget général du pays. En comparaison, on sait qu'en France existent trois fédérations qui traitent aussi du handicap :

- La Fédération Française handisport (FFH) ;
- La Fédération Française du sport Adapté (FFSA) ;
- Le Comité paralympique et Sportif Français (CPSF)²¹.

Pour exemple, la Fédération Française Handisport (FFH)²² a eu un budget pour l'année 2011 de 8.9 millions d'euros et/ou la Fédération Française du sport adapté FFSA²³ a obtenu de 2 millions d'euros l'année 2010.

Le tableau ci-après, illustre les chiffres officiels du budget de l'État colombien par rapport au budget de l'État français.

²⁰ Décret 145 de janvier du 2011.

²¹ Le Comité Paralympique et Sportif Français qui regroupe la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté.

²² FFH: source <http://www.handisport.org/content/federation/textes.php>

²³ FFSA: source

<http://www.ffsa.asso.fr/Pages/InCadres/GestClient/PDF/AG%202011/RapportActivite2010.pdf>

Aspect	L'ÉTAT : Année 2011.			
	COLOMBIE	%	FRANCE	%
Budget général	90.41 milliards d'euros		365.7 milliards d'euros	
Budget Coldeportes	43,75 millions d'euros	1,6/B.gén.	420,9 millions d'euros	0,23/B.gén
Budget CPC	1.2 millions d'euros	2.74/B.sport		
Budget FFH			8.9 millions d'euros	1.0/B.sport
Budget FFSA			2.0 millions d'euros	0,22/B.sport

Tableau 34. Relation des budgets : La Colombie – La France. Année 2011.

Donc le budget pour le sport en Colombie est plus faible que le budget pour le sport en France. Les ressources économiques de l'État colombien pour le sport ne représentent que 1,6% du budget général dont le budget pour le sport pour les handicapés n'est qu'une partie. Des fois, ce sont mêmes les sportifs eux-mêmes qui doivent passer du temps à chercher des financements pour aller aux championnats ou pour s'entraîner. Nous avons pu constater cette situation avec les entretiens que nous avons menés. Quelques sportifs nous ont raconté des activités effectuées pour avoir de l'argent pour subventionner leurs déplacements, pour aller aux entraînements et/ou pour leurs participations dans les différents championnats. À partir de cette réalité, nous pouvons considérer que le principal problème de l'État colombien sur la question du handicap est la façon de prioriser les ressources économiques, les difficultés par rapport aux aspects sociaux, éducatifs et d'emploi devenant secondaires même si elles sont toujours revendiquées par la population colombienne et font partie de la réalité sociale de nos sportifs handicapés.

Notre étude est une des premières recherches sociologiques liées essentiellement au développement sportif pour les handicapés en Colombie. Malheureusement, notre recherche bibliographique préalable nous a montré qu'il n'existe quasiment aucune base de travail sérieuse sur le sujet. Nous n'avons pas trouvé de quantité significative au niveau des sources : livres, articles, archives, bases de données, etc. Nous avons trouvé plusieurs études liées à la kinésithérapie, à la rééducation physique et motrice des handicapés, ou pour la rééducation sportive des athlètes de haut niveau.

Mais nous n'avons pas trouvé des recherches sociologiques liées totalement au sport pour les handicapés en Colombie. Les études plus récentes (des

dernières 5 années) sont plutôt liés à l'insertion et l'inclusion sociale pour les handicapés. C'est le cas de Parra & Palacios (2007) qui présentent une étude liée aux politiques nationales du handicap. C'est un document qui évalue la convenance de mener le sujet du handicap vers la défense des droits humains des personnes handicapées dans le territoire colombien. Le but principal est d'avoir une vision plus juste de la réalité nationale du handicap et donner des solutions aux problèmes de ce type de population nationale. Ils affirment que l'évolution du concept de handicap en Colombie est passée depuis les dernières années d'une analyse biomédicale à une analyse de droits humains. Ainsi, on considère aujourd'hui l'aspect individuel de la personne handicapée par rapport aux contextes social, culturel et physique. Les conditions d'interaction entre l'individu et son environnement. Sont celles qui déterminent la complexité du handicap de l'individu, dans sa famille et la société. Cette étude examine la relation existante entre les politiques publiques d'ordre national et leur degré d'accomplissement en ce qui concerne les standards établis par la Communauté internationale. Elle traite également l'analyse concrète du handicap orientée vers la défense des droits humains et finalement vers la réception des tendances politiques locales. Car par rapport au handicap, la discussion est centrée vers la prise de décision : la construction de la politique doit-elle être développée avec une analyse plutôt sociale ou vers une analyse des droits fondamentaux et de participation des citoyens plus compatible avec le schéma social national ?

Parra et Palacios concluent, que la finalité de la politique publique sociale est dans le développement social, la démocratie radicale, l'égalité et l'inclusion. De la même manière, le respect aux droits humains et des libertés publiques est important en produisant des espaces et de garanties pour que les personnes et la communauté puissent interagir et choisir de façon autonome leurs propres destins et plans de vie. À partir de là, nous pouvons nous demander quelle politique publique voulons nous réellement.

D'autre côté, Henao & Gil (2009) présentent une étude liée à la qualité de vie des personnes handicapées en Colombie. Ils partent de la définition de qualité de vie « ... *c'est la perception qu'a un individu par rapport à sa position dans le contexte culturel et dans le système de valeurs de sa vie quotidienne. Elle suppose la satisfaction minimale de l'ensemble de nécessités dans la*

dimension individuelle, familiale et communautaire dans les domaines locaux, régionaux et nationaux ». Ils présentent les objectifs de cette étude, lesquels sont centrés principalement sur l'identification et l'analyse de la qualité de vie des personnes handicapées en Colombie. Plusieurs modèles théoriques et outils sont mobilisés pour mesurer ce sujet. Par cette étude ils ont trouvé qu'en Colombie, les enquêtes sur la qualité de vie des personnes handicapées ont augmenté, sont plus importantes ces dernières années. Ces études abordent des secteurs divers comme la santé, la réadaptation, les services sociaux, la rééducation et l'éducation. La tendance actuelle est liée à la reconnaissance de la personne comme telle, à la complexité des relations homme-environnement, aux conditions de vie des handicapés et de leurs projections de vie pour l'avenir.

À partir de cette définition ils concluent qu'existe une relation sociale « *santé-maladie* ». Cette relation a une influence directe sur les aspects économiques, socio-politiques et culturels de toute société. Sa relation entre qualité de vie et handicap doit donc être envisagée d'une manière pluridimensionnelle (aspects économiques, sociaux, culturels, de travail, de sport, etc...)

Nous avons trouvé aussi, le document officiel du Ministère de la protection Sociale (MPS) de Colombie (2010), lequel fait une recompilation des lois existantes avant et après la Constitution Politique Colombienne de 1991 par rapport à la protection des droits des personnes handicapées. Avant, on trouve le Décret No. 2358 de 1981 « *Par lequel est créé le système national de rééducation* », la loi 50 de 1988, liée à la coordination de la politique d'éducation, de rééducation et de réadaptation au système de travail pour les handicapés, et le décret 2177 de 1989 lié à la réadaptation professionnelle des personnes invalides. Ces lois et ces décrets sont liés au système législatif de rééducation et d'insertion professionnelle des personnes handicapées. Après la Constitution de 1991, la loi 100 de 1993 crée le Système Général de Sécurité Sociale en Santé (SGSSS), lequel « *considère l'attention en santé et rééducation des personnes handicapées sans importer leur pathologie ni la cause de l'invalidité* ».

Par rapport au sport, la référence la plus récente (León *et al*, 2010) est une recension documentaire sur le rôle de l'État colombien dans le développement et l'évolution des politiques publiques liées à la vulgarisation et la promotion de

la pratique sportive pour les personnes handicapées. Coldeportes National et le Ministère de la Protection Sociale (MPS) promeuvent l'activité physique et le sport comme un moyen de santé et de prévention des maladies : « *La pratique de l'activité physique comme stratégie pour la promotion du développement humain dans les différents groupes démographiques et spécifiquement dans la population handicapée, est établie à partir des lois 181 de 1995 et 582 de 2000 au niveau national, et au niveau local (Bogotá) le décret 470 de 2007 et la Politique Publique du sport, du loisir et de l'activité physique pour Bogotá 2009-2019* ». Un exemple clair est « *muévete Bogotá* », lequel motive et présente à la communauté de la capitale du pays les bénéfices de l'activité physique pendant 30 minutes minimum par jour, dans tous les « estratos sociaux », sans effet d'âge et de condition professionnelle. Mais cet exemple concerne plutôt les valides.

Les résultats les plus signifiants de cette étude tournent autour de deux réalités :

- La première identifie que les normes pour promouvoir l'activité physique sont plutôt liées au sport de compétition.
- Et deuxièmement, les actions et les stratégies mises en place ne sont pas suffisantes pour arriver à développer l'activité physique qui bénéficie vraiment à la population handicapée nationale.

Malgré l'existence de lois et de normes pour protéger les droits fondamentaux des handicapés, la réalité montre que la Colombie manque des processus de sensibilisation sociale et de développement pour améliorer la qualité de vie des citoyens (valides et handicapés).

D'ailleurs, nous avons participé au 4^{ème} congrès international d'Éducation Inclusive, Fondation FUMDIR²⁴, à l'Université Santo Tomás (Bogotá, 2011). Nous avons recensé les études développées dans le contexte social du handicap. Seules deux études sont liées au sport pour les handicapés. Voici la description de ces deux travaux.

Pulido (2011) présente des aspects à prendre en compte pour créer des processus de rééducation intégrale des sportifs handicapés. Elle souligne

²⁴ FUNDACIÓN FUMDIR : <http://www.fumdir.org/>

l'importance d'avoir une équipe interdisciplinaire pour l'accompagnement de ce type de population. Cette étude part du handicap comme axe principal, avec cinq types de handicap : mental, physique, motrice, intellectuel et sensoriel. De plus, elle présente cinq types de rééducation pour la personne handicapée : physique, psychologique, sportive, culturelle et sociale. Pour le développement de ces processus de rééducation par le sport, Pulido souligne l'importance de travailler avec des équipes professionnelles interdisciplinaires : médecins, psychologues et psychologues sportifs, diététiciens, orthopédistes, physiothérapeutes, diplômés en Éducation physique et sport, sociologues etc.

À partir de ces conditions et de ces caractéristiques, il est possible de développer des projets et des programmes pour la réhabilitation et la rééducation par le sport. Comme une limitation trouvée pendant cette étude est le manque d'entraîneurs nationaux formés dans le sport paralympique, il faut donc identifier ces manques pour créer des programmes de formation et de haut niveau propres au sport paralympique colombien. La création de ces programmes et l'insertion des équipes interdisciplinaires constitueraient un dispositif solide pour développer la pratique sportive comme un moyen pour l'insertion sociale de la population handicapée. Cette insertion se ferait de façon académique pour l'inclusion éducative, au niveau social par la création d'infrastructures adaptées aux conditions du handicap, et au niveau professionnel par l'inclusion du « *marché du travail* ». L'étude de Pulido est plutôt liée aux idéaux pour développer des processus d'insertion sociale par le sport dans la communauté handicapée colombienne.

De la même manière, Montenegro & Gómez (2011) présentent les résultats d'une analyse biomécanique sur le geste technique des lancements chez les sportifs handicapés en fauteuil roulant. Le propos développé a été de potentialiser les habilités et les qualités physiques des sportifs paralympiques, à travers une analyse cinétique. Cette étude visait à faire des propositions pour adapter la physiothérapie aux processus d'entraînement des sportifs de haut niveau des ligues d'athlétisme de Bogotá. Ces propositions étaient un complément de la préparation physique (améliorer la technique de lancement du poids, du disque et du javelot, améliorer la performance sportive et favoriser l'inclusion sociale des handicapés à travers du sport). La population d'étude

était constituée des sportifs handicapés des ligues de Bogotá. Ce sont des handicapés avec des blessures au niveau médullaire, ou des handicapés auditifs, visuels, amputés, avec paralysie cérébrale ou cognitive. Au niveau méthodologique, pour les analyses de ces mouvements, les chercheurs ont utilisé la photographie, la physique des vecteurs et la biomécanique des gestes idéaux. Comme résultats, les plus importants sont liés à la diminution de la fatigue physique et mentale en même temps que des blessures, grâce à la correcte exécution de la technique de lancement. Les conclusions les plus significatives ont été liées aux bénéfices que donnent l'échauffement et les étirements pour l'exécution correcte de la technique des lancements. De plus, l'amélioration du geste technique des lancements a provoqué une augmentation importante de la performance des sportifs.

Par ailleurs, pendant ce congrès plusieurs études actuelles liées plutôt à la sociologie du handicap furent présentées. C'est le cas de Sierra (2011), qui présente une étude très intéressante liée à l'éducation inclusive dans une école publique en Colombie. Elle part du principe que tous les enfants sont spéciaux : il y a l'enfant qui est fort pour les mathématiques, un autre pour dessiner, un autre pour parler en public, etc. Chacun a ses compétences individuelles. Et il y a des enfants qui ont besoin d'aides supplémentaires. Cette description a pour but de démontrer qu'il est possible de rompre avec les vieux paradigmes qui ont traditionnellement exclu quelques groupes de personnes de l'école. Pour Sierra, il faut travailler avec une analyse plus ambitieuse, en cherchant l'amélioration de l'apprentissage et la participation active de tous les apprenants. Elle prend les mots de « *l'inclusion en Europe* » en affirmant « *tous les enfants ont le droit a être éduqués ensemble, sans tenir compte de leurs handicaps ou leurs difficultés, sinon leurs capacités et leurs besoins d'appui. L'éducation inclusive est un droit humain qui tient du bon sens, autant éducatif que social* ».

Pour les étudiants qui ont besoin d'aides supplémentaires, des stratégies éducatives ont été créés pour mettre en œuvre des processus d'inclusion. Voici le dispositif mise en place pour les aider :

- la préparation des cours : « *les petites choses marquent la différence* ». Ça veut dire que les cours sont préparés dès la base. Ils ne doivent pas

être pas compliqués. Et au niveau pédagogique, les enseignants ont utilisé les composants suivants : le placement des tables d'une manière où tout le monde aient la possibilité de se voir (table ronde). Et les étudiants avec des besoins spéciaux sont placés plus proches du bureau de l'enseignant. Il faut utiliser une communication effective : langage simple, précis et toujours avec des mots positifs. L'enseignant doit utiliser du matériel pédagogique, et maintenir le contrôle de tout le groupe.

- appui individuel aux étudiants qui ont des besoins d'apprentissage spécifiques: Pour l'accompagnement, il faut utiliser des stratégies pédagogiques comme :
 - ✓ pour l'enseignant : contrôler le groupe, donner les consignes claires et précises et dédier plus du temps aux étudiants avec des limitations d'apprentissage ;
 - ✓ pour les autres élèves ou étudiants : leur appui doit accompagner les autres. Les bénéfices sont pour tous ;
 - ✓ par les étudiants des cours supérieurs : les étudiants qui doivent accomplir des heures de service social dans la communauté éducative. L'interaction entre les uns avec les autres est indispensable pour l'apprentissage de tous ;
 - ✓ par les parents certains proches sont d'accord pour aider les étudiants qui ont des besoins pédagogiques spécifiques.
- faire de l'évaluation un processus continu et personnalisée. L'éducation inclusive propose de faire des évaluations par avance personnelle. Il faut prendre en compte que dans tous les groupes, chacun a ses propres rythmes d'apprentissage et que le développement personnel est différent des autres.

Cette étude montre deux aspects très importants à souligner :

- démontrer aux enseignants qu'il existe de nouvelles méthodologies pour l'éducation inclusive; et que tous les étudiants peuvent faire partie d'un même processus, et qu'il faut respecter les rythmes de développement des enfants.
- faire de l'éducation un processus d'inclusion pour tous, sans discriminer les caractéristiques d'apprentissage ou les niveaux sociaux des enfants.

Suivant Orjuela (2011) présente une étude documentaire qui analyse la manière comme les principes de l'intégration et de l'inclusion sont appropriés et comment fonctionnent en Colombie. Elle place le concept d'inclusion dans le discours contemporain pour montrer ses implications dans le secteur éducatif, et chez les enseignants et chez les étudiants.

L'inclusion implique de centrer le regard sur l'environnement qui entoure l'individu. Les systèmes sont le centre d'intérêt des processus d'inclusion social et par conséquent d'inclusion éducative. Dans les années 70 et au début des années 80, le discours sur l'inclusion fut un sujet d'intérêt dans la plupart des institutions éducatives. À partir de ces intérêts, on a commencé à parler de l'intégration et de l'inclusion des personnes handicapées dans les écoles publiques colombiennes. Et dans les années 90s, le gouvernement parlait de « *l'éducation pour tous* », de « *l'intégration et les besoins éducatifs spéciaux* », d'« *un monde pluriculturel* » et « *du respect aux différences pour vivre tous ensemble* ».

En conclusion, cette étude présente l'inclusion comme un discours et une pratique sociale et éducative. Ça implique un changement de regard, sur l'individu et ses limitations dues à l'environnement. L'intérêt n'est pas l'individuel. L'inclusion, est un fait social, concernant l'ensemble de la population.

Un autre aspect lié au handicap est le placement de la personne handicapée dans l'emploi. L'intervention de Romero (2011), présente une analyse situationnelle pour connaître les caractéristiques de formation et d'insertion à l'emploi des personnes handicapées à Bogotá, la capitale de Colombie. Le but principal de cette étude était de promouvoir des opportunités d'inclusion sociale aux handicapés de Bogotá à travers l'implémentation de programmes de formation pour l'emploi et pour les compétences de travail.

La population enquêtée est issue des institutions publiques de Bogotá : 44 institutions centrales, 20 mairies locales, une petite et une grande entreprise de chaque mairie, 37 écoles publiques, 20 institutions d'éducation technique et universitaire (au total 123 institutions). Par rapport aux personnes handicapées enquêtées, 65 personnes étaient embauchés dans le secteur central, 11 personnes travaillaient dans des écoles publiques et 478 étudiants dans des

institutions éducatives de Bogotá. Au totale 554 personnes handicapées ont été recensées et enquêtées.

Comme résultat, nous notons que :

- 11 entreprises ont des employés handicapés : 65 personnes (34 hommes et 31 femmes) ;
- seulement le 1% des fonctionnaires embauchés sont handicapés ;
- les handicaps les plus fréquentes sont liés à marcher, courir et sauter ;
- 78% de la population a entre 27 et 60 ans d'âge. 7% ont entre 17 et 26 ans. Et 2% ont 60 ans et plus ;
- seulement deux personnes de la population font partie des ethnies afro-colombienne ;
- 31% des personnes ont une personne pour les accompagner et guider.
- 25% de la population enquêtée a le niveau d'éducation de l'école complète. Et 25% à une formation universitaire complète.

Par rapport aux personnes et étudiants handicapés des institutions éducatives, on peut noter que :

- 11 personnes travaillent dans cinq écoles : six hommes et cinq femmes ;
- 478 étudiants sont inscrits en 11 écoles publiques. 285 hommes et 191 femmes ;
- 19% sont des enfants entre 3 à 6 ans ;
- 64% sont des enfants entre 7 à 12 ans ;
- 13% sont des adolescents entre 13 à 17 ans ;
- 4% sont des jeunes de plus de 17 ans.

Cette étude montre une réalité qui n'est pas loin de la réalité nationale de Colombie. Dans les écoles publiques de Bogotá des enfants handicapés qui étudient doivent recevoir des processus éducatifs similaires que pour les valides. Or, les enquêtes ne parlent pas d'institutions d'éducation spéciale. Et de l'autre côté, pour l'emploi, les pourcentages présentés ne sont pas hauts. La quantité de personnes embauchées par les entreprises est faible. Et l'insertion professionnelle de cette population n'est pas facile.

Dans le même style une étude similaire a été développée par Urbina (2011). Elle présente une vision générale de la formation pour l'emploi et le développement humain des personnes handicapées, et les implications dans le processus d'inclusion sociale, éducative et économique de cette population et de ses familles. Urbina part de la définition d'éducation « *processus de la vie de tout être humain où sont acquises les connaissances liées aux hommes, à leur culture, aux sciences et aux arts. L'objectif est d'être compétent dans la société* ». Elle décrit la classification de la CIF par rapport au handicap. Ensuite, elle décrit un processus de réhabilitation intégrale par phases :

- réhabilitation fonctionnelle : responsabilité du système de santé.
- réhabilitation professionnelle, composée de :
 - ✓ une évaluation des compétences de la personne : niveau éducatif, type de handicap, etc ;
 - ✓ une orientation des compétences : capacités et intérêts ;
 - ✓ une formation pour l'emploi : une balance, où d'un côté il y a les intérêts personnels et de l'autre côté les possibilités d'embauche.
- Inclusion au travail : cette phase est caractérisée par cinq moments :
 - ✓ l'évaluation des activités ou fonctions à développer.
 - ✓ l'orientation professionnelle reçue par le handicapé,
 - ✓ l'adaptation au nouveau rôle social ;
 - ✓ la formation professionnelle développée pour le handicapé.
 - ✓ le placement dans l'entreprise pour développer l'activité professionnelle.

En conclusion, cette étude montre que les personnes handicapées ont une condition différente, qui dépend des processus d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que de la réussite. D'autre part, l'éducation inclusive doit définir quelles sont les habiletés. Il faut aussi utiliser et adapter tous les éléments nécessaires du curriculum pour atteindre les objectifs et les compétences de l'enseignement à ce type de population. La réhabilitation intégrale a pour but le développement, la récupération et le contrôle fonctionnel (rééducation fonctionnelle), la préparation pour l'intégration socio-économique (réadaptation professionnelle) et le développement et la récupération des habiletés sociales (Inclusion socio-économique).

De la même manière, il existe des études liées au développement intégral des personnes handicapées en Colombie. C'est le cas de Lucas & Hidalgo (2011). Le titre de leur étude manifeste leur intérêt : « *le handicap est un synonyme d'habilité et de talent : un défi pour le développement intégral des personnes diversement capables* ». Cette étude est développée au sein de la fondation FUMDIR dans un quartier populaire de Bogotá. La population d'étude est composée de 80 personnes (femmes et hommes tous multi-handicapés). Cette population avait un niveau socio-économique bas et ils étaient isolés de l'environnement social. La méthodologie de cette étude a été structurée par des questionnaires nommés « *histoires de vie* ». Chaque questionnaire était composé des données d'identification de la personne : nom, prénom (seulement les initiales pour garder l'anonymat de la population), date de naissance et certificat médical. La deuxième partie du questionnaire était dédiée au parcours scolaire de chacun.

Le but de cette étude a été voir à la personne diversement capable comme un être humain intégral qui se développe dans ses différents contextes, dans le but de créer un impact au niveau personnel, familial, éducatif, social et communautaire.

La recherche fut l'objet d'une intervention d'une équipe interdisciplinaire de la fondation FUMDIR et du SENA²⁵. Cette intervention a été développée en cinq étapes :

- un diagnostic de la part des professionnels de l'équipe interdisciplinaire ;
- l'élaboration d'un plan d'action interdisciplinaire PAI ;
- la création et adaptation des activités ;
- un suivi mensuel ;
- un plan de renforcement
- un nouveau diagnostic de la part des professionnels de l'équipe interdisciplinaire.

Les objectifs et l'accompagnement de l'équipe interdisciplinaire ont eu comme résultats les plus importants :

- la connaissance de la mission de la fondation FUMDIR pour ce type de population ;

²⁵ SENA: Service National d'Apprentissage. Institution publique pour la formation académique supérieure des personnes d'estratos bas de Colombie.

- connaître les principaux besoins des personnes qui ont fait partie de l'étude, pour leur insertion sociale ;
- les personnes ont identifié leurs qualités humaines et leur relation avec leur environnement ;
- l'accompagnement des familles pendant tout le processus a été fort.

Une étude similaire a été développée par Aragón et al. (2011). Ils ont développé une recherche dans la capitale de Colombie. Ils ont compilés des documents et informations liées à la qualité de vie des citoyens de 90 jusqu'à l'année à 2011. Tout d'abord, ils ont catégorisé la population par rapport aux étapes de la vie d'un être humain : l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et le vieillissement. Chaque catégorie a été identifiée selon les caractéristiques suivantes : le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie et les personnes qui habitent à la campagne. Chaque groupe a également été caractérisé aussi par ses conditions et situation de vie : les personnes sans domicile fixe, les déplacés pour le conflit armé et les personnes handicapées. L'idée était de connaître et reconnaître le développement personnel de la population. Les facteurs de ce développement étaient déterminés par : les besoins, les capacités et opportunités, la justice sociale et l'équité, la qualité de vie et la joie. Cette caractérisation a parmi de proposer un plan nommé « *Enfoque poblacional* », ²⁶ avec pour titre « *les personnes d'abord* », c'est-à-dire, comme axe principal la personne et ses conditions et situations, le cycle vital générationnel et l'identité par rapport à la diversité sociale. Tout ça pour la reconstruction sociale de la personne handicapée et son intervention dans les processus d'inclusion-exclusion sociale de la capitale du pays.

Avec une autre approche, Cardona et Piñeros (2011), ont présenté une étude sur deux étudiants handicapés inscrits dans la faculté de sociologie d'une université publique en Colombie. Ils sont partis de la question suivante : comment le handicap intervient-il dans les processus d'inclusion et d'exclusion sociale et pédagogique dans l'éducation supérieure ? Pour donner une réponse à cette question, ils partent du principe que le handicap est un phénomène social, où sont classées les personnes handicapées et les pratiques sociales par rapport à ce type de population. Ces pratiques sont représentées en signes

²⁶ Enfoque poblacional: analyse démographique.

corporelles et en attitudes sociales qui identifient la personne handicapé, spécifiquement dans le contexte social et académique à l'intérieur d'une université.

Comme on peut le constater, la plupart des documents trouvés pendant la recherche bibliographique sont liés aux domaines social, pédagogique et législatif pour la protection des droits des personnes handicapées en Colombie.

Grâce aux différentes sources bibliographiques, aux différentes données et à l'état actuel de la vie quotidienne des handicapés en Colombie, nous avons pu nous questionner sur différents aspects liés au développement personnel et social de ce type de population. Ces informations peuvent nous donner les réponses aux questions posées, principalement liées au sport : est-ce qu'il existe en Colombie un intérêt clair et précis du gouvernement national pour le développement du sport pour les personnes en situation de handicap ? Quelles sont les dynamiques mises en place pour faire fonctionner d'une manière optimale le système sportif pour les handicapés en Colombie ? Quelles sont les résistances les plus fréquentes qui freinent le développement du sport pour les handicapés en Colombie ? De la même manière, quels sont les principaux besoins du sport paralympique Colombien ? Est-ce que les entraîneurs ou formateurs des sportifs sont correctement formés dans ce domaine ? Quelle est la profession des sportifs handicapés interviewés ? Quelles sont leurs trajectoires de vie ?

À partir de ces questions et de la recension détaillée de l'état actuel du handicap en Colombie nous pensons comme hypothèse que les freins présents dans le développement du sport pour les handicapés en Colombie sont liés aux conditions de vie des sportifs : le social, la santé, l'éducation, et l'emploi. De plus, le budget fournit par l'État Colombien pour le développement du sport pour ce type de population est faible. On peut affirmer que dans la société colombienne, être handicapé, avoir un emploi et être sportif au même temps est difficile, sans compter le parcours académique des sportifs et/ou les difficultés qu'ils trouvent pour l'accès aux formations dans les universités. Nous considérons que ces conditions de développement personnel sont les freins les plus marqués pour le développement du sport pour les personnes handicapées.

Ces réflexions sont vérifiées par Hernández & Cruz (2006) : « *L'avenir des personnes handicapées en Colombie dépend des compétences de l'État pour percevoir et traduire les besoins des handicapés en projets politiques concrets pour l'amélioration de leur qualité de vie. Toutefois ce défi ne pourra pas être assumé dans sa totalité tant que notre société ne trouve pas les chemins pour résoudre définitivement les conflits internes qui mettent en difficulté leur cohésion sociale* ».

Comme conclusion, nous pouvons affirmer que la place des personnes handicapées dans le sport en Colombie est toujours un problème. Tant que le conflit armé interne n'est pas fini et que les politiques de l'État par rapport aux conditions de vie des handicapés ne soient pas adéquates, on ne pourra pas voir le sport comme un moyen de développement personnel et familial important. Également, la société colombienne ne pourra pas utiliser le sport comme un moyen d'insertion et d'inclusion sociale pour les handicapés.

CHAPITRE N° 2. LES INSTITUTIONS.

Ce chapitre est destiné à la description administrative et sportive des institutions qui font partie du cursus de notre recherche : le Ministère de la Protection Sociale de Colombie (MPS), Coldeportes National, le Comité Paralympique Colombien (CPC), les fédérations et les ligues sportives (Bogotá, Cundinamarca et les Forces Armées de Colombie (FFAA)).

2.1 LE MINISTÈRE DE LA PROTECTION SOCIALE (MPS).

Le Ministère de la Protection Sociale (MPS) (2010) est le principal acteur des politiques liées au Système de Sécurité Sociale en Colombie. Notamment sur la question du handicap. Selon la loi 1145 de 2007, le Ministère de la Protection Sociale prend en charge de manière permanente le secrétariat technique du Conseil National de handicap.

Le Ministère de la Protection Sociale (MPS) gère la politique publique du handicap, à travers de la coordination des actions, efforts et ressources de l'État, les personnes et institutions concernées ; les organismes de coopération internationale et de la société civile, visant à l'amélioration des conditions de vie de la population en situation de handicap et leurs familles, la consolidation de l'inclusion des handicapés et les politiques du gouvernement « vers une société inclusive ».

Les compromis et les objectifs du Ministère de la Protection sociale (MPS) liés aux gens en situation de handicap sont :

- 1.1 identifier les acteurs qui peuvent former les alliances en accord avec leurs compétences. Les priorités vont aux groupes démographiques en situation de handicap.
- 1.2 promouvoir le registre, la caractérisation et la localisation des personnes en situation de handicap dans le pays. Le gouvernement définira les critères, les mécanismes et les procédures pour l'identification de la population handicapé bénéficiaire des programmes adressés à la population pauvre et/ou dans des conditions associées à la vulnérabilité.

1.3 Implique les différentes institutions liées avec les processus de politique publique, pour répliquer et consolider les responsabilités dans les territoires.

Le Ministère de la Protection Sociale (MPS) cherche de façon permanente l'articulation des actions entre les organismes qu'intègrent le gouvernement national et les instances territoriales, avec le but de construire la politique nationale du handicap, pour consolider le lien entre la personne en situation de handicap et le Système de Protection Sociale.

L'État colombien travaille par la prévention et l'inclusion sociale sous les directrices du Système National Handicap (SDC) ; qui est formé par 4 sous-systèmes :

- le Ministère de la Protection Sociale (MPS) ou l'institution qui le remplace ;
- le Conseil National de l'Invalidité (CND), comme organisme consultatif institutionnel et de vérification, qui suit l'évaluation du système et de la politique publique nationale du handicap ;
- les Comités Départementaux et locaux du handicap (CDD), comme niveaux intermédiaires de concertation, de consolidation et de suivi de la politique publique de handicap ;
- les comités municipaux et locaux du handicap (CMD ou CLD), comme niveaux de délibération, de construction et suivi de la Politique Publique du Handicap.

FOCTIONNEMENT DU SYSTÈME HANDICAP EN COLOMBIE.

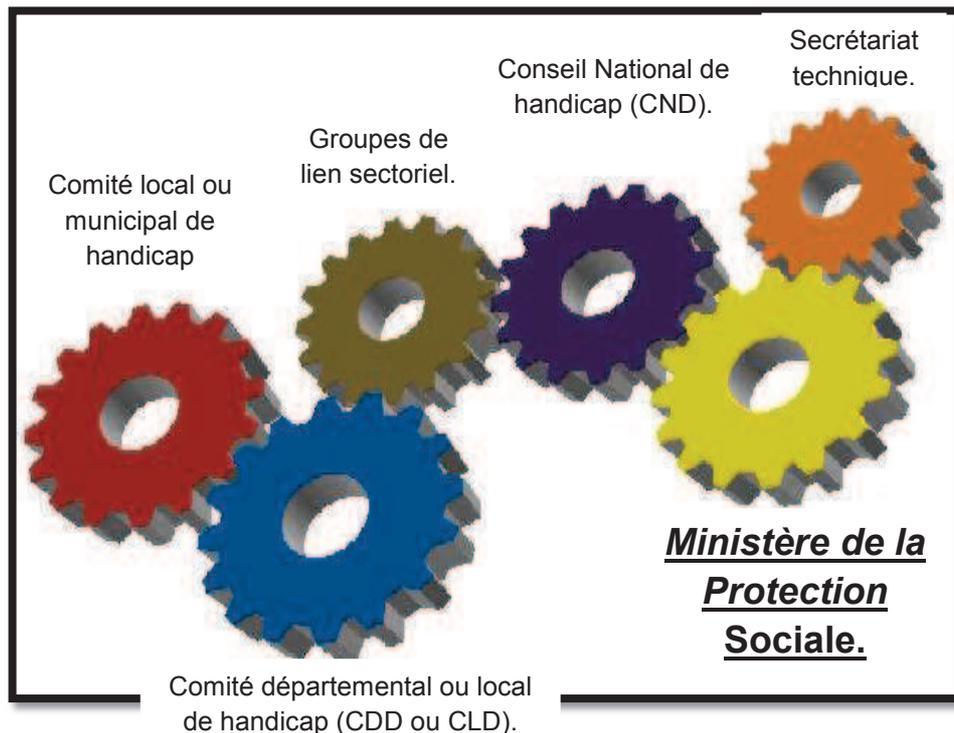


Figure 48. Système de fonctionnement et défis du handicap.
Source : Ministère de la Protection Sociale (MPS). 2011.

Ce schéma illustre le mécanisme de fonctionnement du système du handicap en Colombie, dont le Ministère de la Protection Social (MPS) est le moteur principal. C'est celui qui produit toute « l'énergie » pour mobiliser la structure et mettre en fonction chacune de leurs parties. À partir de lui, tous les autres mécanismes tournent en fonction de leurs responsabilités en dépendant de leurs champs d'interaction : Conseil national, Comités locaux, Comités départementaux ou groupes de lien sectoriel. C'est le ministre de la Protection Sociale qui a la responsabilité de gérer et créer des stratégies pour le bien-être et la qualité de vie des colombiens, spécifiquement des personnes en situation de handicap, comme le demande la législation colombienne à travers la Constitution politique (la loi 100 de 1993 (santé) et la loi 181 de 1995 (loi du sport)).

2.2 COLDEPORTES NATIONAL :

C'est le département administratif du sport, du loisir, de l'activité physique et l'utilisation du temps libre selon le décret 4183 du 3 de novembre 2011, signé par le président de la république, le Ministre de Finances, la Ministre de la Culture et la Directrice de la Fonction Publique. Avant cette date-là, Coldeportes était l'Institut du sport en Colombie (sorte de ministère des sports). Coldeportes aura pour but dans le cadre de ses compétences et de la loi, de formuler, adopter, diriger, coordonner et exécuter la politique publique, **les** plans, programmes et projets en matière du sport, du loisir, l'utilisation du temps libre et l'activité physique, pour promouvoir le bien-être, la qualité de vie, ainsi que contribuer à la santé publique, à l'éducation, à la culture, à la cohésion sociale, à la conscience nationale et aux relations internationales, à travers la participation des acteurs publics et privés.

Avec la création de ce département administratif, le système national du Sport aura :

- l'articulation et la coordination des politiques publiques nationales, régionales et locales ;
- une plus grande coordination et une efficacité dans les politiques;
- un meilleur impact des politiques du secteur ;
- une vision intégrale du développement humain, de la convivialité et la paix ;
- une plus grande garantie pour le droit au sport, de l'activité physique, le loisir et le renforcement des processus au niveau international.

Coldeportes National est un établissement public lié au Ministère de la Culture doté avec législation juridique, autonomie administrative et patrimoine indépendant, créé par le décret 2743 de du 6 novembre 1968. C'est le principal directeur et coordinateur du système national du sport formatif, communautaire et de haut niveau.

Parmi ses fonctions principales, figurent le fait de développer, conseiller, exécuter, superviser et contrôler tous les plans de promotion de l'Éducation physique, le sport, le loisir et le bien-être pour la jeunesse colombienne conformément aux politiques générales que formule le gouvernement national

(Ministère de la Culture) et selon les décisions adoptées par l'Assemblée dirigeante du Département.

Depuis sa création, Coldeportes National a aussi développé ses fonctions vers le sport compétitif, les installations sportives et le développement du sport scolaire, de l'Éducation physique et du loisir.

- **Mission.**

Organisme qui a comme fonction principale de formuler, coordonner et surveiller la pratique du sport, le loisir, l'éducation physique, l'utilisation du temps libre et l'activité physique, orientés vers l'amélioration de la qualité de vie de la société colombienne.

- **Vision.**

Coldeportes National est une entité leader hautement compétitive et reconnue internationalement comme un modèle d'organisation orienté vers le développement du sport, du loisir, de l'éducation physique, de l'utilisation du temps libre et de l'activité physique.

- **Objectifs.**

La promotion, la planification, l'organisation, la coordination, l'exécution, la surveillance, le contrôle de l'activité physique, du sport, de l'utilisation du temps libre et de l'Éducation physique.

- **Fonctions.**

- Coldeportes, est l'organisme, directeur et coordinateur du système national du sport et directeur du sport formatif et communautaire.

Pour la réalisation de ses objectifs, Coldeportes National a les fonctions suivantes :

- 1) formuler les politiques à court, moyen et long terme de l'institution;
- 2) fixer les buts, stratégies et orientations pour le développement du sport, le loisir, l'utilisation du temps libre et de l'Éducation physique.
- 3) coordonner le système national du sport pour l'accomplissement de ses objectifs;

- 4) promouvoir et régler la participation du secteur privé, aux différentes disciplines sportives, de loisir, de l'utilisation du temps libre et de l'Éducation physique;
- 5) évaluer les plans et les programmes de promotion pour définir les sources de financement et les procédures pour l'exécution des projets ;
- 6) élaborer conformément à la loi, le plan sectoriel pour l'inclure dans le plan national de développement, pour garantir la promotion et la pratique du sport, du loisir, et l'utilisation du temps libre et de l'Éducation physique ;
- 7) définir les termes de coopération technique et sportive au niveau international, en coordination avec les autres institutions de l'État ;
- 8) exercer les fonctions d'inspection, de surveillance et de contrôle sur les organismes sportifs et les autres institutions qui font partie du système national du sport, sur demande du président de la République (décret 56 de la loi 49 de 1993) ;
- 9) assurer l'assistance technique aux institutions sportives locales, départementales, pour la formulation des plans sportifs et la mise en œuvre des projets liés au sport, le loisir, l'utilisation du temps libre et de l'Éducation physique ;
- 10) signer des conventions ou des contrats avec les différents organismes des secteurs public ou privé, nationaux ou internationaux, pour le développement du sport, le loisir, l'utilisation du temps libre et de l'Éducation physique en accord des normes et lois en vigueur ;
- 11) promouvoir directement en cotutelle avec d'autres institutions la recherche, à travers des groupes interdisciplinaires en sciences du sport et du loisir;
- 12) Travailler en concertation avec l'organisme coordinateur du sport associé, les mécanismes d'intégration avec le sport éducatif et communautaire;
- 13) Programmer des activités pour le sport éducatif et communautaire, et des événements sportifs à tous les niveaux de

- l'éducation publique ou privée, même au niveau universitaire avec les aides du gouvernement local ou départemental ;
- 14) favoriser, financer et diffuser la pratique du sport, du loisir, de l'utilisation du temps libre et de l'éducation physique par des projets pour toute la communauté nationale ;
 - 15) exercer un contrôle sur les obligations que cette loi impose aux institutions d'éducation supérieure, publiques et privées ;
 - 16) promouvoir l'éducation hors de l'activité scolaire.

Coldeportes National a créé le « **Plan stratégique du sport colombien 2009 – 2019** ». Ce plan considère le sport comme une activité sociale dans les secteurs public et/ou privé, pour le loisir ou pour le sport de haut niveau. Le sport est un objet de réflexion. Complexe, sa intègre pratiquement tous les rôles de l'activité humaine (économie, politique, médecine, sociologie, pédagogie, entre autres). En ce sens, c'est un fait social total.

Ce plan reconnaît d'autres aspects significatifs qui sont constitués par l'apparition de nouvelles professions liées au sport (spécialités biomédicales, psychopédagogie sportive, journalisme sportif, la psychologie du sport, etc.).

Ces caractéristiques nous font réfléchir sur la nécessité d'un renforcement ou d'un changement important du système sportif paralympique en Colombie, lequel doit être lié à la dynamique actuelle du sport, comme un moyen important d'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées dans tout le territoire national, en profitant des bien-faits qu'offre le sport, la rééducation pour l'insertion sociale active jusqu'à la pratique spécialisée d'un sport, entre autres possibilités.

« *Le plan stratégique du sport colombien 2009-2019* » affirme qu'en Colombie, la population handicapée a quelques caractéristiques particulières:

- le handicap augmente avec l'âge, avec une incidence forte à partir de 45 ans ;
- la différence entre hommes et femmes n'est pas significative ;
- les principales causes sont associées aux maladies générales entre 43% et 46%, et à la violence entre 11 et 15% ;

- le niveau éducatif des personnes handicapées est faible comparée à la population valide ;
- la participation des personnes en situation de handicap à des événements sociaux est faible.

Les restrictions pour le développement d'activités, l'accès au service de santé, à l'éducation et au travail entre autres, sont dues en partie aux multiples barrières d'accès dans les institutions pour les personnes non handicapées. Le département du sport en Colombie (Coldeportes), travaille avec deux institutions du gouvernement : le Comité Olympique Colombien (COC)²⁷ et le Comité Paralympique Colombien (CPC).

Le Comité Paralympique Colombien (CPC) est l'institution qui gère le sport paralympique dans tout le territoire national. Il fait partie du système national du sport de Coldeportes National. Il présente deux structures administratives sportives liées aux handicapés:

- 1) pour les sportifs handicapés physiques (amputés et moteurs), handicapés visuels et les handicapés mentaux (paralyse cérébrale et handicapés cognitifs) ;
- 2) pour les handicapés sourds.

Le sport paralympique en Colombie est assez récent, les seules éditions des championnats paranationaux²⁸ datant de 2004 à Bogotá et 2008 à Cali. Le pays se prépare pour les troisièmes éditions des jeux paranationaux à Cúcuta (2012). Au niveau international, la Colombie a participé dans les jeux paralympiques mondiaux en Atlanta 1996 avec deux sportifs, à Sidney 2000 avec trois sportifs, en Athènes 2004 avec cinq sportifs et à Beijing 2008 avec treize sportifs. Deux sportifs paralympiques ont gagné en 2008 une médaille d'argent et une médaille de bronze : Elkin Serna, médaille d'argent en marathon et Moisés Fuentes médaille de bronze en natation 100 mètres brasse. Situation similaire a eu lieu cette année pendant les jeux paralympiques à Londres 2012. Ces deux mêmes sportifs ont gagné une médaille d'argent chacun.

²⁷ Le COC ne concerne pas notre population, nous ne le détaillerons pas.

²⁸ Voir chapitre n° 4. L'histoire du sport paralympique colombien.

2.3 LE COMITÉ PARALYMPIQUE COLOMBIEN (CPC)²⁹.

Comme nous l'avons présenté en introduction, le Comité Paralympique Colombien (CPC, 2012) fait partie de la structure administrative de Coldeportes National. Dans sa fonction légale, le CPC présente au pays les paramètres essentiels des actions pendant les douze prochaines années. Le principal but est d'appuyer la transformation et de fortifier le Système Paralympique Colombien. Le plan « *Sport pour tous* » est le résultat de la construction de plusieurs propositions des dirigeants du CPC, lesquels sont membres des commissions internes, représentants des fédérations sportives et des personnes qui font des interventions dans le sport handicapé. Tous ces processus administratifs sont liés avec Coldeportes.

Le CPC commence son intervention dans le handicap avec trois champs :

- les activités du loisir,
- les activités pour l'utilisation du temps libre,
- le sport.

Le CPC dans sa fonction de coordination et d'orientation dans les domaines et pratiques de construction collective et sociale, profite du « *Plan sport pour tous* » pour construire et développer le système du sport pour les handicapés en Colombie.

Un des principaux objectifs du CPC est que dans l'avenir le sport paralympique colombien soit reconnu sur le plan international.

- Objectifs du Comité Paralympique Colombien (CPC) :
 - ✓ Général :
Obtenir le renforcement et la consolidation du Comité Paralympique Colombien (CPC), en reconnaissance de la situation du handicap dans le cadre national et international du sport, du loisir et de l'utilisation du temps libre des personnes handicapées.
 - ✓ Spécifiques:

²⁹ Information sur le site officiel du Comité Paralympique Colombien
http://comiteparalimpicocolombiano.org/?page_id=323

- placer le Comité Paralympique Colombien (CPC) comme l'unique institution qui gère le sport des personnes handicapées dans toutes les instances nationales et internationales ;
- consolider les structures de gestion interne du Comité Paralympique Colombien avec de l'efficacité ;
- construire les politiques et orientations pour garantir le fonctionnement normal du système sportif paralympique national en harmonie avec le système international ;
- rendre les conditions adéquates pour le développement de la pratique sportive paralympique en Colombie ;
- renforcer les structures du système paralympique colombien à travers le processus de transformation culturelle et un développement sportif en accord avec les nouvelles tendances mondiales du sport ;
- construire et appliquer une politique intégrale de communication, d'éducation, de vulgarisation et de diffusion de la culture paralympique colombienne ;
- promouvoir dans la société colombienne des actions progressives de transformation des pratiques versées à l'utilisation du temps libre, du loisir et du sport pour les handicapés; pour garantir vraiment l'accès réel aux activités ;
- promouvoir des actions qui facilitent la production et le développement de nouvelles connaissances sur le système paralympique colombien.

- **Mission :**

Le comité paralympique colombien CPC est l'organisme qui promeut le développement et la mise en œuvre de la politique sportive publique, du loisir et de la rééducation sportive dans le système paralympique colombien. De plus, le CPC gère et met en œuvre divers programmes du sport paralympique sur le territoire colombien en collaboration avec les différentes fédérations nationales et les organismes internationaux compétents.

- **Vision :**

Le Comité paralympique colombien est programmé pour les 12 prochaines années comme le leader dans les processus de construction et la gestion de la réhabilitation à travers le sport, et le loisir pour les personnes handicapées. Cela pour l'encourageant des niveaux élevés de développement dans tous les aspects de ses responsabilités aux niveaux nationaux et internationaux, avec un renforcement de la structure sportive dans le moyen et long terme.

- **Principes et valeurs du CPC :**

- ✓ groupe Humain : le talent humain est notre facteur le plus important. C'est un compromis prioritaire d'offrir des options de développement en éducation, formation, protection sociale, participation, et création d'identité et la liberté ;
- ✓ qualité : ce doit être un défi quotidien et permanent avec des processus d'amélioration et développement intégral ;
- ✓ éthique : le comportement de toutes les personnes qui font partie du Comité Paralympique Colombien sera encadré dans des principes d'honnêteté, d'intégrité et de justice. La recherche d'alternatives sociales positives dans un monde de libertés individuelles permettra l'exercice d'actes moraux ;
- ✓ identité : le travail en équipe, la loyauté et le transfert sont caractéristiques indispensables de notre groupe humain. Le développement des responsabilités doit être l'un des éléments constitutifs fondamentaux de la propriété au paralympisme ;
- ✓ autonomie : être capable de développer avec la responsabilité maximale, dans une ambiance de liberté et respect ; être capable de gérer les processus avec autocritique, autocontrôle et autocorrection permanents en fonction de la croissance du groupe humain ;
- ✓ pluralisme : Le respect des idées d'autrui, le droit à la discussion avec des arguments, produira une ambiance d'acceptation de la différence et la diversité ;
- ✓ intégralité et concertation : cela comprend une vision intégrale du monde et une meilleure disposition pour faire face aux défis de l'avenir, pour le

développement d'interventions efficaces gérées en fonction des différentes politiques du Comité ;

- ✓ participation : gestions administratives transparentes et légales ;
- ✓ coresponsabilité : génération d'une culture de responsabilité formée sur une structure active, capable de développer nouveaux types de solidarité ;
- ✓ décentralisation : reconnaissance de la diversité et de l'hétérogénéité des organismes du système et des régions, où sont exercées les structures opérationnelles.

La figure ci-après montre la structure administrative du Comité Paralympique Colombien CPC :

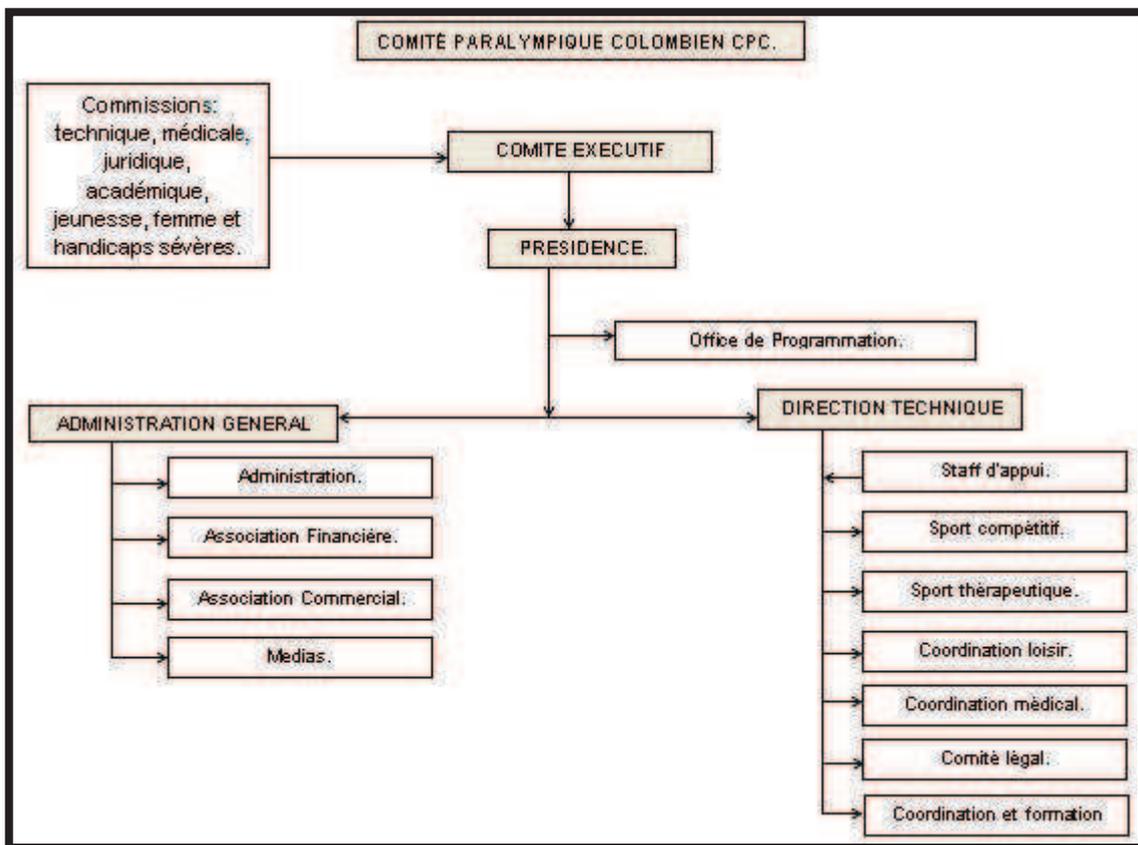


Figure 49. Structure administrative du Comité Paralympique Colombien³⁰. CPC. Plan stratégique 2009 – 2019. Source : CPC. 2011.

Le tableau suivant montre le nombre de ligues et de clubs qui font partie de chaque fédération :

³⁰ Voir annexe n° 2 Comité Exécutif du CPC 2010-2013.

FÉDÉRATION	LIGUES	CLUBS
FEDESIR: Fédération pour les handicapés physiques.	14	36
FEDELIV: Fédération pour les handicapés visuels.	11	30
FECOLDES: Fédération pour les handicapés auditifs.	5	30
FEDES: Fédération des sports spéciaux.	2	11
FEDEC-PC: Fédération des handicapés mentaux.	1	5
FECODEFA: Fédération Forces Armées (FFAA).	1	1

Tableau 35. Récapitulatif du nombre de ligues et clubs qui font partie de chaque fédération du Comité Paralympique Colombien CPC. Source : CPC, 2011.

Et la figure suivante illustre l'organigramme du CPC : fédérations, ligues et clubs.

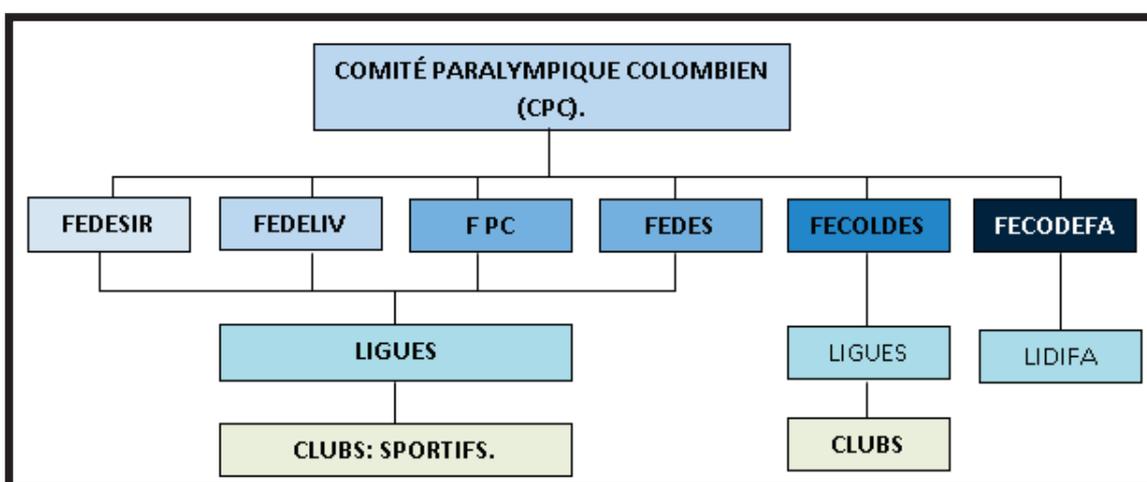


Figure 50. Fédérations du Comité Paralympique Colombien (CPC). Source : CPC. 2010.

Le tableau n° 2 et la figure n° 6 montrent l'existence d'une sixième fédération : la fédération des Forces Armées (FECODEFA)³¹ avec leur ligue sportive pour les militaires handicapés (LIDIFA)³². Il faut souligner que le Ministère de la Défense Nationale, avec la permission de Coldeportes National peut avoir sa propre fédération destinée aux militaires colombiens et en même temps ligue pour les militaires handicapés. De la même manière, la fédération pour les handicapés auditifs (FECOLDES) a sa propre structure administrative et sportive qui lui permet d'être liée au Comité paralympique Colombien (CPC), car elle a ses propres jeux « sourdolympiques ».

³¹ FECODEFA: Fédération Colombienne du sport des Forces Armées de Colombie. Voir paragraphe n°. 2.4.3 de ce chapitre.

³² LIDIFA: Ligue du sport pour les militaires handicapés. Voir paragraphe n° 2.4.3.1 de ce chapitre.

Le tableau ci-après montre, les disciplines sportives destinées pour chaque handicap.

- Les sports du système paralympique colombien.

Handicaps physiques	Handicaps auditifs	Handicaps Visuel	Paralysie Cérébrale	Handicap intellectuel
Échecs	Échecs	Échecs	Boccia	Basket
Athlétisme	Athlétisme	Athlétisme	Football 7	Cyclisme
Basket en fauteuil roulant	Basket	Cyclisme Tandem	Natation	Football
Billard	Cyclisme	Foot en salle	Tennis de table	Natation
Cyclisme	Foot en salle	Judo	Cyclisme	Athlétisme
Haltérophilie	Football	Natation	Athlétisme	Bowling
Natation	Natation	Tir sportif	Slalom	-
Tennis en fauteuil roulant	Tennis de table	Goalball	Sports équestres	-

Tableau 36. Récapitulatif des sports officiels de chaque fédération du Comité Paralympique Colombien (CPC). Source : CPC. 2010.

Voici, les fédérations que font partie du comité paralympique colombien (CPC). Dans les pages suivantes nous détaillons leurs structures administratives et sportives, ainsi que pour les ligues qui font partie de notre population d'étude.

2.3.1 LES FÉDÉRATIONS.

2.3.1.1 FEDELIV : Fédération sportive pour les handicapés visuels.



Décret n° 002387 du 4 Décembre de 2000

Reconnaissance sportive n° 000901 du 3 de Juin 2003

NIT. 830.084.508-0

- **Mission.**

La fédération sportive des handicapés visuels (FEDELIV) est le principal opérateur du sport pour les personnes ayant une déficience visuelle dans le pays. Sa mission est de créer des espaces aux handicapés visuels pour l'utilisation de l'éducation physique, du sport et du loisir comme moyens d'insertion et d'inclusion sociale. Cela à travers de la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes qui favorisent la massification du sport pour les handicapés visuels.

- **Vision.**

La fédération sportive pour les handicapés visuels (FEDELIV) envisage de devenir une institution renforcée sur tous les aspects administratifs pour contribuer aux systèmes primaires (ligues et clubs). Le but est de former et de fournir des athlètes de haut niveau au sport paralympique national et mondial. FEDELIV vise également à augmenter le nombre de participants pour les prochains jeux paralympiques à Londres 2012. FEDELIV accueille 25 clubs dans 19 départements du pays, pour un total de 40 représentants.

2.3.1.2 FEDESIR : Fédération sportive pour les handicapés physiques.



Reconnaissance officielle 494 mars de 1980

Reconnaissance de Coldeportes National.

Résolution 0048 d'avril 1980.

NIT. 860.502.936-3.

- **Mission.**

Promouvoir le sport paralympique comme un moyen efficace pour l'inclusion sociale de personnes handicapées physiques par un projet politique au niveau sportif, de loisir et de l'éducation physique. FEDESIR travaille aussi sur l'organisation, la planification, la promotion, la coordination, l'évaluation et la recherche des disciplines sportives qui font partie du système sportif paralympique dans toutes les modalités, niveaux et catégories.

- **Vision.**

Convertir FEDESIR en un leader sportif dans le pays, qui gère et développe le sport associé avec la projection aux jeux paralympiques de Londres 2012, pour être au même niveau que le sport conventionnel. FEDESIR compte avec 26 clubs dans 22 départements du pays pour un total de 56 représentants.

2.3.1.3 FEDEC-PC : Fédération sportive pour les handicapés intellectuels.

- **Mission.**

Créer et soutenir des programmes qui améliorent la qualité de vie des personnes en situation de handicap cognitif en Colombie.

- **Vision.**

Être reconnus comme la première fédération colombienne qui offre des conseils pour la protection de la population en situation de handicap cognitif. Pouvoir projeter les programmes au niveau international.

L'objectif de FEDEC-PC est d'améliorer le style de vie des personnes en situation de handicap cognitif, leur rééducation et leur acceptation dans la société.

FEDEC-PC compte avec 18 clubs dans 12 départements du pays pour un total de 33 représentants.

2.3.1.4 FEDES³³ : Fédération colombienne des sports spéciaux.

La Fédération de sports spéciaux de la Colombie (FEDES) dispose de l'appui du Comité Paralympique Colombien (CPC) et de la Confédération Internationale de Sports Spéciaux (CIDES), ainsi que de l'approbation et du soutien de Coldeportes National. FEDES est la seule fédération qui travaille dans toute la Colombie. Enfin, ça sert de modèle pour la formation sportive dans le domaine de l'intégration et de l'inclusion sociale nationale. Également c'est l'occasion pour que les sportifs colombiens de haut niveau mesurent leurs progrès face aux sportifs d'autres pays.

Cette fédération travaille avec la Fédération sportive pour les handicapés intellectuels pour gérer tous les deux années les Olympiades Spéciales Latino-américaines FIDES avec le soutien de COMPENSER à Bogotá. FEDES compte avec de clubs dans tous les départements du pays.

³³ FEDES: le système des sports spéciaux de la Colombie (FEDES) est similaire au système du sport adapté français (FFSA).

2.3.1.5 FECOLDES : Fédération sportive pour les handicapés sourds.



Fondée le 19 mars 1976. Reconnaissance officielle n° 4174 1976.

Du département du Valle.

NIT 890.311688-0

Reconnaissance sportive sous la résolution n° 001643 du 18 Décembre 2006.

Affiliée au Comité International de Sport Silencieux (CISS).

La fédération colombienne du sport des sourds "FECOLDES" a été créée dans l'année 1976 dans la ville de Cali. Elle a été créée pour gérer le sport national pour les handicapés auditifs, sous le décret n° 4174 du 9 novembre 1976. C'est actuellement en cours de traitement de reconnaissance par Coldeportes National. FECOLDES doit rejoindre le Comité Paralympique Colombien (CPC) et le Comité International des Sports des Sourds (CISS).

Le plan fondamental de FECOLDES comprend le développement du sport et du loisir. Ce plan sera en vigueur jusqu'à l'achèvement des programmes, des projets et la participation de la Colombie aux 22 jeux sourdolympiques à Athènes 2013.

FECOLDES comprend 29 clubs dans 21 départements du pays pour un total de 60 représentants

2.4 LES LIGUES.

L'échantillon de cette étude est composé de trois ligues, parmi des plus performantes faisant du sport pour les handicapés en Colombie. Nous les avons choisies, car elles sont importantes au niveau du sport paralympique en Colombie, et aussi pour leur location géographique. Toutes sont placées à Bogotá, la capitale du pays.

2.4.1 L'institut du Sport et du loisir de Bogotá IDRD:

L'IDRD est la ligue la plus importante et la plus performante au niveau du sport pour les gens en situation de handicap en Colombie. Cette ligue a un programme qui favorise la pratique continue d'activité physique, de loisir et du sport social, comme moyen de promotion de la santé et de l'utilisation du temps libre, avec l'effort conjoint des organisations des personnes handicapés, leurs familles et les organismes sportifs locaux.

L'IDRD a mis en place un projet qui soutient techniquement, scientifiquement et socialement les sportifs en situation de handicap de Bogotá, en offrant des conditions adéquates de préparation et de participation, avec le principal but de bien placer le sport de la capitale du pays dans le contexte sportif national et international.

Voici la structure administrative du sport paralympique de l'IDRD. C'est la ligue la plus importante du sport paralympique au niveau national.

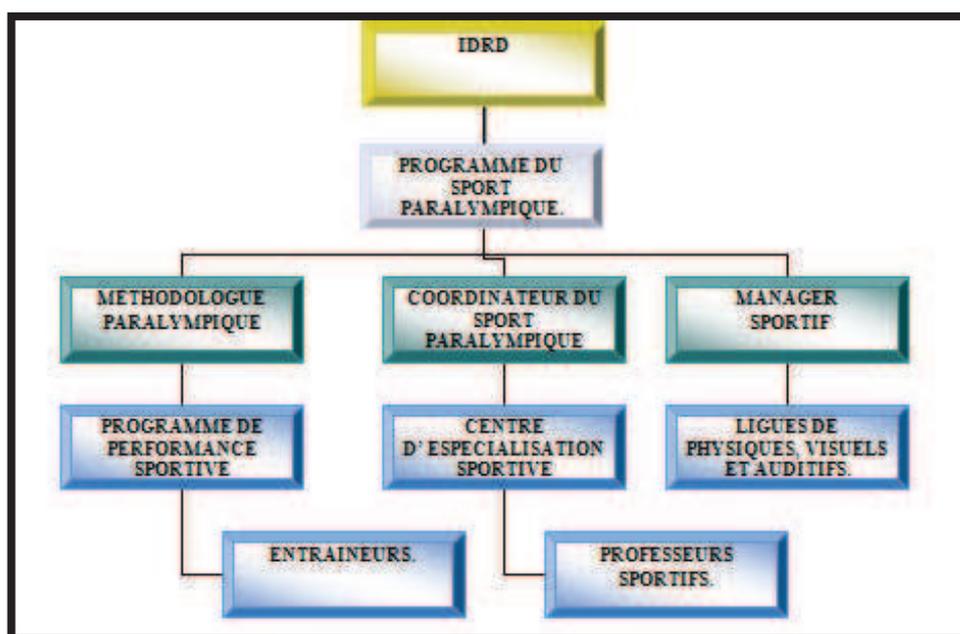


Figure 51. Structure administrative du sport paralympique de l'IDRD. Bogotá.

Centres de spécialisation sportive.

L'IDRD 7 centres de spécialisation sportive, en fonction des différents types de handicap. Le tableau suivant montre les caractéristiques :

N°	QUARTIER	TYPE DE HANDICAP	SPORT	N° D'ENTRAÎNEURS.
1	Kennedy	Auditif	Foot en salle	1
		Mental	Basket	
			Football	
2	San Cristobal	Physique	Foot en salle	1
		Visuel	Basket FR	
		Auditif	Basket auditifs	
			Athlétisme	
3	Suba	Mental	Foot en salle	1
		Auditif	Basket	
4	Unidad deportiva el Salitre - Sausalito	Physique	Natation Athlétisme	1
		Mental		
		Auditif		
		Visuel		
5	Valles de CAFAM	Auditif	Foot en salle	1
		Mental	Basket	
6	Bosa	Physique	Basket FR	1
		Mental	Athlétisme	
		Auditif	Natation	
7	Ciudad Bolívar	Physique	Basket Natation	1
		Mental		
		Auditif		

Tableau 37. Centres de spécialisation sportive de l'IDRD.

Chacun des centres de spécialisation compte un entraîneur, qui gère les disciplines sportives assignées pour chaque localité. Au niveau sportif, Bogotá est la ligue la plus forte au niveau du sport paralympique colombien. Le tableau suivant montre les résultats obtenus pendant les jeux paranationaux de 2004 et 2008 :

LIGUE: BOGOTÁ								
Bogotá et Cundinamarca 2004					Cali 2008			
Classement :	1				1			
MÉDAILLES	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
		57	40	44	141	99	70	41

*Tableau 38. Nombre de médailles de Bogotá pendant les jeux paranationaux.
Source : Coldeportes National. 2011.*

2.4.2 INDEPORTES³⁴ Cundinamarca:

Le sport dans le département de Cundinamarca (2011) tourne autour d'un plan départemental de développement 2008 – 2012 nommé : « **Cundinamarca pour le sport et le loisir** ». Ce plan a trois axes :

- Cundinamarca sportive, dynamique et du loisir, une option pour tous.
- Cundinamarca formation sportive.
- Cundinamarca territoire de champions.

Objectifs sportifs.

- ✓ S'occuper annuellement des 80 sportifs qui font partie du plan « Estrellas de Cundinamarca ». (Étoiles de Cundinamarca).
- ✓ Garantir et maintenir la préparation des 1800 sportifs qui vont participer aux jeux sportifs nationaux et paranationaux en 2012.
- ✓ Organiser 7 championnats de caractère national ou international dans les disciplines sportives les plus reconnues dans le cycle olympique, paralympique ou sourdolympique.
- ✓ Former intégralement les 163 sportifs de haut niveau et en processus de formation dans le centre sportif de haut niveau « CERCUN ».
- ✓ Former 2549 personnes du sport associé.

³⁴ Voir annexe n° 3. Plan administratif et de développement d'Indeportes Cundinamarca. Version en espagnol..

Objectif administratif.

Général :

Promouvoir le développement et le renforcement du sport de haut niveau à travers l'accompagnement, le suivi et le contrôle des différents processus qu'exécutent les organismes sportifs du département, vers le positionnement de Cundinamarca dans le mouvement sportif national.

Spécifiques :

- ✓ Fortifier le développement sportif des ligues à travers des comités exécutifs et des commissions techniques. En permettant maintenir une information administrative, technique et légale, versée à l'accomplissement de leur mission sociale et sportive.
- ✓ Développer des processus de planification sportive associée aux politiques du gouvernement départemental. À travers de l'exécution, de la direction, du suivi et du contrôle administratif pour garantir une préparation adéquate des sportifs.
- ✓ Maintenir et développer le plan « Estrellas de Cundinamarca » en adoptant un système intégral de services, qui stimule l'économique, l'éducation et la sécurité des sportifs de haut niveau. Cela orientée vers l'amélioration de leur qualité.
- ✓ Exécuter et contrôler le plan de préparation de Cundinamarca vers les jeux nationaux et paranationaux 2012. À travers d'actions efficaces qui garantissent les meilleures conditions aux sportifs sélectionnés en cherchant toujours le haut niveau sportif.

- **Mission.**

Ce projet est orienté vers le développement administratif, financier et technique des organismes sportifs du département de Cundinamarca vers un positionnement sportif dans le système sportif national. De la même manière, il cherche à garantir la permanence des sportifs de haut niveau et ceux qui sont en processus de formation sportive dans le département, à travers le Plan « *Estrellas de Cundinamarca* » et en maintenant une préparation continue et efficace en vue des championnats des cycles olympique, paralympique et sourdolympique.

- **Vision.**

Conforter les organismes sportifs du département dans les processus techniques, administratifs et sportifs pour maintenir le niveau de performance sportive de Cundinamarca au niveau national.

D'autre part, exécuter un processus effectif de préparation avec les sportifs de Cundinamarca, pour qu'ils se placent dans les cinq premières places des jeux sportifs nationaux et les jeux sportifs paranationaux de l'année 2012.

Au niveau sportif, Cundinamarca est une des 10 premières ligues du classement des jeux paranationaux. Le tableau suivant montre les résultats obtenus pendant les deux éditions des jeux paranationaux :

LIGUE: CUNDINAMARCA								
Bogotá et Cundinamarca 2004					Cali 2008			
Classement :	5				6			
MÉDAILLES	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
	9	9	13	31	15	11	17	43

Tableau 39. Nombre de médailles de Cundinamarca pendant les jeux paranationaux.
Source : Coldeportes National. 2011.

2.4.3 Forces Armées Colombiennes (FFAA)³⁵ FECODEFA: « LE SPORT NOTRE PRINCIPAL ARME POUR CONSTRUIRE LA PAIX ».

La Fédération Militaire Sportive colombienne FECODEFA est créée par le décret 3938 du 27 décembre 1950, avec le nom de « Direction Générale d'Éducation Physique et des sports militaires », avec buts de créer, gérer et promouvoir au sein des Forces Militaires Colombiennes l'organisation d'équipes sportives tant amateur comme professionnelles.

La loi 181 du sport du 18 janvier 1995, par laquelle sont soulignées les dispositions pour la promotion du sport, du loisir, de l'utilisation du temps libre et de l'éducation physique, crée le système du sport national. Dans le décret 1228 du 18 juillet 1995, le chapitre III considère que « *le sport du ministère de la*

³⁵ Voir annexe n°4. Plan administratif des personnes handicapées des FFAA de Colombie.

défense nationale sera administré par la fédération militaire sportive colombienne qui, pour des raisons légales, est considérée un organisme sportif de niveau national et pourra compter une ligue par chaque sport ».

Le gouvernement national, par le décret 1521 du 11 août 2000, qui modifie la structure du ministère de la défense nationale, a mis en place d'autres dispositions. Le Chapitre III article 32, détermine que « la Fédération militaire sportive colombienne, qui fait partie du ministère de la défense nationale fonctionnera sous la coordination du commandement général des forces militaires ».

Voici l'organigramme du sport militaire colombien:

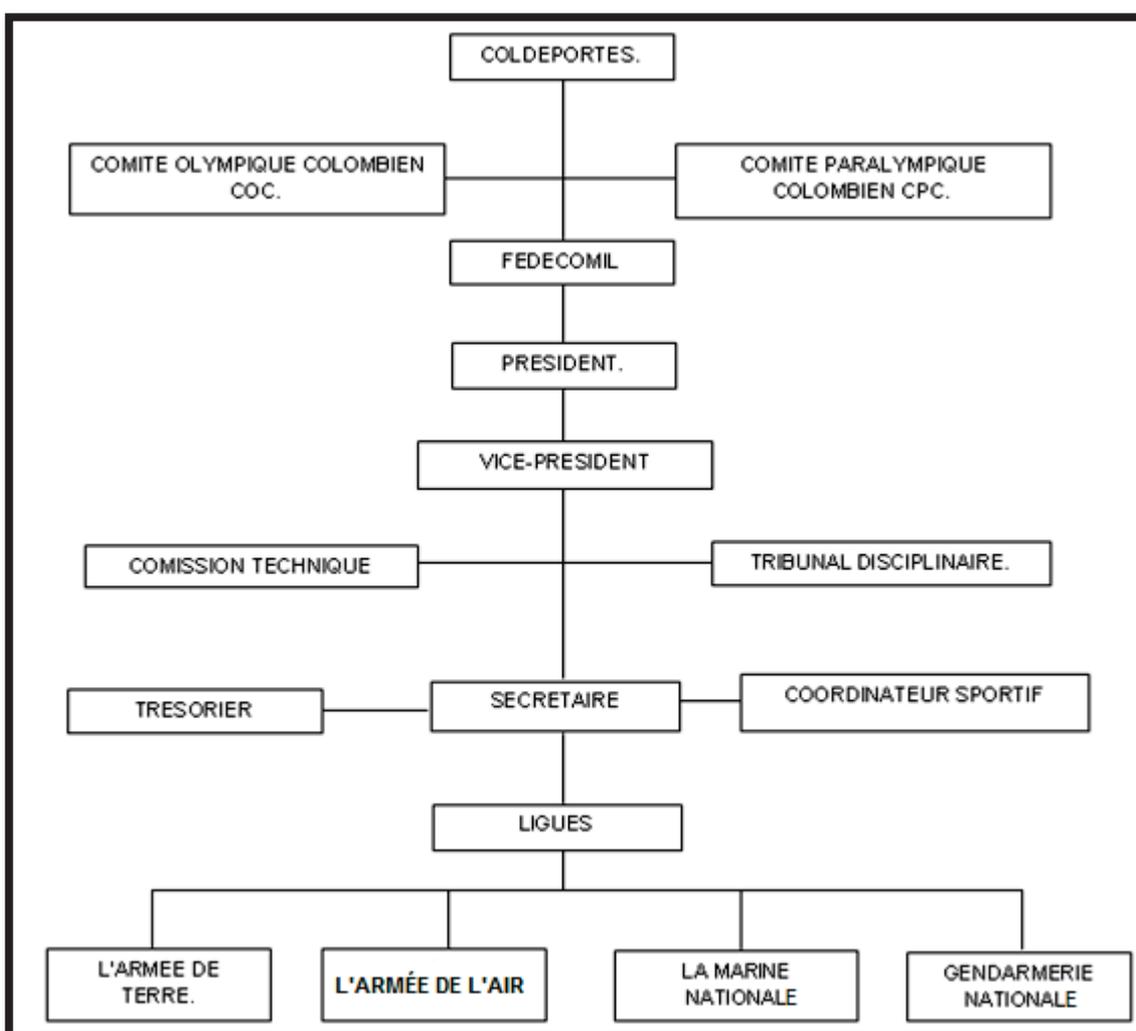


Figure 52. L'organigramme de la Fédération Colombienne du Sport des Forces Armées de Colombie (FECODEFA). Source : LIDIFA. 2011.

Dans le développement de sa juridiction spéciale, FECODEFA a créé la ligue des sportifs handicapés des Forces Armées nommée LIDIFA. Bien que ne faisant pas partie du Comité Paralympique Colombien (CPC), elle fait partie du système paralympique colombien, lequel donne la possibilité d'être affilié aux fédérations de FEDESIR et FEDELIV.

2.4.4.1 LIGUE DES SPORTIFS HANDICAPÉS DES FORCES ARMÉES DE COLOMBIE (LIDIFA) :

La ligue sportive LIDIFA pour les militaires handicapés des Forces Armées Colombiennes (FFAA), a été fondée le 1^{er} octobre 2002. Son premier président est le colonel Juan Pablo Kerguele.

LIDIFA est un organisme sportif qui utilise le sport comme un moyen efficace dans le processus de rééducation des militaires handicapés des FFAA en cherchant à toujours améliorer leur qualité de vie. Son principal but est de former et gérer le sport, le loisir et l'utilisation du temps libre pour toutes les personnes qui font partie des FFAA: soldats et gendarmes en situation de handicap physique et visuel.

- **MISSION:**

Développer et favoriser le sport chez les handicapés militaires comme source de dépassement, en promouvant l'esprit compétitif dans les différentes disciplines sportives.

- **VISION:**

Être la ligue sportive la plus performante pour les handicapés au niveau national et international. Elle sert aux militaires et fonctionnaires des Forces Armées Colombiennes (FFAA), en cherchant toujours des sportifs performants et en promouvant le talent humain sportif comme une source de loisir.

La Ligue sportive des handicapés des Forces armées participe au calendrier sportif comme la seule juridiction nationale soutenue par FECODEFA (Fédération Colombienne du sport des Forces Armées). Elle Participe à des événements internationaux grâce à son affiliation aux fédérations de chaque handicap et obéit aux invitations du système international des Forces Militaires.

Voici la structure administrative de LIDIFA :

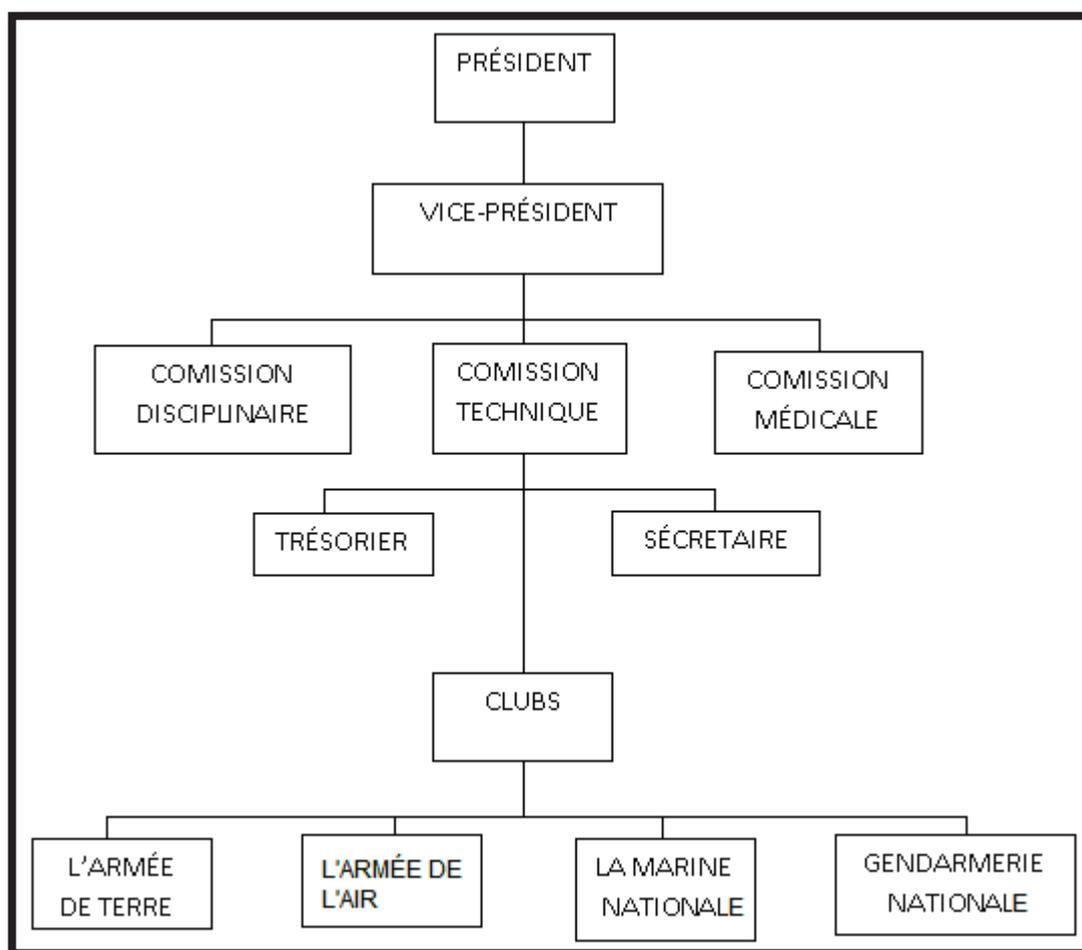


Figure 53. Structure administrative de la ligue du sport pour les handicapés des Forces Armées de Colombie (LIDIFA). Source : LIDIFA. 2010.

Au niveau sportif, les FFAA colombiennes ne sont pas des ligues les plus performantes pendant les jeux paralympiques nationaux. Le tableau suivant montre les résultats obtenus pendant les deux éditions de jeux paranationaux.

LIGUE: FFAA								
Bogotá et Cundinamarca 2004					Cali 2008			
Classement :	14				15			
MÉDAILLES	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
	3	10	8	21	2	9	12	23

Tableau 40. Nombre de médailles des Forces Armées (FFAA) pendant les jeux paranationaux. Source : Coldeportes National. 2011.

CHAPITRE N° 3. L'ETAT DES LIEUX DU HANDICAP EN COLOMBIE.

3.1 LE HANDICAP.

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), on estime que 500 millions de personnes dans le monde (10% de la population totale) a un type de handicap. De plus, la majorité des pays avec des conflits internes peuvent aller jusqu'à 18% de leur population totale.

Plaisance (2009) affirme « *La question du handicap et celle de la place des personnes handicapées ont longtemps été traitées comme des univers séparés. Les manières traditionnelles de se représenter ce que nous nommons aujourd'hui la 'différence' ont rejeté hors du droit commun les personnes qui ont été désignées comme aliénées, anormales, infirmes, invalides, incapables, inéducables, etc* ». Cet auteur considère aussi que « *le handicap existe avec des caractéristiques qui traversent le temps et les groupes humains, tout en subissant des variations selon les risques subis à telle ou telle époque. Or, s'il est vrai que certaines formes de déficiences touchent effectivement l'équipement biologique humain, elles sont elles-mêmes prises dans des réseaux de significations, des représentations ou encore de classifications* ».

Rabischong (2008) souligne deux phénomènes historiques qui vont influencer fortement l'intérêt porté par les gouvernements aux handicapés: les guerres et le travail. Pourquoi les guerres ? « *... Car elles n'ont cessé d'occuper les personnes pour des luttes de pouvoir et des conquêtes de territoire ont généré un nombre important de blessés et de mutilés* ». Par rapport à cet aspect-là, c'est tout à fait vrai pour la réalité du conflit armée que vit la Colombie depuis une cinquantaine d'années. Actuellement, en Colombie il y a environ 6000 personnes blessées à cause de la guerre entre les Forces Militaires (FFAA) et les organisations militaires interdites : Auto-défenses Unies de Colombie (AUC) et la Guérilla. La plupart de cette population affectée appartient à la population civile, laquelle ne souffre pas seulement d'un problème de santé : blessures, traumatismes, accidents, etc. Ils vivent aussi le déplacement violent de leurs territoires (la campagne) et l'abandon forcé de leurs terrains. Et l'unique manière de survivre est le déplacement vers les grandes villes.

Et pourquoi le travail ? « ... À cause du développement de l'industrie devient un pourvoyeur d'accidents de toutes sortes, qui obligent les gouvernements successifs à légiférer pour la protection des travailleurs et l'indemnisation des accidents du travail ». Par rapport à cet aspect-là, on peut considérer qu'en Colombie les travailleurs sont handicapés à cause de leurs activités professionnelles. Ces maladies sont nommées pour les Ministère de la Protection Sociale (MPS) comme des « *maladies professionnelles* ». Et du coup, plusieurs de ces maladies ne sont pas couvertes par la protection sociale. Les personnes doivent elles-mêmes se financer pour les traitements médicaux privés, lesquels sont très chers.

Il faut souligner que dans la société colombienne, traiter le handicap comme un sujet social présente de grandes difficultés. Sa reconnaissance comme un champ de la recherche est complexe, en sachant que les personnes handicapées ont du mal à trouver une place importante dans la société. On ne peut pas oublier que les handicapés font partie aussi de la communauté, mais que malheureusement, c'est un champ peu connu et reconnu dans la société et peu diffusé par les medias.

D'autre part, Hamonet (2010) présente un point de vue lié à ce qui se passe aujourd'hui par rapport au handicap : « *parler des handicaps, c'est un discours quotidien dans une grande partie du langage médical, social et juridique. C'est une évolution, dans laquelle les milieux associatifs et les milieux professionnels spécialisés ont joué un rôle déterminant, avec pour motif premier la volonté d'éviter les mots au caractère péjoratif et dévalorisant* ». Ça veut dire que Hamonet considère qu'il faut reprendre la recherche d'une nouvelle conception d'un phénomène ancien, ce qui s'est concrétisé depuis plusieurs années pour les handicapés. Connaître et reconnaître aussi bien quelles sont les caractéristiques et besoins de leur développement personnel et social est crucial.

3.2 LE HANDICAP EN COLOMBIE.

Introduction.

Si on analyse la situation actuelle des personnes handicapées en Colombie, on regarde avec une certaine curiosité et une préoccupation que, malgré des lois existantes dans la Constitution Politique (1991) pour protéger les droits fondamentaux des handicapés, il y a encore des freins (attitude et barrières physiques). D'une part, il existe des résistances des dirigeants colombiens, des employeurs et de quelques dirigeants sportifs, voire même de la population. D'autre part, les structures des bâtiments ou des installations pour l'activité professionnelle ou sportive n'ont pas les caractéristiques d'accès à ce type de population. Ces deux aspects sont des freins au développement personnel, professionnel et social des handicapés. En même temps, cette réalité ne permet pas d'avoir une égalité de conditions de vie familiale, sociale et communautaire.

Par d'ailleurs, l'État colombien a créé le Plan National de Développement nommé « *développement pour tous* » en affirmant que « *le handicap fait partie de la politique nationale transversale contrôlée par le Ministère de la Protection Sociale (MPS) avec la participation du DANE et toutes les municipalités du pays pour bien gérer les ressources et le budget* ». Cette condition législative, nous allons la confronter avec la réalité. Pour ce processus, nos sources principales sont les textes suivants :

- « *Discapacidad en Colombia* (2010): reto para la inclusión en capital humano » (handicap en Colombie (2010) un défi pour l'inclusion des citoyens). Fondation Saldarriaga.
- Ministère de la protection sociale (MPS) (2010). « *Situación de la discapacidad en Colombia* » (Situation du handicap en Colombie).

Nous nous appuyons sur ces deux documents, car ce sont des sources officielles validées par l'État colombien. Ils présentent les statistiques du dernier recensement national développé par le DANE l'année 2005 (actualisées pour le Ministère de la Protection Sociale de Colombie MPS l'année 2010), et une description détaillée de l'état actuel du handicap en Colombie.

3.2.1 L'état actuel du handicap.

Le Ministère de la Protection Sociale a créé en 2007 le « *Plan National de la Santé Publique (2007-2015)* ». Ce plan est imposé aux municipalités pour diminuer ou au moins maintenir les taux du handicap trouvés pendant le recensement de l'année 2005. Le but est de diminuer ou au moins maintenir à 6,3% de la population handicapée dans tout le territoire national (soit 2,8 millions de handicapés à population totale). Pour l'État colombien, il est important d'identifier et caractériser le handicap pour avancer dans les processus du plan « *développement pour tous* ». Il faut avoir des bases qui guident la prise de décisions au moment d'investir les ressources publiques destinés pour ce plan.

Il faut partir des lois internationales pour identifier les politiques liées au handicap. Pour exemple, les Nations Unies (UN) (1994), par la résolution 48/96 de l'assemblée générale de 1993, ont approuvé les normes sur l'égalité d'opportunités pour les handicapés, en affirmant que « *les États doivent assumer la responsabilité de réunir et de diffuser l'information liée aux conditions de vie des handicapés (section III, article 13)* ».

Au niveau national, le Congrès de la République de Colombie (2009) établit clairement par la loi 1346/2009 dans l'article 31 que « *les municipalités doivent recueillir toute information pertinente liée au handicap, pour formuler, appliquer et diffuser leur politique ... et s'assurer à travers des medias que l'information est bien arrivée chez les handicapés* ».

En clair, l'État colombien doit garantir aux personnes handicapées le plein bénéfice de leurs droits. Le degré d'application est déterminé par les municipalités selon le niveau de développement social. Ces droits couvrent les besoins fondamentaux, lesquels sont nommées « *les droits constitutionnels* » dans la Constitution Politique Nationale. Ça veut dire que l'État présente dans la Constitution politique les lois et normes pour la protection des droits constitutionnels des citoyens, est notamment des personnes handicapées. Nous verrons au long de ce chapitre si ces lois et ces normes sont vraiment appliquées dans la vie réelle de ce type de population.

Selon les données recueillies par le DANE (2005), la Colombie a 42.090.502 habitants. 6,3% de la population présente au moins une limitation, soit

physique, visuelle, auditive, motrice, intellectuelle, cognitive, etc. Ça veut dire que 2.719.243 personnes sont reconnues handicapées sur le territoire national. Les données sont recueillies à travers deux questionnaires³⁶ nommés : « *Handicap : Personnes avec limitations permanentes* ».

Ces statistiques changent en fonction de la région du pays : tandis que dans la moyenne nationale est de 6,3%, dans les départements de Cauca, Nariño, Boyacá, Huila, Quindío, Caquetá et Tolima, cette moyenne est entre 7.8 et 9.5%. On peut lier ces chiffres au conflit armée que vivent ces régions du pays, ainsi qu'à d'autres critères (niveau de vie, par exemple). Par contre, dans les départements de Sucre, Atlántico, Guanía, Bogotá, Amazonas, Guaviare et La Guajira la moyenne de handicapés est entre 3.7 et 5.4%.

Le tableau suivant montre les chiffres trouvés par le DANE pendant le dernier recensement de l'année 2005, lesquels ont été présentés à la population nationale en 2006.

³⁶ Voir annexe n° 5. Questionnaires du Recensement National. 2005. DANE. Résultats présentés à Bogotá le 06 septembre de 2006.

Département	Municipalités	Municipalités enregistrées	% de couverture géographique	Personnes avec handicap. Recensement 2005.	Population espérée à septembre 2008	% de couverture de l'enregistrement
Amazonas	11	6	54,50%	2.644	2.415	91,30%
Antioquia	125	94	75,20%	340.879	55.398	16,30%
Arauca	7	7	100,00%	15.023	4.520	30,10%
Atlántico	23	22	95,70%	109.696	21.485	19,60%
Bogotá	1	1	100,00%	334.303	201.608	60,30%
Bolívar	45	27	60,00%	103.216	22.767	22,10%
Boyacá	123	80	65,00%	110.259	26.371	23,90%
Caldas	27	26	96,30%	67.529	16.237	24,00%
Caquetá	16	16	100,00%	30.846	10.878	35,30%
Casanare	19	19	100,00%	18.271	12.573	68,80%
Cauca	42	41	97,60%	120.495	24.600	20,40%
Cesar	25	25	100,00%	53.474	23.167	43,30%
Chocó	31	9	29,00%	27.837	1.683	6,00%
Córdoba	28	28	100,00%	79.393	24.794	31,20%
Cundinamarca	116	97	83,60%	155.016	31.687	20,40%
Guainía	9	2	22,20%	1.779	204	11,50%
Guaviare	4	4	100,00%	4.165	1.162	27,90%
Huila	37	37	100,00%	86.294	26.142	30,30%
La Guajira	15	15	100,00%	24.429	8.873	36,30%
Magdalena	30	13	43,30%	63.243	6.562	10,40%
Meta	29	18	62,10%	44.935	4.843	10,80%
Nariño	64	63	98,40%	138.619	49.998	36,10%
Norte de Santander	40	19	47,50%	91.243	9.977	10,90%
Putumayo	13	13	100,00%	22.894	7.705	33,70%
Quindío	12	12	100,00%	42.813	7.882	18,40%
Risaralda	14	11	78,60%	61.598	18.728	30,40%
San Andrés	2	2	100,00%	4.104	1.238	30,20%
Santander	87	23	26,40%	132.755	19.489	14,70%
Sucre	26	14	53,80%	41.380	10.239	24,70%
Tolima	47	47	100,00%	105.995	32.710	30,90%
Valle del Cauca	42	41	97,60%	278.495	59.472	21,40%
Vaupés	6	6	100,00%	2.724	231	8,50%
Vichada	4	4	100,00%	2.897	337	11,60%
Total	1120	842	75,20%	2.719.243 37	745.977	27,40%

Tableau 41. Population handicapé en Colombie.
Source : DANE. 2008.

³⁷ Donnée officielle pour cette étude : total de personnes en situation de handicap en Colombie.

Par rapport à notre population d'étude, Bogotá présente 334.303 personnes handicapées et Cundinamarca 155.016 handicapées (pour un total de presque 490.000) auxquels, il faut ajouter les militaires handicapés qui appartiennent aux Forces Armées Colombiennes (FFAA). Selon les chiffres officiels, cela concerne presque 6000 personnes blessées à cause du conflit armé entre les FFAA et les forces militaires interdites de Colombie : la guérilla et les AUC³⁸.

En outre, il faut souligner qu'en Colombie existent des institutions internationales qui développent des projets pour les handicapés. C'est le cas de l'organisation non gouvernementale ONG « *Handicap International* ». Cette ONG est présente en Colombie depuis 1997, représentée par la section belge. Elle travaillait sur la base de la rééducation et de la réhabilitation des personnes handicapées. Depuis 2004, elle développe dans trois départements (Antioquia, Bolívar et Cesar) un nouveau programme de réinsertion sociale en faveur des populations déplacées par le conflit armé et la violence. Et à partir de 2005 elle a développé un projet d'assistance aux victimes civiles d'accidents de mines antipersonnel dans les départements d'Antioquia et Bolívar.

En effet, un des projets développé par Handicap International (HI) est l'importance de la pratique sportive pour les handicapés, pour favoriser les processus d'inclusion sociale. HI s'en sert également, pour connaître l'impact sur leur intégration au sein d'un groupe ou d'une communauté. La philosophie de cette ONG est que le handicapé n'est pas différent ni assisté. Il est un acteur actif du jeu sportif.

Le tableau suivant montre une recompilation des chiffres liées au nombre de personnes handicapées par rapport aux types de handicap.

³⁸ AUC: Autodefensas Unidas de Colombia.

**LE HANDICAP EN COLOMBIE.
RECENSEMENT 2005.**

CARACTÉRISTIQUES	POPULATION	% DE HANDICAP
Total personnes avec au moins une limitation.	2.719.243	6,3
Total personnes handicapées visuelles.	1.143.992	43,5
Total personnes avec limitations pour marcher.	770.128	29,3
Total personnes handicapés auditifs.	454.822	17,3
Total personnes avec des limitations pour utiliser les bras et les mains.	387.598	14,7
Total personnes avec limitations pour parler	340.430	12,9
Total personnes handicapées cognitifs	315.601	12
Personnes avec des limitations pour mettre en rapport avec les autres	257.573	9,8
Total personnes avec des limitations pour être propres toutes seules	247.113	9,4
Total personnes avec un autre type de handicap.	494.683	18,8
Total population colombienne	42.090.502	

Tableau 42. Pourcentages par types de handicap en Colombie.

Source : DANE (2005). Actualisée (MPS) 2010.

Selon le tableau ci-dessus, la population colombienne souffre dix différents types de handicap.

La figure suivante illustre la relation qu'existe entre l'âge et le genre de la population colombienne par rapport au handicap.

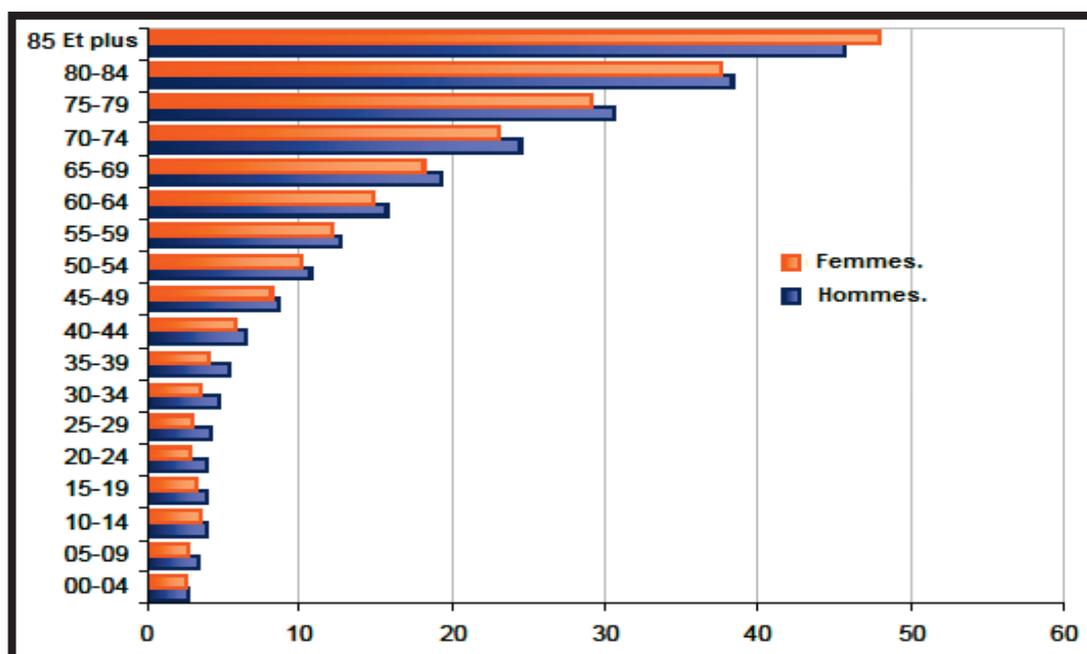


Figure 54. Relation âge - genre et pourcentage du handicap dans la population colombienne. Source DANE 2005.

Cela nous montre que, dans la population handicapée colombienne existe une relation entre le handicap et l'âge. L'axe horizontal de la figure montre le pourcentage par genre et l'axe vertical montre l'âge. La couleur rouge représente les chiffres des femmes et la couleur bleu représente les chiffres des hommes. Les hommes enregistrent les plus hauts indices de handicap dans toutes les étapes de la vie, sauf chez les plus âgés de 85 ans où les hommes sont moins handicapés que les femmes. D'autre part, il faut souligner que 71% de la population de handicapés a au moins une limitation. 14,5% a deux limitations. 5,7% trois limitations et 8,7% sont polyhandicapés.

Par rapport aux Forces armées (FFAA), le DANE ne présente pas des chiffres spécifiques, car le recensement a concerné prisé toute la population nationale.

Il est important de faire une comparaison entre les chiffres des recensements de Colombie et de la France. On part du nombre d'habitants de chaque pays : Colombie 42.090.502 (DANE 2005), la France a environ de 65 millions de personnes (INSEE 2010)³⁹. En Colombie, environ de 2.8 millions de handicapés représentent 6,3% du total de la population, contre les presque 12 millions de handicapés qui habitent en France (soit 18,4%). C'est juste une comparaison quantitative, car au niveau qualitatif il n'y a pas d comparaison possible. Ce sont deux pays en conditions économiques, sociales, éducatives, de l'emploi et sportives avec de grandes différences. Chaque État a ses propres problématiques et besoins qui ne sont pas comparables.

3.2.2 Caractéristiques du handicap en Colombie :

C'est le Ministère de la Protection Sociale (MPS) qui présente au pays les caractéristiques et les types de handicaps les plus fréquentes dans la population colombienne. La figure suivante illustre les pourcentages liés aux types de handicaps de la population colombienne :

³⁹ L'INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques. 2010. webaccessibilité.fr. Site mis à jour le 15 février 2012

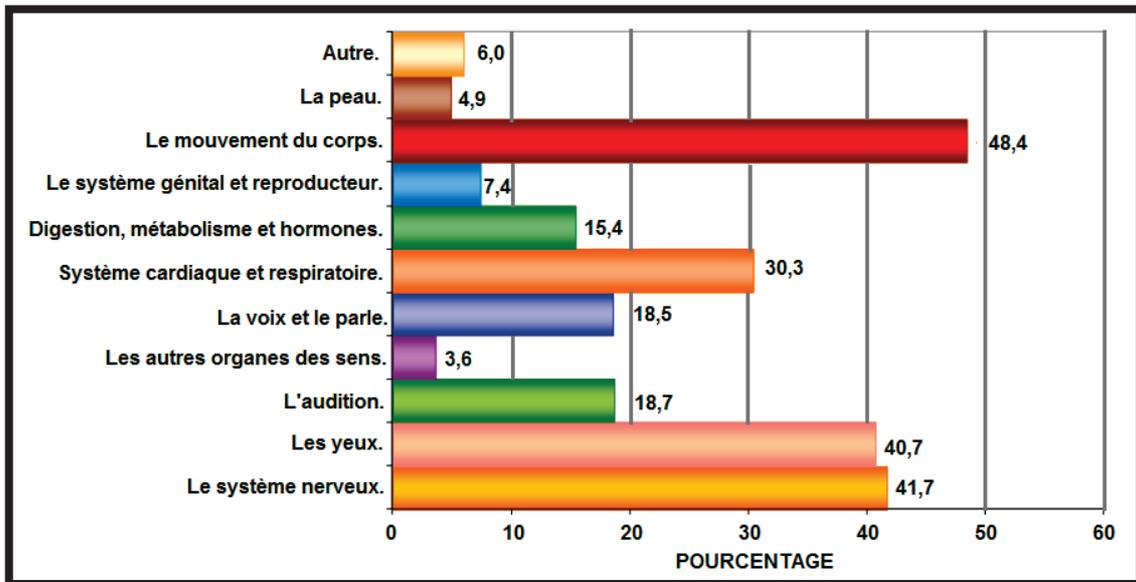


Figure 55. Personnes enregistrées selon la déficience dans la structure ou fonction du corps.

Source : DANE. Handicapés par fonctionnement en Colombie. 2010.

Cette figure montre que les handicaps les plus nombreux sont liés au mouvement du corps avec 48,4% de la population handicapée. Puis suivent en ordre d'importance ceux liés au système nerveux (41,7%), aux yeux (40,7%), à la voix et la parole (18,5%) et les déficiences de l'audition (18,7%). On peut regarder les chiffres d'autres types de handicaps qui, auparavant, n'étaient pas considérés comme tels : les cas des troubles cardiaques, respiratoires et des basses défenses (30,3%) ; les altérations du système digestif, métabolique et endocrinien (15,4%) ; des troubles dans le système génital et reproductif (7,4%) ; la peau, les ongles et les cheveux (4,9%) ; les sens du goût, l'odorat et le tact (3,6%). Plusieurs de ces handicaps sont reconnus comme « chroniques ».

La figure suivante montre les pourcentages des maladies en ordre ascendant. Les mouvements du corps sont toujours les plus nombreux :

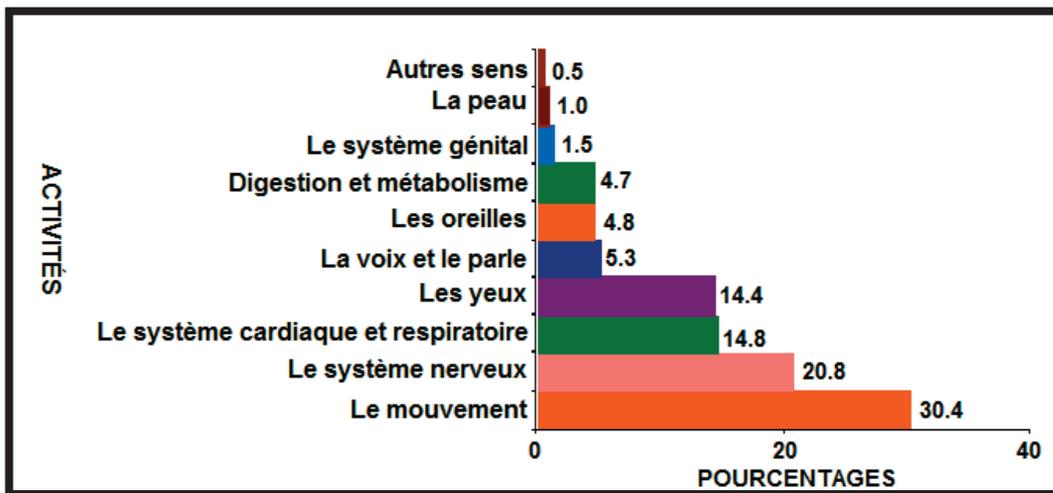


Figure 56. Pourcentage pour la principale déficience au niveau des structures ou fonctions du corps. DANE 2010.

Les déficiences liées aux structures et fonctions du corps (jambes, bras et mains), sont les plus nombreuses en représentant (30,4%). Suivent les maladies du système nerveux avec (20,8%), après les troubles du système cardio-respiratoire (14,8%), les maladies liées aux yeux (14,4%), les insuffisances dans des structures en rapport avec la voix et la parole (5,3%), et celles liées à l'audition (4,8%), suivi les maladies de la digestion et métabolisme (4,7%), des maladies du système génital et reproductif (1,5%), la peau, ongles et cheveux (1%) et finalement les maladies liées aux sens de l'odorat, goût et tact (0,48%).

La figure ci-après illustre les pourcentages regroupés par maladies (physiques, mentales, sensorielles et autres) :

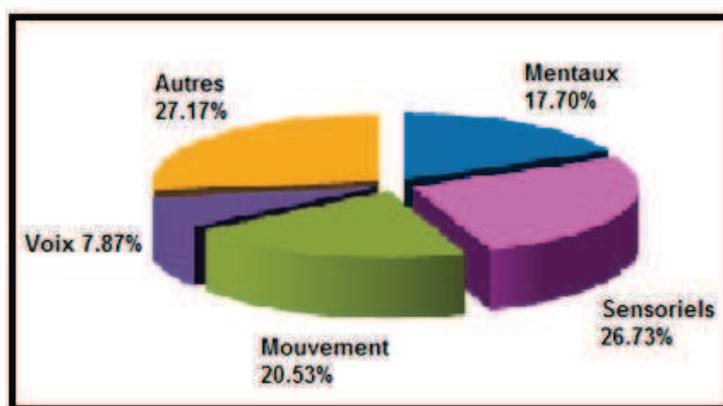


Figure 57. Regroupement du handicap pour groupe ou fonction. Source DANE 2010.

Cette figure montre qu'au moment de regrouper les types de handicap, on observe que les déficiences nommées « *Autres* » correspondent au système cardiaque et respiratoire, à la digestion, au système génital et à la peau. Cette catégorie présente le pourcentage le plus haut avec 27,1%. Les déficiences sensorielles sont à 26,7%, les troubles de mouvement du corps à 20,5%, les maladies mentales à 17,7% et la voix à 7,8%.

D'autre part, la figure ci-après illustre les chiffres du Ministère de la Protection Sociale de Colombie (MPS) par rapport aux principales causes du handicap de la population colombienne.

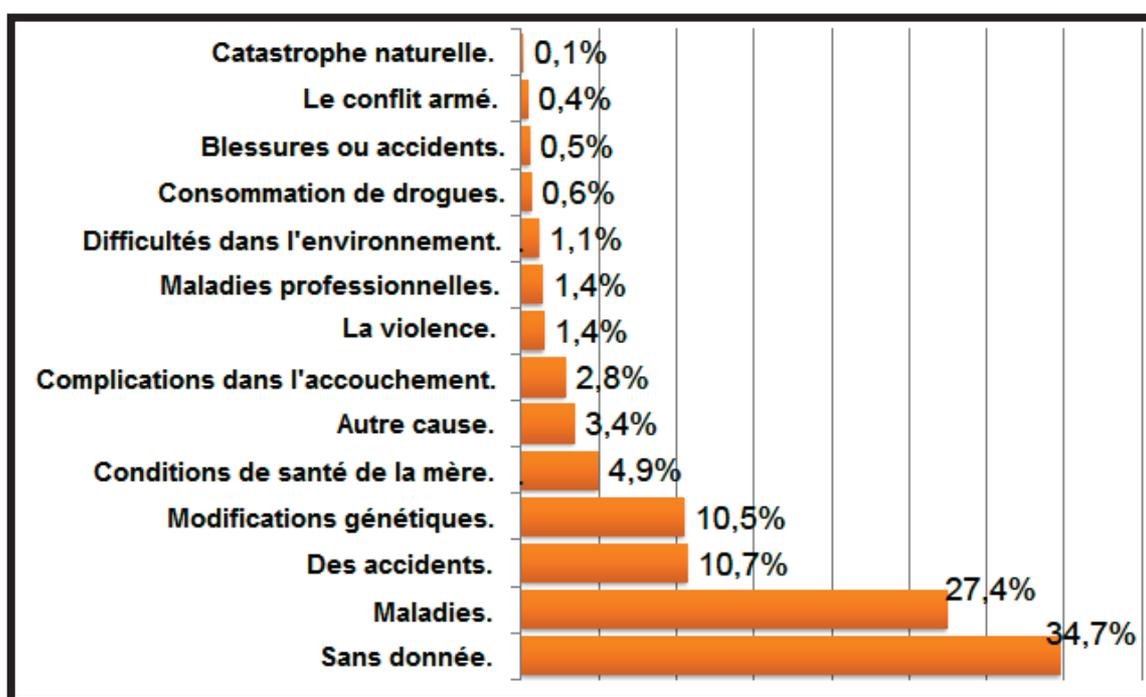


Figure 58. Registre, localisation et caractérisation de personnes en situation de handicap. Source site officielle du Ministère de la Protection Sociale (MPS) 2011.

L'aspect nommé « *Sans donnée* » signifie que pendant le recensement les gens n'ont pas su répondre aux questions liées aux causes de leur maladie. Pour les autres causes des plus importantes, on trouve avec (27,4%) les maladies qui font tomber les personnes handicapées. Suivent avec (10,7%) les accidents. Cet aspect est important à souligner, car plusieurs des personnes handicapées, spécifiquement les paraplégiques et les tétraplégiques, sont dans cette situation à cause des accidents en voiture, et en moto, et plusieurs sont

des accidents de travail. Et comme dernière cause, on trouve les causes génétiques avec (10,5%).

À partir de ces chiffres, données et caractéristiques générales du handicap en Colombie, nous avons prévu de faire une description de l'état des lieux du handicap en Colombie. Il est lié aux conditions de vie : santé, vie sociale, éducation, emploi et sport. Pour chacun de ces aspects, il existe des lois pour protéger les personnes

3.3 LA SANTÉ.

Le Congrès de la République (1993) a voté la loi 1993.100 ou loi du « *Système de Sécurité Sociale Générale Intégrale* ». Pour cette loi, l'État a prévu que toute la population colombienne sera couverte en ce qui concerne la promotion de la santé, la prévention de la maladie, l'attention et la rééducation. Cette couverture devait être complète en 2001. Les personnes handicapées sans ressources économiques sont bénéficiaires du régime subventionné (Art. No.157), et dans le cas du régime contributif la couverture familiale inclut les membres handicapés permanents (Art.163).

L'article 1 de la loi 100 considère donc que « ... *l'objectif est de garantir une qualité de vie avec de la dignité, par la protection des éventualités qui affectent directement les droits de la communauté* ». D'autre part, les articles 38 et 39 de la Constitution Politique Colombienne (1991) posent les dispositions spécifiques du handicap, en ce qui concerne le « *Système Général de Pensions* » et la loi 1438 (2011) qui concerne le « *Système Général de Sécurité Sociale en Santé* ». Et il faut aussi citer les articles 249 à 253 et 257 du décret 1295 (1994) de l'Organisation et administration du système de risques professionnels, dans lequel se trouve le « *Système Général de Risques Professionnels* ».

D'autre part, à travers du Conseil National de la Sécurité Sociale en Santé de l'ancien Ministère de la Santé⁴⁰ (1998) présente :

- l'accord 72 de 1997 « *le Plan de Bénéfices du Régime Subventionné* » ;

⁴⁰ Ministère de la santé: aujourd'hui nommé Ministère de la Protection Sociale (MPS).

- l'accord 74 de 1997, qui ajoute au plan de bénéficiaires du régime subventionné l'attention nécessaire pour la rééducation fonctionnelle des handicapés ;
- l'accord 77 de 1997, qui définit la forme et les conditions d'opération du régime subventionné, y compris comme priorités pour l'affiliation à la population handicapée ;
- l'accord 117 de 1998 « *Par lequel s'est établi l'accomplissement obligatoire des activités, de procédures, d'interventions et l'attention des maladies d'intérêt en santé publique* ».

3.3.1 ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ :

En Colombie les citoyens ont l'obligation d'être inscrits à la sécurité sociale dans des institutions de la santé nommées EPS⁴¹. Il existe une EPS publique nommée « *Nueva EPS* » (ancien Institut de Sécurité Sociale ISS) et il existe aussi des EPS privées. La sécurité sociale en Colombie présente deux régimes : le plan contributif et le plan subventionné. Le plan contributif est pour toutes les personnes qui gagnent un salaire minimum⁴² par mois ou plus : ces personnes cotisent. Et le plan subventionné est pour toutes les personnes qui sont en chômage ou dont le salaire est moins qu'un salaire minimum par mois : ces personnes ne cotisent pas. Il existe aussi, un régime spécial de sécurité sociale pour les militaires et les fonctionnaires publics.

Il faut souligner que selon le dernier recensement du DANE (2005) en Colombie environ 4% de la population n'est pas inscrite à la sécurité sociale. Les possibles causes sont leur location géographique, le travail, les moyens économiques ou simplement le fait que les institutions comme les cabinets médicaux ou les hôpitaux sont d'accès difficile, exemple, les gens qui habitent à la campagne.

La figure ci-après illustre les pourcentages et les différents types d'affiliation à la sécurité sociale des colombiens. On y trouve la comparaison par pourcentage d'affiliation entre les valides et les handicapés.

⁴¹ EPS: Entidad Prestadora de Salud.

⁴² Salaire Minimum colombien : \$634.500 pesos, environ de 264 euros par mois, pour l'année 2012.

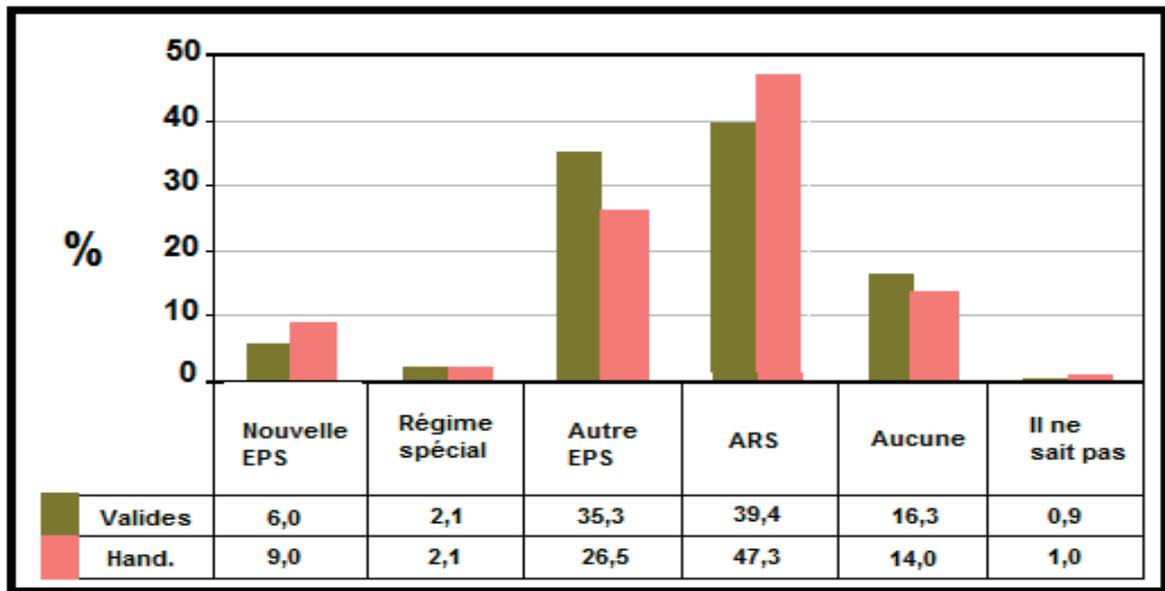


Figure 59. Types d'affiliation à la sécurité sociale.
Source DANE. 2010.

Coordonnées de la figure 20 :

EPS: Sont des institutions publiques et/ou privées qui gèrent les services de sécurité sociale et de santé en Colombie.

Nouvelle EPS: c'est l'unique institution publique de Sécurité Sociale de l'État colombien. Toutes les autres sont privées.

Régime spécial: C'est la sécurité sociale des fonctionnaires publics : enseignants de l'éducation nationale, militaires, politiciens, entre autres. Ils ont un système avec des « avantages » spéciaux par rapport aux conditions d'affiliation aux services de santé.

ARS : sont des institutions d'ordre public et privé, qui font l'Administration de Régimes de Sécurité sociale et subventionnent la sécurité sociale de ceux qui n'ont pas les moyens de la payer.

Comme nous pouvons constater dans la figure 20, le régime spécial montre le même pourcentage pour les valides que pour les handicapés. L'affiliation dans une « autre EPS » (plan contributif) est supérieure pour les valides avec 35,3% contre 26,5% des handicapés. L'affiliation aux « ARS » pour les handicapés est de 39,4% contre 47,3% des valides. Ça montre une logique : les valides doivent contribuer plus aux régimes de sécurité sociale que ceux qui n'ont pas les moyens ou ceux qui sont handicapés.

Les inégalités sont observées dans l'accès à la sécurité sociale, selon le recensement général de 2005. 9% de la population handicapée à reporté être affilié à la Nouvelle EPS, contre 6,0% des valides. La Nouvelle EPS est le système de sécurité sociale de l'État, et la plupart des inscrits dans cette EPS sont des personnes des classes sociales les plus basses, qui « *survivent* » généralement avec un salaire minimum.

3.3.2 Période de la vie et handicap :

Les conditions de vie de la personne, la famille, l'environnement, les systèmes social, économique et culturel, déterminent le bien-être des gens. Le temps que passe la personne dans sa condition de handicap est important, car il signifie qu'il existe encore quelques possibilités de rééducation. Avec les réponses à la question « *depuis combien du temps êtes-vous handicapé(e)?* » les enquêteurs du dernier recensement national ont classé le handicap par fréquence, par résultat et par niveau. Le tableau suivant montre les pourcentages des personnes par rapport à la période de la vie où ils sont tombés handicapés.

De naissance	L'enfance	La puberté	L'adolescence	Adulte	Vieillesse
15,2%	6,5%	7,9%	10,8%	41,9%	17,8%

Tableau 43. La période de la vie où sont tombés handicapés.
Source DANE. 2010.

Ce tableau montre le haut pourcentage de handicap pendant la période adulte (41,9%). Hypothétiquement, nous pouvons affirmer que les principales causes du handicap pendant cette période de la vie sont les activités professionnelles des gens. Et d'un autre côté, ce qui est lié à la naissance, le pourcentage de 15,2% est élevé. Ça veut dire qu'il y a un pourcentage important de personnes handicapées depuis la naissance, condition qui ne permet pas d'envisager d'importants processus de rééducation ou de réhabilitation, car ce sont souvent des troubles congénitaux.

3.3.3 La rééducation.

Sans aucune doute, la rééducation fait partie des composants fondamentaux des services de santé au niveau national, comme le considère la Constitution Politique Colombienne de 1991. La Convention des droits humains des handicapés est incluse dans le Plan Obligatoire de Santé (POS). Malheureusement, en Colombie, c'est un des droits des plus vulnérables. Selon les statistiques sur l'attention en santé publique et rééducation intégrale pour

les handicapés, 48% des personnes doivent utiliser l'action de tutelle⁴³ pour avoir accès aux services de rééducation et de réhabilitation. Les réponses aux demandes de ce service sont trop longues et des fois les hôpitaux ne respectent pas les droits, ni la situation des handicapés. Les chiffres montrent que 72,8% des handicapés ont l'ordre de commencer leurs processus de rééducation mais que 21,8% pourraient aussi l'obtenir (sur le 27.2% restant). L'avoir. Ces chiffres peuvent varier en fonction des municipalités, ou des villes.

3.4 LA DIMENSION SOCIALE :

Malheureusement, en Colombie, la relation qui existe entre le handicap et la pauvreté paraît être confirmée par les statistiques du dernier recensement. Les données montrent que le handicap est plus fréquent chez les plus pauvres sans doute à cause des difficiles conditions de vie de ces familles et la présence de facteurs de risque : mauvaise alimentation, hauts niveaux d'exclusion sociale et de santé, faible accès aux services publics, haut pourcentage de déscolarisation, etc. Ces conditions de vie isolent la personne handicapée des possibilités réelles d'avoir des ressources propres. De plus, les traitements médicaux sont très chers et exigent de multiples sacrifices économiques.

3.4.1 Secteur géographique et classe sociale.

Selon le recensement du 2005, 75% de la population colombienne habite dans les villes. Les chiffres montrent aussi que 72,3% de la population handicapée habite en ville et 27,7% habite à la campagne. La différence même légère, montre que les deux aspects sont liés.

D'autre part, la société colombienne est classée en 6 catégories socio-économiques appelées « *estratos* », numérotées 1 au 6. « L'*estrato 1* » présente les conditions les plus critiques et « l'*estrato 6* » présente les conditions les plus favorables. La plupart de la population appartient aux « *estratos* » 1, 2 et 3, et un faible pourcentage appartient aux *estratos* les plus élevés. L'écart entre les catégories les plus humbles et les plus favorisées est très marqué. L'État colombien nomme cette classification la stratification socio-économique. Ça veut dire qu'il y a une relation directe entre les ressources

⁴³ L'action de tutelle : Mécanisme créé par la Constitution Politique de Colombie (1991). C'est une ressource d'abri qui cherche protéger les droits fondamentaux des individus n'ayant pas ou peu de ressource.

économiques des familles (le salaire) et l'estrato. Pour exemple, les personnes qui appartiennent à l'estrato 1 ont moins d'un salaire minimum légal par mois, l'estrato 2 un salaire, l'estrato 3 deux salaires. Et les personnes qui appartiennent aux estratos 5 et 6 ont plus de 15 salaires minimums légaux par mois.

Le tableau ci-après montre la relation qui existe entre les estratos et les pourcentages selon la classe sociale colombienne :

ESTRATO	% DE LA POPULATION
1	44,5
2	35,3

Tableau 44. Pourcentage de population par estrato dans la société colombienne.
Source DANE 2005.

Selon l'enregistrement du DANE, 44,5% de la population colombienne appartiennent à l'estrato 1, et 35,3% appartient à l'estrato 2. Il faut souligner que selon les données du DANE, environ du 80% des personnes handicapées appartiennent aux estratos 1 et 2. Ça veut dire que les ressources économiques de ces familles ne sont pas suffisantes pour bien gérer leur handicap ni pour avoir un accès idéal aux services de rééducation. Est-ce qu'on peut confirmer une relation existante entre « *handicap - pauvreté* » ? Pour donner réponse a cette question, nous nous appuyons dans la recherche développée par Gómez & Cuervo (2007), dans laquelle ils présentent une relation directe entre « *handicap – pauvreté – vulnérabilité* » dans la société colombienne, en expliquant que « *malheureusement le handicap est plus fréquente chez les plus pauvres, dû aux difficiles conditions de vie de ces familles. La présence de facteurs de risque est plus sévère : mauvaise alimentation, hauts niveaux d'exclusion sociale et éducative, faiblesse dans les services de santé, faible accès aux services publics, entre autres causes* ». 14,5% des personnes appartient à l'estrato 3 et les estratos 4,5 et 6 n'ont pas une représentation signifiante. De coup, les personnes handicapées qui appartient aux hauts estratos ont des ressources économiques suffisantes pour aller fréquenter les centres de rééducation spécialisées ou les maisons de retraite. 4,2% de la population n'ont pas un estrato (personnes qui habitent dans la rue ou qui n'ont pas un domicile fixe).

3.4.2 L'ethnie.

La société colombienne est caractérisée par une pluralité ethnique. Les différents aspects culturels influencent les conditions de vie des personnes : par rapport à la santé, l'éducation, la classe sociale, etc. Selon le recensement du DANE en 2005, nous trouvons que le 90,7% des personnes handicapées sont métisses, le 4,9% sont de race noire, et un 2,6% sont d'origine indienne. En comparaison avec les chiffres de la population colombienne en générale, 10,62% de la population est de race noire, 3,43% fait partie des cultures indigènes. Ça signifie que selon le recensement de 2005, seulement le 14,05% de la population colombienne appartient à des groupes ethniques et le 85,05% restant n'est identifié avec aucun groupe ethnique, ça signifie que cette population fait partie des métissés.

3.4.3 Le handicap et l'exclusion.

La gestion publique du handicap en Colombie doit faire face aux compromis de l'État par rapport à la « *convention des droits de personnes handicapées* », en promouvant et protégeant les droits et la dignité des citoyens par rapport à leur développement social et la non-discrimination. Les barrières du handicap sont plutôt liées aux niveaux de pauvreté et de marginalité de la plupart de la population. Les personnes handicapées ont du mal à être embauchés et à avoir accès aux processus éducatifs, car malheureusement, il n'existe pas beaucoup d'institutions éducatives spécialisées pour les handicapés. Dans la plupart des situations, les handicapés doivent recevoir leur formation académique avec les valides dans les mêmes conditions et caractéristiques éducatives. C'est une dans laquelle situation les handicapés, parfois sont isolés et marginalisés.

3.5 LA DIMENSION JURIDIQUE.

Par rapport au handicap, la législation colombienne s'appuie sur la Convention Internationale des droits des handicapés de l'ONU (2006). L'article 1^o affirme « ... *la personne handicapée est celle qui présente des insuffisances physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme qui, en interagissant avec diverses barrières que puissent empêcher leur participation, doit se promouvoir, protéger et assurer la plénitude des leurs conditions*

d'égalité tous les droits humains et des libertés fondamentales par toutes les handicapés, et promouvoir le respect de sa dignité ».

Par la loi 361 de 1997 ou loi du handicap la Constitution Politique Colombienne (1991) établit des mécanismes d'intégration sociale pour ce type de population. Les articles 16, 25, 47, et 49 de la constitution sont la base de cette loi qui traite des aspects liés à la dignité des personnes handicapées : droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels pour leur développement normal personnel et leur inclusion sociale totale (c'est-à-dire, la pleine et totale intégration des personnes handicapées d'une manière harmonieuse).

Sa structure législative est liée avec des dispositions légales comme :

- la Déclaration Universelle des droits humains proclamés par les Nations Unies (1948),
- la déclaration des droits du handicapé mental validée pour l'ONU (20 décembre de 1971),
- la déclaration des droits des personnes handicapées validée par la résolution 3447 (09 décembre de 1975),
- l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2004) au titre de la convention 159 ;
- la déclaration de Sund Berg de Torremolinos (UNESCO, 1981),
- la déclaration des Nations Unies de 1983 par rapport aux handicapés
- la recommandation 168 de l'OIT de 1983.

Ces conventions et lois sont disponibles pour l'insertion et la protection des droits fondamentaux des handicapés. Cet ensemble de lois et d'articles constitutionnels évite que le handicapé soit identifié comme un malade. Le handicap se manifeste dès une limitation légère, jusqu'à une maladie sévère en termes de quantité ou qualité, en comparant la réalisation d'une l'activité par rapport à la façon ou l'intensité dans laquelle une personne valide pouvait la développer.

Il existe des barrières (physiques – et d'attitude) déterminées par l'interaction du handicapé dans son environnement :

- la vie quotidienne à la maison et en famille,
- les relations interpersonnelles,
- quelques aspects de la vie : l'éducation et l'emploi,

- pendant la vie communautaire, civique et sociale.

3.6 LA DIMENSION ÉDUCATION.

En Colombie le système général de l'Éducation est géré par la loi 115 de 1994. L'article 46 demande aux municipalités d'inclure dans leurs plans de développement des programmes pédagogiques spéciaux pour satisfaire les besoins de la population handicapée ou des talents exceptionnels. Cette demande est une stratégie éducative nommée « *Inclusion Éducative* ». Et par l'article 47, cette loi affirme que « *l'État subventionnera les institutions éducatives et favorisera les programmes et les expériences orientées à l'attention éducative adéquate aux handicapés...* »

D'autre part, en ce qui concerne le droit à l'éducation, l'article 24 établit que les municipalités doivent reconnaître ce droit aux handicapés et faire effectif ce droit sans aucune façon de discrimination et sur la base de l'égalité d'opportunités. De cette manière cela permet d'assurer un « *système d'éducation inclusive* » par tous les niveaux avec la possibilité de l'enseignement tout au long de la vie. Le principal objectif est de développer le potentiel humain à plénitude, au sens de la dignité et la confiance en soi des handicapés, et au même temps de renforcer le respect des droits humains, les libertés fondamentales et la diversité humaine. Tous ces aspects sont soulignés par la loi générale d'Éducation (1995) au travers des conditions éducatives chez les handicapés : « *L'État doit effectuer tous les efforts nécessaires pour développer au maximum la personnalité, les talents et la créativité des handicapés. Également leurs aptitudes mentales et physiques ; il faut rendre possible que les personnes handicapées appartiennent de manière effective à une société libre* ».

Cette même loi complémente : « *l'État doit assurer que les personnes ne soient pas exclues du système général d'éducation au motif de leur handicap. Également, les enfants handicapés ne doivent pas être exclus de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, ni de l'enseignement secondaire. Il faut promouvoir une éducation de qualité en égalité de conditions avec les autres personnes* ». Et au niveau des interactions et des relations sociales, la loi détermine « *... l'État doit permettre aux handicapés la possibilité d'avoir les*

compétences nécessaires pour la vie et pour développement social, afin de garantir une adéquate participation dans le cadre de l'éducation et comme membres actifs de la communauté ». Pour ça, il existe des projets académiques liés à l'apprentissage du Braille, à l'écriture alternative, aux autres manières et moyens pour se communiquer, des habilités d'orientation et de mobilité. L'apprentissage de la langue de signes est également facilité, ainsi que la promotion de l'identité linguistique des personnes sourdes.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la loi générale d'Éducation affirme « L'État doit assurer aux handicapés l'accès à l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'éducation pour les adultes et l'apprentissage pendant toute la vie sans discrimination et en égalité de conditions avec les valides ».

La figure suivante illustre la comparaison entre les pourcentages des personnes valides et les handicapés qui fréquentent régulièrement les institutions éducatives.

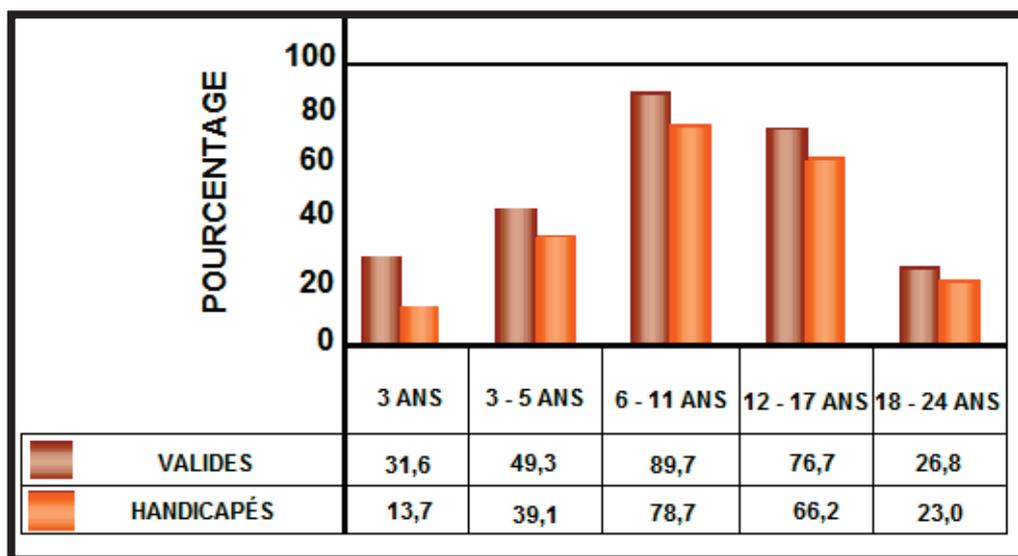


Figure 60. Pourcentage, âge et scolarisation.
Source : DANE 2005.

Comme on peut le constater, les personnes handicapées dans toutes les périodes de leur développement ont toujours un pourcentage plus faible dans le niveau éducatif en comparaison aux valides. Nous pouvons nous questionner sur la relation entre ce que dit la loi et la réalité : est-ce vraiment une politique de l'État d'assurer et de garantir l'éducation des handicapés ? Ou simplement

les conditions et la qualité de vie de cette population ne sont pas prioritaires pour le développement humain et social du pays ?

La figure ci-après montre les pourcentages par rapport aux niveaux éducatifs des colombiens :

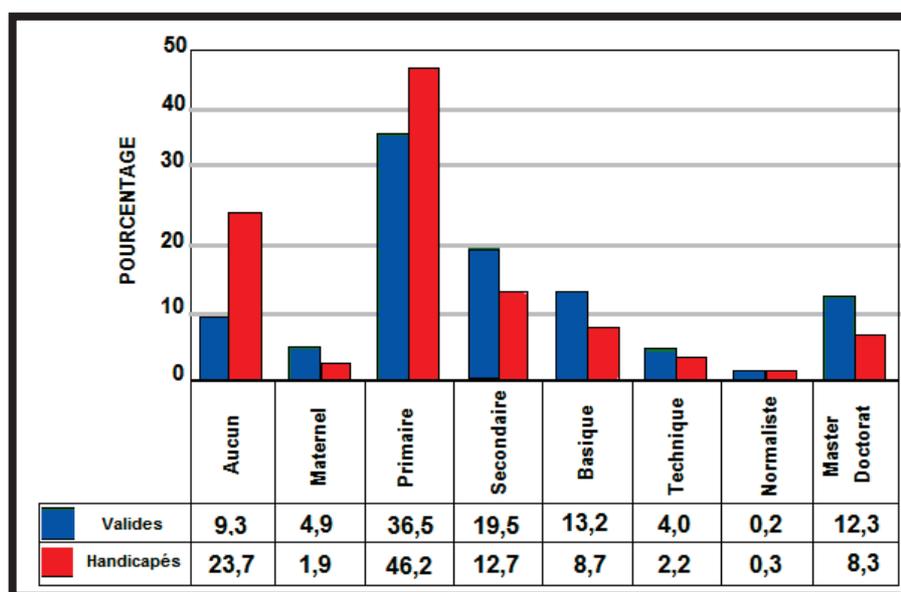


Figure 61. Niveau éducatif des personnes en Colombie.
Source : DANE 2005.

Selon les chiffres la situation plus élevée se présente en ce qui concerne au niveau primaire, parce que 36.5% des valides et 46.2% des personnes handicapées informent avoir eu leur primaire complet. À partir de cette donnée, bien que la situation semble être critique pour la population colombienne dans son ensemble, nous observons que la situation des handicapées est encore plus difficile.

Par rapport aux chiffres et pourcentages, nous continuons de se poser des questions : quelles sont les causes des hauts taux d'analphabétisme et de basse assistance scolaire chez les handicapés ? Une bonne partie de cette situation serait expliquée par les mêmes conditions difficiles qu'ont ces familles : c'est le résultat de la relation qui existe entre le handicap, la pauvreté, et la marginalité. Mais l'aspect le plus important à souligner est que ce système social et éducatif marche comme ça et la population semble accepter ces conditions de formation éducative. Une autre résistance est liée à l'accès aux services éducatifs pour les handicapés. C'est l'inexistence d'institutions

éducatives spécialisées pour ce type de population. Ils doivent assister aux enseignements avec les valides. Il existe des institutions privées spécialisées dans le domaine de l'éducation pour les handicapés, mais ces formations sont très chères et ne sont des possibilités que pour les personnes qui ont des ressources économiques importantes.

3.7 LA DIMENSION L'EMPLOI.

Les principes qui promeuvent l'inclusion de personnes handicapées dans les entreprises sont exposés dans la Constitution Politique Nationale (1991). Ces principes ont été développés par plusieurs lois, la loi 361 de 1997 (ou loi du handicap). Cette loi (article 26), souligne l'égalité dans les ambiances de travail. Il est clair que le handicap n'est pas un motif pour empêcher l'accession au travail, à moins que ce handicap soit clairement démontré comme incompatible dans le domaine concerné.

Il existe aussi la loi 762 de 2002, laquelle protège le droit à l'emploi pour les handicapés par les articles suivants :

- L'article 13 : principe d'égalité ;
- l'article 16 : le libre développement de la personnalité ;
- l'article 25 : le travail comme droit et obligation sociale.

3.7.1 RÉGIME DE TRAVAIL APPLICABLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

En Colombie, il n'existe pas une loi ou un régime d'embauche spécial pour les handicapés. Il n'existe pas de norme pour obliger les entreprises à embaucher un pourcentage minimum de personnes handicapées, cas contraire à la législation française, qui oblige depuis 1987 les entreprises de plus de 20 employés, à avoir au moins 6% de personnes handicapées embauchées. En Colombie, un employé handicapé est soumis aux mêmes règles applicables aux valides, contenues dans le Code National du Travail et ses dispositions complémentaires.

Selon la Fondation (TECNOVO, 2004) les uniques dispositions par rapport aux personnes handicapées au moment d'être embauchées, ou au moment de l'arrêt du contrat sont placées dans l'article 26 de la loi 387 de 1997. Tout ça pour éviter la discrimination :

- *non-discrimination dans l'embauche* : dans aucun cas le handicap d'une personne ne pourra être un motif pour empêcher son embauche, à

moins que cette limitation soit clairement démontrée comme incompatible dans la fonction envisagée.

- *le handicap n'est pas cause de renvoi* : aucune personne handicapée ne pourra être écartée ou son contrat terminé pour raisons de sa limitation ; sauf par autorisation de l'office de travail ou d'un médecin.

Par ailleurs, dans la Constitution Politique Nationale, le Ministère de la Protection Sociale (MPS) a pris le décret 970 de 1994 pour promouvoir la Convention sur la réadaptation professionnelle de l'emploi des personnes handicapées. Ce décret défend les droits des handicapés et les processus de rééducation et de réhabilitation pour tous ceux qui sont tombés handicapés pour raison professionnelle.

3.8 LA DIMENSION LE SPORT.

Selon la Constitution Politique de Colombie (1991) le sport est défini comme « *la conduite humaine caractérisée par une attitude ludique et de spirit compétitif, exprimée par l'exercice corporel et mental, dans plusieurs disciplines en respectant les normes préétablies en visant à produire des valeurs morales, éthiques et sociales* ».

La même Constitution Colombienne lie le système éducatif des citoyens avec le loisir, qui est défini comme « *le processus d'action participante et dynamique, qui aide à comprendre la vie comme une expérience enrichissante, de création et de liberté, dans le plein développement des potentialités de l'être humain pour sa réalisation et l'amélioration de la qualité de vie individuelle et sociale, grâce à la pratique d'activités physiques ou intellectuelles*⁴⁴ ».

Coldeportes National (1995) souligne cette politique « *par laquelle l'État favorise la pratique du sport, le loisir, et de profiter du temps libre et de l'Éducation Physique...* ». Dans le paragraphe 4 de l'article 3, cette loi souligne « *formuler et mettre en œuvre des programmes spéciaux pour l'Éducation Physique, le sport et le loisir des personnes handicapées physiques, mentales ou sensorielles...* », Définition complétée dans les articles 11,12 et 24 de la même loi.

⁴⁴ Loi 181 de 1996. Article 5 et 15.

Par ailleurs, le Congrès de la République (2000, la loi 582), établit la création du Comité Paralympique Colombien (CPC) et le système sportif national pour les personnes handicapées. Le Comité Paralympique Colombien (CPC) est le décideur sportif pour les handicapés en Colombie et gère chaque fédération partie du système sportif paralympique national. Comme nous pouvons le voir, le système sportif paralympique colombien est nouveau, avec seulement sept ans de parcours pour développer un système très complexe dans un pays où la culture sportive pour les handicapés est en voie de développement.

En Colombie, le sport est géré pour Coldeportes National⁴⁵. C'est le principal décideur du sport en Colombie. Coldeportes National gère les budgets pour développer les activités liées au sport, au loisir, à l'éducation physique et au temps libre. Le Comité Paralympique Colombien (CPC) reçoit le budget de Colportes National pour développer le sport paralympique dans tout le territoire national. Ce développement est structuré en trois (3) dimensions sur lesquelles intervenir :

- la couverture : développer et vulgariser la pratique sportive pour les personnes handicapées sur tout le territoire colombien en cherchant la couverture totale de toute la population handicapée. C'est la base d'un processus de formation sportive ;
- la qualité : les activités et les processus sportifs doivent être développés avec les meilleures conditions en favorisant la qualité de vie, l'insertion et l'inclusion sociale des handicapés. Ce peut être le début d'une carrière sportive pour plusieurs personnes qui ont les compétences et les talents pour la compétition, aux niveaux locaux et national.
- le développement des actions : pour l'utilisation du temps libre, le loisir et postérieurement la technification et la spécialisation de la pratique sportive paralympique. Cela concerne le haut niveau et la représentation internationale : championnats du monde et jeux paralympiques.

Ces trois dimensions du sport paralympique conforment une pyramide où le degré de complexité augmente et les exigences sont plus importantes en cherchant le sport de haut niveau. Et la quantité de sportifs diminue dans chaque étage de cette pyramide.

⁴⁵ Voir Chapitre n° 2. Les Institutions.

Il faut prendre en compte aussi le fait que le sport n'est pas uniquement un synonyme de compétition. Il existe une large variété de disciplines sportives adaptées pour les handicapés. Malheureusement, en Colombie beaucoup de handicapés pensent qu'ils ne peuvent pas faire du sport en raison des difficultés pour l'accès aux installations, ou encore parce qu'il n'existe pas de formation sportive pour eux. De plus, dans le système sportif paralympique colombien, il existe peu de professionnels formés au niveau académique pour développer le sport pour ce type de population. Les médias ne sont pas utilisés pour renseigner les handicapés sur les caractéristiques, les endroits et le processus d'inscription pour la pratique sportive. Il faut promouvoir dans le pays les qualités et bénéfices qu'apporte le sport aux handicapés et quelles sont les institutions spécialisées dans ce domaine. Selon l'État colombien, le principal but de la pratique sportive pour les handicapés c'est la prévention des maladies, améliorer la qualité de vie, développer les processus d'insertion à l'emploi et l'inclusion sociale.

3.9 Plan paralympique Colombien : « *Le sport pour tous* ».

Le Comité Paralympique Colombien (CPC) a créé un programme d'action sportif nommé « **Le sport accessible pour tous** », validé par Coldeportes National. Ce programme permet au CPC la légitimation de sa fonction comme le principal décideur du sport associé pour les sportifs handicapés en Colombie.

3.9.1 Justification du plan.

Pour l'État et la société colombienne, le sport est un « *fait social massif* ». Le niveau de vie et le développement des personnes permettent l'accès à la participation dans les activités de loisir et du sport, de manière individuelle ou en groupe, ainsi qu'un accès aux spectacles sportifs. D'autre part le sport peut être considéré comme une approche sociale de deux façons différentes :

- une manière formelle : des formations sportives dans les différents clubs inscrits dans les différentes fédérations qui appartiennent au CPC. C'est le sport de compétition et de haut niveau.
- une manière informelle : la pratique sportive pour le loisir ou simplement pour la rééducation physique ou motrice, ou la réhabilitation sensorielle. C'est un sport non compétitif.

Le phénomène sportif est une manifestation sociale. Il influence les décideurs qui encouragent le spectacle sportif que peut constituer le sport handicapé. En Colombie la première édition des jeux paranationaux a été lieu en 2004⁴⁶. Ces jeux ont montré l'intérêt des supporters (les familles et amis des sportifs handicapés) pour ce type de spectacles sportifs. Mais encore faut-il les médiatiser pour leur connaissance et reconnaissance par la société colombienne. En effet, le sport pour les handicapés ne semble pas médiatisé d'une manière importante.

La réalité nationale, du développement du sport paralympique en Colombie montre qu'il existe beaucoup des marges de progrès pour faire de la pratique sportive un outil de projection sociale pour le handicapé. Il faut travailler pour construire une structure sociale et sportive solide, en cherchant le bien-être des sportifs, des leurs familles et même de la société.

Nous ne pouvons pas cacher la réalité sportive pour les handicapés en Colombie. Malheureusement, le sport pour les handicapés en Colombie est développé avec peu de ressources. Nous ne recensons que les motivations personnelles et familiales des sportifs (pour améliorer sa qualité de vie et l'ambiance à l'intérieur des familles), et quelques dirigeants intéressés pour mettre en place des projets pour développer la pratique sportive chez les handicapés. Il faut reconnaître aussi que la plupart des entraîneurs des différentes disciplines sportives ne sont pas spécialisés dans ce domaine. Les causes sont simples : il n'existe pas de formation académique spécialisée en sport pour les handicapés, ni pour le sport adapté. Seulement quelques projets sont envisagés, par exemple, à la faculté de Culture physique, sport et loisir de l'université Santo Tomás à Bogotá (Colombie).

3.9.2 Les buts du plan.

Le plan « *Sport accessible pour tous* » cherche à enclencher un processus de transformation culturelle et sociale de l'activité paralympique colombienne, qui permettra à la population handicapée un important niveau d'intégration familiale et sociale en cherchant l'amélioration de la qualité de vie individuelle et sociale.

⁴⁶ Voir Chapitre n° 4 L'histoire du sport paralympique Colombien.

Ce plan, doit faciliter la bonne relation avec le système national du sport, impulser des études de recherche, faire des diagnostics réels pour proposer des réponses aux organismes du gouvernement, aux entreprises privées dans le cadre de l'intégration. Il doit en outre proposer de nouvelles méthodes d'intervention dans le domaine sportif et promouvoir la diffusion de l'information spécialisée dans tous les domaines.

À partir de ces objectifs, le plan aidera à l'administration du Comité Paralympique Colombien et tous ses organismes associés au développement et à la pratique des activités de loisir et du sport. Ce plan veut montrer les bénéfices de la pratique sportive pour la qualité de vie des handicapés et la qualité éthique et professionnelle des dirigeants, pour impulser une projection sportive solide en imposant les conditions d'égalité pour tous.

De la même manière, l'État souhaite construire une politique intégrale de communication qui soit le support du système sportif paralympique colombien. Le développement du plan cherche l'orientation, la transformation culturelle et sociale du sport paralympique colombien, avec la formation de professionnels spécialisés dans le domaine du sport pour les handicapés : entraîneurs, dirigeants, bénévoles, etc.

Le tableau suivant, présente un récapitulatif de l'état de lieu des conditions de vie des handicapés en Colombie. Il montre les lois et a la Constitution Politique Colombienne (1991) pour protéger les droits fondamentaux des personnes handicapées. Le DANE (2005) et le Ministère de la Protection Sociale (MPS, 2010) en sont les sources officielles. Ce tableau fait partie du « *Plan National de Développement National (2007-2015)* ».

L'ÉTAT ACTUEL DU HANDICAP EN COLOMBIE.

Le plan National de Développement National (2007-2015) nommé « **Développement pour tous** » affirme que « *le handicap fait partie de la politique transversale contrôlée par le Ministère de la Protection Sociale (MPS) avec la participation du DANE et de toutes les municipalités du pays pour bien gérer les ressources et le budget* ».

<i>Aspect.</i>	Description.
<i>Législatif.</i>	<i>La loi 361 de 1997 ou la loi du handicap : « Par laquelle sont établis les mécanismes d'intégration sociale pour les personnes handicapées. Autres dispositions : La détermination des droits des personnes handicapées, et les interventions de l'État au niveau de prévention de la santé, l'éducation et la rééducation, l'intégration au travail, le bien-être social et l'accès pour handicapés ».</i>
<i>Santé.</i>	Le système de sécurité sociale en Colombie, est géré par la loi 100 d 1993 ou loi de Sécurité Sociale Générale en Santé. Selon la Fondation Saldarriaga (2010), les chiffres sur l'attention en santé publique et la rééducation intégrale pour les handicapés montrent que 48% d'entre eux doivent utiliser l'action de tutelle pour avoir des services de rééducation. Les hôpitaux ne respectent pas les droits fondamentaux, ni la situation des handicapés. Les chiffres actuels montrent que 72,8% des handicapés ont l'acceptation de commencer leurs processus de rééducation.
<i>Social.</i>	Selon la Fondation Saldarriaga (2010), 44,5% de la population colombienne appartiennent à l'estrato ⁴⁷ 1, et 35,3% appartient à l'estrato 2. Il faut souligner, que les données montrent que 79,8% des personnes handicapées sont également en estratos 1 et 2.
<i>Éducatif.</i>	L'éducation en Colombie est gérée pour la loi 115 de

⁴⁷ ESTRATO: Classification de la société colombienne. Voir paragraphe 3.4.1 Secteur géographique et classe sociale. Page n°102.

	<p>1994 ou loi Générale d'Éducation. Selon la Fondation Saldarriaga (2010), les chiffres de l'état actuel de l'éducation des handicapés en Colombie, montrent que le niveau académique le plus élevée se présente en ce qui concerne au niveau primaire. Seulement que le 46.2% des personnes handicapés informent avoir le niveau primaire complet. Sur les autres niveaux les chiffres et pourcentages ne sont pas les meilleurs.</p>
<i>Emploi</i>	<p>En Colombie, il n'existe pas une loi ou un régime de travail spécial pour les handicapés. Pour les handicapés, les conditions de permanence dans l'entreprise sont soumises aux mêmes règles applicables aux valides, contenues dans le Code National du Travail et leurs dispositions complémentaires.</p> <p>Les uniques principes qui promeuvent l'embauche des personnes handicapées dans l'entreprise sont dans la Constitution Politique Nationale : l'article 13 (principe d'égalité), l'article 16 (le libre développement de la personnalité) et l'article 25 (le travail comme droit et obligation sociale).</p>
<i>Sport.</i>	<p>Le sport en Colombie, est géré par la loi 181 de 1995 ou loi du sport. Et la loi 582 de 2000 a créé le Comité Paralympique Colombien (CPC) pour établir le système sportif national pour personnes handicapées. La réalité nationale, par rapport au développement du sport paralympique en Colombie, montre qu'il a beaucoup de besoins pour continuer les processus de formation, projection et d'intégration sociale des handicapés à travers le sport. Il faut en travailler pour construire une structure sociale et sportive solide pour le bien-être des sportifs et des familles.</p>

Tableau 45. Récapitulatif : les caractéristiques des conditions de vie des handicapés en Colombie. Source : DANE et MPS.

Ce tableau montre les principales caractéristiques de l'actualité de chacun des aspects de la vie d'une personne handicapée en Colombie. Les sources principales sont des études développées pour le DANE (2005), le Ministère de la Protection Sociale (2010) et la Fondation Saldarriaga (2010). Ces études sont développées pour connaître les conditions de vie des handicapés colombiens, et leur adéquation aux lois existantes. À partir de cette réalité nous pouvons déterminer le niveau de développement personnel d'une personne handicapé et par conséquent le développement social de ce type de population. Malheureusement, les études montrent qu'il faut travailler beaucoup pour résoudre les différentes problématiques. Car le problème n'est pas seulement la personne handicapée, le problème englobe aussi les familles, l'éducation, le travail, la santé, etc. C'est tout un dispositif où les pièces doivent être bien articulées.

CHAPITRE N° 4. L'HISTOIRE DU SPORT PARALYMPIQUE COLOMBIEN.

Dans leur ouvrage « *La même flamme* », Killy et at. (2005) illustrent l'histoire des jeux paralympiques d'une manière claire et précise. Les premières études liées au sport pour les handicapés remontent à 1847, quand l'autrichien Klein a publié un livre nommé « *Gymnastique pour aveugles* », où il enseignait aux aveugles de naissance ou par blessure à améliorer leurs mouvements à travers des exercices physiques. D'autre part, en 1888, il existait déjà à Berlin plusieurs clubs sportifs pour les handicapés auditifs. Et douze ans après, le premier programme de sports pour ce type de population a été créé. En 1922 aux Pays Bas, le Comité de Sports pour les handicapés auditifs a été également fondé.

Par rapport aux personnes handicapées physiques, les premiers antécédents datent de 1918 quand en Allemagne, on a utilisé des activités sportives pour les militaires blessés dans la première guerre mondiale.

Suite à une longue période, le sport paralympique renaît en 1944, tout de suite à la fin de la seconde guerre mondiale. Le neurologue Ludwing Guttmann, avec la collaboration du physiothérapeute Atkinson a initié un programme de rééducation physique lié aux blessures de colonne vertébrale des militaires de la seconde guerre mondiale. Ensuite, il a réalisé des expériences sportives avec ses patients, dans le but de donner des thérapies et de l'appui psychologique aux personnes qui avaient acquis une invalidité suite à la guerre. Sa philosophie et sa vision professionnelle ont eu un effet extraordinaire dans ce type de population autour du monde. À ce sujet Ludwing Guttmann affirmait : « *En restaurant l'activité du corps et de l'esprit et en promulguant le respect en soi, la discipline, un esprit compétitif et de la convivialité, le sport développe des attitudes mentales qui sont essentielles pour l'intégration sociale* ».

En Colombie, l'activité physique liée au sport pour les handicapés commence en 1926 avec l'apparition d'écoles pour les aveugles à Bogotá, dans lesquelles le principal but était de faire du loisir pour les gens malvoyants et non-voyants. S'en est suivie une longue période sans progrès notables sur le sujet.

Ramírez (2010) a fait une compilation des moments les plus importants qui ont marqué l'histoire du sport paralympique colombien. Ça commence en 1968 (20 ans après des premières études de Ludwing Guttmann) pendant le deuxième

Congrès National de Kinésithérapie, où la physiothérapeute Valery May Townsend a présenté un travail de recherche des kinésithérapeutes colombiens Sergio Velázquez et Jairo Echeverri, lié à la pratique du basket en fauteuil roulant. En 1972 pendant le troisième Congrès National de physiothérapie avec la présence du docteur Sir Ludwig Guttman, est créé le mouvement sportif colombien pour les personnes handicapées en fauteuil roulant. Cette année-là Guttman a invité une délégation de sportifs colombiens, handicapés physiques utilisateurs de fauteuils roulants, pour participer aux championnats mondiaux de Stoke Mandeville (village britannique près de Londres).

Les clubs suivants sont créés en 1973 :

- PENSISS : Retraités de l'Institut de la Sécurité Sociale de Colombie ;
- ASCOPAR : Association Colombienne des Paraplégiques. Aujourd'hui c'est l'Association Colombienne pour le Développement de la Personne Invalide ;
- la Fondation Pro-sports en fauteuil roulant (TELETON).

Quelques années après, sont créés les clubs suivants :

- MILASIR : Militaires et Associés Retraités utilisateurs de fauteuil roulant ;
- FRAPON : Fraternité d'Handicapés Physiques de la Police national.

Cet ensemble d'organisations ont créé des institutions gouvernementales et privées, qui, depuis l'année 1977, ont travaillé pour la construction d'un pays plus équitable, juste et solidaire, qui respecte les droits des personnes handicapées. À partir de l'année 1977 sont créées :

- FEDESIR sous la dénomination : Fédération Colombienne des sports en fauteuil roulant. Actuellement cette Fédération gère le sport pour toutes les disciplines des handicapés physiques,
- postérieurement est créée FEDELIV : Fédération Colombienne de sports pour les handicapés visuels,
- quelques années après, est créée FECOLDES : Fédération Colombienne des sportifs sourds.

Ces fédérations ont créé le système paralympique colombien grâce à la loi 582 de 2000.

4.1 Les jeux paranationaux colombiens.

Le Congrès de République (loi 582 de 2000), crée le sport associé pour les personnes handicapées physiques, mentales et/ou sensorielles. Citons également la création des jeux paralympiques nationaux, tous les quatre ans lesquels seront effectués immédiatement et dans le même endroit que les jeux sportifs nationaux, avec la même structure. Ceci a été le premier pas. En 2004, la première édition des jeux paralympiques nationaux s'est tenue du 23 au 30 octobre 2004 organisée par Bogotá et Cundinamarca. Ces jeux ont montré la participation d'un grand nombre de spectateurs, même s'il n'existe pas une corrélation entre le nombre de sportifs et le nombre de spectateurs.

Cette contribution au développement du sport paralympique national a renforcé les aspects d'ordre social, culturel, politique et sportif dans le cadre du sport pour les personnes handicapées. Ça a bouleversé pour la première fois dans l'histoire du sport de Colombie le paradigme du sport conventionnel. Et ça a permis de reconnaître l'importance qu'a le sport pour les personnes handicapées

Voici une description détaillée des deux uniques éditions des jeux paranationaux développés en Colombie, et la structure administrative des troisièmes jeux qui auront lieu à Cúcuta en 2012.

4.1.2 Les premiers jeux paralympiques nationaux à Bogotá et Cundinamarca 2004.

Le 20 décembre 2002, le Ministère de la Culture et le Conseil administratif de l'Institut Colombien du Sport « *Coldeportes National* » ont approuvé l'accord 000011 ou Charte Fondamentale des premiers jeux paralympiques nationaux. Ces jeux paranationaux ont eu lieu du 23 au 30 octobre 2004.

531 sportifs handicapés auditifs, 460 handicapés physiques et 222 handicapés visuels ont participé à ces jeux. Pour un total de 1213 sportifs de 28

Départements (86.4% d'hommes et 13.6% des femmes). Ont aussi participé 988 fonctionnaires : délégués, personnel médical, logistique, bénévolat, etc.

14 disciplines sportives ont fait partie des premiers jeux sportifs paralympiques Nationaux :

- échecs, athlétisme et natation pour les trois handicaps : physique, mental et sensoriel ;
- tennis table et basket pour les handicapés physiques et auditifs ;
- cyclisme pour les handicapés physiques et visuels ;
- boccia, haltérophilie, tir sportif et tennis pour les handicapés physiques ;
- bowling, football, football en salle pour les handicapés auditifs ;
- football en salle B1 pour les handicapés visuels.

Le tableau général de médailles, place Bogotá comme la délégation avec le plus grand nombre de médailles obtenues, suivie des départements de Santander et Boyacá. 305 arbitres principaux et auxiliaires ont dirigé les différents championnats des jeux ; 243 bénévoles ont contribué au développement des premiers jeux de l'histoire du sport paralympique colombien. 543 médailles ont été attribuées; 177 nouveaux et premiers champions nationaux paralympiques des 14 disciplines sportives.

La construction, l'accessibilité aux terrains sportifs, le processus adéquat et d'amélioration des installations a été excellent. Le résultat par l'achat et la mise en place des outils sportifs pendant la réalisation des jeux a été très attrayante à la vue de tous les participants et au public en général. Grâce à la qualité de ces installations on a pu voir la possibilité d'obtenir des records d'ordre national et international.

Ces Premiers jeux paralympiques nationaux ont laissé pour les familles des sportifs, pour les entraîneurs, les dirigeants, les amis et pour les observateurs, un bien-être culturel, sportif et principalement un aspect éducatif : le mouvement sportif et social montré autour de ces jeux a été vulgarisé vers les secteurs éducatifs, sportifs et sociaux dans tout le territoire national. La société colombienne a fait aussi connaissance des handicaps et de ses composants sportifs. Également a été l'axe de discussion et l'objet de travail pour choisir,

préparer, évaluer et projeter les sportifs comme de vrais acteurs dynamiques et importants de la société. Le système du sport paralympique colombien, a profité cette occasion pour faire connaître ses compétences et ses qualités ; son organisation administrative, pour sensibiliser, pour enseigner et pour former des professionnels vers une société encore plus égale.

Le tableau suivant montre le résultat final des jeux paranationaux et la relation avec les autres deux ligues concernées par notre travail de recherche :

JEUX PARALYMPIQUES NATIONAUX. BOGOTÁ-CUNDINAMARCA 2004.

	PLACE	MEDAILLES			
		D'OR	D'ARGENT	DE BRONZE	TOTAL
BOGOTÁ	1	57	40	44	141
CUNDINAMARCA	5	9	9	13	31
FFAA	14	3	10	8	21

Tableau 46. Récapitulatif de nombre de médailles et place pendant les premiers jeux paranationaux. Source : Coldeportes. 2004.

4.1.3 Les deuxièmes jeux paralympiques nationaux à Cali 2008⁴⁸:

Les deuxièmes jeux paranationaux ont eu lieu à Cali en 2008. Ces jeux ont vu une augmentation importante de sportifs par rapport à 2004: 1.745 sportifs de tout le territoire national ; 13 disciplines sportives avec un investissement de 2.6 milliards de pesos (1.04 millions d'euros). Bogotá est gagnante encore une fois, en dominant dans 9 sports des 13 disputés. Les sportifs de Bogotá ont gagné en athlétisme, natation, cyclisme, tennis de table, tir sportif, haltérophilie, billard, basket et tennis en fauteuil roulant. La délégation de Bogotá a été dominatrice : 100 médailles d'or, contre 36 pour Santander, 27 pour Antioquia, 21 pour Valle et 20 pour Atlántico. La natation a été le principal protagoniste en ayant des meilleurs sportifs des joutes paralympiques. Entre autres, le médailliste paralympique Moisés Fuentes, suivi de Jairo Fernández et Jairo Riascos, représentants de Santander et Bogotá. Par contre Atlántico, Huila, Santander et Valle ont dominé en échecs, boccia, football et foot en salle respectivement.

⁴⁸ Voir annexe n° 6. Charte Fondamentale des II jeux paranationaux Cali 2008.

Le tableau suivant montre le classement final des jeux nationaux paralympiques de 2008 et la relation avec les autres deux ligues de notre travail de recherche :

JEUX PARALYMPIQUES NATIONAUX : CALI 2008.

	PLACE	MEDAILLES			
		D'OR	D'ARGENT	DE BRONZE	TOTAL
BOGOTÁ	1	99	70	41	210
CUNDINAMARCA	6	15	11	17	43
FFAA	15	2	9	12	23

Tableau 47. Récapitulatif de nombre de médailles et place pendant les deuxièmes jeux paranationaux. Source : Coldeportes. 2004.

Pendant les années 2009, 2010 et 2011 le système sportif paralympique colombien a été conforté, ce qui a permis d'avoir des coordinateurs et des entraîneurs pour chaque discipline sportive, pour chaque handicap et pour chaque fédération. Et ce qui est le plus important est aujourd'hui de participer à des activités sportives du calendrier national et des championnats internationaux.

4.1.4 Les troisièmes jeux paralympiques nationaux “Carlos Lleras Restrepo”. Cúcuta 2012.

Les troisièmes jeux paranationaux⁴⁹ auront lieu du 24 novembre au 02 décembre 2012 à Cúcuta, capitale du département de Norte de Santander. Ces jeux auront lieu dans la foulée des jeux nationaux valides.

Les sports paralympiques pour ces jeux paranationaux sont :

1. handicap physique: échecs, athlétisme, basket fauteuil roulant, billard, cyclisme, haltérophilie, natation, tennis, tennis de table et tir à l'arc ;
2. handicap auditif : échecs, athlétisme, basket, bowling, cyclisme, football, foot en salle, natation et tennis de table ;
3. handicap visuel : échec, athlétisme, cyclisme, natation, foot en salle et judo ;
4. handicap mental : athlétisme, basket, cyclisme, foot en salle et natation ;
5. paralysés cérébraux : échecs, athlétisme, boccia, cyclisme, football 7 et natation.

4.2 Participation des sportifs colombiens aux jeux paralympiques mondiaux.

L'histoire du sport paralympique colombien au niveau mondial est récente et peu performante, à cause des rares qualifications des sportifs pour ce type de championnats. La première participation des sportifs colombiens pendant les jeux paralympiques mondiaux a eu lieu aux jeux paralympiques d'Atlanta (1996) avec deux sportifs. Ensuite, trois sportifs à Sidney 2000 ont été qualifiés, à Athènes (2004) cinq sportifs, et à Pékin le pays a été représenté par treize sportifs. C'est pendant ces derniers jeux paralympiques que les sportifs colombiens Elkin Serna et Moisés Fuentes ont gagné des médailles d'argent et bronze respectivement, dans l'épreuve du marathon pour les handicapés visuels et en natation pour handicapés physiques.

⁴⁹ Voir annexe n° 7. Les III jeux paranationaux. Cúcuta 2012.

CHAPITRE N° 5. L'ENQUÊTE.

Nous donnons dans ce chapitre les bases théoriques dont nous sommes servis. Nous nous sommes essentiellement référés aux travaux de sociologie du sport et/ou de sociologie du corps. Nous avons également utilisé de classiques bases méthodologiques et d'enquête qualitative.

Nous avons notamment utilisé les ouvrages suivants : « *l'entretien compréhensif* » (Kauffman, 1996) ; « *metodología de la investigación : diseño y ejecución* » (Niño, 2011) et « *metodología de la investigación : propuesta, anteproyecto y proyecto* » (Lerma, 2009). Ces textes nous ont donné les pistes pour structurer les enquêtes et gérer les situations d'entretien avec les personnes enquêtées.

5.1 LA SOCIOLOGIE DU SPORT.

Pour les caractéristiques sociologiques de cette recherche, nous présentons les deux « ingrédients » essentiels pour leur description théorique : un lié sur les aspects « santé », « social », « éducatif », « emploi » et « sport », et l'autre, le sport pour les personnes handicapées dans la société colombienne. Pour l'importance de notre thèse signalons le placement dans les sciences humaines et sociales d'un domaine (le sport pour les personnes handicapées) très jeune et bien oublié dans tous les aspects de la communauté colombienne. D'où notre intérêt de connaître et décrire les dynamiques et résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie.

D'autre part, Pociello (1981), affirme « *la place que l'on occupe dans la société conditionne le type de rapport que l'on entretient avec son corps et détermine grandement les usages, notamment sportifs, que l'on en fait* ». Ce même auteur, souligne en 1999 que « *La sociologie s'intéresse au sport, car c'est un objet qui unit et sépare à la fois. Des manifestations spectaculaires, réunissent des individus des classes sociales pour créer un fort sentiment d'appartenance* ». D'autre part, Laure & Falcoz. (2004) affirment que « *La sociologie du sport vise à expliquer la réalité sportive : actions, pratiques, comportements et les interactions qui s'établissent avec les organisations et structures sociales* ».

Le tableau suivant illustre la place de la sociologie et des sciences sociales dans l'étude du phénomène sportif.

	OBJET	MÉTHODE
SOCIOLOGIE « science du social »	En sport, les phénomènes sociaux liés à la pratique du sport, à sa spectacularisation, etc...	<ul style="list-style-type: none"> - Sondages pour faire des statistiques. - Entretiens. - décrit et explique en usant de paradigmes
ETHNOLOGIE « science des peuples »	En sport par exemple l'étude des groupes de hooligans, ou d'un club de rugby.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens et observation. - Immersion dans la vie quotidienne des communautés. - Recueil de données.
(ETHNOGRAPHIE) « description des peuples »	Description minutieuse des différentes ethnies ou groupes humains.	
ANTHROPOLOGIE « science de l'homme »	En sport le rapport au corps, pose la question de ce qui est culturel dans le corps.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens. - Observations des pratiques. - Description des pratiques et comparaison, analyse.

Tableau 48. La sociologie au sens des sciences sociales.
 Source : G.VEZIERS, Université d'Avignon, département STAPS.
<http://www.staps.univ-avignon.fr/S1/UE3/Sociologie/SociologieS1.pdf>

Et ce tableau, est complété par l'image suivante, qui montre la direction de la recherche en sociologie d'une manière descriptive :

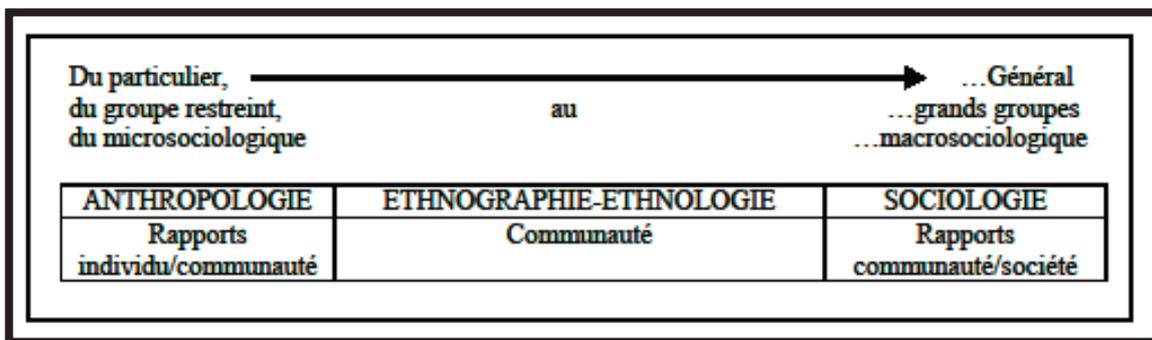


Figure 62. La direction d la recherche en sociologie.
 Source : G.VEZIERS, Université d'Avignon, département STAPS.
<http://www.staps.univ-avignon.fr/S1/UE3/Sociologie/SociologieS1.pdf>

Ces deux illustrations montrent comment la recherche en sociologie du sport peut être abordée dès différents points de référence.

Compte (2010) présente le sport comme une manifestation sociale « *Le sport, dans son acception commune, est défini comme une activité sociale compétitive ou non compétitive mettant en jeu la motricité et la corporéité de l'individu, Le sport se pense alors comme un espace de liberté et de sociabilité où le sujet pourrait, dans un cadre défini de règles, donner libre cours à une*

expression corporelle singulière qui transforme non seulement l'individu mais la société tout entière ».

Cette définition, complémentaire de celles de Pociello et Laure & Falcoz, présentent des facteurs à prendre en compte pour notre recherche : manifestations sportives, spectacle, classes sociales, comportements et interaction. Il faut souligner que la pratique sportive est profondément influencée par les conditions matérielles et les modes de vie, valeurs, les normes de référence des classes sociales et les techniques d'une communauté dans son ensemble. Sous cette perspective, la sociologie du sport développe des sujets comme les fonctions du sport dans la société, l'occupation du temps et du loisir des citoyens, les structures sociales et leurs pratiques sportives, les types d'institutions sportives et l'organisation sociale. D'autre part, la sociologie s'intéresse à la pratique massive du sport, au marché du sport, au sport-spectacle, aux intérêts économiques en jeu, au rôle de l'État dans le sport et à l'incorporation du sport dans les dynamiques socio-économiques de la consommation.

Mais il reste à faire un bien avec le handicap. Calvez (1994) constate que la notion de handicap est plutôt liée à une déficience physique ou mentale de l'individu en rapport à l'écart des relations sociales ordinaires. Il affirme que *« La spécificité de ce rapport réside dans l'absence d'attribution d'une autre place sociale. La liminalité désigne cette situation de seuil dans laquelle l'individu flotte dans les interstices de la structure sociale. Cette approche du handicap comme liminalité a son origine dans des recherches sur les interactions sociales dans lesquelles l'existence d'une déficience est engagée ».*

Noutcha (2006) complète cette notion de Calvez, en parlant d'une véritable dynamique sociale pour le handicapé. Cet auteur souligne que *« L'évolution moderne a amené les acteurs sociaux dans les différents champs à l'instar du champ social dont relève de handicap, l'éducation, la santé, le sport, etc, à changer et à s'adapter à la culture moderne symbolisée par de nouvelles pratiques ».* Ces champs et les raisons économiques, politiques et culturelles, vont influencer dans un premier temps sur la pratique des activités physiques pour les handicapés, puis l'implication d'un pays dans une éventuelle participation aux différents jeux paranationaux et paralympiques.

5.2 Sociologie du corps.

De la même manière, est important de parler du corps. C'est un sujet indispensable au niveau du sport pour les gens en situation de handicap, car à travers leur corps, ils communiquent et prennent relation avec l'environnement.

Dans le cadre de cours de sociologie adressés à étudiants de licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'université de Brest, il est courant d'abord sous un angle sociologique les différences corporelles entre valides et handicapés. Il existe des différences corporelles biologiques liées à la taille du corps et à la « malformation ». Il y a des normes corporelles liées à la réalité biologique, lesquelles s'installent dans un autre système réel : l'espace social, c'est-à-dire, l'environnement dont fait partie la personne handicapée.

Sont aussi décrites quelques normes éthiques des handicapés liées aux aspects sexuels (de genre) et comportementaux, sous les deux manifestations les plus reconnues sur le handicap:

- le handicap physique : c'est un aspect toujours visible ;
- le handicap mental : non visible à travers le corps, mais de reconnaissance à travers des comportements (exemple, les difficultés d'apprentissage).

Le Breton (1991) se réfère au handicap du point de vue du corps comme un « handicap d'apparence » ; « *son apparence ne correspond pas aux normes sociales, c'est-à-dire aux fonctions sociales du corps dans la société. À quoi correspondent les fonctions sociales du corps ? Simplement à tout ce qui nous permet de faire et développer avec les autres personnes (valides ou handicapées). Le corps est un outil d'identification, c'est-à-dire, un outil d'appartenance* ». Un exemple clair, est celui des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant et sont identifiées comme des personnes handicapés paraplégiques ou tétraplégiques.

D'autre part il existe une relation entre corps différent et statut particulier. Celui qui a un corps différent aura un statut différent. Malheureusement, si on relie cette condition sociale avec la réalité du handicap en Colombie, nous pouvons décrire que la personne handicapée a un corps en dehors des normes de la

société. Ce type de population est traité d'une manière différente dans toutes les conditions et représentations sociales.

À travers leur corps, les handicapés physiques sont identifiés dans la société comme des « *personnes différentes* ». Et les comportements sont manifestés à travers le corps, car c'est l'unique moyen de communiquer avec les autres et l'unique « *outil* » pour l'interaction avec l'environnement. Pourtant le corps du handicapé, malgré ses « limitations », présente des fonctionnements et des comportements particuliers qui font parfois l'attraction et l'admiration de la société.

Defrance (2006) affirme que, pendant les années 1985-2005, trois exemples d'analyse sociale se manifestent et donnent de la valeur aux aspects spécifiques du monde sportif. Ce sont : l'image du corps, l'expérience du sportif dans la compétition et la manière de pratiquer, et la signification sociale et culturelle du sport. Les sportifs construisent leur expérience pendant un ensemble de préparations, de compétitions et vivent une série de sensations, partagées par tous ceux qui sont exposés avec leur corps dans les rivalités sportives.

5.3 La recherche en sociologie: la recherche qualitative.

La sociologie appliquée au sport pour les handicapés est l'axe principal de notre recherche. Nous développons une recherche sociologique orientée vers les dynamiques et résistances du développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie. Nous avons choisi pour cela des méthodes d'analyse qualitative.

Kakai (2008) définit la recherche qualitative comme « *la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes (Taylor et Bogdan, 1984). Elle renvoie à une méthode de recherche intéressée par le sens et l'observation d'un phénomène social en milieu naturel. Elle traite des données difficilement quantifiables. Elle ne rejette pas les chiffres ni les statistiques mais ne leur accorde tout simplement pas la première place* ». Cet auteur souligne l'objectif que doit poursuivre le chercheur « *Le chercheur est intéressé à connaître les facteurs conditionnant un certain aspect du comportement de l'acteur social mis*

au contact d'une réalité. Il se sert d'un modèle interprétatif où l'accent est mis sur les processus qui se développent au sein des acteurs ». pour notre recherche, nous voulons dévoiler les facteurs qui conditionnent les dynamiques et les résistances du développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie. Nous nous servons d'entretiens chez les acteurs propres de cette population : des sportifs handicapés et des dirigeants du sport paralympique colombien.

La recherche qualitative, souligne Kakai, se développe pour :

- détecter des besoins. En ce qui nous concerne, le niveau académique des sportifs handicapés colombiens ;
- poser un choix, prendre une décision. Exemple : quels sont les disciplines sportives où les sportifs handicapés colombiens sont plus performants ?
- améliorer un fonctionnement des performances. Exemple : nous recherchons quelles sont les dynamiques et résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie, pour faire connaître et améliorer leurs conditions sportives ;
- cerner un phénomène pour nous, faire un point sur la progression du sport paralympique colombien.

D'autre part, Anadón (2006) affirme que depuis quelques années *« les recherches dites « qualitatives » ne cessent de gagner de l'importance dans les sciences sociales et humaines. L'état de la production scientifique dans ce domaine, que ce soit en Europe ou dans les Amériques, en témoigne ».* Elle prend les mots de Manning (1997) et de Savoie-Zajc (2000) en affirmant que *« la recherche qualitative doit assurer que les différents points de vue soient exprimés et produire des effets positifs. Il s'agit des critères d'équilibre et d'authenticité ontologique, éducative, catalytique et tactique ».*

Aubin-Auger (2008) présente l'importance de faire de la recherche qualitative ; *« C'est une méthode qui permet d'explorer les émotions, les sentiments des personnes, ainsi que leurs comportements et leur expériences personnelles. Elle peut contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement des sujets et des interactions entre eux. Ce type de recherche nécessite des dispositions humanistes, de la curiosité, de l'imagination et de la créativité, mais aussi un sens de la logique, la capacité à reconnaître la diversité ou la*

régularité d'un phénomène. C'est un terme générique qui regroupe des perspectives diverses en termes de bases théoriques, méthodes, techniques de recueil et d'analyse des données. ».

La figure suivante illustre le processus à suivre pour la recherche qualitative :

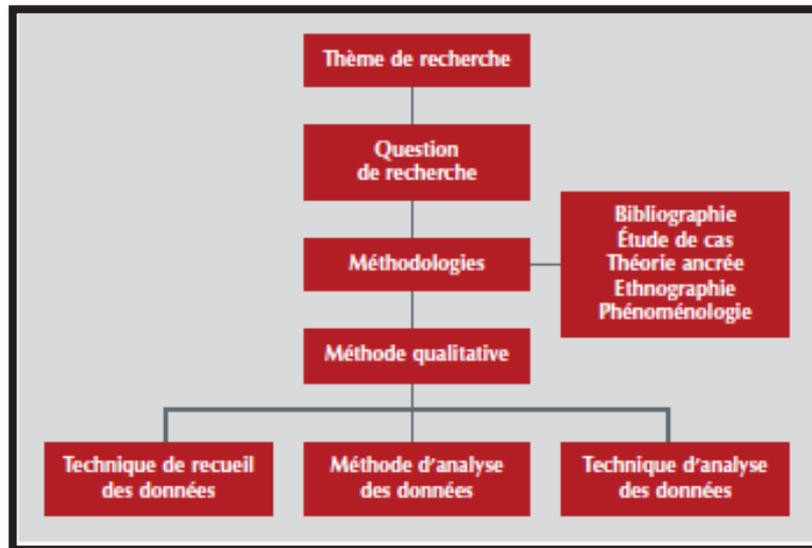


Figure 63. Démarche qualitative d'après Paul Van Royen et al.
 Source : *Introduction à la recherche Qualitative. Aubin-Auger et al. 2008.*

Cette figure montre la démarche méthodologique pour développer des recherches d'ordre qualitatif, en utilisant des techniques et des méthodes scientifiques pour démontrer des différents phénomènes sociaux.

5.4 Références méthodologiques :

Pour la création de l'enquête de notre recherche, nous nous appuyons surtout sur trois textes guides : l'entretien compréhensif (Kauffman, 1996) ; Metodología de la investigación: propuesta, anteproyecto y proyecto (Lerma, 2009) et Metodología de la investigación : diseño y ejecución (Niño, 2011).

5.4.1 « L'entretien compréhensif ».

Nous avons utilisé la méthode d'entretien de Jean-Claude Kauffman (1996), exposée dans l'ouvrage « *L'entretien Compréhensif* ». Kauffman affirme que « *l'entretien est d'abord une méthode économique et facile d'accès. D'avoir un petit magnétophone, un peu d'audace pour frapper aux portes, de nouer la conversation autour d'un groupe de questions, puis de savoir tirer du matériau; recueilli des éléments d'information et d'illustration des idées que l'on développe* ».

Pour cet auteur⁵⁰, l'entretien compréhensif est une des diverses techniques de recherche qualitative, principalement ethnologique, permettant travailler avec des informateurs. Kauffman pose que l'objectif principal de cette méthode est la production de théories :

L'entretien compréhensif, s'inscrit dans une dynamique exactement inverse: l'enquêteur s'engage activement dans les questions, pour provoquer l'engagement de l'enquêté; lors de l'analyse de contenu l'interprétation du matériau n'est pas évitée mais constitue au contraire l'élément décisif.

En particulier, pour bien gérer le processus des entretiens, nous avons adopté un principe de base :

- commencer chaque phase le plus tôt possible, délimiter strictement le temps imparti aux entretiens et ne pas dépasser ce temps ;

Le vrai départ de l'enquête se situe ensuite au moment où le chercheur se décide à traiter ce que contiennent les entretiens enregistrés, pour arriver à la phase que Kaufmman nomme « *l'analyse de contenu* ». A ce moment-là, le processus a pris un sens très précis, lié d'avantage à l'utilisation de techniques pour la construction de l'objet, qui est le plus essentiel et le plus délicat à opérer. Le résultat dépend non pas du contenu, mais de la capacité analytique du chercheur. Kauffman conclue son discours de la manière suivante « *l'entretien compréhensif est une méthode créative, fondée sur la souplesse des instruments* ».

Notre recherche est l'une des premières études développées en Colombie, totalement liée à la sociologie du sport pour les handicapés. C'est la première thèse en sociologie sur le sport pour les handicapés. il est probable que ce soit aussi l'une des premières en Colombie utilisant les outils d la sociologie compréhensive.

⁵⁰⁵⁰ Quelques autres ouvrages de Jean-Claude Kauffman :

- Kauffman, J-C. 1993. Sociologie du couple. PUF. Paris.
- Kauffman, J-C. 2005. L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif. Armand Colin. Paris.
- Kauffman, J-C. 2007. Agacements. Les petites guerres du couple. Armand Colin. PUF.

5.4.2 Méthodologie de la recherche: Propuestas, ante-proyecto y proyecto.

Le chercheur colombien Lerma (2009) considère très importante l'interaction entre l'enquêteur et l'interviewé pendant l'entretien. Grâce à cette interaction, l'enquêteur prend des notes et reçoit l'information grâce à l'observation, aux réactions et aux gestes de l'interviewé pendant l'entretien.

Lerma présente sept conseils pour l'entretien, très précis, complémentaires aux aspects signalés pour Niño (2011) :

- ✓ faire l'entretien dans un endroit tranquille et confortable ;
- ✓ avoir toujours une ambiance de convivialité ;
- ✓ ne jamais donner une condition d'obligation à l'entretien ;
- ✓ les réponses doivent être acceptées naturellement ;
- ✓ ne pas exprimer de surprise, de désapprobation ou d'approbation, ni faire des jugements de valeur devant les réponses ;
- ✓ il est important d'utiliser des questions ouvertes, en permettant à l'interviewé de faire des réponses avec ses propres mots, ce qui permet d'obtenir une information plus longue sur le sujet.

Lerma complète en affirmant que *« les recherches qualitatives se réfèrent à des études sur le travail quotidien des personnes ou des petits groupes. Ce type de recherches intéresse à ce que les personnes disent, pensent, et/ou font. Également, il est important pour les processus culturels, les relations interpersonnelles et/ou avec l'environnement. Sa fonction peut être de décrire ou de produire une théorie à partir des données obtenues. Ce type de recherche est interprétatif, sa durée est de plusieurs années »*.

Cette théorie de Lerma, est liée à notre étude. Nous avons interviewé un groupe d'acteurs (sportifs et dirigeants du sport paralympique colombien), qui ont donné une quantité importante d'informations. Ces informations sont liées aux processus de développement sportif et à sa relation avec les conditions de la vie quotidienne de ces acteurs.

En résumé ces trois textes guides nous ont donné les pistes nécessaires pour la construction de l'enquête et développer les entretiens dans une ambiance de confiance et de convivialité.

5.4.3 « Méthodologie de la recherche : Diseño y ejecución ».

La structure théorique des entretiens est présentée par Niño (2011), qui donne les aspects à prendre en compte pour bien développer les entretiens pendant les recherches qualitatives. Il affirme que « *pour développer des entretiens il est indispensable de disposer d'un plan opérationnel pour préciser l'objectif de l'entretien, la thématique, quel type d'entretien, qui sont l'enquêteur et l'interviewé, la date, l'endroit et l'heure de l'entretien, etc* ». Il faut d'abord préparer un guide d'entretien « *flexible* » où l'enquêteur puisse faire des changements.

Niño considère qu'un entretien est généralement fait à l'oral et en plusieurs fois. Il conseille quatre moments importants pour bien gérer un entretien:

- ✓ l'entrée : présentation et ambiance.
- ✓ Le début de l'entretien : thématique et premières questions.
- ✓ Le corps de l'entretien : questions et dialogue central.
- ✓ La clôture de l'entretien : questions et explications finales et les remerciements.

Ces éléments sont des clés pour la convivialité pendant le développement de l'entretien. L'enquêteur et l'interviewé sont ainsi dans une ambiance de pleine confiance.

Niño reprend les mots de Blaxter et al (2000), en affirmant que la principale mission de la recherche qualitative est de « *récolter et analyser* » l'information de toutes les manières possibles. Le but principal est d'approfondir sur un sujet spécifique (par exemple notre recherche : « *le développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie* »). Niño souligne que « *la vérification de l'existence de certains phénomènes et la véracité des explications est donnée par la récolte de données d'une série d'informateurs et d'une série de sources. Ensuite, il faut pouvoir comparer et constater une explication avec une autre, afin d'élaborer une étude la plus équilibrée possible* ». Cette théorie est liée à notre travail de recherche : nous avons prisé l'information des acteurs (sportifs handicapés et dirigeants). Tout de suite nous allons faire une comparaison de l'information recueillie. Et nous finissons pour

décrire quelles sont les dynamiques et les résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie.

5.5 L'ENQUÊTE. Construction de Notre enquête.

La troisième étape de la méthodologie de notre recherche est nommée « *l'enquête* ». Tout d'abord, elle commence par des entretiens exploratoires, pour s'introduire dans le monde des entretiens sociologiques et pour assumer un nouveau rôle « *d'enquêteur* ». En même temps, cela nous a permis de connaître les réactions et les comportements des interviewés. Précisons que nous inscrivons dans la logique globale de la structure de la recherche sociologique de Quivi et Van Campenhoudt (2006). Ils montrent que pour le développement de toute recherche, il est très important de faire une étude exploratoire. Nous l'avons vérifié pendant nos premiers entretiens, car :

- 1) des nouvelles questions sont arrivées ;
- 2) les guides d'entretiens ne sont pas les mêmes pour toutes les catégories d'acteurs à interviewer ;
- 3) il y a des réponses qui ne servent à rien pour l'information cherchée et il faut alors changer plusieurs questions de l'enquête ;
- 4) plusieurs des acteurs dévient du chemin de l'entretien et il faut remettre des questions pour suivre l'orientation de l'enquête ;
- 5) ou simplement, l'enquêteur perçoit que l'interviewé ne donne pas toute l'information. Pour ça, il faut utiliser d'autres questions pour arriver à avoir la plus grande quantité de données.

Ça veut dire qu'à travers le processus d'entretiens, nous avons dû faire face à différentes situations. Tout d'abord, toutes les questions n'étaient pas bien liées aux buts de la recherche. Heureusement, l'étude exploratoire donne tous les outils pour effacer ce que ne sert à rien. Et le chercheur doit mettre en œuvre de nouveaux dispositifs pour faire des entretiens plus clairs et précis.

Pour cette recherche, nous avons créé trois enquêtes différentes :

- une pour les sportifs handicapés qui appartiennent aux processus sportifs des ligues de Bogotá, Cundinamarca et Forces Armées ;

- une pour les dirigeants du sport paralympique colombien : directeur du Comité Paralympique Colombien (CPC), directeurs des fédérations qui font partie du CPC, directeurs des ligues et quelques entraîneurs nationaux ;
- une pour le directeur du Département du sport de Colombien Coldeportes.

Avec ces trois enquêtes nous avons développé le processus de recueil de l'information, Processus qui a duré de deux ans (mars 2009 – juin 2011).

CHAPITRE N° 6. LA MÉTHODOLOGIE :

Le processus méthodologique de notre recherche a commencé en 2007. Tout d'abord nous avons cherché des contacts dans les institutions publiques et privées qui gèrent le sport pour les handicapés en Colombie. Nous y avons trouvé des dirigeants du sport paralympique national, des sportifs handicapés et plusieurs entraîneurs. Tous ces contacts sont placés dans la région centrale de la Colombie : Bogotá et le département de Cundinamarca. Toutes les personnes contactées ont été d'accord avec cette recherche et elles ont souligné l'importance de développer des études à ce niveau académique sur un sujet qui elles considéraient important.

Après avoir constaté et vérifié la viabilité du projet, nous avons mis en œuvre la structuration administrative et académique du processus :

- l'inscription officielle comme doctorant à l'UBO ;
- la structuration du planning de la thèse : création du diagramme de Gant pour gérer les différents temps de la thèse.

Les aspects décrits ci-après montrent la structure méthodologique que nous avons utilisée pour donner réponse aux questions de départ de la recherche et valider l'hypothèse. Nous décrivons les principales caractéristiques de chaque étape. Précisons qu'en raison des différences culturelles et universitaires entre la France et Colombie, nous avons dû suivre de façon précise tous les aspects administratifs. C'est la raison pour laquelle nous insistons de façon plus appuyée que ne ferait un doctorant français.

6.1 LA POPULATION :

La population qui fait partie de cette étude est composée de plusieurs dirigeants du sport paralympique colombien (le directeur du Comité Paralympique Colombien (CPC) et quelques directeurs des fédérations du Comité Paralympique Colombien). Font également partie de cet échantillon les directeurs du sport paralympique des ligues de Bogotá, Cundinamarca et des Forces Armées de Colombie (FFAA). De coup, nous avons pu également obtenu des entretiens de plusieurs entraîneurs nationaux du sport paralympique

colombien pendant la 12^{ème} édition des Olympiades FIDES-COMPENSAR⁵¹ à Bogotá (2011). En total, nous avons interviewé 14 dirigeants et entraîneurs nationaux. Il faut souligner que par la demande de la plupart des interviewés, tous les entretiens⁵² ont été codifiés pour garder l'anonymat des informateurs (acteurs) et la confidentialité de l'information.

D'autre part, la population d'étude est complétée par des sportifs handicapés. En total, nous avons interviewé 17 sportifs qui appartiennent aux ligues de Bogotá, Cundinamarca et FFAA. Nous avons aussi codifié⁵³ les entretiens pour maintenir l'anonymat des personnes interviewées. En total, notre population interviewée est composée de 31 personnes (dirigeants, entraîneurs et sportifs), Tous font partie du système sportif pour les personnes handicapées en Colombie, spécifiquement de la région centrale du pays.

6.2 LES INSTITUTIONS VISITÉES :

La visite des différentes institutions a eu une intention professionnelle, académique et scientifique. Dans chaque institution nous cherchons de l'information pertinente pour « nourrir » le cadre conceptuel de la thèse. Nous voulons aussi des entretiens avec les informateurs. Voici la liste d'institutions visitées :

- *COLDEPORTES NATIONAL*⁵⁴ : pour chercher les renseignements liés à la structure administrative du sport national, les archives de l'histoire, l'évolution et développement du sport pour les handicapés. Et pour demander des rendez-vous avec le directeur de l'institution et les principaux dirigeants du sport paralympique national.
- *COMITÉ PARALYMPIQUE COLOMBIEN (CPC)*⁵⁵ : pour chercher les informations liées au développement du sport pour les personnes en situation de handicap en Colombie et pour le sport paralympique national

⁵¹ Olympiades FIDES-FEDES : événement sportif que pour les handicapés cognitifs. Ces olympiades se passent tous les deux ans à Bogotá, et comptent plus de 45.000 sportifs de tout le territoire national et des invités internationaux.

⁵² Voir tableau n° 22. Les entretiens des dirigeants codifiés.

⁵³ Voir tableau n° 20. Les entretiens des sportifs codifiés.

⁵⁴ Voir chapitre n° 2. Les institutions.

⁵⁵ Voir chapitre n° 2. Les institutions.

de haut niveau. Et pour demander des rendez-vous avec le directeur du Comité et avec des dirigeants de fédérations qui font partie du CPC.

- *COLISEO SPORTIF « EL SALITRE »* : dans ce complexe sportif siègent les fédérations qui font partie du Comité Paralympique Colombien (CPC). Nous y avons cherché les dirigeants de chaque fédération du CPC pour nous renseigner par rapport aux structures administratives et sportives de chacune d'elles.
- *INSTITUTIONS PRIVÉES* : nous avons visité plusieurs institutions privées, qui ont des programmes de rééducation et de réhabilitation physique, motrice et psychologique par le sport. Ces institutions sont liées au CPC. Nous sommes y allé pour chercher des informations complémentaires par rapport aux programmes sociaux et sportifs développés pour les handicapés. En même temps, nous nous sommes renseignés, par rapport aux conventions administratives et sportives entre les fédérations, les ligues et les clubs qui font partie du CPC et ces institutions privées. Un exemple clair est le cas de COMPENSAR (institution privée qui a pour fonction principale de fournir des services de santé, sport, loisir, location, sécurité sociale, etc. aux employés de plusieurs entreprises de la capitale du pays). Cette institution a des conventions et accords avec quelques fédérations du système sportif paralympique colombien, pour développer des événements sportifs (par exemple, les Olympiades FIDES-FEDES-COMPENSAR). Pendant cet événement, nous avons plusieurs entretiens auprès de différents entraîneurs du sport paralympique national.
- *CENTRE DE PERFORMANCE SPORTIVE EN ALTITUDE*⁵⁶ : cet endroit est destiné au sport de haut niveau. On y trouve les sportifs valides et handicapés les plus performants des ligues de Bogotá et Cundinamarca, et tous les sportifs sélectionnés pour les représentations sportives au niveau international. nous sommes allé y interviewer plusieurs sportifs et dirigeants du CPC et de l'Institut du sport de Bogotá (IDRD).
- *CENTRE AQUATIQUE* : cet endroit est destiné à la natation de haut niveau. On y trouve les sportifs les plus performants de la natation

⁵⁶ Centro de alto rendimiento en altura: C'est le complexe sportif le plus important en Colombie pour développer des processus de performance sportive aux 2600 mètres d'altitude qui a Bogotá.

nationale. Dans ce complexe sportif, nous sommes allé interviewer aux nageurs handicapés des ligues de Bogotá, Cundinamarca et Forces Armées de Colombie (FFAA). Et des entraîneurs.

- UNITÉ SPORTIVE « *EL SALITRE* » : ce complexe sportif est destiné au développement des processus de formation sportive pour les entraînements et quelques compétitions locales des différentes disciplines sportives de la ligue de Bogotá. Nous y avons interviewé plusieurs sportifs handicapés qui font leur parcours de formation sportive et/ou font du sport de haut niveau.
- BATAILLON DE SANTÉ DES FFAA : dans ce bataillon, on trouve les militaires blessés en combat. Ils vivent un processus de rééducation physique, motrice et mentale pour la réinsertion à la vie civile et/ou militaire. On y trouve la ligue et la salle de musculation des militaires handicapés (LIDIFA) des FFAA de Colombie.

Enfin pour finaliser quelques entretiens et/ou en raison du handicap de quelques sportifs, nous avons dû les interviewer chez eux.

6.3 LES ÉTAPES :

Nous avons structuré notre recherche par étapes. Le tableau ci-dessous (« *les étapes de la méthodologie* »), est un tableau récapitulatif, dans lequel nous montrons le nom de l'étape et ses principales caractéristiques. Chaque étape sera ensuite expliquée de manière plus détaillée : caractéristiques, structure et buts.

LES ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE.		
Nº. ÉTAPE	NOM DE L'ÉTAPE	CARACTÉRISTIQUES.
1.	Les contacts.	<p>Recherche des institutions et de la population d'étude. Nous sommes allés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chercher les endroits où on pouvait trouver les contacts les plus importants pour le recueil des données • prendre contact avec le directeur de Coldeportes National • prendre contact avec les dirigeants du sport paralympique colombien : Directeur du Comité Paralympique Colombien (CPC) et les dirigeants des fédérations qui font partie du CPC • prendre contact avec les dirigeants du sport pour les handicapés des ligues de Bogotá (IDRD), Cundinamarca (Indeportes Cundinamarca) et Forces Armées de Colombie (FFAA- LIDIFA) • chercher des dirigeants du sport pour les handicapés en Colombie : Institutions privées • chercher des sportifs handicapés des ligues de Bogotá, Cundinamarca et FFAA • chercher des Professeurs, entraîneurs et personnes spécialistes du sport pour les handicapés • inscrire notre projet de thèse au CICUF : Centre de la Recherche de la Faculté de Culture physique et du loisir de l'Université Santo Tomás. Bogotá. Colombie.
2.	Recherche bibliographique.	<p>Recherche de documents et des informations scientifiques, administratives et académiques liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ouvrages: liés au handicap, au sport paralympique, à la législation colombienne pour les handicapés, aux structures administratives et sportives des fédérations, ligues et clubs du sport pour les handicapés • articles scientifiques : liés aux recherches sociologiques et sportives au niveau du handicap (national et international), en Colombie et en France • mémoires, thèses : ou des études académiques développées en Colombie ou à l'étranger, liées au handicap, à la sociologie du sport, etc. • documents : liés au sport ou à la sociologie du sport pour les handicapés. • la Constitution politique colombienne de 1991 et l'ensemble de textes de loi colombien sur le sujet : pour connaître les lois qui protègent les droits

		<p>fondamentaux des handicapés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation et intervention en congrès, séminaires, colloques, etc. : pour connaître d'autres travaux scientifiques des projets de recherche au niveau local, national et international par rapport au sport pour les handicapés en Colombie • sites internet des ministères de l'Éducation Nationale (MEN), Ministère de la Culture, Ministère de la Protection Sociale (MPS), lesquels ont relation directe avec la santé, le handicap, l'éducation et le sport national • site officiel sur l'internet de Coldeportes National. Visiter également les archives administratives et sportives pour connaître les origines du sport paralympique en Colombie, les structures administratives, législatives et les dirigeants • site officiel sur l'internet du Comité Paralympique Colombien (CPC). Pour connaître sa structure administrative, législative et ses dirigeants • site officiel sur l'internet du DANE (Département Administratif National de Statistique) de Colombie, pour obtenir des chiffres officiels des recensements nationaux sur la population handicapée en Colombie • visiter les institutions publiques IDR, Indeportes Cundinamarca y FFAA, pour connaître leur système administratif, législatif et sportif pour les handicapés • visiter des bibliothèques publiques, privées, universitaires et de collègues, pour faire des recensions bibliographiques de textes liés au sujet de thèse • recherche sur l'internet de documents scientifiques et académiques liés au handicap, à la sociologie du sport et au sport pour les handicapés au niveau national et mondial.
3.	L'enquête ⁵⁷ .	<p>Pour la création de l'enquête nous avons utilisé comme références principales « <i>L'entretien compréhensif</i> » (Kaufmann J.C. 1996), « <i>Metodología de la Investigación. Diseño y ejecución</i> » (Niño V.M. 2011) et « <i>Metodología de la Investigación. Propuesta, anteproyecto y proyecto</i> » (Lerma H.D. 2009).</p> <p>Nous avons créé la fiche technique⁵⁸ de l'enquête et le document officiel pour enregistrer les retranscriptions des entretiens : Catégories.</p>

⁵⁷ Voir chapitre n° 5. L'enquête.

		<p>Les types d'enquêtes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une pour les dirigeants du sport paralympique colombien (les directeurs des fédérations et pour les directeurs des ligues : Bogotá, Cundinamarca et FFAA). Nous l'avons également utilisée pour les dirigeants d'institutions privées qui ont des projets sociaux et sportifs pour les handicapés ; • une pour les sportifs handicapés de Bogotá, Cundinamarca et FFAA ; • deux entretiens spécifiques pour le directeur de Coldeportes National et pour le directeur du Comité Paralympique Colombien (CPC) ; • nous avons aussi interrogé quelques entraîneurs nationaux pendant les Olympiades Spéciaux FEDES-COMPENSAR 2011. Bogotá.
4.	Retranscription des entretiens.	Retranscription de tous les entretiens : tous ont été retranscrits en espagnol et traduits en français.
5.	La codification des entretiens.	Par demande de plusieurs personnes, nous avons décidé de garder l'anonymat de tous les interviewés, pour garder la confidentialité de l'information recueillie. Nous avons créé un code pour chaque entretien, et ces codes sont enregistrés dans un tableau récapitulatif.
6.	Les résultats.	Pour présenter les résultats, nous avons utilisé le modèle de la « <i>théorie des fondements et la méthode comparative continue</i> » de Glasser et Strauss (1967). Les résultats sont traités par le chercheur. Nous n'avons pas utilisé un logiciel pour l'analyse de contenu.
7.	Rédaction de la thèse.	<p>Processus de rédaction du texte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour la structure et l'écriture de la thèse, nous avons utilisé comme référence « <i>Le manuel de recherche en sciences sociales</i> » (Quivy R. et Campenhoudt L.V. 2006), en suivant aussi les propositions de rédaction et de structuration de la part de nos directeurs de thèse. Nous précisons tous ces éléments en raison de notre situation spécifique (culture universitaire et jeunesse du champ universitaire colombien en filière sport). • Création d'un diagramme de Gant, pour avoir le planning et les temps de rédaction de chaque partie de la thèse, leur temps de correction et mise la mise à jour • construire le planning de chaque séjour en France : décembre 2009 – janvier 2010 ; décembre 2010 – janvier 2011 ;

		<p>et l'année académique 2011-2012. Cette dernière année a été consacrée à la rédaction du texte final et à la préparation de la soutenance</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place le planning de rendez-vous avec les directeurs de la thèse et le directeur de l'équipe de recherche « <i>Atelier de Recherche en Sociologie (ARS)</i> ». Tous ces rendez-vous, ont fait l'objet d'une fiche de notes, pour suivre le processus d'accompagnement, les remarques, les conseils et les corrections pendant tout le processus.
--	--	--

Tableau 49. Récapitulatif des étapes de la méthodologie.

Revenons d'une manière plus détaillée sur les caractéristiques de chacune des ces étapes.

6.4 Description des étapes.

6.4.1 Les contacts.

Cette première étape consistait à chercher les institutions, les dirigeants et les personnes qui mettent en place des processus sportifs chez les handicapés. Nous avons également fait la recherche de sportifs handicapés des ligues de Bogotá, d'Indeportes⁵⁹ Cundinamarca et des Forces Armées de Colombie (FFAA). Les principaux buts de cette étape étaient de :

- faire connaître le projet « *Le développement du sport pour les personnes en situation de handicap en Colombie: dynamiques et résistances* » aux dirigeants, sportifs, entraîneurs et professeurs universitaires ;
- connaître leurs avis par rapport au sujet ;
- mettre en place le processus administratif et académique de la thèse à l'UBO.

6.4.2 La recherche bibliographique.

Cette étape est destinée à la recherche des sources bibliographiques. Nous avons cherché des documents, des études, des recherches nationales et internationales liées à la sociologie et à la sociologie du sport, des revues scientifiques, des archives administratives et sportives des institutions publiques et privées de Colombie, mémoires de licences et de masters

⁵⁹ INDEPORTES: Institut du sport. Le sport dans tous les départements de Colombie est géré par des institutions nommées INDEPORTES.

nationaux et français, thèses, sites officielles des institutions sur l'internet, des journaux, et tout document lié au handicap, à la sociologie et au sport pour les handicapés. Il s'agissait de connaître l'état de l'art de notre recherche et de construire le cadre conceptuel de la thèse. Il faut souligner que cette recherche bibliographique nous a aidé et renseigné pour construire les enquêtes exploratoires et l'enquête définitive.

D'autre part, nous avons pu constater que notre sujet d'étude, est presque nouveau en Colombie. Nous n'avons trouvé que des documents liés aux études de kinésithérapie, orientés vers des modèles et processus de rééducation physique et mentale pour les handicapés, ou encore pour la rééducation et la réhabilitation physique et motrice des sportifs blessés. Également, nous avons trouvé des études en sociologie du handicap, mais plutôt vers l'insertion et l'inclusion sociale des handicapés, sans lien direct avec le sport.

6.4.3 L'enquête.

Il faut mentionner que « *l'âme* » de la méthodologie de cette recherche est l'enquête. Nous avons structuré tout un modèle lié aux théories de Kauffman (1996), pour travailler sur la réalité sociale et sportive du développement du sport pour les handicapés en Colombie.

Nous avons appliqué les trois éléments clés que conseille Kauffman pour bien gérer les entretiens :

- commencer chaque phase le plus tôt possible ;
- délimiter strictement le temps imparti pour faire les entretiens ;
- se concentrer sur la phase la plus importante des entretiens car elle oblige à une plus grande rigueur et à une attitude réflexive de la part de l'enquêteur.

Ces trois éléments sont à garder en mémoire pour les enquêtes exploratoires et la définitive, et leur application pendant les entretiens avec les 31 acteurs.

De plus, nous avons utilisé la stratégie méthodologique de Kauffman, nommée « l'escargot ». L'image suivante montre cette structure :

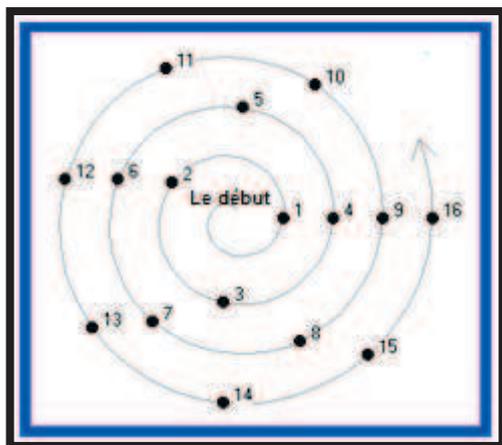


Figure 64. « Le système « l'escargot ».

Cette figure illustre le fait qu'au moment des entretiens, il faut que l'enquêteur connaisse bien les réponses de tous les différents interviewés. Et quand, au fur et à mesure des entretiens, on n'obtient pas plus d'information nouvelle, on arrête l'enquête. Les auteurs spécialistes nomment ce processus « *saturation de l'information* ». Cela spécifique d'ailleurs la taille de notre échantillon : 14 dirigeants et 17 sportifs. En effet, nous avons le sentiment que ce nombre a suffi à saturer le modèle.

Nous avons pu constater cette structure de recueil de l'information avec Fernández de Caraballo (2008), pendant le séminaire de la « *Théorie fondée et la méthode comparative* ». L'auteure y mentionne la Méthode de la Comparaison Constante (MCC) pour vérifier et constater le niveau de « *la saturation de l'information* », qui correspond *au* moment où l'information recueillie n'ajoutera plus d'information significative à ce qu'on a déjà eu.

Cette étape de l'enquête, est complétée par Niño (2011), qui considère important d'avoir en compte les éléments pour développer les recherches d'ordre qualitatif : le plan opératif pour préciser l'objectif de l'entretien, le sujet, le type d'entretien, l'enquêteur et l'interviewé, la date, l'endroit, l'heure de l'entretien etc.

En même temps, nous avons utilisé les quatre éléments que Niño souligne pour bien gérer les entretiens pendant le moment de vis-à-vis avec la personne interviewée :

- l'ambiance avec l'interviewé ;
- les premières questions pour rentrer en confiance ;
- le dialogue central de l'entretien ;
- la clôture. Et ne pas oublier les remerciements.

D'autre part, nous avons utilisé les stratégies méthodologiques de Lerma (2009) qui considère importante l'interaction entre l'enquêteur et l'interviewé. Il donne « *des outils stratégiques* » pour bien gérer les entretiens :

- avoir un lieu tranquille et confortable ;
- amener une ambiance de convivialité ;
- ne jamais donner une condition d'obligation ;
- les réponses doivent être acceptées naturellement sans porter de jugement de valeur ;
- il est très important d'utiliser des questions ouvertes, car ça permet à l'interviewé de faire des réponses avec ses propres mots et ça permet à l'enquêteur d'obtenir une information plus longue sur le sujet.

Ces chercheurs et leurs théories nous ont apporté une vision plus claire et précise pour le développement du processus de création et d'application des entretiens.

6.4.4 La construction de l'enquête.⁶⁰

La construction des enquêtes a été un des pas plus importants pour avoir l'information recherchée. Cette information devait donner les réponses aux questions de départ et pouvoir valider l'hypothèse. Au début, nous avons construit une seule enquête avec toutes les questions pour les interviewés. Nous avons eu du mal à interpréter les réponses de ces premiers entretiens, car les informations étaient toutes mélangées, sans aucune catégorie et les résultats n'étaient pas clairs et précis. Cette situation nous a obligé à refaire une nouvelle enquête plus structurée, avec deux entretiens différents (un pour

⁶⁰ Voir chapitre n° 4. L'enquête et leur théorie.

les dirigeants et un pour les sportifs). Et cette situation nous a aussi donné, l'idée de construire les nouvelles enquêtes par catégories pour favoriser l'analyse du contenu et l'interprétation des résultats.

Dans le chapitre 4. (« *L'enquête* ») nous décrivons les sources et les caractéristiques des différents auteurs spécialistes dans ce domaine leurs théories, leurs expériences et leurs connaissances.

6.4.1.1 La première version d'enquête⁶¹.

La première version d'enquête avait pour but principal recueillir la plus grande quantité d'information. Toutes les questions étaient placées sur la même guide d'entretien. Nous n'avons qu'un seul format d'enquête pour interviewer les sportifs et les dirigeants.

L'avantage de cette première enquête était de n'avoir qu'un seul format. Les principales limites (beaucoup plus que d'avantages), ont été pendant les premiers entretiens exploratoires, d'avoir du mal à reconnaître les questions destinées aux sportifs et celles destinées aux dirigeants. Nous avons eu également on a eu des problèmes d'analyse du contenu et de l'interprétation de l'information pour présenter des résultats. Sur la grille il y avait 48 questions avec des réponses sans aucune catégorisation de l'information. Cette situation nous a fait réfléchir par rapport à la construction d'une deuxième enquête : elle devait être plus détaillée et plus pratique au moment de l'application. Nous avons besoin d'avoir une méthode plus facile pour interpréter et analyser le contenu ; et le classer pour l'interprétation des résultats.

6.4.1.2 La deuxième version d'enquête⁶².

La deuxième enquête était plus élaborée : 37 questions classées par catégories. Mais l'enquête continuait sur un seul format pour interviewer les acteurs : dirigeants et sportifs.

Dans cette enquête, nous avons mis un petit tableau sous de chaque question, pour écrire les possibles remarques liées à la réponse de l'acteur. Cette enquête était aussi créée, pour l'utiliser dans d'autres situations : l'envoyer par

⁶¹ Voir annexe n° 9. La première enquête.

⁶² Voir annexe n° 10. La deuxième enquête.

mail ou pour faire des entretiens par internet. De façon générale, les entretiens ont été enregistrés et nous avons fait leur retranscription. Mais au moment de retranscrire les entretiens et faire l'analyse du contenu, nous avons trouvé des limitations pour l'analyse du contenu et l'interprétation des résultats.

Cette enquête nous a donc donné des avantages et des limitations. Les plus importants avantages ont été :

- le classement des questions par catégories ;
- le tableau au-dessous de chaque question.

Ça nous a donné la possibilité d'avoir un format plus clair et précis pendant les entretiens et de mettre en place les remarques de chaque entretien ou de l'acteur interviewé. D'autre part, il faut souligner que cette façon de faire nous a donné l'idée de ne pas retranscrire tout l'entretien, car certaines informations que n'étaient pas du tout liées aux questions ou étaient des informations hors du contexte scientifique.

Par rapport aux limitations, nous n'avions pas un format spécifique pour les dirigeants ou pour les sportifs. Nous continuions avec un seul format pour toutes les questions. Et pour l'analyse du contenu, nous avons eu des problèmes pour bien identifier les informations et les remarques spécifiques de chaque type d'acteur.

Il faut souligner que nous avons utilisé cette version d'enquête pour interviewer un acteur par internet. C'était un sportif qui était en compétition loin de Bogotá. Et du coup, ce système d'entretien a eu des limites aussi, car nous n'avions pas la possibilité d'enregistrer les remarques de l'entretien, l'acteur répondant en plus plusieurs jours après.

6.4.1.3 La troisième version d'enquête. L'enquête définitive⁶³.

La construction de la troisième version définitive d'enquête est devenue une spécifique pour les sportifs et une pour les dirigeants. Cette nouvelle version nous a permis d'avoir un sujet de recherche plus précis et pratique pendant les moments importants des entretiens. Ces entretiens se sont finalement toujours

⁶³ Voir annexe n° 1. L'enquête définitive.

bien déroulés. Le temps des entretiens a été adéquat et les interviewés ont eu plus de confiance dans la rencontre avec l'enquêteur. La guide d'enquête a été organisée par catégories, lesquelles ont été remplies totalement, en facilitant les retranscriptions. Cette nouvelle enquête a été structurée d'une manière plus précise, claire et facile d'accès, toujours en réfléchissant au moment de leur application chez l'acteur. Elle est importante aussi pour les processus de l'analyse du contenu, de l'interprétation et du traitement des résultats. Un des avantages de cette enquête sont les catégories créées pour bien gérer l'entretien et pour maintenir la cohérence entre les questions, les réponses, l'hypothèse et les questions de départ de la recherche. Cette structure par catégories nous a permis de ne pas retranscrire intégralement les entretiens en ne prenant les informations pertinentes des réponses.

6.4.5 Les catégories des enquêtes.

La mise en place des catégories dans l'enquête nous a donc facilité le processus de mise en œuvre des entretiens. Chaque catégorie a plusieurs questions, qui ont une relation directe avec le sujet de recherche, avec l'hypothèse et avec les questions de départ. Comme ça, nous pouvons présenter la description des résultats, leur analyse et les conclusions d'une manière plus claire et précise.

Les catégories sont formées pour les différents groupes de questions de l'enquête, lesquelles ont une relation directe entre elles. La structure est composée par sept catégories chacune avec plusieurs questions. Pour exemple, dans l'enquête des dirigeants, la première catégorie est nommée « *Niveau administratif* » composée par cinq questions.

Comme nous l'avons mentionné, nous avons créé une enquête pour les sportifs et une pour les dirigeants, chacune présentant ses propres caractéristiques. Voici les caractéristiques de chaque enquête :

6.4.5.1 L'entretien pour les sportifs⁶⁴ :

Cette enquête est destinée aux sportifs handicapés qui font partie des ligues de Bogotá, Cundinamarca et les Forces Armées de Colombie (FFAA). Cette enquête a cinq catégories. La première nommée « *le sportif* » a pour but général de connaître les caractéristiques liées au sportif : le type de handicap, la ligue qu'il représente, le temps d'expérience comme sportif handicapé et les conditions de la pratique sportive.

La deuxième catégorie nommée « *les entraînements* » nous permet de connaître les caractéristiques des processus d'entraînement, et de la même manière, de connaître aussi le parcours académique et professionnel des entraîneurs. Cet aspect nous permettra de savoir s'ils ont les compétences adéquates, en sachant que pour l'entraîneur, il y a une grande responsabilité pour maintenir la motivation et chercher la performance chez le sportif.

La troisième, catégorie nommée « *les dynamiques du processus* » a pour but principal de savoir quels sont les avis et les points de référence qu'ont les sportifs pendant leur processus de préparation. Nous cherchons aussi quels sont les bénéfices que présente la pratique sportive pour leur qualité de vie, et quels sont les avantages qu'ils ont pendant les différents championnats nationaux et internationaux. Dans cette catégorie, nous avons placé des questions liées aux caractéristiques institutionnelles de la ligue de Bogotá, ou de Cundinamarca ou des FFAA (selon la ligue que le sportif représentait), ainsi qu'une question liée à Bogotá, car c'est l'institution modèle et la plus performante au niveau sportif paralympique dans tout le territoire national. Les informations recueillies dans cette catégorie vont nous permettre de mettre sur « *la balance* » « le poids » qu'ont les dynamiques par rapport aux processus de développement sportif.

La quatrième catégorie nommée « *les résistances du processus* » a pour but connaître quelles sont les freins et résistances au développement sportif chez la personne handicapée. De la même manière, nous cherchons à savoir quels sont les freins qui ne permettent pas au sportif être plus performant au niveau

⁶⁴ Voir annexe n°11. L'enquête des sportifs. Version remplie.

local, national et/ou international, et connaître les freins par rapport aux conditions de vie du sportif pour avoir une qualité de vie adéquate. Ces questions sont toujours liées à la vie personnelle du sportif, à sa préparation sportive et au processus d'inclusion et d'insertion sociale comme citoyen. Et nous avons posé des questions liées aux freins et aux résistances les plus fréquentes qu'ont suivi les sportifs pendant les derniers jeux paranationaux de Cali 2008.

La cinquième catégorie, nommée « *l'administration* » a pour but connaître les caractéristiques administratives des institutions du point de vue des sportifs : Coldeportes National, Comité Paralympique Colombien (CPC), fédérations et ligues que le sportif représentait. Rappelons que c'est l'administration qui met en place et en œuvre toutes les projets et conditions en faveur des sportifs.

Une nouvelle catégorie nommée « *les besoins* » est née pendant le processus des entretiens. Nous avons constaté que certaines réponses ne sont pas des résistances ; mais qu'elles font partie des freins et des besoins personnels, ou sportifs des acteurs. Du coup, ces besoins peuvent devenir comme des résistances au processus de développement sportif.

6.4.5.2 Les entretiens pour les dirigeants.

De la même manière que pour les sportifs, nous avons créé une enquête pour les dirigeants du sport paralympique colombien. Cette enquête a sept catégories. La première nommée « *niveau administratif* » a pour but de connaître le temps d'expérience des dirigeants dans l'administration du sport pour les handicapés et le temps d'expérience comme dirigeant du sport paralympique en Colombie. De la même manière, nous avons voulu connaître leur profession, leur fonction à l'intérieur du Comité Paralympique Colombien (CPC), ou de la fédération, ou de la ligue ou du club.

La deuxième catégorie est nommée « *les entraîneurs* ». Elle a pour but connaître le profil d'entraîneur que cherche chaque ligue et chaque club, il fallait aussi connaître le système d'embauche des institutions par rapport aux entraîneurs. Nous avons profité de l'occasion pour glisser une question liée aux processus de formation professionnelle et d'actualisation académique qu'offrent les

institutions aux entraîneurs. Nous sommes sûrs que les entraîneurs jouent un rôle très important dans le processus de rééducation physique, mentale, sportive et sociale des handicapés.

La troisième catégorie nommée « *les sportifs* » a pour but connaître les avis qu'ont les dirigeants par rapport au sport et aux sportifs handicapés. Quelles sont les conditions qu'ont les sportifs pour se préparer et pour s'engager dans les processus d'entraînement et pour les compétitions. Nous voulons connaître l'avis des dirigeants par rapport au développement du sport paralympique de haut niveau en Colombie. Ces questions vont nous indiquer si le sport pour les handicapés et leurs conditions de vie sont un objectif principal des dirigeants ou simplement un rôle professionnel et administratif.

La quatrième catégorie nommée « *les dynamiques du processus* » a pour but de connaître les avantages des processus du point de vue de l'administration. Quelles sont les stratégies administratives mises en place pour améliorer les conditions de vie des sportifs et pour améliorer les processus de formation et de performance sportive ?

La cinquième catégorie nommée « *les résistances du processus* » a pour but connaître les freins ou les résistances qui ne permettent pas d'avoir un système sportif plus organisé et plus performant. En même temps, nous voulions identifier les freins et/ou résistances présents pendant les derniers jeux paralympiques à Cali (2008). Un autre objectif est de savoir quels sont les freins qui ne permettent pas aux sportifs d'avoir une qualité de vie plus adéquate (santé, éducation, emploi, loisir, etc.). Nous voulons savoir quels sont les résistances les plus importantes qui ne permettent pas d'avoir un système de formation sportive paralympique et de performance nationale et internationale plus solide.

La sixième catégorie nommée « *la recherche* » a pour but principal de connaître les projets de recherche (s'ils existent) qu'ont les institutions qui gèrent le sport paralympique national. Nous voulons aussi, connaître les avis par rapport à l'importance de la recherche dans les projets administratifs et sportifs de chaque institution. Existe-t-il des projets de recherche à l'intérieur de chaque

fédération ? Quelles sont leurs caractéristiques scientifiques, sociales et sportives ? De la même manière, il fallait savoir s'il existe des conventions entre les institutions sportives et les institutions éducatives (universités) pour mettre en œuvre des projets de recherche en commun. En même temps, cette catégorie nous permet de savoir si notre thèse peut être un lien entre les institutions : CPC, fédérations, ligues et clubs du sport pour les handicapés en Colombie et les universités. Nous voulons savoir si la recherche est une priorité des institutions sportives pour les personnes handicapées.

De la même façon que pour l'enquête des sportifs, nous avons eu une nouvelle catégorie nommée « *les besoins* ». Ces besoins ne sont pas des résistances aux processus, mais sont des aspects importants et indispensables qui manquent pour mieux gérer le sport pour les handicapés dans tout le territoire national ; et qui, à l'avenir, peuvent devenir des résistances très fortes aux processus.

Il faut souligner que nous avons construit des enquêtes spécifiques supplémentaires, une pour le directeur de Coldeportes National et une autre pour le directeur du Comité Paralympique Colombien (CPC). L'objectif principal de ces enquêtes a été de connaître les avis et les perceptions des deux dirigeants les plus représentatifs de l'échelle hiérarchique du sport paralympique national.

6.4.6 La retranscription des entretiens.

Tous les entretiens ont été enregistrés dans deux dossiers différents (un pour les entretiens des dirigeants et un pour les entretiens des sportifs). Chaque entretien est retranscrit dans un document Excel avec traduction de l'espagnol. Nous avons conservé les entretiens originaux.

Pour le processus de retranscription, nous nous sommes limités aux réponses les plus importantes et signifiantes par rapport à l'hypothèse et aux questions de départ de la thèse. Nous n'avons donc pas retranscrit toute l'information enregistrée certaines digressions étant sans intérêt pour notre travail.

Dans le format de retranscription, nous avons mis en place un soin particulier pour enregistrer les remarques importantes à souligner pendant chaque entretien. Mais plusieurs acteurs, ont donné plus d'information hors entretien. Et un de nos acteurs nous a demandé de ne pas utiliser d'enregistrement, nous limitant à du papier et un stylo pour enregistrer l'information.

6.4.7 La codification des entretiens.

C'est important de souligner que pour cette étape, nous avons mis en place un tableau récapitulatif des entretiens, caractérisé pour donner un code⁶⁵ à chaque entretien et cherchant à garder l'anonymat des acteurs. Plusieurs des interviewés ont demandé d'utiliser seulement le magnétophone et/ou du papier pour prendre de note pendant les entretiens. Nous n'avons utilisé ni appareils photos ni caméras. Il faut comprendre que le contexte ne se prête pas à des enregistrements vidéos. Nous avons créé une stratégie propre pour donner un code à chaque entretien et pouvoir garder l'anonymat des acteurs.

6.4.8 Les résultats.

Pour présenter les résultats, nous avons utilisé le modèle de la « *théorie des fondements et la méthode comparative continue* » (2008). Cette théorie est décrite comme une manière de faire une analyse de résultats de recherches qualitatives. De la Murcia (n.d) affirme que « *l'objectif de cette stratégie est de produire de la théorie à partir de textes et/ou à partir de sujets propres de la vie réelle* ».

Ce modèle a été utilisé par Fernández de Caraballo (2008). Nous le trouvons très intéressant, car il est directement utilisable dans le type de recherches que nous menons. Dans ce modèle nous avons trouvé cinq caractéristiques liées avec notre recherche :

1. Le chercheur commence avec la sélection de plusieurs cas qui peuvent être comparés et être contrastés. Ceux-ci sont choisis par leur possible importance pour le domaine théorique qu'on prétend étudier. Dans notre recherche nous avons utilisé comme sujets des sportifs handicapés colombiens et dirigeants du sport paralympique national (des cinq

⁶⁵ Voir Annexe n° 12. Le tableau récapitulatif des codes des entretiens.

fédérations qui font partie du Comité Paralympique Colombien (CPC) et de trois ligues : Bogotá, Cundinamarca et Forces Armées de Colombie (FFAA)), pour avoir différents acteurs à comparer.

2. La méthode de la théorie des fondements est une comparaison constante, Elle est une révision continue et une comparaison des données recueillies pour construire une théorie à partir de la réalité. À partir de cette théorie, nous avons effectué une constante comparaison des variables et des différents sujets de la population d'étude. Nous avons pu vérifier si les versions des sportifs ont une relation directe avec les versions des dirigeants. Or nous trouvons que les versions sont totalement différentes et la richesse de cette information est très importante pour l'analyse du contenu.
3. Pour élaborer la théorie, il est fondamental de recueillir des données et de les codifier, ce qui permet de mettre en rapport les catégories trouvées et leurs relations éventuelles. Dans notre recherche, nous avons suivi cette structure pour recueillir l'information, l'enregistrer, la retranscrire, la traduire, la transformer en données, la classer dans les différentes catégories et tout de suite analyser le contenu.
4. Cette théorie parle de la saturation théorique de l'information. Au moment où l'enquêteur ne trouve plus d'information signifiante et importante, il doit s'arrêter pour commencer une nouvelle étape de la recherche, l'analyse du contenu. Cette théorie de la saturation de l'information est tout à fait cohérente avec la théorie de Kauffman (1996). Par rapport à notre thèse, nous avons trouvé la saturation de l'information avec les entretiens 16 et 17 chez les sportifs et 13 et 14 chez les dirigeants. Nous avons eu une population totale de 31 personnes interviewées.
5. le codage et la catégorisation de l'information. Ils sont respectivement deux aspects physiques d'une même activité (les entretiens) pour être manipulés, pour construire les résultats (et produire des nouvelles théories). Les résultats de notre recherche tournent autour des catégories et de sous-catégories pour analyser leur contenu et présenter l'interprétation des résultats.

6.4.8.1 La présentation des résultats.

Pour la présentation des résultats, nous avons respecté les normes et conseils « *de la théorie des fondements* ». Nous avons mis en place des catégories pour la retranscription des entretiens. Il faut souligner que pour le traitement des résultats nous avons utilisé les entretiens et les retranscriptions en espagnol, autant traduction pour garder le sens original.

Tout au début du chapitre « les résultats », nous avons commencé par recenser les généralités de l'information : combien des fédérations appartiennent au Comité Paralympique Colombien, combien de ligues et clubs font partie de ces fédérations. D'autre part, nous avons mis en place un tableau récapitulatif des interviewés nommé « *les acteurs* »⁶⁶ : combien de sportifs interviewés, leur handicap, leur discipline sportive, leur temps d'expérience comme sportif handicapé et leur profession. Par rapport aux dirigeants, nous avons noté le temps d'expérience comme dirigeants dans le sport pour les handicapés, leurs fonctions à l'intérieur de l'institution représentée et leur parcours académique.

6.4.8.2 La classification.

Pour la présentation et l'analyse des résultats, nous avons classé les données et l'information avec la structure suivante :

- **Les catégories :**

Pour l'analyse du contenu, nous avons créés sept grandes catégories pour le traitement de l'information :

- **les dynamiques** des dirigeants et des sportifs ;
- **les résistances** des dirigeants et des sportifs ;
- **les besoins** des dirigeants et des sportifs ;
- **la recherche** que pour les seuls dirigeants.

Chacune de ces catégories est composée de sous-catégories. Cette structure nous a permis de contrôler l'information pendant le processus d'analyse et de pouvoir présenter les résultats d'une manière plus précise, claire et pédagogique.

⁶⁶ Voir annexe n° 12 Tableaux des acteurs.

- **Les sous-catégories :**

Chacune des catégories est composée de sous-catégories. Elles ont été créées selon l'information recueillie et selon la similitude entre les réponses des acteurs. Par exemple, pour la catégorie « *dynamiques des dirigeants* », nous avons créé quatre sous-catégories :

- **avantages généraux :** liés aux dynamiques et avantages de l'administration nationale générale : Coldeportes national et CPC ;
- **avantages institutionnels :** liées à l'administration locale, c'est-à-dire à l'institution que l'acteur représentait au moment de l'entretien (fédération ou ligue).
- **avantages de Bogotá :** cette ligue est un modèle administratif au niveau national. Nous voulons connaître les avis des acteurs et les comparer avec les autres ligues. La ligue de Bogotá (IDRD) est la plus performante et la plus importante pour le sport pour les handicapés en Colombie. Cette ligue a remporté les deux championnats paranationaux en Colombie : Bogotá-Cundinamarca 2004 et Cali 2008.
- **l'idéal :** elle a pour but connaître quelles seraient les caractéristiques « *idéales* », selon les acteurs, pour avoir un développement adéquat pour le sport et les conditions de vie des sportifs handicapés du pays.
- **Les unités.**

Chaque une des sous-catégories est composée par des aspects (des mots ou de petites phrases) nommées « *unités* ». Pendant les lectures des entretiens, chaque réponse des acteurs a été résumée dans un mot ou une petite phrase, pour pouvoir les classer dans les sous-catégories. Ce processus nous permet de quantifier les réponses et mettre des pourcentages aux sous-catégories par rapport aux catégories.

- **Les dimensions.**

Après de cette classification des unités dans les sous-catégories, nous avons créé des nouvelles catégories nommées « **Dimensions** ». Ces dimensions sont simplement des regroupements des unités par similitude. Ces dimensions sont classées et nommées de la manière suivante :

- *l'administration* : les réponses sont liées à l'administration et à la façon de gérer le sport paralympique national ;
- *le social* : cette dimension montre le regroupement des réponses liées aux aspects, aux caractéristiques et aux conditions sociales qui présentes dans le développement du sport pour les handicapés en Colombie, selon les avis des différents acteurs interviewés ;
- *le sport* : où sont regroupés les unités liés au sport, la performance, les entraînements, les compétitions, etc. ;
- *l'académique* : qui est en relation avec les processus de formation académique des sportifs, des processus de actualisation et formation pour les entraîneurs et les parcours académiques des dirigeants. Nous voulons aussi savoir s'il existe des conventions entre les institutions sportives et les universités, et quelles sont les possibilités qu'ont les sportifs et/ou les entraîneurs et/ou les dirigeants pour développer des processus de formation universitaires (en y incluant) des aspects financiers).
- *autres* : est le regroupement des différentes autres réponses, l'information ne faisant pas partie des quatre autres dimensions mentionnés, malgré un contenu important pour la recherche.

Pour illustrer les catégories d'une manière plus didactique, nous avons créé une figure (« *la balance* ») avec la structure suivante : la catégorie et leurs sous-catégories.

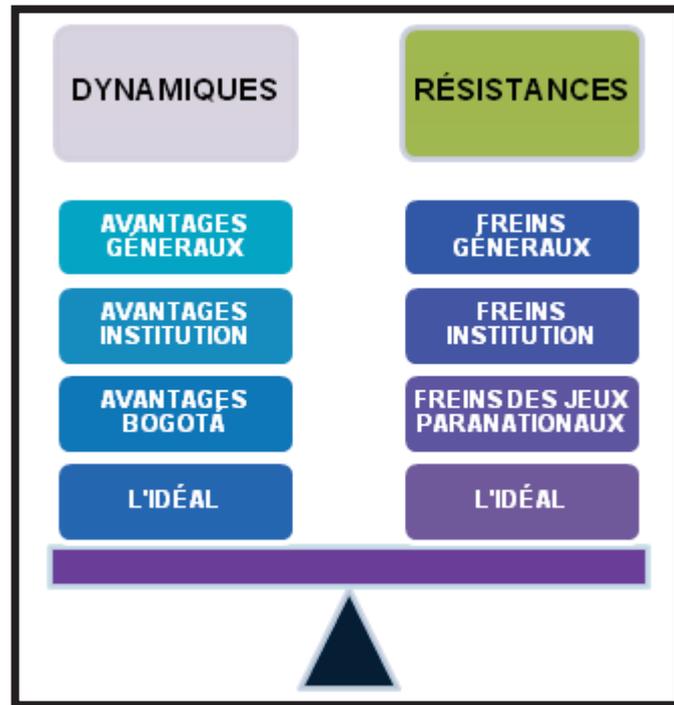


Figure 65. Relation Dynamiques Vs Résistances.

Il faut souligner que dans cette figure, la balance semble être équilibrée, parce que les dynamiques ont le même « poids » que les résistances. Ce sont nos résultats qui vont déterminer si le poids de chaque catégorie est stable ou si la balance penche sur un des deux côtés.

Voici la structure complète des résultats et la façon comme nous avons prévu de faire leur analyse d'une manière quantitative et qualitative.

1. La catégorie nommé « Dynamiques des dirigeants » : Par rapport aux dynamiques des dirigeants, nous avons créé des sous-catégories :
 - « avantages généraux » : ce sont les avis qu'ont les dirigeants par rapport aux actions et activités qui permettent de développer le sport pour les handicapés en Colombie grâce à Coldeportes National et au CPC ;
 - « avantages de l'institution » : sont les avantages spécifiques et particulières des institutions du sport paralympique national (CPC, fédérations, ligues ou clubs) ;

- « *avantages de Bogotá (IDRD)* » : pour connaître les avis des dirigeants par rapport à l'IDRD comme la ligue la plus importante et la plus performante du sport paralympique en Colombie ;
- « *l'idéal* » : les désirs des acteurs pour le développement du sport pour les handicapés dans le territoire national.

2. La catégorie nommée « *Dynamiques des sportifs* » : Par rapport aux dynamiques des sportifs, on a créé quatre sous-catégories :

- « *avantages générales* » : elle a pour connaître les avis des sportifs en relation aux actions qu'aident à l'évolution du sport pour les handicapés ;
- « *avantages de l'institution* » pour connaître les avis des sportifs par rapport aux actions et activités les plus importantes qui met en œuvre leur institution pour améliorer leurs conditions de vie et sportives ;
- « *avantages de Bogotá* » nous permet de connaître quelle est la perception qu'ont les sportifs par rapport aux actions administratives et sportives qui a Bogotá (IDRD) pour le développement du sport pour leur population handicapée.
- « *Bogotá Vs les autres ligues* » pour connaître les principales différences qui a Bogotá par rapport aux autres ligues, et pouvoir faire un bilan des actions administratives et sportives entre les différentes ligues.

3. La catégorie nommée « *Résistances des dirigeants* » : pour cette catégorie on a créé trois sous-catégories :

- « *freins généraux* » : quels sont les freins ou les limitations qui ne permettent pas avoir des processus administratifs et sportifs performants dans le sport pour les handicapés.
- « *les causes* » : il faut savoir quels sont les origines des freins, pourquoi est-ce qu'en Colombie le sport pour les handicapés n'est pas une politique nationale comme un moyen d'inclusion et d'insertion sociale.

- « *freins des jeux paranationaux* » : nous voulons savoir quels sont les principaux freins qui ont été présents pendant les derniers jeux paranationaux à Cali 2008.

Nous avons créé aussi une catégorie pour connaître les avis des sportifs par rapport aux freins et/ou aux résistances du sport pour les personnes handicapées en Colombie.

4. La catégorie nommée « *résistances des sportifs* » : pour cette catégorie nous avons créé quatre sous-catégories :

- « *freins généraux* » : ça veut dire, quelles sont les actions et les activités que ne permettent pas que la qualité de vie et la performance sportive soit plus importante ;
- « *les causes* » : quels sont les origines de ces freins généraux, selon les avis des sportifs.
- « *freins des jeux paranationaux* » : nous voulons connaître quels ont été les troubles que les sportifs ont eu pendant les derniers jeux paranationaux à Cali 2008 ;
- « *l'idéal* » : nous voulons connaître quel serait le développement du sport « *révé* » pour les sportifs. Selon les sportifs, quelles devraient être les caractéristiques idéales pour avoir une meilleure qualité de vie et des processus de formation et de performance sportive plus importants.

Pendant le processus des entretiens, nous avons trouvé des caractéristiques et d'informations liées à quelques aspects qui manquaient au développement du sport pour les personnes handicapées. Cette nouvelle catégorie va nous montrer certaines données qui dans l'avenir peuvent être devenir comme des résistances aux processus. Voici les caractéristiques des besoins :

5. La catégorie nommée « *Les besoins* » : cette nouvelle catégorie décrit des situations qui ne sont pas forcément des freins ni résistances au développement sportif, mais que représentent quelques vides qu'il faut citer. Par rapport à cette catégorie, nous n'avons créé que deux sous-catégories :

- « *besoins des dirigeants* » : quels sont les principaux besoins ou les aspects qui manquent pour améliorer la qualité de vie des sportifs handicapés colombiens et leur performance sportive ?

- « *besoins des sportifs* » : quels sont les besoins des sportifs handicapés en Colombie ? À notre avis, les sportifs qui font partie des clubs et des ligues sportives connaissent mieux que nous la problématique du développement du sport paralympique colombien, et peuvent nous donner des informations que nous n'avions pas espérées.
6. La catégorie nommée « La recherche » : nous avons profité des entretiens pour mettre en place une catégorie liée à la recherche. Pour nous, il a été important de savoir si la recherche est une politique des institutions qui gèrent le sport paralympique colombien. Si ça existe, nous voulons connaître les projets mis en place et leurs caractéristiques. Par rapport à ça, nous avons créé trois sous-catégories :
- « *la caractérisation* » : quelles sont les caractéristiques de la recherche et des projets mis en œuvre dans chaque institution et dans chaque discipline sportive ?
 - « *la perception* » : cet aspect va nous indiquer les avis des acteurs par rapport à ce qu'ils pensent de la recherche et si elle est une politique de l'État, ou des institutions. Également, nous avons utilisé cette catégorie comme une stratégie pour savoir si les institutions (CPC, fédérations, ligues et clubs) ont des liens et/ou des conventions avec les universités, et si elles développent des projets de recherche ensemble ;
 - « *la projection* » : c'était simplement pour savoir si les institutions visualisent la recherche comme une option administrative, sportive et académique pour l'avenir du sport pour les handicapés en Colombie.

Pour cette dernière catégorie nous avons posé des questions aux dirigeants et aux sportifs. Les dirigeants décident de mettre en place les projets de recherche dans chaque institution et gèrent le budget. Par rapport aux sportifs, nous voulons savoir s'ils sont au courant des processus de recherche et/ou s'ils font partie des recherches développées pour leur institution. Il faut connaître les activités administratives et sportives des institutions pour améliorer la qualité de vie, l'inclusion sociale et la performance sportive.

6.4.9 La rédaction de la thèse.

Pour la rédaction de la thèse, nous avons recensé plusieurs documents et livres liés aux recommandations pour bien rédiger une thèse. De la même manière il faut respecter les normes de présentation des thèses de l'école doctorale à laquelle appartient l'« *Atelier de Recherche en Sociologie (ARS)* ».

Il faut souligner que pour la structure de notre recherche, nous avons surtout utilisé comme texte guide l'ouvrage « *Manuel de recherche en sciences sociales* » de Quivy et Van Campenhoudt (2006). Ce livre décrit d'une manière très détaillée la façon de rédiger une thèse en sociologie. Durant les cinq ans de notre recherche, et à cause de ses caractéristiques (méthodologiques et théoriques) nous avons dû nous adapter pour mieux gérer le processus de rédaction.

La figure suivante illustre la structure que Quivy et Campenhoudt conseillent pour la développer des recherches sociologiques :

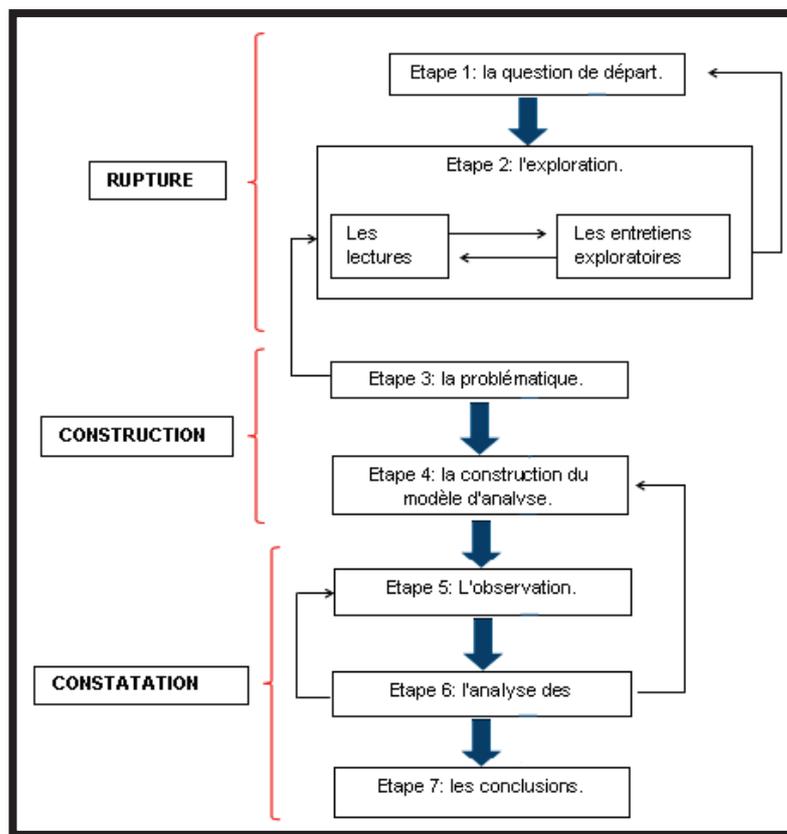


Figure 66. Structure de la recherche en sociologie. Les étapes de la démarche.
Source : Manuel de recherche en sociologie. 2006.

Nous trouvons, que cette structure est importante car elle est composée de trois grands moments, lesquels sont utilisés comme la base méthodologique de de notre recherche:

1. *La rupture* : est composée de trois étapes :
 - la question de départ,
 - l'exploration bibliographique suivie des entretiens exploratoires,
 - la problématique.

Dans notre recherche, pendant la méthodologie (le tableau récapitulatif des étapes) nous décrivons les points No. 1,2 et 3 : les contacts, la recherche bibliographique et l'application des enquêtes exploratoires.

2. *La construction* : est un des moments des plus importants du processus. Il faut construire l'enquête définitive qui va permettre à l'enquêteur chercher l'information précise pour leur analyse, pour valider l'hypothèse et pour mettre en place des résultats signifiants. Par rapport à notre recherche, cette étape correspond aux points No. 3 et 4 (du tableau récapitulatif des étapes de la méthodologie) où nous montrons les caractéristiques de l'enquête définitive.
3. *La constatation* : est composée de l'application des entretiens, l'analyse du contenu et les conclusions. Correspond au moment le plus « délicat » du processus ; car l'enquêteur développe le dispositif pour recueillir l'information en appliquant l'enquête, leur retranscription, leur traduction, leur traitement des résultats et leur analyse. Tout un processus pour mettre en place les conclusions et les projections de la recherche.

Il faut souligner que cette structure a été complétée pour quelques propositions du directeur de thèse : construire la thèse par chapitres, plus l'introduction, les conclusions, la bibliographie et les annexes. Comme ça nous avons eu une propre structure, unique et accorde aux caractéristiques de notre recherche.

D'autre part, nous remarquons que pendant le processus de recueil de l'information et application de l'enquête, spécifiquement pour demander les rendez-vous et faire les interviews ; on a trouvé des dynamiques qui nous ont aidé à développer le projet et à respecter les temps de la recherche.

Également, on a trouvé aussi des résistances que n'ont pas permis que le projet suive le planning programmé. Sur la démarche méthodologique nous avons du faire des changements pour ne dévier pas le sujet et ne pas perdre du temps.

Nous faisons la description des dynamiques et des résistances qui ont fait partie de tout le processus méthodologique de notre recherche.

6.5 DYNAMIQUES DU PROCESSUS DE LA RECHERCHE.

Comme en tout processus, pendant notre recherche nous avons eu plusieurs dynamiques et avantages pour développer la méthodologie. Voici, les dynamiques les plus importantes qu'ont fait avancer le processus méthodologique :

- L'acceptation de notre sujet de recherche de la part des dirigeants contactés au début du processus. À ce moment-là, on a contacté aux dirigeants du sport paralympique de Bogotá, Cundinamarca et les FFAA. Également, ce sujet de recherche a été bien vu pour plusieurs sportifs handicapés qui appartiennent aux ligues et clubs de Bogotá, Cundinamarca et des FFAA de Colombie.
- L'acceptation du projet de la part du directeur du Comité Paralympique Colombien (CPC) et leur collaboration de nous permettre faire les entretiens de manière officiel à l'intérieur du CPC.
- La collaboration des directeurs de faculté de Culture Physique, sport et loisir de l'Université Santo Tomás de Bogotá. Leurs aides ont permis d'avoir le temps assez pour contacter les institutions et les gens pour faire les entretiens. Même les permissions pour les séjours en France pendant quatre ans.
- l'intérêt des personnes interviewées, pour nous donner leurs avis et l'information précise par rapport à « *la réalité* » du sport pour les handicapés en Colombie.
- La facilité d'accès aux centres sportifs, aux salles d'entraînement pendant les différentes séances d'entraînement. Et la collaboration des entraîneurs de permettre faire des entretiens aux sportifs.

- La collaboration des enseignants-collègues de la faculté de Culture Physique, sport et loisir de l'Université Santo Tomás de Bogotá. Pour leurs conseils, l'encouragement et leur accompagnement académique.
- L'accompagnement des directeurs de thèse. Également la collaboration de la faculté de STAPS de l'UBO pour permettre avoir un bureau et toutes les conditions académiques nécessaires pour faire développer les processus de construction et rédaction de la thèse.
- Le poste d'ATER à la faculté de STAPS à l'UBO, car on a pu centrer l'attention totalement sur thèse et également, se financier pendant ce dernier séjour en France.
- Le courage d'avoir deux emplois et au même temps faire la recherche. Heureusement l'Université Santo Tomas de Bogotá (USTA) et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) nous ont bien aidé pour avoir le temps nécessaire et pouvoir réussir.

6.6 RÉSISTANCES DU PROCESSUS DE LA RECHERCHE :

Comme tous les processus, il y a des dynamiques qu'aident au développement, mais en même temps, on trouve des situations et moments difficiles qui freinent le cursus normal de la recherche. Voici les résistances les plus importantes.

- L'agenda et l'emploi du temps trop chargé du directeur de Coldeportes National, cette situation n'a pas permis à lui interviewer. Et nous pensons et voulons lui interviewer pour avoir leurs avis par rapport à notre recherche et par rapport à la réalité du sport pour les handicapés en Colombie.
- Une autre grand frein a été la clôture du Comité Paralympique Colombien (CPC) pendant l'année 2010. Cette situation a bloqué le processus de recueil de données environ six mois. Et du coup, nous avons dû recommencer le processus car la reprise d'activités du CPC a été avec des nouvelles personnes ; lesquelles n'étaient pas au courant de cette recherche et on a perdu du temps pour recevoir leurs réponses.
- Les différents rendez-vous ratés dans les ligues. Les horaires et les emplois de temps des directeurs des ligues n'étaient pas compatibles avec l'emploi du temps du chercheur.

- La distance. Le fait de n'être pas dans le même pays du directeur de thèse, ne permette pas d'avoir les contacts fréquents et réguliers pour gérer le processus de la recherche.
- Mais, la résistance la plus importante est de travailler et suivre une thèse au même temps. Le chercheur de cette thèse doit travailler environ de 50 heures par semaine. Et du coup mettre à côté du temps pour chercher les contacts, faire les entretiens, les retranscrire et les traduire. Également le temps qu'on utilise pour rédiger le document est important. Malheureusement on n'a pas eu une bourse ni aucune aide des institutions publiques ni privées de Bogotá, ni du gouvernement pour être à plein temps sur la recherche.

Pour tout ce parcours (pendant quatre ans) et accompagnement du processus on a créé des plannings pour chaque séjour en France : décembre 2009 - janvier 2010, décembre 2010 - janvier 2011 et toute l'année académique 2011-2012. Nous avons créé aussi un diagramme de Gant pour guider, contrôler et gérer les temps de toute la recherche. Il faut souligner que le chercheur habite en Colombie, il travaille comme enseignant chercheur dans une université à Bogotá et en même temps comme professeur d'Éducation physique dans un lycée. Pour ça ces séjours en France pendant trois ans (deux mois par an) et une année complète pour développer la partie finale du processus et rédiger le document final. Comme ça il a un accompagnement plus fréquent avec leurs directeurs de thèse et suivre le processus de corrections de la forme du document (la rédaction en français) et les corrections de fond sur le sujet de recherche.

CHAPITRE N° 7. LES RESULTATS :

7.1 Le Comité Paralympique Colombien (CPC).

Tout d'abord, présentons les résultats généraux liés au Comité Paralympique Colombien (CPC) : nombre de fédérations, nombre de ligues et clubs qui font partie des fédérations. Le tableau ci-dessus montre chacune des fédérations qui font partie du Comité Paralympique Colombien (CPC) le nombre de ligues et de clubs qui lui appartiennent.

FÉDÉRATION	LIGUES	CLUBS
FEDESIR: handicapés physiques	14	36
FEDELIV: handicapés visuels	11	30
FECOLDES: handicapés sourds	5	30
FEDES: Fédération des sports spéciaux (cognitifs)	2	11
FEDEC-PC: handicapés mentaux	1	5
LIDIFA: Forces Militaires (FFMM)	1	0

Tableau 50. Récapitulatif du nombre fédérations, ligues et clubs qui appartient au Comité Paralympique Colombien CPC.

Source : site officiel du Comité Paralympique Colombien. 2010.

Le CPC est composé de cinq fédérations. Chacune a pour but de gérer le système sportif et les disciplines sportives inscrites officiellement par rapport à un handicap spécifique. Et il existe en plus la Fédération de sports pour les militaires des Forces Armées de Colombie (FECODEFA) comme sixième fédération. Cette fédération a un système sportif spécial demandé par le Ministère de la justice colombien à Coldeportes National. FECODEFA a sa propre ligue sportive pour les militaires handicapés nommée (LIDIFA).

La figure suivante illustre les fédérations et le nombre de clubs et ligues qui font partie du Comité Paralympique Colombien (CPC) :

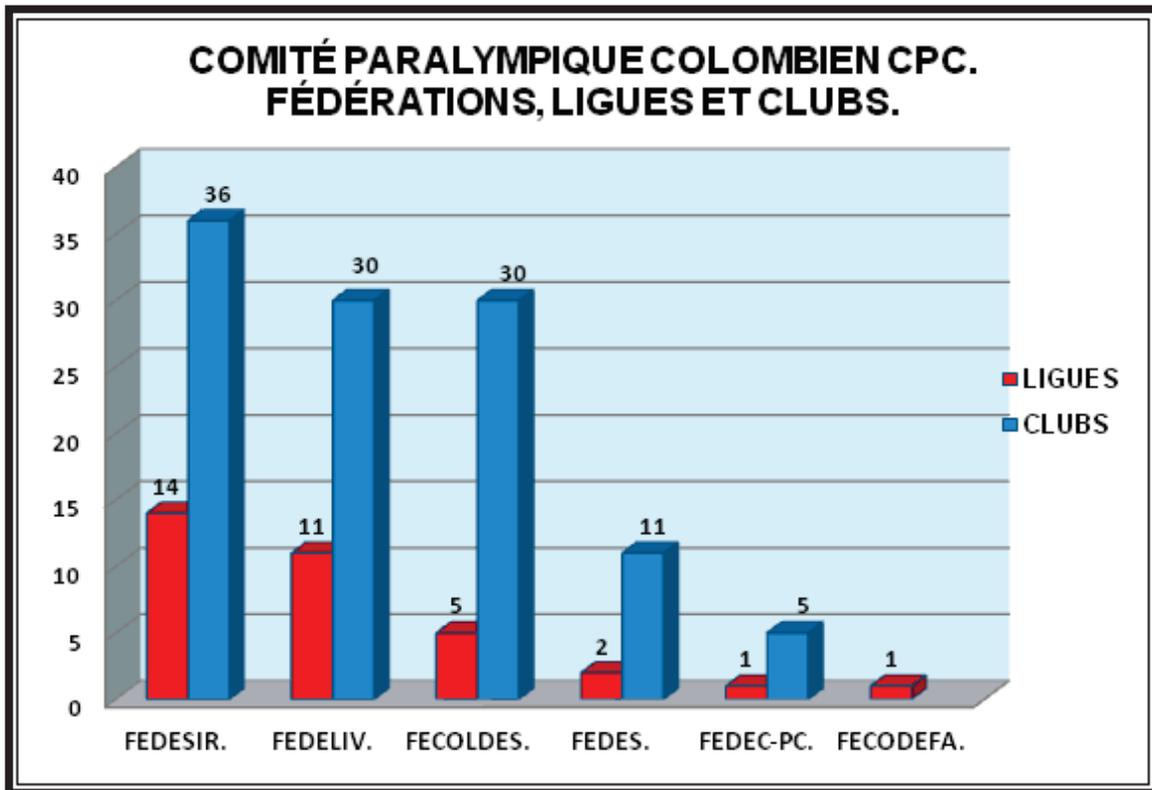


Figure 67. Nombre de ligues et clubs qui font partie de chaque une des fédérations du Comité Paralympique Colombien (CPC).

Cette image montre les six fédérations qui font partie du Comité Paralympique Colombien (CPC). Chaque fédération a des ligues et clubs inscrits officiellement. Nous pouvons vérifier que FEDESIR est la fédération qui a plus de ligues et clubs. Est-ce qu'il existe une relation entre les données et les chiffres du recensement du DANE en 2005 ? Il montre en effet que la quantité de handicapés physiques en Colombie est la plus haute en comparaison aux autres handicaps.

Ces tableaux et figures montrent une vision générale de la structure administrative du Comité Paralympique Colombien (CPC), ses fédérations, ses ligues et ses clubs.

7.2 Les acteurs :

Il faut souligner que pendant la présentation des résultats nous nommons les dirigeants et sportifs interviewés comme « *les acteurs* » pour leur donner le même statut. Ce sont eux qui ont apporté l'information. En même temps, cela permet de garder leur anonymat. Voici la description des acteurs interviewés :

7.2.1 les sportifs.

Cette catégorie montre les caractéristiques des sportifs interviewés. Tous ces sportifs font partie des ligues de Bogotá (IDRD), Cundinamarca (Indeportes Cundinamarca) et de la ligue des Forces Armées de Colombie (LIDIFA). Le tableau suivant montre le nombre de sportifs, le sport pratiqué, leur handicap et les années d'expérience comme sportif handicapé :

SPORTIF No.	SPORT	HANDICAP	EXPÉRIENCE
1	Natation	Visuel	4 ans.
2	Foot en salle	Visuel	5 ans.
3	Athlétisme	Physique	6 ans.
4	Tennis fauteuil roulant	Physique	4,5 ans.
5	Natation	Physique	4 ans.
6	Cyclisme	Moteur	25 ans.
7	Basket fauteuil roulant	Moteur	4,5 ans.
8	Tennis fauteuil roulant	Moteur	3,5 ans.
9	Natation	Mental	1 an.
10	Natation	Moteur	1 an.
11	Natation	Moteur	2 ans.
12	Natation	Mental	3 ans.
13	Paracycling	Physique	5 ans.
14	Athlétisme	Visuel	4 ans.
15	Haltérophilie	Moteur	2 ans.
16	Haltérophilie	Moteur	3 ans.
17	Tir pistolet automatique	Physique	10 ans

Tableau 51. Les sportifs, les sports, leurs handicaps et les années d'expériences comme sportifs handicapés.

Comme on peut l'observer, nous avons interviewé 17 sportifs handicapés, qui appartiennent aux différents types de handicap et ont tous une longue expérience comme sportif handicapé. La figure suivante illustre le récapitulatif de la quantité de sportifs par discipline sportive :

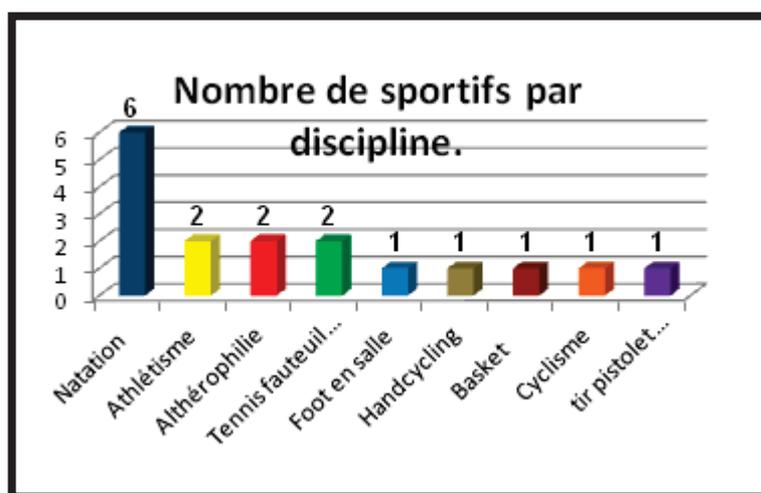


Figure 68. Les sportifs interviewés par discipline.

Cette figure montre que nous avons interviewé six nageurs : cinq sont des handicapés mentaux et un handicapé physique. Deux athlètes sont handicapés visuels. Il y a deux sportifs de l'haltérophilie handicapés moteurs. Par rapport aux deux sportifs de tennis en fauteuil roulant : un est handicapé physique et l'autre handicapé moteur. Le sportif de foot en salle est handicapé visuel, le sportif de paracycling est handicapé physique, le basketteur est un handicapé moteur, le cycliste est handicapé moteur et le pistoletier est handicapé physique.

La figure suivante montre la quantité de sportifs interviewés et leur temps d'expérience dans le domaine sportif :

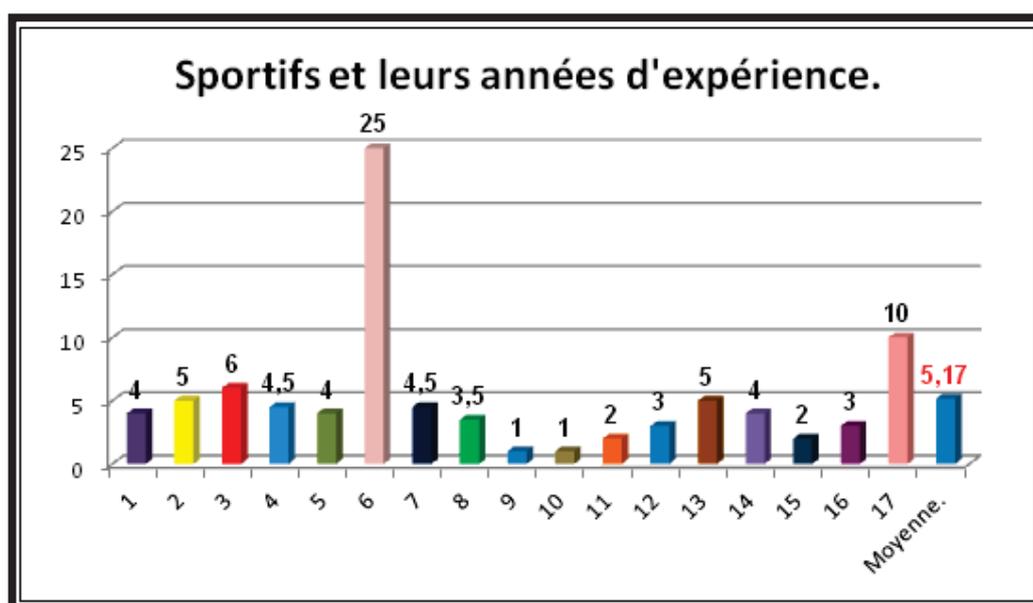


Figure 69. Le temps d'expérience comme sportifs.

Cette figure illustre les 17 sportifs interviewés avec leur temps d'expérience comme sportif handicapé. On trouve un sportif avec 25 ans d'expérience comme cycliste, un deuxième avec 10 ans d'expérience comme pistolier et tous les autres ont entre 4 et 6 ans d'expérience. Nous pouvons signaler que les sportifs interviewés ont une importante expérience réelle comme sportifs handicapés avec un parcours intéressant dans le sport paralympique national et international.

La figure ci-dessous montre la quantité de sportifs interviewés par handicap. On trouve six sportifs handicapés moteurs, cinq handicapés mentaux, trois sportifs handicapés physiques et trois handicapés visuels.

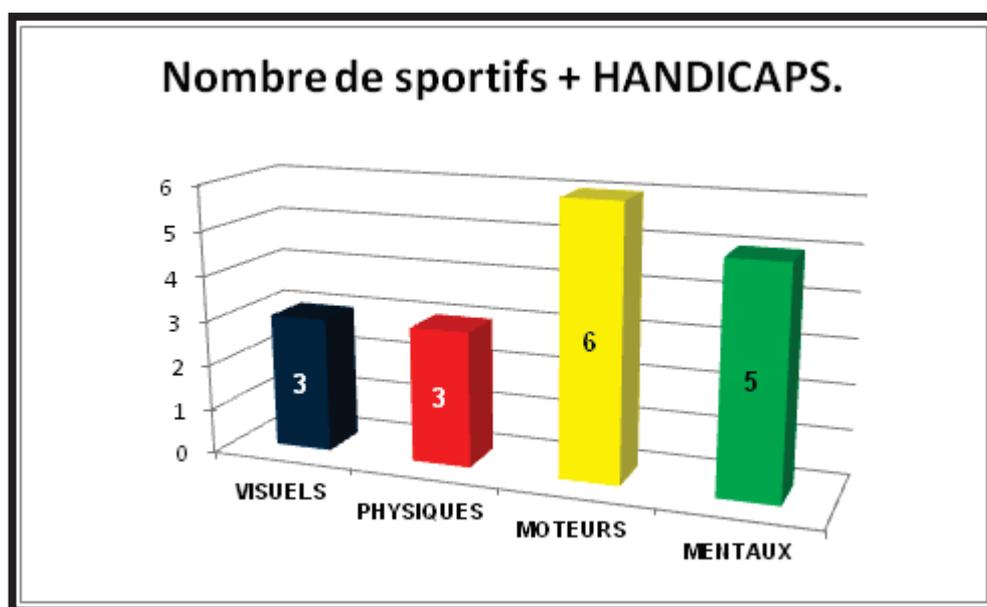


Figure 70. Nombre de sportifs interviewés par handicap.

Comme nous l'avons souligné dans la méthodologie, pour garder l'anonymat des acteurs (sportifs et dirigeants), nous avons créé un code pour chacun. Le tableau suivant, montre le nombre de sportifs, leur code d'entretien et leur profession.

ACTEUR No.	CODE.	PROFESSION.
1	JH01ROBOLI	Étudiant d'université
2	ED02WACULI	Étudiant d'université
3	JU03LOFMLI	Surveillant
4	MA04BEBOLI	Lycéenne
5	MI05VIBOLI	Étudiant d'université
6	LE06MABOLI	Commerçant
7	NE07SACULI	Basketteur professionnel en Italie
8	JO08SOBOLI	Étudiant d'université
9	CA09MABOLI	Lycéenne
10	NE10PIBOLI	Retraité
11	MI11AMBOLI	Informaticienne
12	SA12SABOLI	Lycéenne
13	JA13ROBOLI	Lycéen
14	BR14PABOLI	Lycéen
15	FR15JABOLI	Administrateur touristique
16	JA16MOBOLI	Informaticien
17	CO17CAFMLI	Chef d'entreprise

Tableau 52. Codification des entretiens des sportifs et leur profession.

Nous pouvons observer que dans la liste de sportifs, il y a cinq lycéens, quatre étudiants universitaires, sept sportifs de différentes professions et un seul sportif de haut niveau. Ça nous montre que la plupart des sportifs interviewés font à la fois du sport et des activités académiques ou professionnelles. Par contre, ils sont en processus de formation sportive et représentent leurs ligues et clubs dans les différents championnats locaux, nationaux et internationaux.

De la même manière, nous avons fait une description des autres acteurs interviewés pendant notre travail de recherche : « *les dirigeants* ».

7.2.2 Les dirigeants.

Nous avons interviewé un total de 13 dirigeants du sport paralympique colombien et un professeur d'université. Ce professeur est la première personne en mettre en place des projets académiques liées à l'éducation physique chez les étudiants handicapés des écoles publiques et privées à Bogotá. Il a une connaissance importante dans le domaine du handicap, une grande expérience dans le domaine de la rééducation et réhabilitation physique et motrice par la gymnastique et le sport adapté en général. Il est un des accompagnateurs des sportifs paralympiques colombiens pendant les différents

championnats internationaux. Et du coup, il est un chercheur important dans ce domaine-là.

Le tableau suivant montre la codification des entretiens des dirigeants, leurs rôles dans l'administration sportive paralympique et leurs parcours académiques :

ACTEUR No.	CODE.	RÔLE.	PARCOURS ACADÉMIQUE.
1	LE01RUMINES	Fonctionnaire	Diplômé en Éducation Physique. Spécialiste en administration sportive
2	JP02DEFHP	Fonctionnaire	Graphiste Publicitaire
3	SR03RUINPR	Fonctionnaire	Diplômé en Culture physique et sport
4	GA04PEPARCO	Fonctionnaire	Diplômé en Culture physique, sport et loisir
5	JOVE05DEGU	Fonctionnaire	Diplômé en Éducation Physique
6	HE06PRPE	Professeur.	Diplômé en Éducation physique. Spécialiste en éducation spécial. Spécialiste en Neurolinguistique
7	EN07DEVA	Fonctionnaire	physiothérapeute
8	JA08DEMA	Fonctionnaire	Psychologue
9	MA09DECH	Fonctionnaire	Médecin
10	EN10DEAN	Fonctionnaire	(1) Diplômé en Éducation physique. (2) Éducation spéciale
11	GU11GOFEDIR	Fonctionnaire	Diplômé en Éducation physique. Administrateur d'entreprises. Master en administration d'événements sportifs
12	DI12DECU	Fonctionnaire	(YG) diplômé en Éducation physique. (FM) administrateur d'entreprises
13	HE13KNBODIR	Fonctionnaire	Diplômé en Éducation physique. Spécialiste en études sportives.
14	CA14PADIRCO	Fonctionnaire	Avocat. Docteur en droits humains

Tableau 53. Codification des entretiens des dirigeants et leur profession.

Comme on peut l'observer, il y a sept diplômés en Éducation physique, deux diplômés en Culture physique, sport et loisir, et six professionnels d'autres

domaines (un psychologue, un physiothérapeute, un administrateur d'entreprises, un avocat, un médecin et un graphiste). Également, on observe que quatre des 14 acteurs sont spécialistes de domaines liés au sport et/ou à l'administration sportive.

D'autre part, nous voulons présenter les différentes catégories créées pour illustrer les résultats. Comme nous l'avons mentionné dans la méthodologie, chaque catégorie est composée de sous-catégories avec leurs unités respectives. Voici les détails pour les dynamiques des processus, suivi des résistances, la recherche et les besoins.

7.3 Les catégories : Les dynamiques, les résistances, les besoins et la recherche.

Comme nous l'avons souligné dans la méthodologie, nous avons créé des catégories composées par sous-catégories et à l'intérieur de chacune nous avons placé les unités. Les tableaux et figures suivantes, montrent chaque catégorie avec leurs sous-catégories et les unités citées pour les acteurs.

Il faut souligner, que dans chaque sous-catégorie, nous avons mis entre parenthèse un numéro. Celui indique le nombre de fois que l'unité a été citée par les acteurs. Les unités qui n'ont pas de numéro entre parenthèses n'ont été citées qu'une fois.

7.3.1 LES DYNAMIQUES / DIRIGEANTS.

✓ Les sous-catégories.

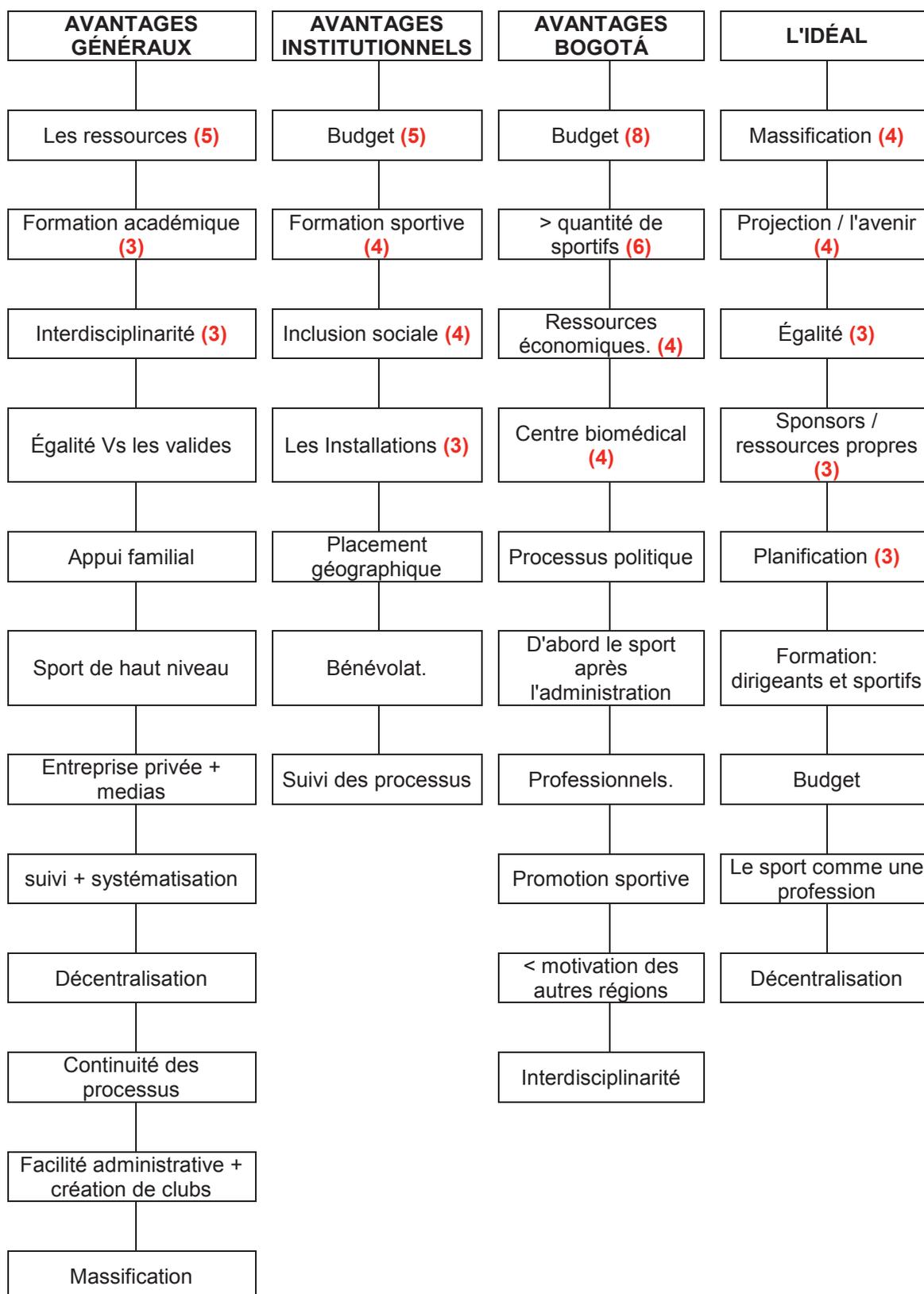


Tableau 54. Catégories et sous-catégories des dynamiques des dirigeants.

7.3.1.1 Analyse du contenu.

Comment est mentionné en la méthodologie, nous avons traité les résultats par **catégories**, **sous-catégories** et unités. Il faut souligner que les unités sont classées par ordre de nombre de fois qu'elles sont citées par les acteurs. Les unités qui sont cités deux fois ou plus sont enregistrées entre parenthèse et en couleur rouge et les unités qui n'ont pas de nombre en couleur rouge et ne sont pas entre parenthèse n'ont été cité qu'une fois.

Ce premier tableau ci-dessus, montre la catégorie « **dynamiques des dirigeants** » avec quatre sous-catégories et un total de 88 unités citées. La sous-catégorie « **avantages généraux** », montre un total de 20 citations (22,7% de la catégorie), où l'unité « les ressources » avec cinq citations est la plus citée. Les unités « formation académique » et « interdisciplinarité » ont trois citations chacune et neuf unités ne sont citées qu'une fois.

La deuxième sous-catégorie « **avantages de l'institution** », présente un total de 19 unités citées (21,5%) de la catégorie. « Le budget » est la plus nombreuse avec cinq citations, suivie avec quatre citations des unités « la formation sportive » et « l'inclusion sociale », et de l'unité « les installations » avec trois citations. Et trois unités sont citées une fois.

Nous pouvons constater qu'au niveau institutionnel, les avantages sont plutôt liés aux ressources économiques, à la formation sportive, à l'inclusion sociale et aux installations sportives. Ça nous indique qu'il y a une relation entre les dynamiques générales et les dynamiques institutionnelles. C'est important à dire, parce que tous les sportifs interviewés s'entraînent à Bogotá dans les installations sportives de l'IDRD (les meilleures installations sportives pour les handicapés en Colombie). Et du coup, les ressources économiques sont des avantages importants dus à l'administration du sport pour les handicapés de la région centrale de Colombie.

La troisième sous-catégorie « **les avantages de Bogotá** » présente 28 unités citées (31,8% de la catégorie). « Le budget » avec huit citations est l'unité la plus nombreuse, suivie avec six citations par « la grande quantité de sportifs qu'a Bogotá », avec quatre citations par « Les ressources économiques » et le centre biomédical. Et il y a six unités citées une fois.

Et la quatrième sous-catégorie « **l'idéal** » a 21 citations en total (23,8% de la catégorie). Les principales unités citées sont « la massification » et « la projection » avec quatre citations. Et les unités « l'égalité », « avoir des sponsors » et « la planification » avec trois citations.

- 5 Comme conclusion générale de cette catégorie, 88 unités, dont environ 77% tournent autour du budget, des ressources économiques, de l'interdisciplinarité et de la formation académique et sportive.

D'autre part, comme nous l'avons indiqué dans la méthodologie, nous avons regroupé les unités citées (par similitude) pour créer de nouvelles catégories nommées « les dimensions ». Le tableau suivant montre les dimensions et leur nouvelle structure.

10

7.3.2 LES DYNAMIQUES / DIRIGEANTS. Les dimensions.

DIMENSION	AVANTAGES GÉNÉRAUX	AVANTAGES INSTITUTIONNELS	AVANTAGES BOGOTÁ	L'IDÉAL
L'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec l'entreprise privée. • Liens avec les medias . • Création de clubs sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget. • Le bénévolat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget. • Processus politique. • D'abord le sport et après l'administration. • Le centre biomédical. • Interdisciplinarité. • Vulgarisation du sport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoirs plus de sponsors. • Planifier les saisons. • Avoir égalité de conditions avec le sport des valides. • Un budget plus généreux. • Décentralisation du sport.
Le social	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui familial. • Massification du sport. • Décentralisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'inclusion sociale. 		<ul style="list-style-type: none"> • Massification du sport.
Le sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Le sport de haut niveau. • Processus sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations sportives. • Formation sportif. • Suivi aux processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels. • Plus quantité de sportifs que les autres ligues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation du sport.
L'académique	<ul style="list-style-type: none"> • Formation éducative. 			<ul style="list-style-type: none"> • Formation chez les universités.
Des autres	<ul style="list-style-type: none"> • L'égalité avec le sport des valides. • Interdisciplinarité. • Suivi aux processus. • Systématisation des processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le placement géographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La démotivation des autres ligues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projection du sport.

Tableau 55. Dimensions des dynamiques des dirigeants.

Après le placement des unités dans les sous-catégories nous avons donc créé cinq nouvelles catégories nommées « **les dimensions** ». Pour la description du tableau ci-dessus, nous avons croisé les dimensions avec les quatre sous-catégories. Exemple : pour la dimension « *l'administration* », quelles sont les unités regroupées par rapport à chaque sous-catégorie : avantages généraux, avantages de l'institution, avantages de Bogotá et l'idéal.

Avec ce système de regroupement des unités, la catégorie « **dynamiques des dirigeants** » a un total de 38 unités regroupées. Par rapport à la première dimension (« *l'administration* »), nous trouvons un total de seize unités (42,1% de la catégorie). Les unités regroupées sont montrées par ordre ascendant : deux unités pour les avantages institutionnels, trois unités pour les avantages généraux, cinq unités pour l'idéal et six unités pour les avantages de Bogotá. Les chiffres montrent que la sous-catégorie « les avantages de Bogotá » est la plus importante.

La deuxième dimension « *le social* », présente cinq unités regroupées. Le croisement avec la sous-catégorie « *les avantages généraux* » présente trois unités regroupées. Une seule unité est liée aux processus d'inclusion sociale au niveau institutionnel. Et Bogotá ne présente aucune unité liée à l'aspect social. Nous pouvons dire qu'au niveau de ressources économiques, ils sont très forts, mais par contre, au niveau social, il y a des grosses marges de progrès.

La troisième dimension (« *le sport* ») présente huit unités regroupées. Le croisement avec la sous-catégorie « les avantages des institutions » présente trois unités regroupées. Suivent les sous-catégories « les avantages généraux » et « les avantages de Bogotá » avec deux unités, et la sous-catégorie « l'idéal » avec une seule unité citée.

La quatrième dimension (« *l'académique* ») est la plus faible, avec seulement deux unités dans toute la dimension. Une unité citée dans la sous-catégorie « les avantages généraux » et l'autre unité dans « l'idéal ».

La dernière dimension (« *autres* ») présente sept unités regroupées. Le croisement avec la sous-catégorie « les avantages généraux » présente quatre unités citées. Et les autres trois sous-catégories ne présentent qu'une unité

chacune. Dans cette dimension, les unités les plus importantes à souligner sont l'égalité de chances avec le sport pour les valides et l'accompagnement des processus sportifs.

En résumé, des 88 unités classées dans le tableau n° 29 (le classement des unités citées pour les acteurs), avec cette nouvelle classification nous avons 38 unités regroupées dans les cinq dimensions. Pour l'analyse de l'information, nous utilisons un sens horizontal (les dimensions) et un sens vertical (les sous-catégories). Par rapport aux dimensions, « *l'administration* » est la plus nombreuse avec seize unités regroupées (42,1% du total d'unités regroupées dans le tableau), suivie de la dimension « *le sportif* » (huit unités regroupées), « *des autres* » (sept unités regroupées), « *le social* » (cinq unités regroupées) et en dernière place « *l'académique* » (avec deux unités dans tout le regroupement). Par rapport aux sous-catégories, la plus nombreuse est « **avantages généraux** » (treize unités regroupées), suivie des sous-catégories « **avantages de Bogotá** » et « **l'idéal** » (neuf unités regroupées) et en dernière place « **avantages institutionnels** » (sept unités regroupées).

Nous voulons illustrer d'une manière plus didactique le croisement des dimensions avec les sous-catégories et la taille de chaque dimension. Voici l'illustration à travers la figure suivante.

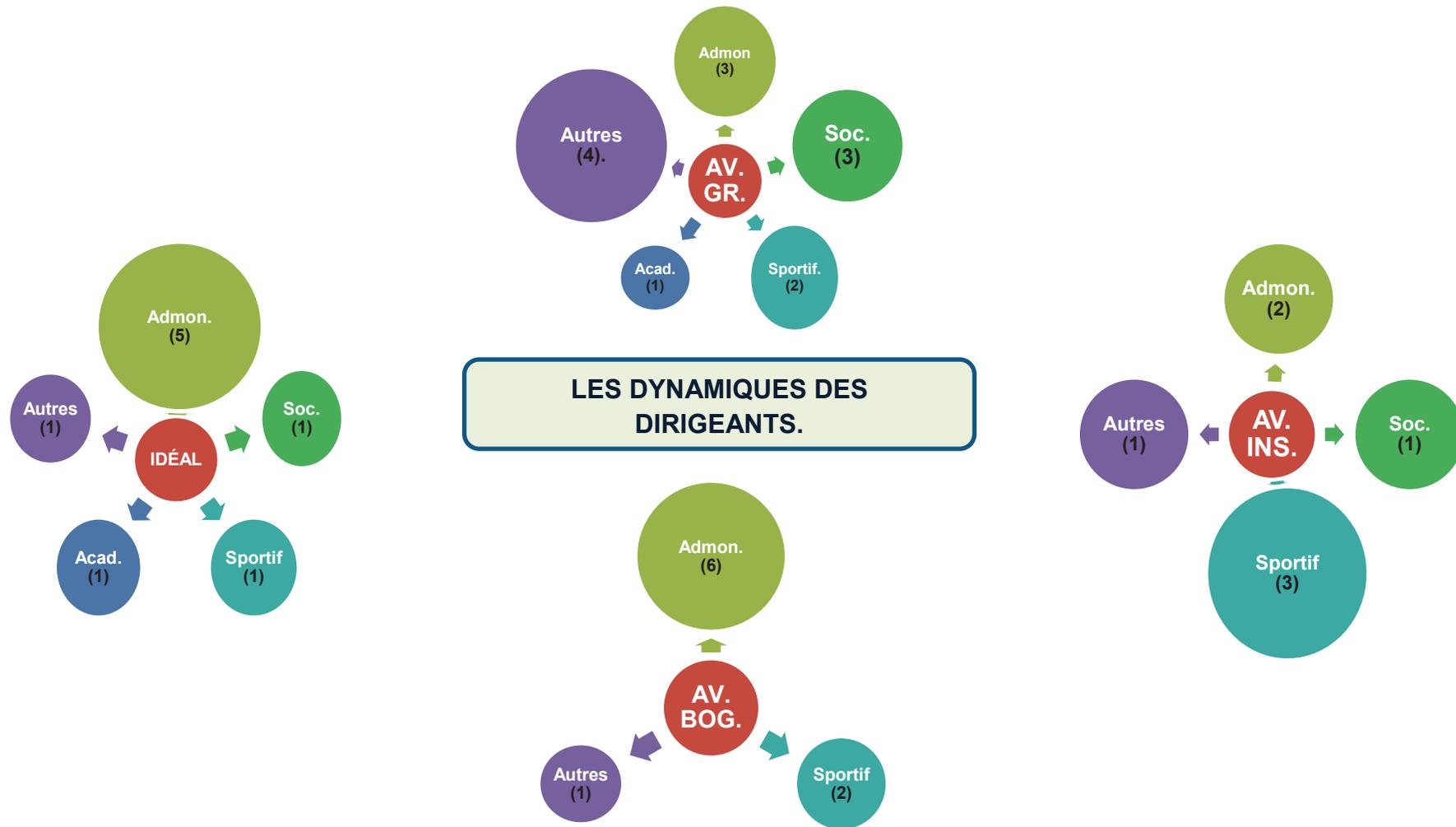


Figure 56. Sous-catégories et dimensions des dynamiques des dirigeants.

La structure de cette figure montre la catégorie « **les dynamiques des dirigeants** » comme axe central. Autour de cet axe sont placées les sous-catégories avec leurs dimensions et leur nombre d'unités citées. Nous pouvons observer que la sous-catégorie « **avantages généraux (AV.GR.)** » est la plus nombreuse (treize unités en total), et qu'elle a toutes les cinq dimensions. La dimension « *autres* » est la plus importante (quatre unités). Suivent les dimensions « *l'administration* » et « *le social* » (trois unités), la dimension « *le sportif* » (deux unités) et « *l'académique* » (une unité).

La sous-catégorie « **avantages des institutions (AV. INS.)** » présente quatre dimensions et neuf unités citées en total. La dimension « *sportif* » est la plus nombreuse (trois unités) et les autres trois dimensions avec deux unités chaque une. La dimension « *académique* » n'existe pas dans cette sous-catégorie.

Dans la sous-catégorie « **avantages de Bogotá** », il n'y a que trois dimensions, la plus citée étant « *l'administration* » avec six unités. Plus viennent la dimension « *le sportif* » citée deux fois et la dimension « *autres* » avec une citation. La dimension « *sociale* » et la dimension « *académique* » n'ont pas d'unités regroupées.

La sous-catégorie « **l'idéal** » présente les cinq dimensions et un total de dix unités regroupées. La dimension « *administration* » présente six unités regroupées, et les autres quatre dimensions avec une unité chacune. Il est important de souligner que les dirigeants ne font pas des citations par rapport à la dimension « *académique* » ; par contre ils proposent des liaisons avec les universités pour suivre des formations pour leurs équipes de travail.

En résumé, des 38 unités regroupées dans les cinq dimensions, la dimension « *administration* » avec ses seize unités regroupées représente 42% de cette nouvelle classification. Suit la dimension « *le sportif* » avec huit unités regroupées en représentant le 21%, la dimension « *autres* » avec sept unités représente le 18%, la dimension « *sociale* » avec six unités (15%) et la dimension « *académique* » avec deux unités (4%). Cette figure nous montre que la dimension « *l'administration* » est toujours la plus nombreuse, ce qui est à notre avis logique, car ce sont les avis des dirigeants. Et malheureusement, la dimension « *académique* » est la plus faible de toute cette catégorie.

Rappelons que nous avons obtenu 38 unités regroupées dans cette catégorie « dynamiques des dirigeants » en partant de 88 unités au départ.

Le tableau suivant va nous montrer la deuxième catégorie « *Dynamiques des sportifs* » avec ses quatre sous-catégories : « *avantages généraux* », « *avantages de l'institution* », « *avantages de Bogotá* » et la différence qui existe entre Bogotá et les autres deux ligues de notre travail de recherche.

7.3.3 DYNAMIQUES / SPORTIFS.

✓ Les sous-catégories.

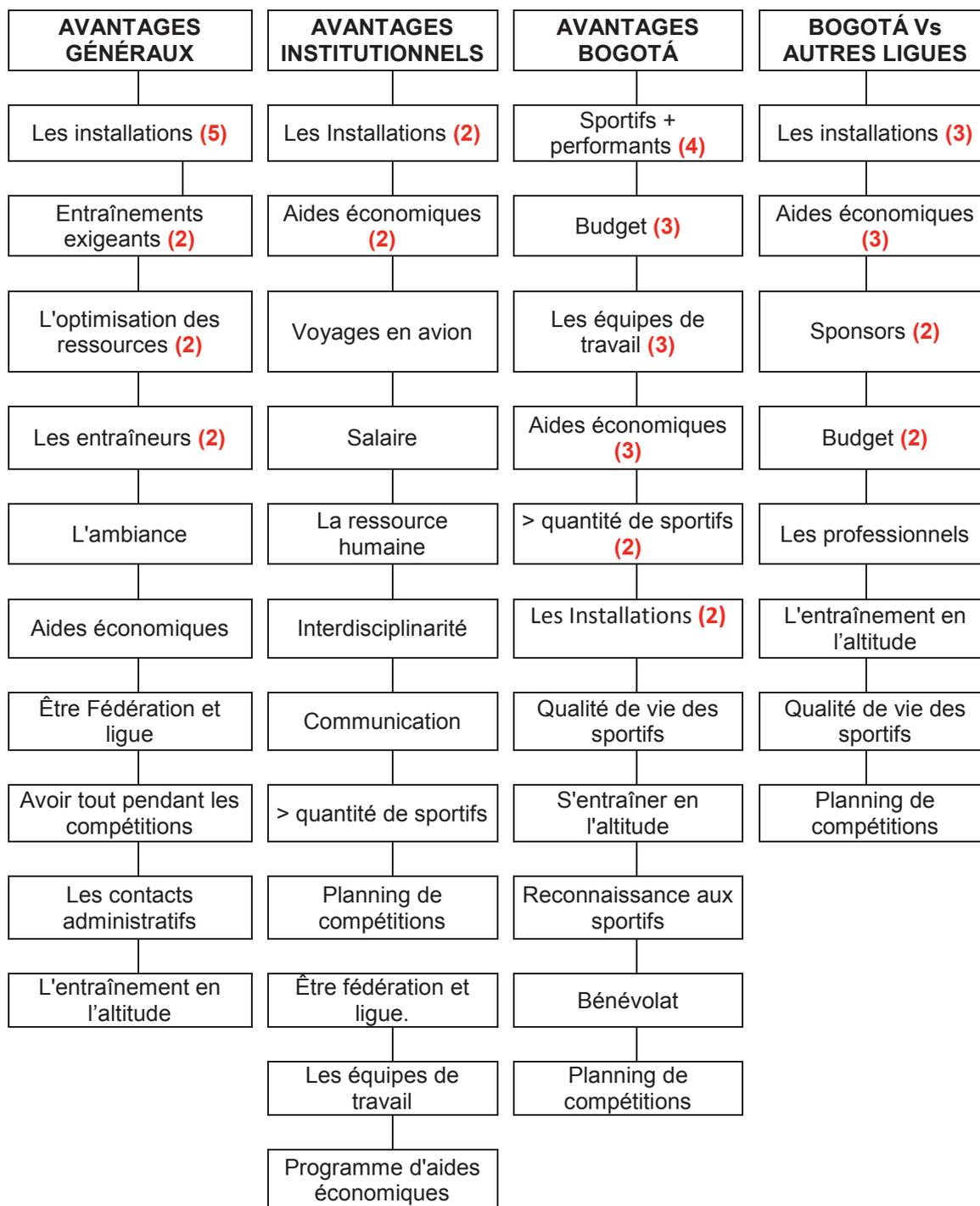


Tableau 575. Catégorie et sous-catégories des dynamiques des sportifs.

Cette catégorie « **dynamiques des sportifs** » présente un total de 67 unités citées dans les quatre sous-catégories. La sous-catégorie « **les avantages généraux** » a un total de dix-sept unités (25,3% de la catégorie). L'unité la plus citée a été « les installations » (cinq unités) ; les unités « entraînements exigeants », « l'optimisation des ressources » et « les entraîneurs » (deux unités). Et les autres six unités sont citées une fois.

En conclusion, nous pouvons affirmer que pour les sportifs les avantages généraux de leur pratique sportive et de leur qualité dans la préparation tournent autour des installations et de l'entraînement.

La deuxième sous-catégorie « **avantages de l'institution** » présente un total de quatorze unités citées (20,8% de toute la catégorie). Les unités « les installations » et les « aides économiques » sont citées deux fois. Et les autres dix unités restantes ne sont citées qu'une fois. Les sous-catégories « les installations » et « aides économiques » sont les plus citées.

La troisième sous-catégorie « **avantages de Bogotá** » présente un total de 22 unités citées (32,8% de la catégorie). Pour les sportifs interviewés, les principaux avantages de Bogotá dans son système sportif sont les « sportifs les plus performants » cités quatre fois. Suivent les unités « le budget », « les équipes de travail » et les « aides économiques » (trois citations chacune), les unités « majeure quantité de sportifs » et « les installations » avec deux citations. Il y a d'autres cinq unités citées une fois.

La quatrième sous-catégorie est « **Bogotá Vs les autres ligues** » avec quatorze unités en total (20,8% de toute la catégorie). Les unités les plus citées sont « les installations » et « les aides économiques » (trois citations), suivies des unités « sponsors » et « le budget » (deux citations) et les autres unités citées une fois.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la différence de Bogotá par rapport aux autres ligues du pays est représentée par les ressources (les installations, le budget, les sponsors et la grande quantité de sportifs handicapés qui a la capitale du pays).

Le tableau suivant, montre le regroupement des unités par dimension et par sous-catégorie. La structure utilisée est la même que pour présenter les dynamiques des dirigeants.

7.3.4 LES DYNAMIQUES / SPORTIFS. Les dimensions.

DIMENSION	AVANTAGES GÉNÉRAUX	AVANTAGES INSTITUTIONNELS	AVANTAGES BOGOTÁ	L'IDÉAL
L'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Les contacts. • L'optimisation des ressources. • Les aides économiques. • Être fédération et ligue au même temps. • Avoir tout pendant les championnats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les aides économiques. • Les salaires. • La planification des saisons. • Être fédération et ligue au même temps. • Les équipes de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes de travail. • Le budget. • Les aides économiques. • La reconnaissance des sportifs. • Le bénévolat. • La planification des saisons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un budget plus important. • Changement des dirigeants. • Avoir équité et égalité. • Avoir sécurité sociale. • Avoir fédérations par disciplines sportives. • Planifier les saisons.
Le social		<ul style="list-style-type: none"> • La ressource humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de vie des sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le sport comme un moyen de vie. • Le sport comme un moyen d'insertion sociale. • Avoir du sport pour tous.
Le sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Les entraînements exigeants. • Les installations sportives. • Les entraîneurs. • S'entraîner dans l'altitude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations sportives. • Plus quantité de sportifs que les autres ligues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir les sportifs les plus performants. • S'entraîner dans l'altitude. • La quantité de sportifs. • Les installations sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir plus de compétitions. • Améliorer la préparation. • S'entraîner à l'étranger. • Être que sportif. • Avoir des entraînements personnalisés.
L'académique				
Des autres	<ul style="list-style-type: none"> • L'ambiance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les voyages en avion. • Interdisciplinarité. • La communication. 		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une pension de retraite.

Tableau 586. Dimensions des dynamiques des sportifs.

Ce tableau présente un total de 47 unités regroupées dans les cinq dimensions et quatre sous-catégories. La dimension « *l'administration* » présente un total de 22 unités regroupées (46,8% de la catégorie). Leur croisement avec les sous-catégories « **avantages générales** » et « **avantages institutionnels** » présentent cinq unités regroupées. Et avec les sous-catégories, « **avantages de Bogotá** » et « **l'idéal** », présentent six unités regroupées chacune.

La dimension « *le social* » présente cinq unités regroupées. Leur croisement avec les sous-catégories « **avantages institutionnels** » et « **avantages de Bogotá** » présentent une unité citée. La sous-catégorie « **l'idéal** » présente trois unités citées. Et la sous-catégorie « **avantages générales** » n'a pas d'unité citée.

La troisième dimension « *le sportif* » présente un total de quinze unités regroupées (31,9% de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **avantages institutionnels** » présente deux unités regroupées. Les sous-catégories « **avantages générales** » et « **avantages de Bogotá** » ont quatre unités regroupées. Et la sous-catégorie « **l'idéal** » présente cinq unités regroupées.

La dernière dimension « *des autres* » présente un total de cinq unités regroupées dans les quatre sous-catégories (10,6% de la catégorie). Le croisement avec les sous-catégories « **avantages générales** » et « **l'idéal** » ne présente qu'une seule unité citée. La sous-catégorie « **avantages institutionnels** » présente trois unités regroupées. Et par rapport à la sous-catégorie « **avantages de Bogotá** », il n'y a aucune unité citée.

Il existe une autre manière de regarder ce tableau : nous pouvons quantifier les unités citées par chaque sous-catégorie. Pour exemple, la sous-catégorie « **avantages généraux** » a au total dix unités regroupées (21,2% de la catégorie). La sous-catégorie « **avantages institutionnels** » présente onze unités regroupées (23,4% de la catégorie). La sous-catégorie « **avantages de Bogotá** » présente onze unités regroupées (23,4% de la catégorie) et la sous-catégorie « **l'idéal** » avec quinze unités regroupées (le 31,9% restant). Nous concluons qu'il existe ici des aspects pour améliorer les processus sportifs ; car cette dernière sous-catégorie est la plus nombreuse de toute la catégorie.

En résumé, ce tableau ci-dessus peut être analysé dans le sens horizontal (les dimensions) et dans le sens vertical (les sous-catégories). Par rapport aux dimensions, « *l'administration* » est la plus nombreuse, suivie de « *le sportif* », après les dimensions « *le social* » et « *autres* » et « *l'académique* » comme la moins citée. Par rapport aux sous-catégories, la plus nombreuse est « **L'idéal** », suivie des « **avantages institutionnels** » et « **avantages de Bogotá** » et « **avantages générales** » la moins citée.

La figure suivante illustre les quatre sous-catégories avec leurs dimensions et le nombre d'unités regroupées dans chacune.

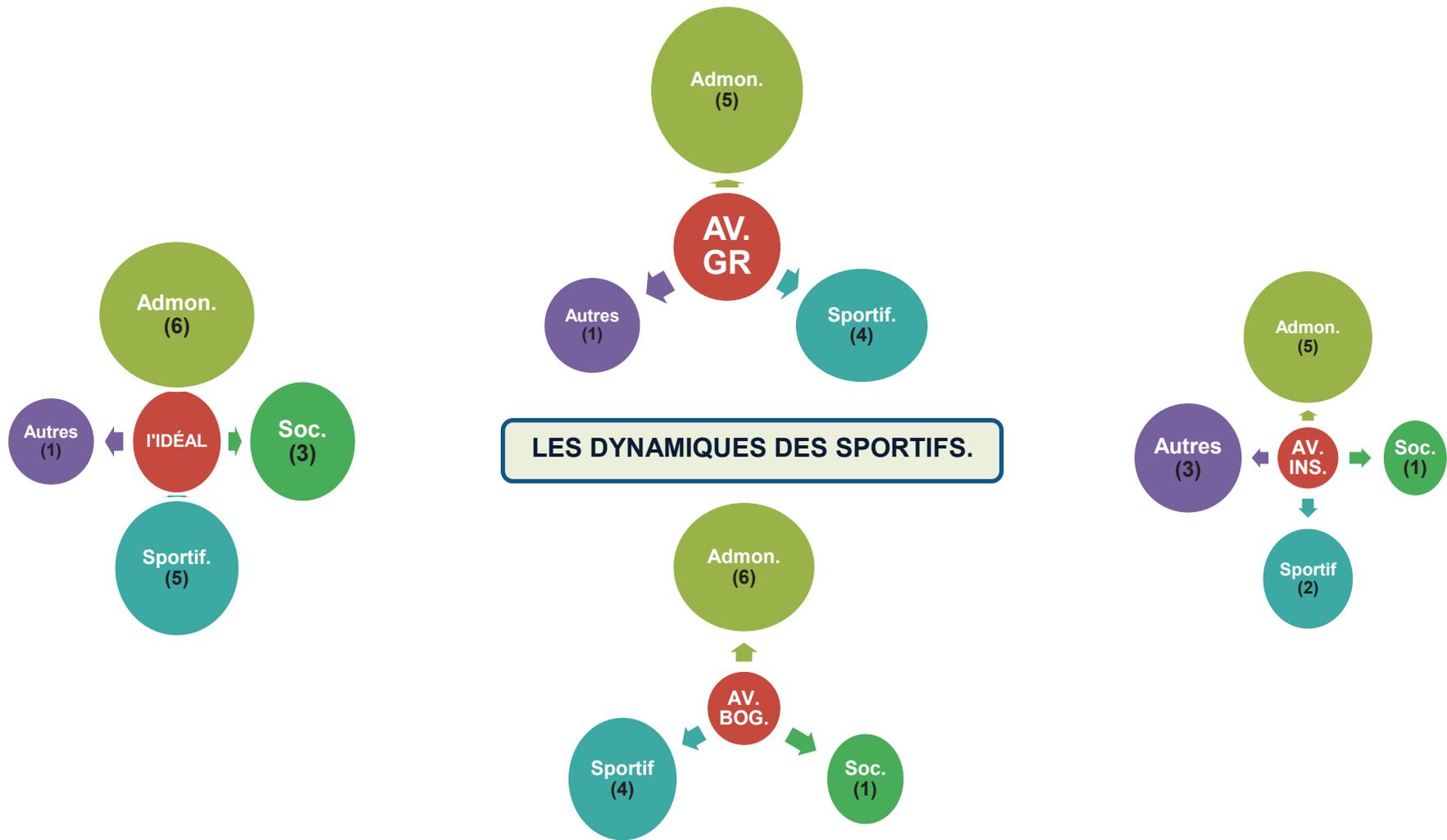


Figure 713. Dimensions et nombre de citations des dynamiques des sportifs.

La catégorie « **les dynamiques des sportifs** » présente les quatre sous-catégories avec leurs dimensions. La sous-catégorie « **avantages généraux (AV. GR.)** » présente au total dix unités regroupées sur trois des cinq dimensions. Les dimensions « *le sociale* » et « *l'académique* » n'existent pas. La sous-catégorie « **avantages institutionnels (AV. INS.)** » présente onze unités regroupées en quatre dimensions. La dimension « *académique* » n'existe pas non plus. La sous-catégorie « **avantages de Bogotá (AV. BOG.)** » présente onze unités regroupées en trois des cinq dimensions. Les dimensions « *académique* » et « *des autres* » n'ont pas d'unités regroupées. Et la sous-catégorie « **l'idéal** » est la plus nombreuse avec quinze unités regroupées.

Le tableau suivant montre les résistances du développement du sport pour les personnes handicapées de Colombie. Cette catégorie est nommée « **résistances des dirigeants** ».

7.3.5 RÉSISTANCES / DIRIGEANTS.

✓ Les sous-catégories.

FREINS GÉNÉRAUX	LES CAUSES	FREINS DES JEUX PARANATIONAUX
Budget (9)	L'improvisation (2)	Il n'existe pas de professionnels pour développer les classements nationaux (3)
Les dirigeants (9)	Le sport n'est pas conçu comme un moyen de vivre (2)	L'improvisation (2)
Le système sportif est faible (4)	L'administration est faible (2)	Terrains sportifs non adaptés aux handicaps
Les installations non adaptés aux handicaps (3)	Pas de reconnaissance du processus sportif pour les handicapés (2)	Budget faible
Des outils vieux (3)	Budget faible (2)	Ne pas connaître les handicaps.
Isolés des universités (3)	Pas de processus de formation	Désarticulation entre les fédérations et l'administration des jeux
La formation sportive de base (3)	Peur de l'intervention des autres professionnels	Pas de directeur pour jeux paranationaux
Un entraîneur X plusieurs disciplines sportives (3)	Salaire des entraîneurs faible	Pas des processus sportifs
Développement personnel des sportifs faible (2)	N'existe pas la recherche	Rivalité entre les fédérations
N'existent des classeurs nationaux (2)	N'existe l'éducation pour tous les sportifs handicapés	Le niveau sportif est faible
L'improvisation (2)	N'existe liaison avec l'entreprise privée	Les tenues pour les compétitions ne sont pas adéquates
Liaisons avec l'entreprise privée (2)	L'empirisme.	Pas de liaison entre les deux systèmes sportifs
Contrats de travail faibles (2)	Déviations des ressources	

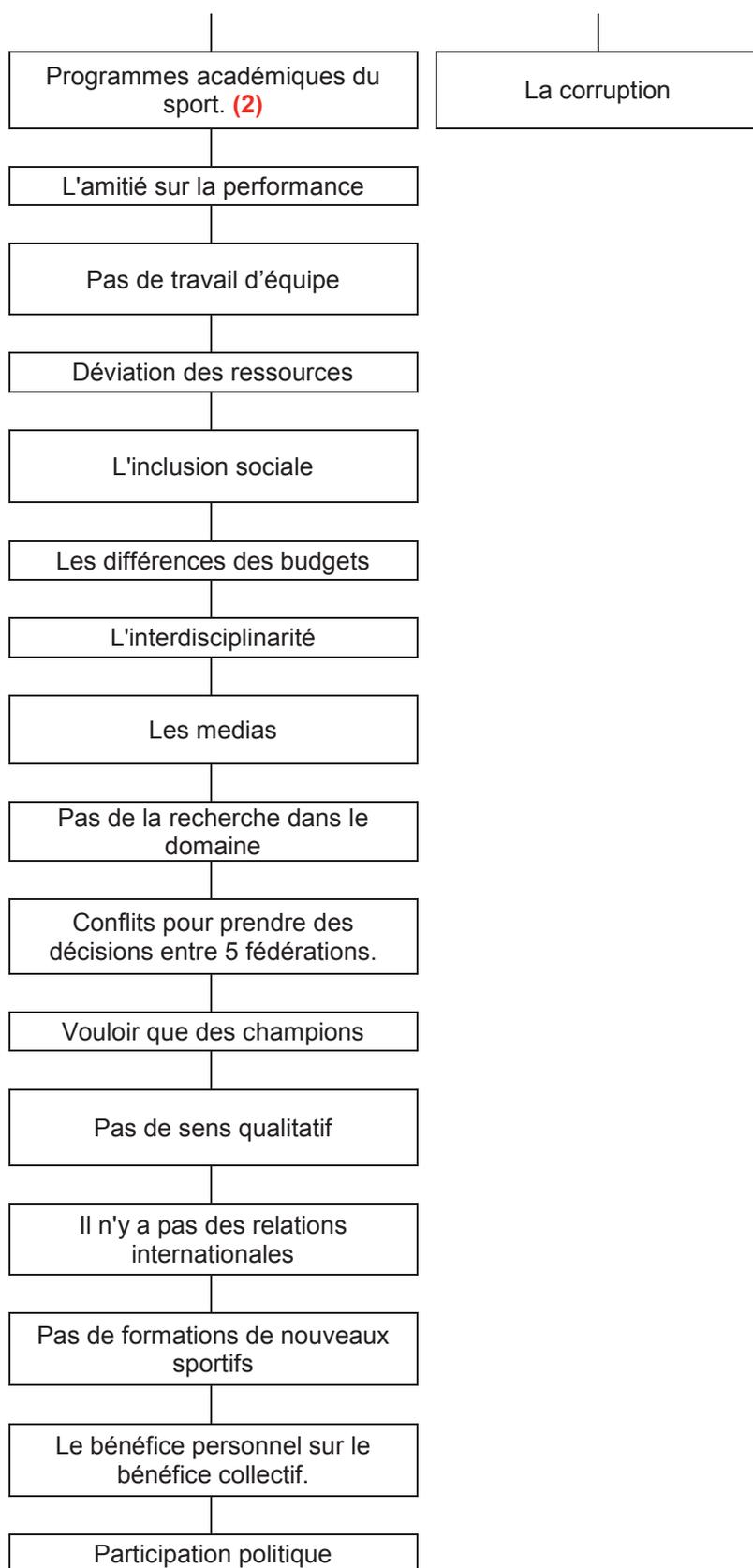


Tableau 597. Catégories et sous-catégories des résistances des dirigeants.

Dans la catégorie « **résistances des dirigeants** » il y a trois sous- catégories : « **freins généraux** », « **les causes** » et « **les freins des jeux paranationaux** ». Il y a un total 98 unités citées.

La sous-catégorie « **Freins généraux** » présente en total 64 unités (65,3% de toute la catégorie). Les unités « le budget » et « les dirigeants » sont citées neuf fois chacune, suivies avec quatre citations par unité « le système sportif est faible ». Suivent les unités « des vieux outils », « isolés des universités », « il n'existe pas de formation sportive de base » et « un entraîneur pour plusieurs disciplines sportives » avec trois citations chacune. Suivent les unités « le développement personnel des sportifs est faible », « il n'y pas de professionnels pour développer les classements nationaux », « l'improvisation », « liaison faible avec l'entreprise privée », « contrats de travail faibles » et « pas des programmes de sport adapté dans les universités » sont citées deux fois chaque une.

Après, on trouve quinze unités citées une fois. Soulignons par exemple « le conflit administratif entre les cinq fédérations », « pas de travail d'équipe » et « les déviations des ressources ». Ce sont des aspects qui ne permettent pas de développer les processus personnels, administratifs et sportifs des handicapés dans la région centrale du pays.

Par rapport aux « **causes** » des ces freins, sont citées 19 unités au total (19,3% de la catégorie). Les unités : « l'improvisation », « pas une conception du sport comme moyen de vie », « l'administration est faible », « pas de reconnaissance des processus » et « le budget est faible » sont citées deux fois. Il y a neuf unités citées ; dont : « pas de processus de formation sportive ni académique », « pas de projet de recherche », « l'empirisme » et « la corruption ».

Dans la troisième sous-catégorie (« **freins des jeux paranationaux** ») nous trouvons un total de quinze unités citées (15,3% de la catégorie). L'unité la plus citée est « pas de professionnels pour développer les classements nationaux » avec trois citations, suivie de « l'improvisation » avec deux citations. Et les autres onze unités sont citées une fois. Nous voulons souligner la « désarticulation entre les fédérations et l'administration des jeux », « la non existence d'un directeur spécifique pour les jeux paranationaux » et « la non

liaison entre les systèmes sportifs : valides et handicapés». Ce sont les résistances les plus marquées qui ont eu lieu pendant les derniers jeux paranationaux à Cali (2008).

Le tableau suivant montre le regroupement des unités dans les dimensions et dans les sous-catégories. À travers de ce tableau nous aurons une autre vision des résistances et des freins du développement du sport pour les handicapés en Colombie.

7.3.6 LES RÉSISTANCES DIRIGEANTS. Les dimensions.

DIMENSION	FREINS GÉNÉRAUX	LES CAUSES	FREINS DES JEUX PARANATIONAUX
L'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Les contrats de travail des entraîneurs. • Il n'existe pas de professionnels pour développer les classements nationaux. • l'improvisation. • Le budget et le système sportifs sont faibles. • Le travail d'équipe. • Isolés de l'entreprise privée. • Déviation des ressources. • Isolés des medias. • Ne vouloir que des champions. • Il n'existe pas des liaisons sportives au niveau international. • Le bénéfice personnel sur le bénéfice collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'improvisation. • pas de liaisons avec l'entreprise privée. • L'administration faible. • Le salaire des entraîneurs. • Le budget. • L'empirisme. • La déviation des ressources. • La corruption. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de professionnels pour développer les classements nationaux. • L'improvisation. • Le budget est faible. • Désarticulation entre les fédérations. • pas d'un directeur spécifique pour des jeux paranationaux. • Les deux systèmes sont isolés.
Le social	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement personnel des sportifs est faible. • L'inclusion sociale. • La participation des politiciens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le sport n'est pas un moyen d'inclusion sociale. • La reconnaissance. 	
Le sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations sportives. • La formation sportive. • La quantité d'entraîneurs. • La rénovation de sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation sportive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations sportives. • Ne pas avoir des processus sportifs à long terme. • Le niveau sportif est faible.
L'académique	<ul style="list-style-type: none"> • Isolés des universités. • N'avoir pas de programmes académiques du sport adapté. • Ne pas avoir de la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas avoir de programme académique pour les pour tous les sportifs handicapés. • Ne pas avoir de la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ignorer les caractéristiques personnelles et sociales des handicaps.
Des autres	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des vieux outils d'entraînement. • Ne pas avoir un sens qualitatif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peur des autres professions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les tenues sportives.

Tableau 608. Dimensions des résistances des dirigeants.

Dans le tableau 33 il y avait un total de 98 unités citées. Grâce au regroupement des unités, nous trouvons un total de 53 unités dans les cinq dimensions.

La dimension (« *l'administration* ») présente un total de 29 unités regroupées (69% de toute la catégorie). Par croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** », nous trouvons quinze unités regroupées. Les plus importantes à souligner sont « l'improvisation », « ne vouloir que des champions » et « l'intérêt personnel sur le collectif ». Le croisement avec la sous-catégorie « **les causes** », présente un total de huit unités regroupées, et les principales unités regroupées sont « l'administration est faible », « la déviation des ressources » et « ne pas être liées avec l'entreprise privée ». Et par croisement avec la sous-catégorie « **freins des jeux paranationaux** », nous trouvons un total de six unités regroupées, où les plus importantes à souligner étaient « l'improvisation », « la désarticulation entre les deux systèmes sportifs », « ne pas avoir un directeur des jeux paranationaux » et « ne pas avoir des professionnels pour développer les classements nationaux ».

La dimension (« *le social* ») présente un total de cinq unités regroupées dans tout le tableau (11,9% de toute la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **les freins généraux** » a un total de trois unités. Le plus important à souligner est la « faiblesse du développement personnel des sportifs » et comme conséquence « le système d'inclusion sociale est faible ». Par rapport aux « **causes** », on trouve deux unités citées « pas de reconnaissance de la société » et du coup « le sport n'est pas un moyen d'inclusion sociale pour les personnes handicapées ». Et par rapport aux « **freins des jeux nationaux** » ce croisement n'a pas d'unité regroupée.

La troisième dimension (« *le sportif* ») présente un total de huit unités regroupées (19% de toute la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** » présente quatre unités regroupées. Les unités « la formation sportive », « la rénovation de sportifs », « la qualité des installations » et « la quantité d'entraîneurs » sont les aspects les plus remarquables. Le croisement avec les « **les causes** » présente « la formation sportive » comme l'unique unité citée. Et le croisement avec la sous-catégorie « **freins des jeux**

paranationaux » présente trois unités regroupées : « les installations sportives ne sont pas adaptées aux handicaps » et « n'avoir pas des processus sportifs » ont comme conséquence « une performance sportive faible ».

La quatrième dimension (« *l'académique* ») présente un total de six unités regroupées (14,2% du total de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** » présente trois unités regroupées, dont « l'isolement entre le sport paralympique et les universités » ce qui ne permet pas de développer des projets académiques, ni de la recherche entre ces deux systèmes. Dans le croisement avec la sous-catégorie « **les causes** », les dirigeants soulignent comme causes principales « ne pas avoir l'accès aux formations académiques pour tous » « ne pas avoir un plan pour faire la recherche ». Et le croisement avec la sous-catégorie « **freins des jeux paranationaux** » présente une seule unité, « ignorance des caractéristiques des handicaps et la manière de gérer les différentes disciplines sportives ».

La dernière dimension (« *des autres* ») présente un total de cinq unités regroupées dans les trois sous-catégories (11,8% du total de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** » regroupe trois unités, les plus importantes à souligner étaient « entraînements avec des outils vieux » et « l'amitié sur la performance des sportifs ».

D'ailleurs, si nous regardons le tableau par rapport aux sous-catégories (les colonnes), nous trouvons que la plus importante est « **freins généraux** » avec 28 unités regroupées dans les cinq croisements (52,8% de toute la catégorie), suivie des « **causes** » avec quatorze unités regroupées (26,4%) et les « **freins des jeux paranationaux** » avec onze unités regroupées (20,7%).

En résumé, nous pouvons dire que dans le sens horizontal (les dimensions) « *l'administration* » est la plus conséquente, suivie de « *le sportif* », de « *l'académique* » et des dernières dimensions « *le social* » et « *des autres* ». Et dans le sens vertical (les sous-catégories), la plus nombreuse est « **freins généraux** », suivie de « **les causes** » et après « **freins des jeux paranationaux** ».

La figure ci-après illustre la catégorie « **les résistances des dirigeants** » avec ses trois sous-catégories avec les dimensions.

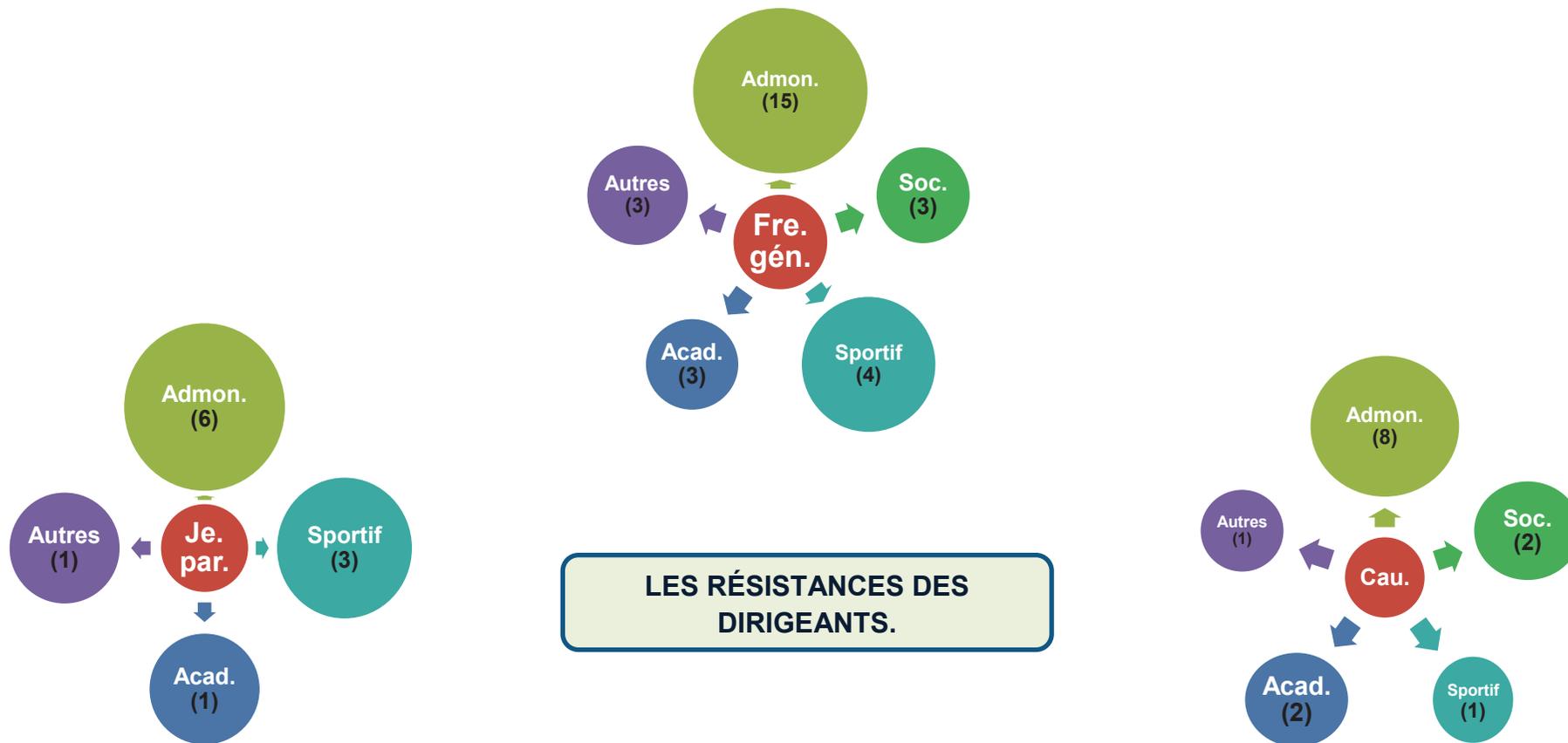


Figure 724. Sous-catégories et dimensions des résistances des dirigeants.

La sous-catégorie « **Freins généraux (Fré.gén.)** » montre les cinq dimensions avec 28 unités regroupées. La dimension « *l'administration* » est la plus nombreuse avec quinze unités citées, suivie de la sous-catégorie « *le sportif* » avec quatre citations et les sous-catégories « *social* », « *académique* » et « *autres* » avec trois unités chacune.

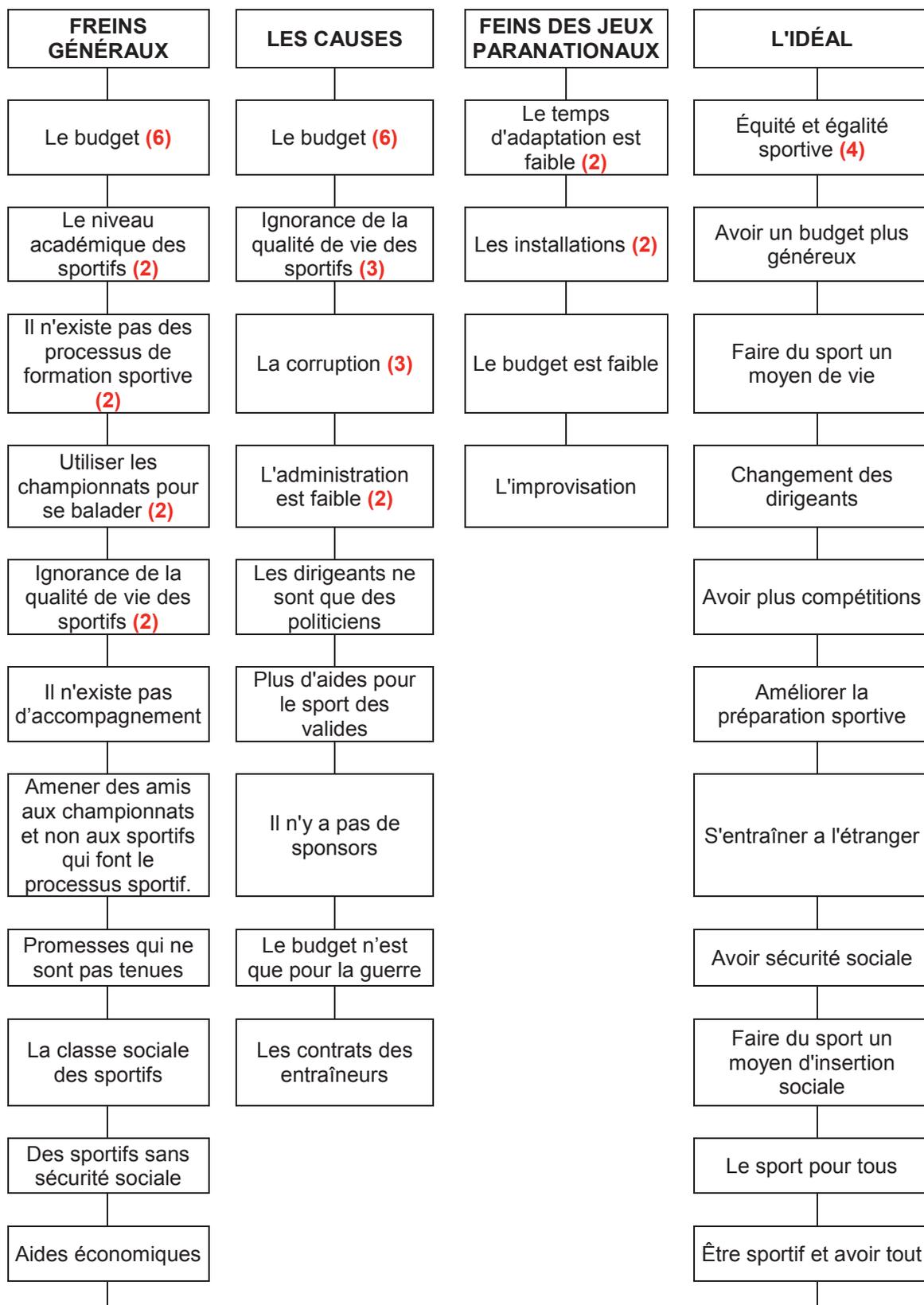
Par rapport à la sous-catégorie « **Causes (Cau)** » il y a un total de quinze unités regroupées dans les cinq dimensions. On trouve que toujours la dimension « *l'administration* » est la plus nombreuse avec huit unités citées, suivie des dimensions « *social* » et « *académique* » avec deux unités. Et les dimensions « *sportif* » et « *autres* » avec une unité chaque une.

Et la dernière sous-catégorie est « **freins des jeux paranationaux (je.par)** » avec un total d'onze unités regroupées en quatre dimensions. La dimension « *l'administration* » est la plus nombreuse avec six unités, suivie de la dimension « *le sportif* » avec trois unités et les dimensions « *l'académique* » et « *des autres* » avec une seule unité. Il faut souligner que la dimension « *social* » n'existe pas dans cette sous-catégorie, car elle n'a pas d'unités citées.

D'autre part, le tableau suivant montre les résistances des sportifs.

7.3.7 RÉSISTANCES / SPORTIFS.

✓ Les sous-catégories.



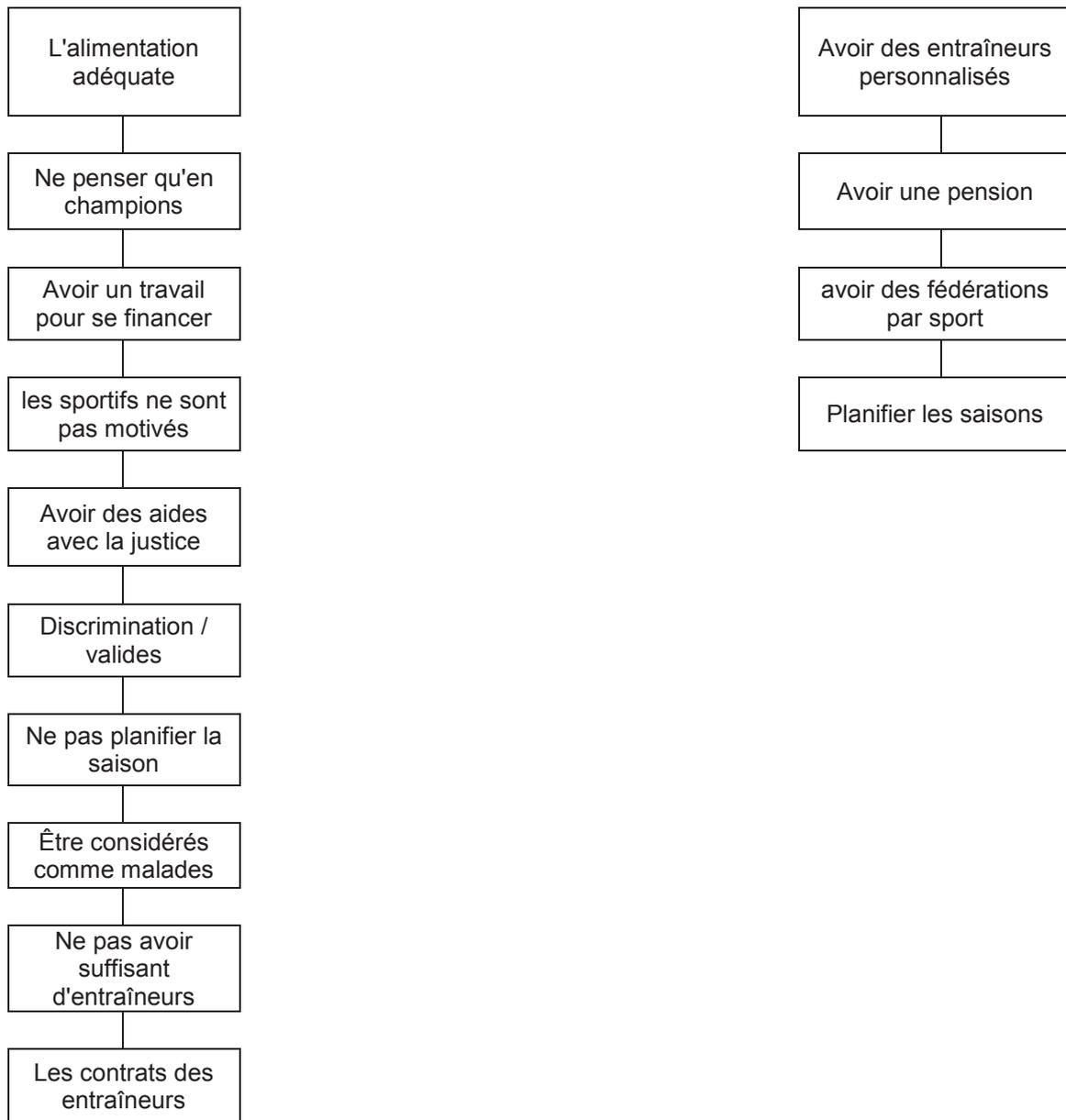


Tableau 2961. Catégorie et sous-catégories des résistances des sportifs.

Ce tableau représente la catégorie « **résistances des sportifs** » avec un total de 72 unités regroupées avec quatre sous-catégories : « **Freins généraux** », « **Causes** », « **Freins des jeux paranationaux** » et « **L'idéal** ». La sous-catégorie « **freins généraux** » présente un total de 30 unités citées pour les sportifs (41,6% du total de la catégorie). L'unité « le budget » est la plus importante avec six citations, suivie des unités « le niveau académique des sportifs est faible », « il n'existe pas de processus de formation sportive », « utiliser les championnats pour se balader » et « ignorer la qualité de vie des sportifs », chacune avec deux citations. Nous avons seize unités citées une fois. En résumé, pour les sportifs « le budget » est l'unité la plus nombreuse, suivie des unités « le niveau académique est faible » et « il n'existe pas de processus de formation sportive pour la reconstruction des sportifs ».

D'autre côté nous trouvons, la sous-catégorie « **les causes** » avec 19 unités citées (26,3% de toute la catégorie). L'unité « le budget », avec six citations, est la plus nombreuse, suivie des unités « ignorer la qualité de vie des sportifs » et « la corruption » avec trois citations, suivies de « l'administration est faible » avec deux citations, et cinq unités citées une fois.

La troisième sous-catégorie (« **freins des jeux paranationaux** ») présente six unités citées (8,3% de toute la catégorie). Les unités « le temps d'adaptation » et « les installations » sont citées deux fois. Et « le budget » et « l'improvisation » sont citées une fois. Pour les sportifs, « le temps pour s'adapter au climat et aux installations sportives n'est pas suffisant ». De même, les sportifs soulignent que les installations sportives des derniers jeux paranationaux n'avaient pas les conditions adéquates, ni les caractéristiques pour la pratique du sport paralympique.

La dernière sous-catégorie (« **l'idéal** ») présente un total de 18 unités (25% restant de la catégorie). L'unité la plus citée est « équité et égalité sportive » avec quatre citations. C'est-à-dire que les sportifs souhaitent avoir les mêmes possibilités et chances que des sportifs valides. En Colombie, le système sportif pour les valides présente des meilleures conditions économiques, de préparation et de performance que pour les handicapés. Mais cela sensible être une règle dans nombreux pays, malgré des progrès évident. Nous pouvons en

vérifier avec l'entretien de MI11AMBOLI (un de nos acteurs) «... professeur, nous devons réserver la piscine toutes les semaines. Par contre les nageurs valides ne sont pas obligés de la réserver. Eux entrent toutes les fois qu'ils veulent sans payer....on n'a pas les mêmes possibilités, ni les mêmes garanties. Nous sommes des sportifs aussi ... ».

Les autres quatorze unités sont citées une fois chacune. Nous voulons souligner trois unités citées : « faire du sport un moyen de vie », « le sport comme moyen d'inclusion sociale » et « avoir la sécurité sociale ». Par rapport à ces citations, nous pouvons affirmer qu'en Colombie, être sportif n'assure pas une qualité de vie adéquate pour les handicapés. Et que ces aspects cités ne sont que des désirs de quelques handicapés pour leur développement personnel et sportif.

D'ailleurs, le tableau suivant montre les unités regroupées dans les cinq dimensions et les trois sous-catégories.

7.3.8 LES RÉSISTANCES SPORTIFS. Les dimensions.

DIMENSION	FREINS GÉNÉRAUX	LES CAUSES	FREINS DES JEUX PARANATIONAUX
L'administration	<ul style="list-style-type: none"> • équilibre dans les aides économiques. • L'accompagnement. • Le budget. • Penser seulement qu'en avoir des champions. • Discrimination par rapport aux sportifs valides. • La planification des saisons. • Les contrats des entraîneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'administration est faible. • Avoir dirigeants politiques. • Le budget. • La corruption. • Plus d'aides pour les valides. • Ne pas avoir de sponsors. • Avoir du budget que pour la guerre. • Les contrats des entraîneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget. • L'improvisation.
Le social	<ul style="list-style-type: none"> • La classe sociale des sportifs. • La sécurité sociale des sportifs. • L'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ignorer la qualité de vie des sportifs. 	
Le sportif	<ul style="list-style-type: none"> • La formation sportive. • La motivation pour être sportif. • La quantité d'entraîneurs. 		<ul style="list-style-type: none"> • Le temps d'adaptation au climat. • Les installations sportives.
L'académique	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau éducatif. 		
Des autres	<ul style="list-style-type: none"> • L'amitié sur la performance. • Que des promesses. • Être considérés comme malades. 		<ul style="list-style-type: none"> • Des dirigeants qui utilisent les championnats pour se balader.

Tableau 620. Dimensions des résistances des sportifs.

Ce nouveau tableau présente un total de 31 unités regroupées entre les dimensions et les sous-catégories. La dimension « *l'administration* » présente 17 unités (54,8% de la catégorie). Le croisement de cette dimension avec la sous-catégorie « **freins généraux** » montre sept unités regroupées. Les plus importantes à souligner sont « pas d'équilibre dans les aides économiques », « ne penser qu'à avoir des champions » et « être discriminés par le système sportif des valides ».

Le croisement avec la sous-catégorie « **les causes** » présente un total de huit unités regroupées : Les plus importantes à souligner sont « une administration faible », « le sport est géré par des politiciens », « la corruption » et « les valides ont plus d'aides économiques ».

Le croisement avec la sous-catégorie « **freins des jeux paranationaux** » donne deux unités regroupées : « le budget » et « l'improvisation ».

La dimension « *le social* » présente quatre unités regroupées (12,9% de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** » présente trois unités regroupées : « la classe sociale des sportifs », « ils n'ont pas la sécurité sociale » et « ils n'ont pas un emploi fixe ».

Le croisement avec la sous-catégorie « **freins des jeux paranationaux** » n'a aucune unité. Nous pouvons affirmer que les jeux paranationaux ne représentent pas une priorité pour le développement social des sportifs, ni pour faire connaître à la population l'existence du sport paralympique en Colombie.

La dimension « *le sportif* » présente un total de cinq unités regroupées (16,1% de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** » donne trois unités citées : « il n'existe pas de processus de formation sportive », « il n'existe pas de motivation pour être sportif » et « la quantité d'entraîneurs n'est pas suffisante pour les caractéristiques des disciplines sportives paralympiques ». Ces trois unités montrent que les conditions du système sportif pour les handicapés en Colombie ne sont pas une motivation pour le développement personnel des handicapés et pour leur formation sportive.

La dimension « *académique* » présente une seule unité citée (3,22% de la catégorie). Cette unité est présente dans le croisement avec la sous-catégorie

« **freins généraux** » : « le niveau éducatif ». Ça nous indique que la formation académique chez le sportif paralympique en Colombie est une résistance pour son développement personnel. Par rapport aux croisements de cette dimension avec les sous-catégories « **les causes** » et « **freins des jeux paranationaux** », nous ne trouvons pas d'unités regroupées. Malheureusement, cette dimension est très faible dans cette catégorie.

La dimension « *des autres* » montre quatre unités regroupées (12,9% de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **freins généraux** » présente trois unités: « l'amitié sur la performance », « que de promesses » et « être considérés comme des malades ».

Dans le croisement avec la sous-catégorie « **les causes** », nous ne trouvons pas d'unités regroupées. Et par rapport au croisement avec la sous-catégorie « **freins des jeux paranationaux** », il y a une seule unité citée : « quelques dirigeants utilisent les championnats nationaux ou internationaux que pour se balader ». Cette affirmation on peut la vérifier avec l'entretien de CO17CAFMLI « ...j'ai gagné une place pour la représenter mon pays dans coup de monde en Espagne ; après quelques jours je suis invité par un dirigeant de la fédération qui me dit : « **tu auras ton billet d'avion et toutes les aides pour la coupe du monde, mais tu y vas avec six autres personnes qui vont t'accompagner pendant le championnat....** ». À ce moment-là j'ai refusé ces conditions, car ces personnes, je ne les connaissais pas, c'était sûrement des dirigeants de la fédération qui voulaient se balader en Europe grâce à moi... ».

En résumé, des 72 unités citées dans le tableau 35, il n'existe pas dans ce nouveau classement que 31, du fait du regroupement des unités entre les dimensions et les sous-catégories. Nous faisons l'analyse horizontale (les dimensions) du tableau, et nous trouvons que la dimension la plus nombreuse est « *l'administration* » avec 54,8% de la catégorie, suivie de la dimension « *sportif* » avec 16,1%, suivie des dimensions « *le social* » et « *autres* » avec 12,9% et en dernière place la dimension « *l'académique* », qui ne représente que 3,2% restant. Avec l'analyse dans le sens vertical du tableau, nous disons que « **les freins généraux** » est la sous-catégorie la plus

nombreuse avec 54,8% de toute la catégorie, suivie des « **causes** » avec 29% et les « **freins des jeux paranationaux** » avec 16,1% restant.

La figure suivante illustre la catégorie « **les résistances des sportifs** ».



Figure 735. Sous-catégories et dimensions des résistances des sportifs.

Cette figure illustre les trois sous-catégories avec ses dimensions. Grosso modo on observe que des trois sous-catégories, seule « **freins généraux (Fre.gén)** » présente les cinq dimensions. La dimension « *l'administration* » est la plus nombreuse, suivie de « *des autres* », des dimensions « *le social* » et « *le sportif* » et enfin la dimension « *l'académique* » comme la moins nombreuse. La sous-catégorie « **les causes** » ne présente que deux dimensions seulement : « *l'administration* » avec huit citations et le « *social* » avec une. Et pour la sous-catégorie « **frein des jeux paranationaux (Je.par)** » deux dimensions sont présentes : « *l'administration* » et « *le sportif* » avec chacune deux unités regroupées.

En résumé, par rapport aux sportifs interviewés, « *l'administration* » est la résistance la plus importante pour le développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie, et la dimension « *académique* » est l'aspect le plus faible par rapport aux autres dimensions. Nous discuterons ce point plus loin, en chapitre 8 et en conclusion.

Au niveau général, nous voulons analyser les dynamiques et les résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie d'une manière quantitative. D'un total de 325 unités citées entre les dynamiques et les résistances, 155 d'elles correspondent aux dynamiques, contre 170 unités citées pour les résistances. Ça veut dire que les dynamiques représentent 47,6% de toute la catégorie et que les 52,4% restant correspondent aux résistances. Le « *poids* » des résistances est donc plus important que le poids des dynamiques. Comme l'indique la figure 38 (page 231) représentée par une balance et nommée « **relation entre les dynamiques et les résistances** ». Les résistances l'emportent légèrement sur les dynamiques.

Par ailleurs, le tableau suivant montre une catégorie qui est née pendant le processus des entretiens. Nous trouvons des aspects qui forcément ne sont pas des résistances du système sportif pour les handicapés en Colombie, mais qui d'une certaine manière, freinent le développement du sport paralympique colombien. Cette catégorie est nommée « **les besoins** ».

7.3.9 LES BESOINS.

✓ Les sous-catégories.

DIRIGEANTS	SPORTIFS
Avoir une formation académique pour tous (7)	Avoir des aides économiques (7)
Être lié avec les universités (5)	Être plus juste: équité et égalité (3)
Avoir un comité de recherche du CPC (5)	Avoir une formation académique dans les universités (2)
Avoir un budget plus important et des ressources économiques propres (3)	Avoir plus de compétitions (2)
Avoir de sponsors et construire entreprise à travers du sport (3)	Avoir toutes les conditions pour se préparer
Plus d'installations adéquates (2)	Avoir un salaire
Changement total des dirigeants	Avoir des entraînements personnalisés
Avoir des spécialistes du sport adapté	Création d'emploi par le sport
Avoir des jeux scolaires paranationaux	Avoir un processus pour mesurer la performance
Processus sérieux de formation sportive	
Caractérisation du sport paralympique national	
Le sport comme un moyen d'inclusion et de professionnalisation	
Lier les deux systèmes sportifs	
Certification des sportifs	
Avoir la technologie	
Avoir de professionnels pour développer les classements nationaux	
Être plus humains	

Tableau 631. Besoins. Dirigeants Vs Sportifs.

Ce tableau montre la catégorie « **les besoins** » avec ses deux sous-catégories « **dirigeants** » et « **sportifs** ». Il y a un total de 55 unités citées.

La sous-catégorie « **dirigeants** » présente un total de 36 unités citées (65,4% de toute la catégorie). L'unité la plus citée correspond à « avoir une formation académique pour tous » avec sept citations. Cela veut dire que les dirigeants sont conscients que la formation académique doit être un complément indispensable pour le développement personnel et professionnel des personnes. Et du coup, cet aspect-là améliore la qualité de vie des sportifs, des entraîneurs, des fonctionnaires, des dirigeants et de l'équipe interdisciplinaire. Suivent les unités « être lié aux universités » et « avoir un comité de recherche du CPC » avec cinq citations. Ça indique que les dirigeants sont intéressés pour mettre en place des projets de formation académique pour leurs équipes de travail, qu'ils montrent l'importance d'avoir des projets de recherche propres à leurs institutions. Ils ont également manifesté l'importance de la mise en scène de projets de recherche liés aux processus d'insertion et d'inclusion sociale par le sport.

Suivent les unités « avoir des sponsors et construire entreprise » et « avoir un budget plus haut » avec trois unités, ce qui est lié aux besoins d'avoir des ressources économiques plus importantes pour financier les projets et les processus de développement sportif.

Il y a onze autres unités, citées une fois chacune. Elles sont plutôt liées aux conditions de formation et de préparation des handicapés dans les différentes disciplines sportives : « certification sportive pour les sportifs », « le sport comme un moyen d'inclusion sociale » et « caractériser le sport et le sportif paralympique colombien ».

De l'autre côté, la sous-catégorie « **les sportifs** » présente un total de 19 unités citées (34,5% de la catégorie). L'unité la plus citée est « avoir des aides économiques » avec sept citations. L'aspect économique est un besoin du développement des projets sociaux et sportifs, selon les sportifs.

Suit l'unité « être plus juste : équité et égalité » avec trois citations. Les sportifs demandent à être considérés comme des sportifs égaux des sportifs valides, avec les mêmes conditions et avec égalité de chances et de prix.

Suivent les unités « avoir des formations académiques dans les universités » et « avoir plus de compétitions » avec deux citations chacune. Ce sont deux aspects qui font partie d'un côté du développement personnel et d'un autre du développement sportif des handicapés interviewés. Nous voyons très bien que ces résultats montrent un système faible par rapport à la formation académique chez les sportifs interviewés. Et nous sommes sûrs que la formation académique sera toujours un des compléments importants pour le développement personnel d'un sportif. D'ailleurs, pour avoir plus de compétitions, nous pouvons vérifier avec l'entretien de NE07SACULI « *...en Colombie, notre discipline sportive est peu reconnue et nous n'avons pas beaucoup de championnats nationaux. Pour ça, j'ai accepté l'invitation de jouer dans une équipe italienne pour y développer ma profession. Vraiment on a besoin d'avoir plus de compétitions nationales et à l'extérieur pour mesurer notre performance...* ».

Et restent cinq unités citées une fois chacune. Les plus importantes sont « avoir les conditions adéquates pour se bien préparer » et « être sportifs salariés ». Ces aspects sont des conditions de base pour bien se former, de préparer et s'entraîner dans le domaine sportif local, national ou international.

En résumé, nous pouvons affirmer que les besoins des sportifs tournent autour des ressources économiques (salaires et subventions) et des processus de formation, préparation et entraînement sportif. Les principales caractéristiques soulignées par les sportifs sont : égalité avec les sportifs valides, avoir des formations académiques et avoir beaucoup plus de compétitions locales, nationales et internationales.

Le tableau suivant montre les unités regroupées entre les cinq dimensions et les deux sous-catégories.

7.3.10 LES BESOINS DES DIRIGEANTS ET DES SPORTIFS. Les dimensions.

7.3.11

DIMENSION	DIRIGEANTS	SPORTIFS
L'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Création des jeux scolaires paranationaux. • Avoir un budget plus important. • Changement des dirigeants. • Avoir plus de sponsors. • Création d'entreprise à travers du sport paralympique. • Avoir des professionnels formés pour le développement des classements nationaux. • Lier les deux systèmes sportifs (olympique et paralympique). • Professionnalisation par le sport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir équilibre : équité Vs égalité. • Avoir des aides économiques pour tous. • Avoir un salaire mensuel.
Le social	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation du sport et des sportifs paralympiques au niveau national. • Faire du sport un moyen d'inclusion social. • Le sport doit être un projet de vie ou sinon ce n'est pas motivante. • Être plus humains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation par le sport.
Le sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir processus de formation sportive. • Avoir des spécialistes du sport adapté. • Avoir des installations sportives adéquates. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir plus de compétitions. • Mesurer la performance avec plus fréquence. • Avoir les entraînements personnalisés.
L'académique	<ul style="list-style-type: none"> • Être lié aux universités. • Avoir des formations et actualisations académiques. • Avoir un comité de recherche propre au Comité Paralympique Colombien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir formation académique chez les universités pour tous les sportifs handicapés.
Des autres	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir de la technologie de pointe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir toutes les conditions de préparation.

Tableau 642. Dimensions des besoins. Dirigeants Vs Sportifs.

Ce tableau montre un total de 28 unités regroupées entre les cinq dimensions et les deux sous-catégories. Le croisement entre la dimension « *l'administration* » avec la sous-catégorie « **les dirigeants** » présente huit unités regroupées. Nous avons trouvé une nouvelle unité « création des jeux scolaires paranationaux » mentionné par CA14PADIRCO « *Le sport paralympique colombien n'a pas de processus de rénovation, nous ne savons pas où sont les possibles sportifs de l'avenir. Nous savons très bien que dans les écoles et lycées, on trouve des personnes handicapées qui font du sport pour loisir ou comme thérapie. Il faut organiser les jeux scolaires paranationaux, comme ça on est sûr d'y trouver des talents pour la rénovation des générations de sportifs et pouvoir maintenir un processus de formation sportive régulière vers le haut niveau....* ».

Le croisement avec la sous-catégorie « **les sportifs** » présente trois unités regroupées, les plus importantes à souligner étant « les ressources économiques » et « l'égalité de conditions avec les sportifs valides ». En résumé, cette dimension présente un total d'onze unités regroupées dans les deux sous-catégories (39,2% de la catégorie).

Le croisement entre la dimension « *le social* » avec la sous-catégorie « **les dirigeants** » présente un total de quatre unités regroupées, les plus importantes à souligner étant: « faire du sport un moyen d'inclusion sociale et de professionnalisation » et « le sport doit être un projet de vie, ou sinon ce n'est pas motivant ». Par rapport au croisement avec la sous-catégorie « **les sportifs** », nous trouvons une seule unité « le sport comme un emploi », ce qui signifie que les sportifs ont besoin d'avoir un emploi fixe pour se financer, et que le sport doit être un moyen de développement personnel et d'inclusion sociale. En total cette dimension a cinq unités regroupées dans les deux sous-catégories (17,8% de la catégorie).

La dimension « *le sportif* » présente un total de six unités regroupées (21,4% de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **les dirigeants** » présente trois unités regroupées. Les plus importantes à souligner sont « il manque des processus de formation sportive gérés par des professionnelles spécialistes en

sport pour les handicapés » et « il faut se préparer dans des installations sportives adéquates aux handicaps et aux disciplines sportives ».

La dimension « *l'académique* » présente un total de quatre unités regroupées (14,2% de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **les dirigeants** » présente trois unités citées : « être lié aux universités », « avoir des processus de formation académique dans les universités » et « avoir un comité de recherche propre au Comité Paralympique Colombien (CPC) ». Et par rapport au croisement avec la sous-catégorie « **les sportifs** » nous trouvons une seule unité « avoir des formations académiques pour tous les sportifs ».

Dans la dimension « *autres* » sont regroupées deux unités (7,1% restant de la catégorie). Le croisement avec la sous-catégorie « **les dirigeants** » présente une seule unité « avoir de la technologie de pointe ». Le croisement avec la sous-catégorie « **les sportifs** » présente aussi une seule unité « avoir toutes les conditions de préparation ». Ça veut dire qu'il manque encore des conditions favorables pour le développement sportif des handicapés.

L'analyse de ce tableau dans le sens horizontal (les dimensions) montre que la dimension la plus nombreuse est « *l'administration* » avec 39,2% de la catégorie, suivie de la dimension « *le sportif* », puis « *le social* », suivie de « *l'académique* » et en dernière place « *autres* ». Et dans le sens vertical (les sous-catégories), la plus nombreuse est « **dirigeants** » avec 67,8% de la catégorie, contre 32,2% de la sous-catégorie « **sportifs** ».

La figure suivante illustre les deux sous-catégories avec les cinq dimensions.



Figure 746. Sous-catégories et dimensions des besoins des Dirigeants Vs Sportifs.

Cette figure illustre que la sous-catégorie « **les dirigeants** » est la plus nombreuse avec un total de 19 unités regroupées. Par rapport aux dimensions nous faisons le classement suivant : **1)** l'administration **2)** le social **3)** le sportif **4)** l'académique et **5)** autres. Ça indique que l'administration du sport paralympique en Colombie a la plupart des besoins, et manque encore de processus d'amélioration de la qualité des processus de formation sportive pour les handicapés.

Par contre, la sous-catégorie « **les sportifs** » présente un total de neuf unités regroupées entre les dimensions et les sous-catégories. Le classement des besoins est : **1)** l'administration **2)** le sportif **3), 4)** et **5)** social, académique et autres.

D'autre part, nous trouvons important les avis et les points de vue des dirigeants par rapport aux processus et aux projets de recherche que développent les institutions qui gèrent le sport paralympique en Colombie. Cette catégorie est née à partir de la deuxième étape de la méthodologie « *la recherche bibliographique* », car nous avons eu du mal à trouver des documents officiels produit de la recherche. En Colombie le sport est pour l'instant très peu un objet de recherches.

Le tableau suivant montre une catégorie spécifique pour la recherche. Cette catégorie a trois sous-catégories : « **la caractérisation** », « **la perception** » et « **la projection** ».

7.3.12 LA RECHERCHE.

✓ **Sous catégories.**

LA CARACTÉRISATION	LA PERCEPTION	LA PROJECTION
N'existe pas (3)	Le sport a beaucoup de bénéfices (2)	Ce doit être un objectif administratif (3)
Les études existantes ne sont pas de la recherche (3)	Doit être fonction des universités (2)	caractériser le sport paralympique colombien (2)
Isolée des universités (2)	l'interdisciplinarité (2)	Faire des entreprises
Ce sont des professionnels qui font la recherche (2)	Il faut connaître les disciplines les plus performantes	Faire de la recherche ACTION - PARTICIPATION
il y a que des congrès et des formations d'actualisation	Nous sommes isolés des universités	Faire la recherche sur les aspects moteurs
Il faut caractériser le sport paralympique colombien.	Il n'y a pas beaucoup d'études, elles sont faibles et sans résultats	Faire de la recherche pour améliorer la performance
C'est un des objectifs caractériser le sport et le sportif paralympique colombien.	Le sport adapté a des composants intéressants	Il faut se lier avec les universités
Il n'existe pas d'études sérieuses liées au sport adapté	Il faut se former à l'étranger.	
On n'est pas inscrit en COLCIENCIAS	La sante physique et mentale	
Il n'y a pas d'argent pour la recherche	Il y a des processus répétés sans avoir des résultats	
Il n'y a pas liaison avec l'académie	Il faut avoir de la qualité dans les processus	
Il y a des études qui ne sont pas finies	Il faut rechercher pour tous les champs: sport + handicaps	
Il faut publier les résultats des études	Il faut profiter la jeunesse pour faire la recherche	

Tableau 33. Les sous-catégories de la recherche.

Ce tableau présente un total de 45 unités citées dans les trois sous-catégories : L'état actuel de la recherche pour le sport pour les handicapés en Colombie est représenté par la sous-catégorie nommée « **caractérisation** » avec un total de 19 unités citées (42,2% de la catégorie). Les unités les plus citées sont « la recherche en sport pour les handicapés n'existe pas en Colombie » et « les études existantes ne correspondent pas à de la recherche » chacune avec trois citations. Ça nous indique vraiment qu'en Colombie, la recherche n'est pas une priorité pour les institutions qui gèrent le sport paralympique national, situation que nous avons vérifié pendant le processus de recherche bibliographique.

Il y a deux autres unités citées deux fois : « on est isolé des universités » et « ce sont les autres professionnels qui font de la recherche chez nous sportifs ». Ça nous indique que les groupes interdisciplinaires : physiologistes, kinésithérapeutes, médecins, psychologues, nutritionnistes, etc. sont ceux qui font de la recherche, mais uniquement pour leurs champs d'étude. Nous avons pu le vérifier pendant le 4ème congrès international d'Éducation Inclusive « *ROMPIENDO LÍMITES* » Colombie (2011) : les interventions des différents chercheurs ont été ciblées vers l'inclusion et l'insertion sociale. Nous avons trouvé des études liées au droit appliqué aux systèmes d'éducation, à l'emploi, etc. et seulement deux travaux liés au sport, l'un pour les athlètes en fauteuil roulant pour mesurer les lancements à travers de la cinétique et l'autre sur l'inclusion sociale par le sport.

Les autres neuf unités restantes ne sont citées qu'une fois. Elles sont plutôt liées aux buts des dirigeants. Par exemple : destiner des ressources économiques pour la recherche, être inscrits en Colciencias⁶⁷ et être lié avec les universités.

La deuxième sous-catégorie, nommée « **la perception** », présente l'avis qu'ont les dirigeants par rapport à l'importance de la recherche dans le contexte sportif pour les handicapés en Colombie. Cette sous-catégorie présente un total de seize unités (35,5% de la catégorie). Les unités les plus citées sont : « la pratique sportive présente plusieurs bénéfices pour les handicapés », « la

⁶⁷ COLCIENCIAS: Institution du gouvernement responsable de la recherche, la science et la technologie en Colombie.

recherche doit se développer dès les universités » et « l'interdisciplinarité » avec deux citations. Ça veut dire que pour les dirigeants, la recherche doit faire partie du contexte universitaire. Ces processus doivent être développés pour les différents groupes interdisciplinaires de chaque ligue et chaque fédération. Les autres dix unités sont citées une fois. Elles représentent des études actuelles mais n'ont pas les caractéristiques propres de la recherche : « les processus sportifs sont répétés », « les études ne présentent pas des résultats sérieux » et « il faut faire la recherche dans tous les champs du handicap ».

Et la troisième sous-catégorie est nommée **« projection »**, liée à l'avenir de la recherche. Cette sous-catégorie présente dix unités citées (22,2% de la catégorie). L'unité la plus citée est « la recherche doit être un des objectifs administratifs » avec trois citations. Ça nous indique que pour plusieurs dirigeants, la recherche « va être » une priorité pour l'avenir. Tout de suite, il y a l'unité « il faut caractériser le sport et le sportif paralympique national » avec deux citations. Nous voulons lier cette unité avec l'entretien de LE01RUMINES *« le sport paralympique colombien doit être caractérisé dans tout le territoire national. Également, il faut aussi caractériser le sportif handicapé colombien. Nous ne connaissons pas les conditions de vie de nos sportifs : leur niveau académique, leur système de sécurité sociale. Nous ne savons pas s'ils ont un emploi par exemple. C'est un besoin du Comité Paralympique Colombien de savoir les caractéristiques personnelles et sociales de nos sportifs... »*.

Les cinq unités restantes sont citées une fois chacune. Elles tournent plutôt autour des liaisons avec les universités et la construction d'entreprises à travers du sport pour avoir plus de ressources. Cet aspect, nous le vérifions avec l'entretien de SR03RUINPR *« ... il faut créer des entreprises à travers le sport, il faut inviter les médias pour la vulgarisation du sport paralympique au niveau national. Les institutions sportives peuvent vendre des services de rééducation physique et motrice. D'autre part, par le sport, on peut vendre des services de formation sportive pour « nourrir » et rénover le sport de haut niveau. On a toutes les possibilités d'avoir des ressources économiques additionnelles pour nous financer... »*.

La figure suivante illustre la catégorie « *la recherche* » avec ses trois sous-catégories : « *caractérisation* », « *perception* » et « *projection* ».

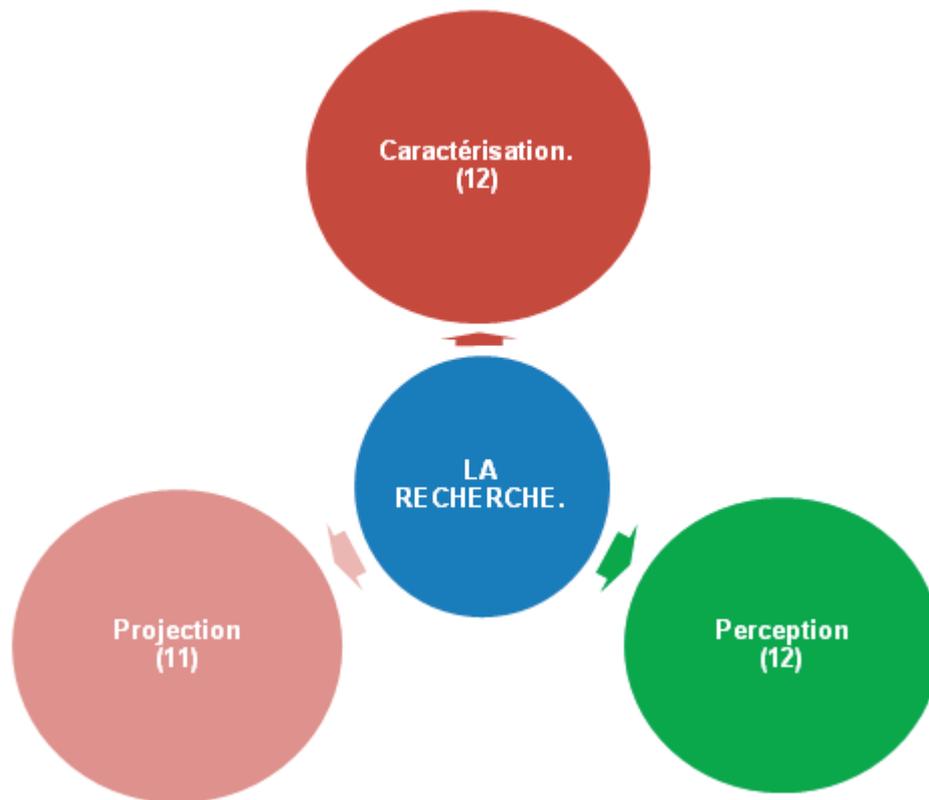


Figure 75. Dimensions et nombre de citations de la recherche.

Cette figure montre la taille des trois sous-catégories. En total 35 unités regroupées dans les trois dimensions. Elles ont presque le même nombre d'unités citées. Ça montre un intérêt pour l'état de la recherche, ce qu'on en pense. Et le futur qu'on lui souhaite.

CHAPITRE N° 8. LA DISCUSSION.

Ce chapitre est destiné à l'analyse des résultats de notre recherche. Pour cette étude, nous avons analysé le contenu de 31 entretiens classés de la manière suivante :

- 13 fonctionnaires (dirigeants et entraîneurs du sport pour les handicapés en Colombie),
- 17 sportifs
- un professeur d'université.

Toutes les personnes interviewées sont considérées comme « *les acteurs* », « des acteurs, au sens que leur donne Crozier et Friedberg (1977). Tous appartiennent soit à Coldeportes national, soit au Comité Paralympique Colombien (CPC), soit aux fédérations qui font partie du CPC, et/ou aux trois ligues sportives du centre du pays : Bogotá (IDRD), Cundinamarca (Indeportes Cundinamarca) et les Forces Armées de Colombie (FFAA).

Pour l'analyse de contenu, nous prenons deux aspects : d'un côté le titre de la thèse « *les dynamiques et résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie* », et de l'autre côté, l'hypothèse de notre recherche « *les freins présents dans le développement du sport pour les handicapés en Colombie sont dû à la fragilité des conditions de vie des sportifs : le social, la santé, l'éducation, et l'emploi. Et le faible budget fournit par l'État Colombien pour le développement du sport pour ce type de population* ».

Tout d'abord, il faut reconnaître l'état actuel des conditions de vie de la société colombienne. Selon le DANE (2012)⁶⁸, en janvier 2012, le chômage en Colombie est proche de 12.5%. Le niveau éducatif des colombiens est bas⁶⁹. Et la population handicapée est nombreuse : 6,3% de la population colombienne souffre d'un handicap, soit 2.719.243 de handicapés. En considérant les proches des personnes handicapées, ce sont probablement 10 millions de colombiens qui vivent au quotidien le handicap.

⁶⁸ DANE: source <http://www.portafolio.co/economia/desempleo-colombia-enero-2012> site regardé le 06 mai de 2012.

⁶⁹ Voir chapitre n° 3. L'état de lieu des handicapés en Colombie.

D'autre part, il faut souligner qu'en Colombie le conflit armé est une des problématiques sociales les plus complexes du pays. Les chiffres montrent qu'à cause du conflit armé dont souffre la société colombienne depuis d'une quarantaine d'années, environ 6.000 survivants (civils et militaires) des mines anti-personnel ont souffert de traumatismes émotionnels, de perte d'un ou plusieurs membres, de la vision ou de l'audition. La guerre contre les groupes armés qui sont hors la loi fait qu'une part importante du budget national est destinée à cette fin. Cette réalité est vérifiée avec CO17CAFMLI « ... *les ressources économiques pour le développement sportif en Colombie sont très faibles, car la plupart du budget est utilisée pour la guerre...Et le gouvernement oublie de destiner des ressources pour l'éducation, l'emploi, le développement social, etc...* ». À partir de cette réalité, on ne peut pas attendre dans un avenir proche la garantie d'une qualité de vie adéquate dans la société colombienne. Malheureusement, les ressources économiques sont plutôt utilisées pour le conflit armé, en négligeant des aspects comme le développement social, la qualité des services de santé, la qualité et l'accès à l'éducation nationale et l'emploi.

Cette réalité sociale Colombienne nous a motivé pour développer une des premières études sociologiques nationales liées au sport pour les personnes handicapées, en cherchant les dynamiques et les résistances de ce processus de développement.

Par rapport aux dynamiques et résistances, il faut souligner qu'à travers la description et l'analyse quantitative des résultats, la relation *dynamiques Vs résistances* est inclinée juste un peu sur le côté des résistances. Rappelons « *La balance*⁷⁰ » pour illustrer que les résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie sont plus nombreuses (170 unités citées) que les dynamiques (155 unités citées)

La figure suivante montre que, malgré une quantité importante de dynamiques, il y a encore plus de résistances, lesquelles sont un frein important au développement du sport pour les handicapés colombiens, du moins si l'on en juge par les 31 personnes que nous avons enquêtées

⁷⁰ Figure n°. 20. Relation Dynamiques Vs Résistances.

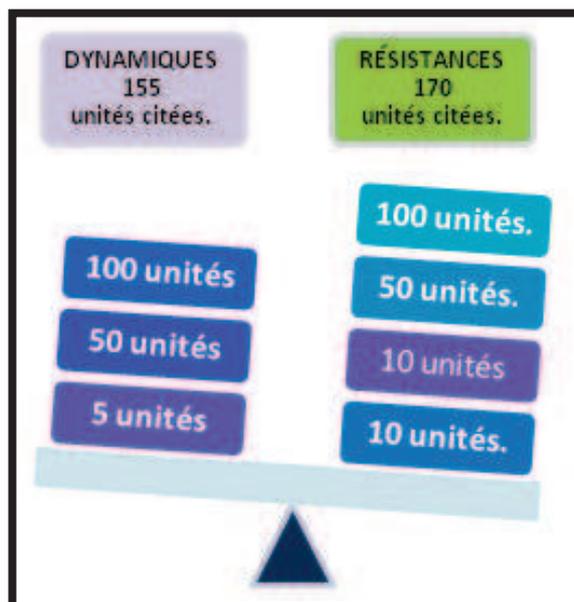


Figure 768. Relation dynamiques Vs résistances par unités citées.

Des 325 unités citées pour les acteurs, 155 unités représentent les dynamiques, soit 47,6% contre 52,4% de résistances. « *La balance* » est donc inclinée sur le côté des résistances.

Par rapport aux dynamiques, elles représentent environ du 77% de la catégorie « **dynamiques des dirigeants** »⁷¹. Nous voulons mentionner les unités qui donnent des apports importants au développement du sport pour les personnes handicapées dans la région centrale de Colombie. Ces dynamiques sont plutôt gérées pour les dirigeants : « *Le budget* », « *les ressources économiques* », « *l'interdisciplinarité* », et la « *formation sportive* ».

Grâce au nouveau classement des unités (les sous-catégories et les dimensions), nous trouvons aussi des résultats importants. Bogotá est la ligue la plus solide au niveau économique et donc la plus performante en sport pour les handicapés dans tout le territoire national. Et du coup, cette ligue a beaucoup plus de sportifs par rapport aux autres ligues du pays. Le budget de Bogotá lui permet développer des programmes de formation sportive et de haut niveau pour les handicapés dans toute la ville. Cette ville possède les meilleures installations sportives du pays. Nous le vérifions avec l'entretien de LE01RUMINES « *Le Budget qu'a Bogotá est très élevé, parce que les*

⁷¹ Voir les tableaux n°. 29 – 30.

ressources économiques sont distribuées par rapport à la quantité d'habitants (presque 8 millions d'habitants à Bogotá). Du coup, la ville reçoit des impôts par rapport à la téléphonie portable, lesquels sont utilisés pour financier le sport. Et un autre avantage, Bogotá a des écoles de formation sportive pour les personnes handicapées, chose que n'ont pas les autres ligues du pays, conditions qui permettent à Bogotá d'être représentée par presque 200 sportifs pendant les jeux paranationaux... ». Ces caractéristiques administratives et financières sont tout à fait liées à la mission du Comité Paralympique Colombien « ... le CPC gère et met en œuvre divers programmes du sport paralympique et sourdolympique sur le territoire colombien en collaboration des différentes fédérations, ligues nationales et les organismes internationaux compétents ». Ça nous indique que Bogotá suit et respecte les normes et la mission du CPC (principal décideur du sport pour les handicapés en Colombie et dans la capitale du pays).

Par rapport aux dynamiques des sportifs, on peut souligner qu'elles tournent autour des ressources économiques et des installations sportives. Tous les sportifs interviewés s'entraînent à Bogotá et sont en égalité de conditions de préparation et d'entraînement, même s'ils appartiennent aux autres ligues. Nos acteurs soulignent que Bogotá a quatre caractéristiques uniques dans le sport pour les handicapés, situation qui fait la différence avec les autres ligues du pays :

- Bogotá a des ressources économiques importantes,
- les sportifs handicapés les plus performants du pays appartiennent à l'IDRD,
- ils comptent avec les meilleures installations sportives du pays ;
- ils ont des équipes de travail interdisciplinaires.

Nous avons trouvé que Bogotá est un exemple d'administration à suivre : un budget important, des ressources économiques suffisantes pour mettre en œuvre des projets de formation sportive dans la ville ; les meilleurs sportifs handicapés de Colombie appartiennent à Bogotá ; les installations sportives sont adéquates pour la pratique sportive des handicapés et c'est une des ligues qui compte avec des professionnels des différentes sciences appliquées pour le développement sportif. Ces dynamiques respectent un des objectifs de

Coldeportes National où il est stipulé « *Promouvoir directement en cotutelle avec des autres institutions la recherche, à travers des groupes interdisciplinaires en sciences du sport et du loisir* ».

Bien qu'il existe des dynamiques importantes, nos acteurs affirment qu'il faut vulgariser beaucoup plus les programmes et les processus sportifs pour les personnes handicapées, ainsi que les bénéfices de la pratique sportive pour ce type de population. En même temps, ils signalent qu'il faut avoir aussi plus d'aides économiques de l'État et maintenir les sponsors pour se financer, car le budget général pour le sport reste faible. Nous pensons qu'à travers les medias et la massification de la pratique sportive dans tout le territoire national, le système sportif paralympique peut être plus important, plus reconnu et avec une meilleure acceptation pour la communauté.

D'autre part, comme pour tout processus, il existe des résistances qui freinent le développement du sport pour les handicapés en Colombie. Elles sont présentes dans les principaux aspects qui font partie des conditions de vie des handicapés : la santé, le social, le sportif, l'académique et l'emploi. Si nous regardons le tableau 13 (page 115) nommé « *le récapitulatif des conditions de vie des handicapés et leurs caractéristiques* », nous pouvons constater que la Constitution politique Colombienne (1991) a créé des lois pour « *défendre et protéger* » les droits fondamentaux de ce type de population, mais que dans la vie réelle, ces lois ne sont pas tout à fait respectées. Nous trouvons aussi qu'à travers de la loi 361 de 1997 ou (loi du handicap en Colombie) sont établies les mécanismes d'intégration, d'insertion et d'inclusion sociale pour les handicapés. Cette loi de 1997 cherche la pleine et totale intégration des personnes handicapées d'une manière harmonieuse avec certaines dispositions légales comme la Déclaration Universelle des droits humains proclamée par les Nations Unies (1948). Mais elle reste compliquée à appliquer.

En effet, dans la société colombienne, la réalité se présente d'une manière différente. Nous savons très bien que les lois sont mal connues et que leur application dans la vie quotidienne est négligée ou n'est pas du tout bien appliquée. Pour mieux décrire cette situation, nous reprenons les lois qui

protègent chacun des aspects de la vie quotidienne des handicapés et nous montrons comment nos acteurs les décrivent :

- **La santé** : Le Congrès de la République a créé la loi 100 de 1993 ou loi du « *Système de Sécurité Sociale Intégrale* ». Dans ce cas-là, l'État a prévu que toute la population colombienne sera couverte en ce qui concerne la promotion de la santé, la prévention de la maladie, l'attention hospitalière et la rééducation physique ou motrice. Les handicapés sans ressources économiques seront bénéficiaires du régime subventionné (Art. n°157).

Aujourd'hui, cette loi n'est pas du tout utilisée pour protéger ce droit de la population colombienne pour les handicapés. Nous pouvons vérifier cette affirmation avec l'entretien de LE06MABOLI «... *monsieur, j'ai représenté au pays dans différents championnats internationaux depuis plus de 20 ans. Maintenant, je travaille dans la rue, je vends des minutes pour téléphone portable. Je n'ai pas la sécurité sociale, car je n'ai pas un emploi fixe, et en Colombie le sport n'est pas une profession. J'ai la sécurité sociale seulement quand je représente mon pays dans les championnats ou sinon j'ai rien...* ». Selon les entretiens développés dans notre travail de recherche, nous trouvons que plusieurs des sportifs handicapés colombiens n'ont pas la sécurité sociale, et que les institutions sportives ne se rendent pas compte de l'importance d'avoir la sécurité sociale pour les sportifs, qui n'ont d'assurances médicales que pendant les championnats, ce qui est évidemment un vrai problème.

- **Le social** : la Fondation Saldarriaga (2010) reprend les données du DANE par rapport au dernier recensement national de l'année 2005. Ce recensement montre que 44,5% de la population colombienne appartient à l'estrato⁷² 1, et 35,3% appartient à l'estrato 2 (79,8% au total). Ça veut dire que les ressources économiques de ces familles ne sont pas suffisantes pour bien gérer leur handicap.

Par ailleurs, dans le tableau n° 36 (« *les sous-catégories et dimensions des résistances des sportifs* »), nous n'avons pas trouvé d'unité citée dans la

⁷² ESTRATO: Classification de la société colombienne. Exemple : l'estrato 1, sont des gens qui gagnent un salaire minimum par mois : 634.000 pesos (environ de 264 euros).

dimension « le social ». Cet aspect-là n'est donc pas une priorité, ni pour les dirigeants, ni pour les institutions. Les institutions ignorent totalement la qualité de vie des sportifs handicapés. L'entretien avec LE06MABOLI signale cet aspect-là : « *nos dirigeants, ne connaissent pas la condition de vie des sportifs, je crois qu'on ne les intéresse pas non plus...* ». Même au niveau sportif, les entretiens montrent que les jeux paranationaux sont simplement un événement sportif sans aucun objectif ni projection sociale. L'entretien de CA14PADIRCO confirme cette affirmation « *...Alveiro, nous sommes l'unique système sportif du monde où les jeux paranationaux sont organisés à la suite des jeux paralympiques mondiaux, on va se préparer à Londres pour venir en décembre à nos jeux paranationaux, c'est une chose incroyable... Le planning administratif des championnats nationaux et paranationaux n'est pas bien géré...* ». Les jeux paranationaux ne sont pas une opportunité pour montrer à la société colombienne le développement personnel et sportif des handicapés de toutes les régions du pays. Ils ne sont pas reconnus par la communauté nationale, et sont simplement un événement sportif pour montrer la performance sportive de quelques handicapés. D'un autre côté, l'émission et vulgarisation des jeux paranationaux n'est pas une priorité de l'État, même pour la connaissance et reconnaissance du sport paralympique national. C'est un autre aspect que nous avons trouvé dans notre recherche. Les émissions de télévision ne présentent que des informations sportives ; il n'y a aucun intérêt social pour montrer les bénéfices de la pratique sportive pour ce type de population. Nous sommes convaincus qu'il faut travailler avec les médias pour la vulgarisation du sport pour les handicapés en Colombie. Il faut prendre l'exemple de FEDES⁷³ : ils ont des conventions avec une entreprise privée pour utiliser les installations sportives (COMPENSAR), et sont liés avec une des chaînes de télévision des plus importantes de Colombie (RCN) pour la vulgarisation de leurs processus de formation sportive et des championnats FIDES-FEDES Compensar. GU11GOFEDIR affirmait dans son entretien « *nous sommes l'unique fédération qui a un processus de formation sportive pour les personnes handicapées mentales dans tout le territoire national. Nous sommes*

⁷³ FEDES: Fédération Colombienne des Sports Spéciaux.

alliés avec l'entreprise privée comme COMPENSAR⁷⁴ et RCN⁷⁵, l'une pour le développement des programmes de loisir, de sport et pour les Olympiades FIDES-FEDES Compensar ; et l'autre pour la vulgarisation des processus sportifs et de championnats dans les émissions de télévision... ». Ça indique que les dirigeants du sport pour les handicapés en Colombie peuvent mettre en place des projets sociaux et sportifs sérieux pour le développement personnel, social et sportif des handicapés. Simplement il faut réussir à trouver un modèle de fonctionnement pour s'engager avec des médias et des entreprises privées pour développer des idées et des projets.

Des autres résistances trouvées pendant notre travail de recherche, sont liées aux jeux paranationaux : il manque des spécialistes capables de construire des classements nationaux, et l'improvisation est trop souvent la règle. Par rapport aux classeurs nationaux⁷⁶, l'administration des jeux paranationaux doit embaucher des classeurs internationaux pour les différentes disciplines sportives. L'entretien de LE01RUMINES vérifie cette appréciation *« nous devons embaucher des classeurs internationaux pour les jeux paranationaux ; en Colombie il n'existe pas de formation pour ça. Et du coup, le service des classeurs internationaux est trop coûteux... Du budget des jeux paranationaux il y a pas mal d'argent qui est utilisée pour payer les services de classification... »*.

Quant à l'improvisation, les dirigeants du sport pour les handicapés ont souligné cet aspect comme un frein important pour le développement des jeux paranationaux. Ils trouvent que les conditions des jeux paranationaux ne sont pas adéquates : les plannings des compétitions ne sont pas bien gérés, et les personnes qui gèrent les différentes épreuves n'ont pas les compétences pour le faire. Du coup, quelques installations sportives ne sont pas adéquates pour les handicapés ou pour les caractéristiques des sportifs. Nous avons bien vérifié cet aspect-là avec LE01RUMINES, qui affirmait *« ... à Cali (les jeux paranationaux de l'année 2008) on a trouvé que la personne qui gérait les échecs était un gamin de 12 ans d'âge... »*. Et l'entretien de FR15JABOLI

⁷⁴ COMPENSAR : Caisse de Compensation familiale. Entreprise privée qui prête des services de logement, éducation, loisir et du sport pour la population colombienne.

⁷⁵ RCN: Radio Chaîne Nationale de Colombie.

⁷⁶ Classeurs nationaux: spécialistes capables de construire des classements nationaux. Ce type de professionnels doivent être embouchés d'autres pays.

« ... monsieur, on est arrivé à Cali pour le championnat d'haltérophilie, on a dû adapter les machines par rapport à nos caractéristiques physiques et à notre handicap, car les machines étaient pour l'haltérophilie pour les valides. Elles n'étaient pas adaptés ni à notre taille ni à l'haltérophilie paralympique ». Ce sont des caractéristiques qui montrent qu'il n'y a pas un intérêt administratif et social sérieux pour montrer l'importance des jeux paranationaux pour la société colombienne. Simplement, ces jeux sont développés avec le planning administratif et sportif des institutions qui gèrent le sport colombien, sans aucun composant social.

- **Le sportif :** par la loi 181 de 1995 (loi du sport), l'État colombien réglemente la pratique du sport, le loisir, le temps libre et de l'Éducation Physique. Dans le paragraphe n° 4, l'article 3 se propose « *formuler et dérouler des programmes spéciaux pour l'Éducation Physique, le sport et le loisir des personnes handicapées physiques, mentales ou sensorielles...* ». Le Congrès de la République a aussi créé la loi 582 de 2000 : création du système sportif national pour les personnes handicapées et création du Comité Paralympique Colombien (CPC) comme le décideur du sport pour les handicapés en Colombie. Ce comité gère chacune des fédérations qui appartiennent au système sportif paralympique national.

Ces lois montrent l'intérêt de l'État pour l'inclusion des handicapés dans les différents systèmes sportifs du pays. Mais la réalité montre qu'il existe des freins qui ne permettent pas développer les processus sportifs d'une manière plus accessible aux handicapés. La formation et préparation sportive présentent quelques caractéristiques qui ne marchent pas bien : il manque de la vulgarisation des formations sportives pour les handicapés. La formation sportive est développée avec des vieux outils, de l'improvisation dans les processus et sans avoir forcément un entraîneur par discipline. Ces caractéristiques vont influencer d'une manière négative la formation et la performance sportive, et du coup, vont être des freins pour le développement sportif de handicapés. Nous le vérifions avec l'entretien de GA04PEPARCO « ... dans certaines disciplines sportives, les sportifs s'entraînent avec des vieux outils. Depuis 20 ans, il existe les mêmes outils pour développer les séances

d'entraînement... des fois on a la honte de voir comment les sportifs des autres pays utilisent des outils de technologie de pointe et nous des choses vieilles. Nous sommes en retard par rapport à eux... ». D'autre part, l'entretien de FR15JABOLI apporte plus d'arguments pour valider cette résistance *«.... on doit s'entraîner dans les machines des sportifs valides, on doit les adapter à nos caractéristiques physiques et au handicap ; la cause, la machine est trop vieille, elle est faite pour le sport conventionnel. Leurs caractéristiques n'ont rien à voir par rapport aux caractéristiques des handicapés... ».* Ça indique qu'il faut se moderniser, et avoir des outils spécifiques et adéquats pour la pratique sportive des handicapés, en respectant les caractéristiques du handicap et les caractéristiques physiques des sportifs.

Pour diminuer ces résistances, nos enquêtés nous ont dit qu'il faut vulgariser beaucoup plus les processus de formation sportive pour les personnes handicapées en Colombie, et ouvrir l'accès à ces formations dans tout le territoire national. Et pour les personnes qui font partie des processus sportifs de haut niveau, il faut s'entraîner avec des outils plus modernes et plus adéquats pour les différentes disciplines sportives paralympiques.

- **L'académique** : le congrès de la République à créé la loi 115 de 1994 (loi de l'Éducation). L'article 46 de cette loi demande aux municipalités d'*« inclure dans leurs plans de développement des programmes d'appui pédagogique pour satisfaire les nécessités de la population handicapée ou des talents exceptionnels ».* C'est une stratégie éducative nommée *« l'inclusion Éducative ».* Citons aussi l'article 47 de cette loi *« l'État subventionnera les institutions éducatives et favorisera les programmes et expériences orientés vers l'attention éducative adéquate chez les handicapés... »*

La Fondation Saldarriaga (2010) présente quelques chiffres de l'état actuel du niveau académique des handicapés en Colombie. Elle montre que la situation plus élevée se présente au niveau primaire. Seulement 46.2% des personnes handicapés informent avoir le niveau primaire complet. À partir de cette situation, nous pouvons réfléchir par rapport aux niveaux suivants de l'éducation.

Par rapport à notre travail de recherche, les dirigeants souhaitent se lier avec des universités pour « *développer* » des formations académiques pour leurs équipes de travail (fonctionnaires, entraîneurs et sportifs). Dans le tableau n°. 30 « *sous-catégories et dimensions des dynamiques des dirigeants* », nous trouvons que malheureusement, les résultats montrent que, pour les dirigeants, la dimension « *l'académique* » est la plus faible, représentent 5,2% des dynamiques. Ça veut dire que ce n'est pas une priorité. L'entretien de GA04PEPARCO confirme cette situation «... *notre administration sportive nationale (CPC, fédérations et ligues) n'a pas de convention avec les universités pour proposer des formations académiques aux personnes qui font partie des équipes sportives...* ». C'est une réalité, le sport en Colombie n'est pas lié avec les universités. Il n'existe pas de projet entre le sport et les universités. Ce sont deux systèmes qui font partie du développement personnel des gens, mais qui sont isolés l'un de l'autre.

Et si pour les dynamiques des dirigeants, l'aspect académique est le plus faible (deux unités sur 38), pour les sportifs il ne représente rien. Si nous regardons le tableau 32 (« *sous-catégories et dimensions des dynamiques des sportifs* ») la dimension « *l'académique* » n'existe pas (aucune unité citée sur un total de 38). C'est une caractéristique intéressante à mentionner et très complexe à expliquer. Nous pouvons prouver avec les résultats de notre recherche que la formation académique n'est pas un facteur important pour le développement personnel des acteurs interviewés. Cette dimension ne fait partie ni des priorités des dirigeants ni de celle des sportifs. C'est un résultat déroutant.

Si l'aspect académique est faible dans les dynamiques, cet aspect représente par contre environ du 17% des résistances des dirigeants. Être isolés des universités et ne pas avoir de formation académique sont des exemples clairs pour reconnaître et prouver que le niveau bas de formation académique des acteurs est une résistance importante au développement personnel des personnes qui aiment le sport paralympique colombien.

Dans le tableau n°. 27 (« *Codification des entretiens des sportifs et leur profession* »), sur 17 sportifs interviewés, quatre sont étudiants des universités, cinq sont étudiants des lycées et trois sont professionnels. Aucun d'entre eux

n'est subventionné par sa fédération ou ligue pour suivre sa formation académique. Ce sont les familles qui subventionnent leurs études.

À titre personnel, comme chercheur, nous pensons que la formation académique est l'unique moyen d'avoir plusieurs d'avantages pour le développement personnel des personnes comme pour exemple avoir des compétences professionnelles dans un domaine spécifique ; ou être celui qui peut « *aider à ouvrir les portes* » vers l'insertion professionnelle. Autre aspect intéressant à souligner : est-ce que la formation académique permet à la personne handicapée d'aller plus facilement vers l'insertion et l'inclusion sociale ? Cela voudrait dire que grâce à l'éducation des processus d'intégration se développent entre les personnes des différentes classes sociales, différents domaines, différents âges, différentes nationalités, etc. Ces caractéristiques permettent de partager des expériences de vie, des savoirs, etc. Et du coup, dans les universités en Colombie, spécifiquement à Bogotá, les handicapés sont très bien vus et admirés pour leur esprit de développement et de courage personnel. Malheureusement, à Bogotá, il n'y a que trois universités publiques, toutes les autres étant privées. Cette situation ne permet pas à tous d'avoir l'accès aux formations académiques dans les universités : d'un côté, il n'y pas la place pour tous dans les universités publiques (il faut valider le concours pour avoir une place) et d'un autre côté, l'éducation supérieure dans les universités privées est trop chère. En conclusion, l'accès à l'éducation supérieure en Colombie n'est pas pour tous, et il faut avoir des ressources économiques importantes pour avoir accès aux universités privées. Pour les handicapés, ça complique donc encore plus leurs parcours et leurs projets.

- **L'emploi :** En Colombie, il n'existe pas une loi spécifique pour protéger le droit à l'emploi des personnes handicapées. Et il n'existe pas non plus de normes qui obligent les entreprises à embaucher un pourcentage minimum de handicapés (comme existe en France « *la loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du 10 juillet 1987* »). Pour une personne handicapée, l'emploi dans une entreprise est soumis aux mêmes règles applicables aux valides, contenues dans le Code National du Travail et ses dispositions complémentaires.

La loi 361 de 1997 (loi du handicap en Colombie), dans son article 26 souligne l'égalité dans les ambiances de travail et affirme qu'il « *est clair que le handicap n'est pas un motif pour empêcher l'inclusion au travail, à moins que le handicap soit clairement démontré comme incompatible dans le domaine qui va être effectué* ». Tout ça doit éviter la discrimination dans l'embauche et la cause de renvoi. Aucune personne handicapée ne pourra être écartée ou son contrat terminé pour raisons de son handicap, sauf sur autorisation de l'office de travail ou pour ordonnance médicale. Le but est maintenir l'égalité de conditions avec les valides et dans une ambiance de travail de convivialité.

Nous prenons le travail de Gómez et Cuervo (2007) pour vérifier qu'il y a un grand pourcentage de personnes handicapées en Colombie qui appartiennent aux estratos sociaux 1 et 2. Ça veut dire, que cette condition ne permet pas aux handicapés de gérer leur handicap, en raison de faibles ressources économiques. Il n'est pas facile pour une personne handicapée d'être embauchée avec un contrat de travail à long terme (CDI en France). Et du coup, dans la constitution politique colombienne il n'existe pas une loi spécifique pour défendre le droit pour l'emploi pour les handicapés. C'est une situation démontrée par Gómez & Cuervo avec leur étude sur la relation qui existe entre « *la pauvreté-le handicap-la vulnérabilité* »⁷⁷ en Colombie.

D'ailleurs, les sportifs handicapés interviewés pour notre thèse ne sont pas loin de cette réalité sociale colombienne. Également, les dirigeants interviewés ont manifesté n'être pas conformes avec les conditions de l'emploi. Comment peut-on le démontrer ? D'une part, les sportifs demandent la professionnalisation du sport. Comme ça, ils peuvent développer une « *carrière* » comme sportifs pour avoir un salaire. Ce souhait, nous pouvons le vérifier avec l'entretien de FR15JABOLI « *... monsieur, je ne sais pas pourquoi en Colombie, il n'existe pas de professionnalisation du sport pour les personnes handicapées. Comme ça, on aurait plus de possibilités pour améliorer la performance sportive et pouvoir développer d'autres activités de notre vie personnelle ; pour exemple, se former à l'université. Et du coup, on aurait notre propre salaire pour*

Figure Erreur ! Document principal seulement.. Cercle de la pauvreté et le handicap en Colombie.
Source: Gómez & Cuervo (2007). <http://www.bdigital.unal.edu.co/2532/1/9789587018523.2007.pdf>

financer nos études ». Également, l'entretien avec JA16MOBOLI complète cette situation « *je voudrais n'être que sportif, mais dans notre société c'est simplement un rêve, le sport comme profession pour les handicapés n'existe pas...* ». Nous avons trouvé des sportifs qui veulent développer leur vie professionnelle autour du sport, mais l'administration sportive n'est pas intéressée par cet aspect précis.

D'autre part, quelques sportifs soulignent que les conditions d'embauche des entraîneurs ne sont pas les meilleures. Nous avons pu le vérifier avec MI11AMBOLI « *il faut que le contrat d'embauche de notre entraîneur soit à long terme. En certaines occasions, on a dû s'entraîner tout seul pendant plusieurs mois, car notre entraîneur n'avait pas été embauché. Et le processus sportif n'est pas le même si on s'entraîne tout seul...* ». Ou avec l'entretien de SA12SABOLI « *...on voudrait avoir un entraîneur seulement pour nous ; car notre entraîneur doit gérer notre entraînement et l'entraînement des handicapés physiques en même temps. Vraiment c'est un risque si on a un accident dans la piscine. Il faudra que notre ligue embauche plus entraîneurs. Comme ça, chaque équipe de travail a son propre entraîneur* ». Donc, les processus de préparation sportive ne sont pas réguliers ; plusieurs des entraîneurs, doivent gérer deux ou plusieurs disciplines sportives pour compléter leurs heures de contrat. Nous pensons que la qualité de la performance sportive est en grande part de la responsabilité des entraîneurs. S'ils n'ont pas les conditions d'embauche adéquates, ils ne peuvent pas suivre les processus d'une manière plus régulière, avec un accompagnement à long terme et avec de bons résultats. Nos sportifs nous ont dit souvent que l'administration ne devrait pas faire d'économie sur le sport pour les handicapés ; les sportifs devraient avoir les conditions optimums d'entraînement et de compétition.

Or, même pour les fonctionnaires, les conditions d'embauche ne sont pas solides. Chaque fois qu'il y a des changements de gouvernements locaux ou nationaux, les nouveaux dirigeants arrivent avec leurs propres équipes de travail. Ça veut dire que tous les quatre ans, avec les changements de maires, de gouverneurs ou de président de la République, chacun arrive au « *pouvoir* » avec son équipe de travail, ce qui ne facilite pas le travail dans la durée.

Au niveau sportif, tant le directeur de Coldeportes National que les directeurs des ligues sportives n'ont de poste de travail « fixe ». Dans l'administration locale, les processus n'ont pas une continuité constante. Par exemple, cette année, depuis le mois janvier le Président de la République a changé le directeur de Coldeportes. Et depuis février, le nouveau maire de Bogotá a changé le directeur de l'IDRD. Si la situation est comme ça pour les dirigeants du sport national, comment sera la situation pour les dirigeants des ligues et clubs ? Et les entraîneurs peuvent-ils avoir des contrats d'embauche à long terme, s'ils dépendent toujours des changements de dirigeants ? Des fois, les processus administratifs et sportifs ne sont pas achevés pour cette raison, car chaque nouvelle administration arrive avec ses propres idées de travail, et avec ses entraîneurs.

Il faut donc, souligner, que le sport en Colombie est géré par les politiciens. Cette situation, nous la vérifions avec l'entretien de MA09DECH « ... *les processus sportifs chez nous dépendent de l'administration de turne. Heureusement, notre gouverneur aime bien le sport. Est-ce pour ça que nous avons la possibilité de développer des projets sociaux et sportifs ?* ». Chaque administration arrive avec de nouveaux projets, de nouvelles politiques, nouvelles équipes de travail et nouvelles façons de gérer le sport. Nos acteurs pensent que c'est dommage que les personnes formées dans le domaine sportif n'aient pas des places importantes pour apporter leurs connaissances et leurs expériences pour le développement sportif national, et surtout que ce soit stable dans le temps.

Or, par rapport au Comité Paralympique Colombien (CPC), tous les 4 ans, il y a changement du directeur. Le directeur du CPC doit appartenir à une des 5 fédérations. LE01RUMINES décrit une caractéristique intéressante pour l'analyser « ... *en Colombie, être surveillant d'un magasin ou d'un supermarché est plus facile qu'être directeur d'une fédération du CPC. Car pour être surveillant, il faut avoir le baccalauréat et une formation comme surveillant. Par contre, pour être directeur d'une fédération de sport pour les handicapés, il faut simplement avoir une limitation physique, ou mentale ou sensorielle et une formation de 40 heures en administration sportive. Je trouve que c'est une sorte de discrimination, car dans notre pays, il y a des personnes que ne sont pas*

handicapées et ont des idées super intéressantes pour le développement social et sportif des handicapés... ». Les règlements internes du CPC présentent donc « *discrimination* ». Ils ferment les portes de la direction des fédérations pour les valides. Or il y a des professionnels très motivés et intéressés avec de nouvelles idées pour développer des projets sociaux par le sport. Mais leur condition de valide ne leur permet pas de postuler comme dirigeant des fédérations qui appartiennent au CPC. Un cas simple et précis concerne, le rédacteur de cette thèse ; nous avons eu des formations académiques en France (master et doctorat), des stages, mémoires⁷⁸ et thèse liés au sport pour les handicapés. Mais n'étant pas handicapé, nous ne pouvons pas faire partie de la direction d'une fédération sportive du Comité Paralympique Colombien, ni du Comité Paralympique Colombien. Au maximum, les valides formés dans le domaine du sport pour les handicapés peuvent faire partie des équipes de travail. C'est un travail intéressant, mais avec un pouvoir décisionnel limité.

D'ailleurs, l'emploi est un aspect très important pour le développement personnel des handicapés. Sans emploi la personne n'a pas de ressources économiques pour couvrir ses besoins. Sans emploi, la personne n'a pas accès à la sécurité sociale, sauf s'il ou elle paye la sécurité sociale comme travailleur indépendant, ce qui reste cher. Et sans emploi, comment payer ? Et du coup, la pratique sportive n'est pas du tout une priorité pour une personne en chômage.

D'autre côté, nous n'oublions pas un autre aspect important à souligner : le budget donné par l'État colombien pour le développement du sport paralympique colombien. Les 2.9 milliards de pesos (1.2 millions d'euros) du budget du Comité Paralympique Colombien pour l'année 2011 représentent 2.76% du budget de Coldeportes National et le 0,00013% du budget général du pays. C'est un budget trop limité pour couvrir tous les besoins du sport paralympique national et du développement du sport pour les handicapés. Ça veut dire que la faiblesse des conditions de vie des sportifs handicapés, cumulée avec la faiblesse du budget donné par l'État colombien est une importante résistance au développement du sport pour les personnes

⁷⁸ Master Sport, santé société, développement personnel, ressources mentales des activités physiques et sportives. UBO. 2007. Titre du mémoire : « la préparation mentale de l'équipe de Torball de Brest ». Article : Effet d'une procédure de préparation mentale dans la concentration d'une équipe de Torball ». Revue « Cuerpo, cultura y movimiento ». Université Santo Tomás Bogotá-Colombie. 2010.

handicapées. C'est cependant une situation complexe, car les ressources économiques sont très faibles pour mettre en place des projets sportifs pour les presque 2.8 millions de handicapés de Colombie, font en sachant que le sport est un moyen très important pour l'insertion et l'inclusion sociale des personnes handicapées de notre société colombienne.

De plus, il faut analyser deux autres aspects trouvés pendant les entretiens et pendant la description des résultats. Le premier est lié aux besoins qu'a le développement du sport pour les handicapés en Colombie. Nos acteurs ont manifesté pendant les entretiens qu'il manquait des aspects importants pour leur développement sportif, d'où la « naissance » de la catégorie nommée « **Les besoins** ». Ces besoins ne sont pas vraiment des résistances, mais ils représentent des aspects qui manquent pour améliorer les conditions de vie personnelle, sociale et sportive des acteurs de notre recherche.

Les dirigeants manifestent qu'il manque des ressources économiques pour mettre en œuvre des activités et projets liés au sport pour les personnes handicapées. Et pour « résoudre » cette problématique, ils présentent deux axes : avoir plus de sponsors et faire du sport une entreprise. Cette situation est vérifiée grâce à l'entretien de JP02DEFHP « *...il faut créer des entreprises à travers le sport. Les ressources que l'État met à disposition du sport pour les handicapés ne sont rien par rapport aux conditions de vie des sportifs, aux situations de préparation sportive et aux besoins du système sportif paralympique... Pour ça, nous pensons toujours créer des entreprises⁷⁹ pour avoir nos propres moyens pour le développement économique et sportif de notre fédération et avoir les ressources suffisantes pour la subvention de nos différentes disciplines sportives...* ». Même SR03RUINPR qui a un point de vue similaire « *... il faut créer des entreprises de sport, il faut inviter les medias pour la vulgarisation du sport paralympique au niveau national. Les institutions sportives peuvent vendre des services de rééducation physique et motrice par le sport. On peut également vendre des services de formation sportive pour « nourrir » et rénover le sport de haut niveau. Nous avons toutes les possibilités d'avoir des ressources additionnelles pour nous financer...* ».

⁷⁹ Ce que nos acteurs appellent « entreprise » pouvait être assimilé à des clubs et fédérations privées.

Si nous analysons ces points de vue, selon les acteurs, il faut créer des dispositifs pour avoir de l'argent grâce à la promotion et la vulgarisation de services de formation sportive. Nous pouvons nous questionner : les dirigeants pensent-ils déjà à dans une « privatisation » du sport pour les personnes handicapées en Colombie ? Est-ce que la relation mentionnée « *pauvreté-handicap-vulnérabilité* » dans la problématique est valable pour payer les services de formation sportive ? Ou pour payer les processus de rééducation à travers le sport ? S'il n'existe pas de professionnalisation du sport pour les handicapés, comment les sportifs peuvent-ils payer ces services pour continuer leurs formations par le sport ? Comment ça se passerait pour les sportifs de haut niveau ? Ce sont de nouvelles questions et ce serait une nouvelle problématique de recherche.

Le second besoin que nous trouvons est que les dirigeants considèrent important de se lier avec les universités pour développer des formations académiques pour les équipes de travail des ligues et clubs. À titre personnel nous sommes convaincus que la formation académique permet plus facilement d'avoir les compétences professionnelles pour l'insertion sociale à travers de l'emploi. En Colombie, la formation académique de qualité permet aux personnes un développement personnel et social adéquat. Comme point de vue personnel à cette situation, avant d'avoir ou formé un sportif, il faut avoir une personne avec des ressources intellectuelles et sociales de qualité, car un sportif est un représentant reconnu pour la société national et à l'étranger. Et comment se passe la vie d'un sportif quand sa carrière sportive est finie ? Nous ne pouvons pas oublier que la carrière sportive d'une personne est relativement courte. Après, la vie continue et il faut avoir les éléments, les compétences et les conditions de vie personnelle, familiale et sociale adéquates pour garder une certaine qualité de vie.

Or le développement personnel d'une personne commence souvent par la formation académique. C'est la base de tout développement personnel et la source des compétences intellectuelles pour mieux gérer la vie dans l'avenir.

Du point de vue du chercheur, la formation académique doit être la structure la plus solide d'une personne avant d'être sportif. Nous devons prendre comme exemple des pays dit « *développés* ». Leur source sportive pour le haut niveau

est souvent des étudiants universitaires⁸⁰. Ça veut dire d'abord que les sportifs sont formés chez les universités (avec les meilleures conditions : bourses, équipes interdisciplinaires, entraîneurs performants, etc) pour montrer que le sport peut être une profession. En même temps, ces personnes sont formées avec des compétences intellectuelles et professionnelles pour l'avenir après la vie sportive.

Du côté de nos sportifs interrogés, les besoins personnels les plus importants tournent autour des ressources économiques : être salarié par le sport et avoir des subventions. Par rapport au développement sportif ils demandent d'avoir : l'égalité de conditions avec les sportifs valides, des formations académiques pour tous et beaucoup plus de compétitions locales, nationales et internationales.

S'il existe des conditions adéquates pour résoudre ces problématiques, le développement personnel, social et sportif d'une personne handicapée sera beaucoup mieux géré. Leurs processus d'insertion et d'inclusion sociale seront des exemples importants pour le reste de la communauté colombienne. Et le mouvement sportif colombien présenterait des niveaux de performance plus hauts et plus reconnus dans le sport paralympique international.

⁸⁰ C'est vrai pour les États unis, l'Angleterre, mais peut-être moins en France. PS/ ça nous manque les chiffres.

CONCLUSION.

Pour conclure ce chapitre, nous croyons que la recherche joue un rôle important pour le développement sportif de ce type de population. À travers la recherche bibliographique, nous pouvons prouver qu'en Colombie, il n'existe pas de recherches sociologiques liées au sport pour les handicapés. Nous trouvons des études liées plutôt à l'insertion et inclusion sociale des personnes handicapées, mais malheureusement, par rapport au sport il n'y a presque rien. Nous montrons les avis et les informations recueillies par rapport à la recherche : les dirigeants manifestent un besoin de développer la recherche pour le sport national (pour les valides et pour les handicapés, c'est un besoin général). Nous n'avons développé cette partie de la thèse qu'avec les dirigeants, car ce sont eux qui prennent les décisions de mettre en place des projets de recherche avec chaque fédération. Et ils gèrent le budget pour ces études.

Dans notre travail, nous avons stipulé trois moments clés par rapport à la recherche : « **la caractérisation** » (l'état actuel de la recherche par rapport au sport pour les handicapés en Colombie), « **la perception** » (comment les dirigeants perçoivent la recherche, et si c'est une priorité de leurs administrations), et « **la projection** » (comment ils visualisent la recherche dans l'avenir).

Par rapport à *la caractérisation*, les acteurs interviewés ont été clairs en avouant la recherche dans le sport pour les handicapés en Colombie n'existe pas, et que les études existantes ne correspondent pas à la structure scientifique de la recherche. Une des causes de cette situation est l'isolement entre le sport et les universités. Il faut relier deux systèmes : les institutions sportives et les universités. Nous vérifions cette réalité avec l'entretien de DI12DECU « ... nous avons les installations, les équipes de travail et les sportifs sont toujours sur le terrain, tous prêts pour développer des projets de recherche. Malheureusement, on a eu des étudiants des universités qui ont demandé faire leurs stages chez nous, mais on n'a pas eu les résultats de ces études ou simplement les interventions n'ont pas été finies... ». Ça nous indique, qu'il un peu existe d'intérêt à développer des études dans les universités. Mais ces études sont plutôt liées à des tâches ou des activités

académiques, sans aucune relation avec la recherche. Simplement, ce sont des interventions de différents cours d'une formation professionnelle des étudiants des dernières années des universités. Malheureusement, ces interventions ou études n'ont pas la structure de la recherche et les exigences scientifiques ne demandent pas des grands résultats. Ou encore ce sont des interventions isolées de la structuration scientifique de la recherche.

Par rapport à la *perception*, les dirigeants ont souhaité que la recherche soit proposée et gérée dans les universités et que les équipes interdisciplinaires des ligues et fédérations aient un droit de regard sur ces projets scientifiques. DI12DECU nous le dit « ... *la recherche doit être une obligation des universités, mais il faut que ces études soient finies et que nous connaissions les résultats...* ». Ça veut dire que les dirigeants sont toujours prêts à permettre aux chercheurs de faire leurs interventions dans les équipes de travail, mais qu'il faut que ces interventions soient finalisées et vulgarisées dans la communauté académique et scientifique.

Et la *projection* est présentée comme un des objectifs administratifs des institutions qui gèrent le sport pour les handicapés en Colombie. Pour plusieurs des dirigeants interviewés, une des premières recherches à développer dans l'avenir est la caractérisation sociodémographique du sportif handicapé colombien. Les institutions sportives et la société colombienne ne connaissent pas les caractéristiques personnelles, sociales, éducatives, de l'emploi de leurs sportifs. LE01RUMINES affirme que « ... *le sport paralympique national doit être caractérisé et il faut aussi caractériser le sportif handicapé colombien. Nous ne connaissons pas les conditions de vie de nos sportifs : leur niveau académique, leur système de sécurité sociale, on ne sait pas s'ils ont un emploi, etc..... c'est un besoin du Comité Paralympique Colombien de connaître les caractéristiques personnelles et sociales de nos sportifs...* ». Nous pensons que cette thèse va être un point de référence pour développer les études sociodémographiques du sportif handicapé colombien. L'expérience, les contacts, l'information de base peuvent donner un coup de main aux futurs chercheurs et/ou aux dirigeants pour mettre en œuvre cet important projet national. Ce peut-être aussi un nouveau projet de thèse pour un chercheur colombien intéressé pour ce type de recherche (ou un projet post-doctoral pour nous).

Par rapport à la recherche, nous soulignons donc cinq caractéristiques liées au sport pour les handicapés en Colombie :

1. La recherche dans le sport pour les personnes handicapées en Colombie n'existe pas. Les études existantes sont liées plutôt à la santé ou à la rééducation physique, motrice et/ou sensorielle. Ce sont d'autres professionnels des sciences appliqués au sport qui font la recherche avec ce type de population. Et malheureusement, en éducation physique, en entraînement sportif et dans les processus pédagogiques pour la formation sportive, il n'existe pas d'étude liée à cette population.
2. Pour avoir de vrais projets de recherche entre le sport et l'académie, il faut se lier avec universités et le monde du sport. Il faut travailler pour mettre en œuvre des projets de recherche sérieux, finalisés et vulgarisés dans tous les contextes scientifiques, académiques, sociaux et sportifs nationaux et internationaux.
3. Il faut créer et développer des processus de formation académique et d'actualisation pour les personnes qui font partie des équipes du sport paralympique colombien. À défaut, il faut permettre aux entraîneurs et aux professionnels qui accompagnent les sportifs de faire des formations académiques et d'actualisation à l'étranger.
4. Il faut caractériser le sport et le sportif paralympique colombien du point de vue sociologique, et développer une étude sociodémographique liée aux personnes handicapées qui font du sport en Colombie : niveau social, sécurité sociale, éducation, emploi et sport.
5. Les dirigeants sont prêts à développer la recherche en travaillant avec les universités. Les équipes de travail des fédérations sont intéressées pour développer des études scientifiques orientées pour les universités. D'une part, les ligues et clubs ont les sportifs et les installations et d'autre part, les universités ont les projets et les idées pour développer la recherche.
6. Il faut garantir la formation académique pour tous : sportifs, entraîneurs, professionnels des sciences appliquées, et permettre aux chercheurs de développer leurs interventions.

Cette recherche a pu prouver que l'administration du sport pour les handicapés en Colombie a comme dynamiques les plus importantes les ressources économiques (le budget important et les sponsors), les installations sportives qui ont leur siège à Bogotá (les sportifs handicapés les plus performantes du pays s'entraînent à Bogotá) et les équipes interdisciplinaires qui font partie des fédérations et ligues sportives. Ces dynamiques sont plutôt liées à l'administration sportive, et elles offrent toutes les garanties pour développer des processus sportifs et sociaux dans tout le territoire national.

Du coup il faut profiter du système de formation sportive que développe la ligue de Bogotá (IDRD). Cette ligue a gagné les deux éditions de jeux paranationaux développés en Colombie. Ses installations sportives, son administration locale, les aides financières font que les sportifs handicapés de tout le pays veulent aller s'entraîner à Bogotá. L'IDRD offre des avantages pour les sportifs de haut niveau par rapport aux conditions de vie personnelle, sociale et sportive qu'aucune autre ligue du pays n'offre. Nous croyons que ces conditions peuvent être une nouvelle motivation pour les sportifs en formation et pour leur développement personnel, social et sportif pour l'avenir. L'IDRD est un modèle d'administration sportive pour toutes les ligues du sport paralympique national.

Et par rapport aux résistances du développement du sport pour les handicapés, elles tournent autour de la qualité de vie des sportifs. La relation exprimée par Gómez & Cuervo (2007) « *pauvreté-handicap-vulnérabilité* » fait partie d'une réalité sociale. Cette réalité ne changera pas si les politiciens et dirigeants colombiens ne changent pas plusieurs systèmes et politiques de gouvernement. Par exemple, il faudrait plus de ressources économiques pour faire du sport un moyen d'insertion et d'inclusion sociale. L'idée n'est pas de créer des sportifs de haut niveau, ni de former des sportifs plus performants, mais simplement de faire du sport un moyen d'insertion et d'inclusion sociale. Le sport peut en effet être utilisé comme thérapeutique, de rééducation, de réhabilitation, d'insertion et d'inclusion sociale pour les presque 2.8 millions de colombiens handicapés.

Notre point de vue personnel, est qu'il est toujours possible de créer un réseau administratif entre le Ministère de la Protection Sociale (MPS), le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), Coldeportes National et le Comité Paralympique Colombien (CPC), pour créer une structure solide pour améliorer la qualité de

vie des handicapés. Cette structure aurait une composante économique (des ressources) et un budget plus important pour développer les projets et programmes sociaux et sportifs (fonction de Coldeportes National). Elle serait une composante administrative et sportive du Comité Paralympique Colombien (CPC). Elle aurait une composante santé (rééducation physique, motrice et sensorielle), fonction du Ministère de la Protection Sociale (MPS), et une composante académique : formation éducative de base, formation académique professionnelle dans les universités et certifications pour les équipes interdisciplinaires des ligues et fédérations, fonction du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). Tous ces composants seraient reliés par projets de recherche, avec des chercheurs spécialistes dans les différents domaines, avec la collaboration des équipes interdisciplinaires des ligues et des fédérations du sport pour les handicapés du centre du pays. Ce dispositif peut « réveiller » l'intérêt des handicapés pour la pratique sportive et en même temps profiter des bénéfices de santé, d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle comme l'illustre la figure suivante :

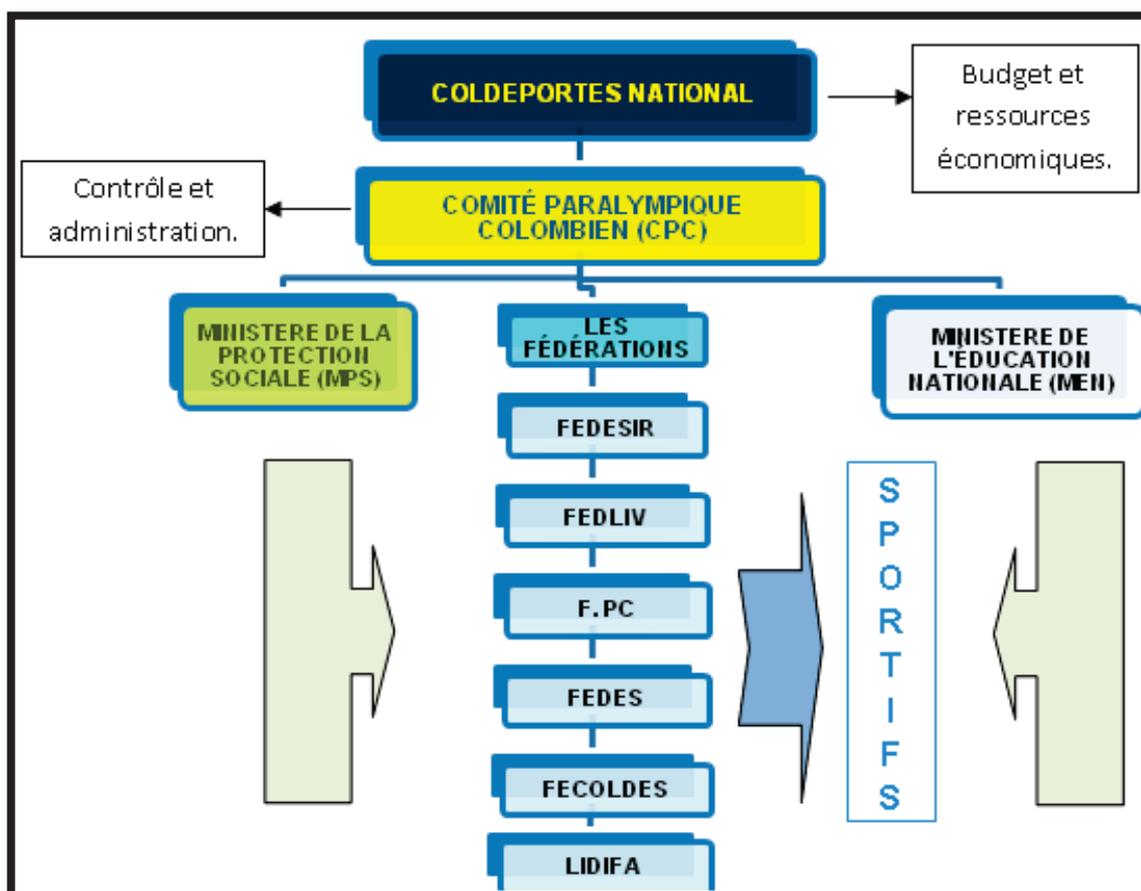


Figure 779. Schéma pour le développement personnel des sportifs handicapés.

Cette figure illustre Coldeportes National comme décideur général du sport de Colombie, qui prend en charge le budget et les ressources économiques pour le développement des activités sociales et sportives. Au niveau administratif, on trouve le Comité Paralympique Colombien (CPC) comme étant l'institution qui contrôle et gère les dynamiques et problématiques de chaque fédération. En même temps, le CPC gère les participations des sportifs dans les championnats nationaux et internationaux. Nous trouvons ensuite le Ministère de la Protection Sociale (MPS) pour le contrôle de la santé et les processus de rééducation physique, motrice et sensorielle des sportifs. Suivent les six fédérations qui appartiennent au CPC, liées avec les ligues sportives, et le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) pour adapter et assurer les processus de formation académique aux sportifs et aux personnes qui font partie des équipes de travail des ligues et fédérations. Et nous plaçons les sportifs comme axe le plus important de la figure. Ils sont protégés par la composante santé, éducation et sport et contrôlés par le CPC et Coldeportes National.

En outre, nous trouvons important de souligner les besoins qui d'une certaine manière ne permettent pas le développement sportif des handicapés. S'il manque des éléments, ça peut être le point de coupure du processus. Sans moyens économique adéquat les sportifs n'ont pas la possibilité d'avoir une formation sportive de qualité, et encore moins la possibilité de suivre des formations académiques dans les universités. Entre Bogotá et le département de Cundinamarca, il y a que quatre universités publiques (trois ont leur siège à Bogotá et une dans le département). Toutes les autres sont des universités privées. Dans la société colombienne, ces universités privées sont des entreprises où l'éducation supérieure est plus chère (environ 1000 euros le cursus le plus économique, la licence nécessitant minimum cinq ans). La chaîne « handicap, ressources économiques, éducation, sport et insertion sociale » en devient très compliquée dans la société colombienne. Par contre, si cette chaîne est bien vulgarisée à travers des médias et dans tout le territoire national, cela peut pousser les dirigeants des villages et villes pour mettre en place des projets sociaux pour favoriser la qualité de vie des handicapés par le sport.

Pour plusieurs de nos acteurs ça serait l'idéal et un « rêve » pour le développement personnel, social et sportif d'une personne handicapée. Nous

pensons qu'un projet avec cette structure est tout à fait possible. Simplement, il faut avoir l'intérêt et la motivation des gouvernants colombiens.

D'autre part, nous trouvons très important et intéressant de mentionner les bénéfices des programmes académiques dans les universités pour la recherche. Les facultés de sociologie, de médecine, de sciences du sport, d'Éducation physique, de kinésithérapie ont toutes les ressources pédagogiques, didactiques, intellectuelles et scientifiques pour développer la recherche dans tous les domaines qui concernent le handicap, l'insertion sociale, la rééducation, la formation sportive et le haut niveau sportif.

La figure suivante illustre d'une manière plus didactique la relation « *Dynamiques Vs Résistances* » du développement du sport pour les handicapés en Colombie. Elle est toujours liée à l'information recueillie dans les entretiens de nos acteurs.

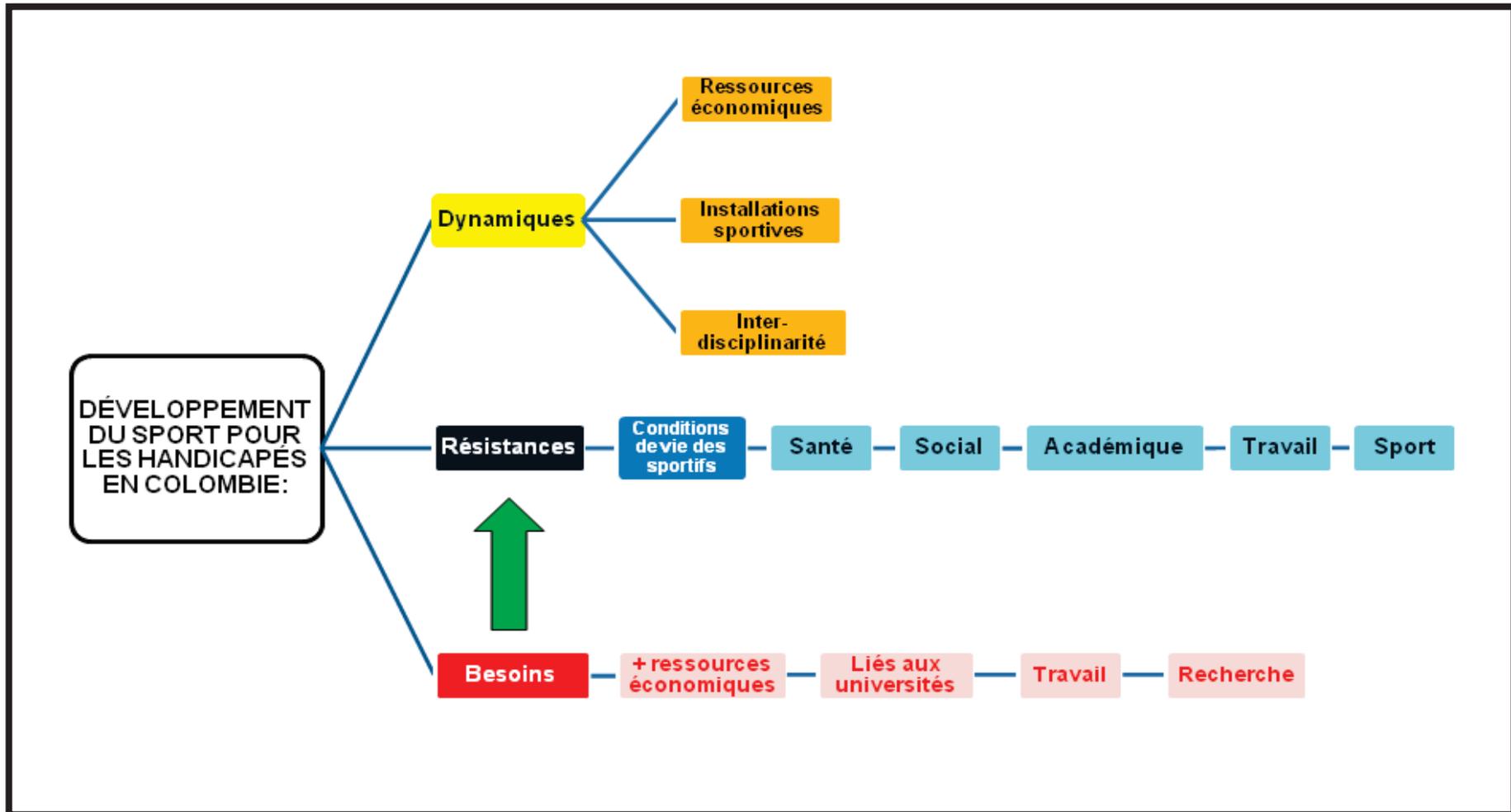


Figure 78. Dynamiques et résistances du développement du sport pour les handicapés en Colombie.

Cette figure illustre d'une manière concrète l'état actuel du développement du sport pour les handicapés dans la région centrale de Colombie, selon l'information recueillie pendant le processus d'entretiens. Le processus de recueil de données, la filtration de l'information la plus importante, la présentation et description des résultats et l'analyse du contenu sont interprétés et regroupés dans cette figure. Nous pouvons voir que les trois dynamiques sont les ressources économiques, les installations sportives et l'interdisciplinarité, et elles sont plutôt liées à l'administration. Ces dynamiques et avantages sont reconnus par les acteurs interviewés, car presque tous font leurs entraînements dans les mêmes installations sportives de Bogotá.

Et ici, les résistances du développement du sport pour les handicapés sont plutôt liées aux conditions de vie des sportifs : sécurité sociale, niveau social, niveau éducatif, l'emploi et le sport. Les bas niveaux de ces aspects vont influencer de manière négative sur le développement sportif des handicapés. Or, tout doit être un mécanisme où toutes les pièces doivent être bien articulées pour la démarche efficace des processus sociaux et sportifs.

Et les besoins, d'une manière ou d'une autre, sont des freins au développement personnel, social et sportif pour les personnes handicapées de Colombie. Car ces besoins seront dans l'avenir d'autres résistances aux processus sportifs et sociaux de la population handicapé de Colombie.

L'AVENIR :

Nous sommes sûrs que notre thèse sera un point de référence pour les futurs projets de recherche. Depuis quatre ans, en travaillant pour la recherche de l'information, la recherche de contacts, en ayant visité plusieurs endroits et faite des entretiens, nous avons trouvé un processus enrichissant au niveau personnel, académique, scientifique, professionnel et social.

Nous voyons cette étude comme l'ouverture d'un nouveau chemin professionnel et social. D'un autre côté, c'est aussi une grande responsabilité sociale et académique, car ce projet a montré des résultats que plusieurs dirigeants et sportifs colombiens attendaient. Nous avons montré une réalité que plusieurs personnes ne connaissaient pas. Et cette recherche est en plein

développement, car ce projet professionnel complexe et intéressant n'est pas fini. Il n'est même que le début d'un processus de recherche immense.

Cette thèse est aussi pour nous une opportunité d'insertion professionnelle dans le domaine du sport pour les handicapés. Nous voudrions travailler pour le sport paralympique colombien en recherche et dans la formation académique. La condition actuelle d'enseignant chercheur en Colombie nous permettra de proposer des projets académiques et de la recherche liés à la sociologie du sport et à la formation d'étudiants dans le domaine du sport pour les personnes handicapés. Une autre tâche à développer est de chercher des liaisons avec des universités pour créer des réseaux de recherche par rapport au sport et handicap. Il faut aussi se lier avec Coldeportes National et/ou avec le Comité Paralympique Colombien (CPC) pour travailler ensemble pour le développement du sport pour les personnes handicapées en Colombie.

D'un point de vue stratégique, le statut d'enseignant-chercheur de la faculté de Culture physique, sport et loisir de l'Université Santo Tomás de Bogotá, nous permettrait de donner à notre faculté un rôle important dans le développement de ce champ de recherches, avec les arguments professionnels et scientifiques pour montrer l'importance du sport pour le développement personnel des handicapés. Dans notre université, nous avons par exemple comme par projet de lancer une étude liée aux caractéristiques sociales des étudiants, enseignants et fonctionnaires handicapés de l'institution. Nous savons que l'année 2009 il avait un total d'onze étudiants handicapés dans toute la population d'étudiants de l'université Santo Tomás de Bogotá.

Notre thèse est aussi une carte de présentation de l'université pour montrer à la société académique colombienne l'importance de motiver les enseignants et les étudiants au développement de processus de formation académique au niveau master et doctorat, soit en Colombie soit à l'étranger.

Au niveau social, la vulgarisation de nos travaux permettra aux dirigeants du sport pour les handicapés, et aux enseignants des écoles et des universités de reconnaître l'importance sociale des presque 2.8 millions de handicapés de Colombie. Nous sommes prêt pour apporter l'expérience, les contacts, la

formation académique et la motivation pour le développement social de ce type de population à travers du sport.

Nos recherches resteront cependant sans fin. Cette étude ne sera en effet qu'un pas de plus pour la démarche académique et scientifique du sport pour les handicapés en Colombie. Nous avons l'espoir de continuer sur le chemin de la recherche pour approfondir sur ce sujet. Le suivi de cette étude serait une recherche liée à la population handicapé de l'Université Santo Tomás de Bogotá. Mais nous envisageons aussi une étude sociodémographique du sportif handicapé de la région centrale de Colombie : Bogotá et Cundinamarca, pour impulser enfin des enquêtes à l'échelon national.

À un autre niveau, il faut développer des projets de recherche en commun avec les universités qui développent des études liées au handicap. Un aspect très important sera de développer des processus de formation professionnelle pour les étudiants des universités dans le domaine du handicap. Ça nécessite des compétences techniques, académiques, professionnelles pour des interventions avec différents types de population handicapée.

Ces compétences sont tout à fait envisageables par des alliances avec les institutions spécialistes dans le domaine du handicap et du domaine du sport pour les handicapés. Une possibilité très importante est la convention entre l'UFR SEP de l'université de Brest (UBO) et la faculté de Culture physique, sport et loisir de l'Université Santo Tomás de Bogotá (USTA). Cette liaison fait partie du processus académique et scientifique de cette thèse. Ce n'est pas simplement la recherche d'un diplôme qui nous a guidé, mais aussi une volonté d'ouvrir les portes pour les futurs chercheurs colombiens qui sont en train de se former. Pour nous il faut profiter des expériences et du parcours APAS⁸¹ de la faculté de sport et EP de l'UBO former des étudiants colombiens dans ce domaine-là.

Comme conclusion générale, faire un doctorat en étant salarié à plein temps n'est pas conseillé. Le système d'emploi en Colombie ne permet pas de faire seulement de la recherche. Les enseignants qui veulent faire de la recherche

⁸¹ APAS: Activités Physiques Adaptés.

doivent faire de gros efforts. Il n'existe pas beaucoup de possibilités d'avoir de bourse pour développer des projets de recherche. Or, nous savons que la recherche demande un travail à plein temps avec une grande intensité. C'est un processus complexe qui prend du temps, et généralement, si on a déjà une activité salariée c'est très compliqué de développer les deux activités. Ceci étant, nous avons réussi ce pari.

Nous pensons que notre étude est un des premiers pas pour mettre en œuvre plusieurs projets académiques et scientifiques liés au développement du sport pour les handicapés colombiens. Cette recherche permettra aux dirigeants du sport et aux sportifs handicapés d'avoir de nouvelles idées et de mettre en place de nouveaux projets de recherche. Donc les nouveaux chercheurs des différentes facultés de Sociologie, d'Éducation physique, de kinésithérapie, et de toutes ces filières liées à notre sujet de thèse, auront une base pour le développement de leurs recherches.

Nous nous sommes intéressé à montrer quelles sont les conditions de vie des handicapés en Colombie et pourquoi ces conditions sont un frein au développement personnel et sportif. Comme chercheur, nous pensons qu'avant de former un sportif, il faut former une personne avec des qualités et compétences personnelles, sociales, professionnelles et sportives adéquates. Nous estimons que ces personnes peuvent être des modèles pour la société colombienne, tant comme professionnels que comme sportifs. Le sport est alors simplement un élément de plus qui fait partie du développement personnel de chacun, et qu'il apporte des éléments pour améliorer la qualité de vie des handicapés. Après ce processus-là, nous pouvons penser à chercher la performance sportive. Cette recherche prouve que les conditions de vie des sportifs interviewés n'est pas adéquat pour développer une carrière sportive. Nous vérifions cette réalité avec l'information présentée par le DANE (2005), complétée et actualisée par le Ministère de la Protection Sociale (2010). Ces deux institutions du gouvernement colombien ont recueilli une importante information sur à l'état de lieux du handicap en Colombie, et les chiffres ne sont pas du tout favorables. Il faut donc encore construire et proposer des projets et de recherche pour le développement personnel, social et sportif pour des colombiens handicapés.

D'autre part, nous voulons exprimer et démontrer que la formation académique pour tous et l'accès aux programmes dans les différentes universités doit être une priorité des gouvernements nationaux et locaux. Nous croyons que l'éducation est la base du développement personnel et par conséquent du développement social d'un pays. À travers cette thèse, nous avons montré que la formation académique de nos acteurs n'est pas une priorité. Chacun doit se « débrouiller » pour développer une dimension éducative. Nous le vérifions avec deux acteurs, l'un FR15JABOLI qui disait « ...*monsieur, ils (les dirigeants) veulent avoir des champions, mais ils ne se rendent pas compte de la qualité de vie des sportifs handicapés. Nous ne sommes vraiment importants que pendant les compétitions ; avant et après les championnats personne ne nous connaît...* ». Et l'autre (LE06MABOLI) affirmait « ... *pour les dirigeants une médaille 'est plus important que le sportif. Pendant les championnats nous avons tout, mais pendant la préparation, chacun doit se débrouiller pour aller aux entraînements, pour bien s'alimenter, et même pour avoir l'argent pour se déplacer aux endroits de préparation. Si on gagné une médaille, on est important pour les dirigeants, si on ne gagne rien, on est presque isolé des équipes de travail...* ». La réflexion de cette situation concerne aussi la reconvention des sportifs, qu'est-ce qu'arrive après « *la vie sportive* » d'une personne handicapée ? Si pendant plusieurs années, il ou elle s'était consacré (e) au sport, qu'est-ce que se passe à la fin de sa carrière sportive ? Quelle est la projection personnelle et professionnelle après la carrière sportive ? À ces questions, nous ne pouvons pas donner une réponse claire et précise à ce jour. Notre thèse montre une réalité et « propose » un dispositif (figure 39) « *d'amélioration* » de la qualité de vie des personnes handicapées qu'aiment bien les sportifs du système paralympique colombien, il faudrait articuler les institutions qui gèrent le sport colombien avec les institutions qui gèrent la sécurité sociale et l'éducation du pays, et demander aux medias la vulgarisation des processus de formation sportive dans tout le territoire national. Les personnes handicapées pourraient aussi trouver dans le sport un moyen solide et important pour développer leur qualité de vie et être reconnus par la société.

Une autre caractéristique que nous croyons importante est liée à la recherche. Cet aspect doit être lié et développé dans les universités, spécifiquement avec

les facultés médecine, d'Éducation Physique, de kinésithérapie et de sociologie. La recherche nous permettra de connaître et reconnaître l'importance sociale des colombiens handicapés. Il faut engager les universités dans le développement académique des handicapés, car après la carrière sportive, les handicapés doivent continuer leurs processus de vie normale. Il faut qu'ils aient les compétences pour l'emploi et l'insertion sociale. Or, nous sommes certains qu'on peut stimuler les processus d'insertion et d'inclusion sociale par le sport pour ce type de population. Ça signifié un travail d'équipe entre les universités et les institutions qui gèrent le sport paralympique colombien. Ce n'est pas possible de développer des projets de recherche ou des projets sportifs totalement isolés les uns des autres. Il faut les articuler et accompagner les handicapés sur le même chemin : vie personnelle, vie sociale, vie sportive et vie professionnelle.

Le but principal de cette thèse est donc de montrer dans les résultats, quelles sont les principales dynamiques du développement sportif pour les handicapés en Colombie, mais aussi, quelles sont les principales résistances qui freinent le développement du sport pour ce type de population. Comme nous avons pu le vérifier, il y a plus des résistances que de dynamiques dans le développement sportif pour les handicapés. La figure n° 38 illustre clairement cette réalité. Les dynamiques sont plutôt liées aux processus administratifs, aux ressources et aux équipes de travail. Mais les résistances sont liées aux conditions de vie des sportifs, ce qui est une réalité beaucoup plus importante que la formation sportive. Ces résistances sont « *accompagnées* » de plusieurs besoins qui, d'une certaine manière, freinent aussi le développement personnel, social, et sportif des handicapés de la région centrale du pays.

Nous sommes optimistes et pensons que les résultats de notre recherche apporteront des données clés à la réalité sociale et sportive du sport pour les handicapés colombiens. Mais nous sommes aussi réalistes : il manque des aspects sociaux très importants pour améliorer la qualité de vie des handicapés sportifs et des handicapés qui n'ont pas cette possibilité de faire du sport. Nous croyons qu'il faut développer des possibilités d'insertion sociale et sportive avec les clubs, ligues et fédérations qui font partie du Comité Paralympique Colombien (CPC). Nous pouvons aussi assurer une couverture totale de

formation personnelle et sociale par le sport pour la population handicapé de Colombie.

Il ne faut pas oublier que toute recherche a besoin d'un travail d'équipe : les universités avec les fédérations, ligues, clubs et même directement avec le Comité Paralympique Colombien (CPC) ou avec Coldeportes National peuvent créer des réseaux importants pour développer des projets et des recherches. Il faut penser qu'il y a de nouveaux chercheurs intéressés par des sujets liés au développement. Cet ensemble d'idées va donner des points de référence pour mettre en œuvre des recherches liées à la sociologie du handicap, à la sociologie du sport et aux processus d'insertion et d'inclusion sociale par le sport.

Nous voulons enfin apporter des éléments clés pour le développement social et sportif des jeux paranationaux. Ils sont la base de rénovation sportive et un des pas importants pour la performance sportive chez les handicapés. Il faut structurer un dispositif autour des jeux paranationaux pour améliorer leur l'image et faire vraiment de cet événement un projet social pour les sportifs handicapés du pays. Les sportifs ne peuvent pas s'entraîner pendant quatre ans pour participer à un événement sportif national sans aucun intérêt ni reconnaissance sociale. Et l'administration nationale des jeux paranationaux ne peut pas attendre au dernier moment pour gérer et contrôler un l'événement sportif et social d'importance pour le plan de développement du CPC et de Coldeportes National. Les institutions qui gèrent le sport national ont un temps suffisant (quatre ans) pour développer un mécanisme administratif solide pour montrer des jeux paranationaux un événement de grande qualité pour les sportifs et pour montrer aussi un événement d'importance sociale. Logiquement, il faudrait se lier avec les medias pour la vulgarisation et la massification des émissions de ces jeux paranationaux.

Il faut mentionner aussi, que notre étude ne peut pas prouver certains aspects liés au développement du sport pour la population handicapée colombienne. Pendant le processus de recueil de l'information, plusieurs des acteurs ont mentionnée « *la corruption* » comme une forte résistance aux processus administratifs et sportifs qui freinent le développement du sport en Colombie,

non seulement pour le sport pour les handicapés, mais aussi pour le sport au niveau général. Nous pouvons vérifier ces informations avec quelques acteurs, sans mentionner leur code « *...la déviation des ressources économiques est une réalité du sport paralympique national. Il y a des dirigeants qui profitent de leur fonction dans les ligues pour dévier les ressources économiques pour leurs bénéfices propres...* ». Et un autre acteur affirme « *...quand nous avons des championnats en dehors de notre ville ou en dehors du pays, nous sommes accompagnés par plusieurs dirigeants ou des personnes qu'on n'a vu jamais. Ils sont là pour se balader grâce à nous, et du coup ils ont des subventions exagérées : voyages en première classe, des hôtels super chers, ils ont un budget pour profiter son séjour et visiter des endroits. Ahhh, et du coup, on ne les voit pas pendant nos compétitions...simplement ils sont là pour se balader...* ». Et une autre version, « *... j'ai gagné une place pour la Coupe du monde. Quelques jours après, le directeur de la fédération m'a convoqué à une réunion. L'objectif était de me féliciter et me dire que j'aurai des accompagnateurs pour la coupe du monde. J'étais étonné, car je devais aller avec des personnes que je ne connaissais pas. Et du coup ils avaient des subventions très importantes. Tous étaient là pour se balader grâce à mes compétences sportives. J'ai dit au directeur, je ne suis pas une marionnette, je n'accepte pas vos conditions. Je préfère ne pas participer dans ce championnat, car avec ces gens, je ne vais pas y aller...* ». Une autre description trouvée pendant les entretiens a été liée à la situation qu'on a nommée « *l'amitié sur la performance* ». Cet acteur nous montre qu'il existe une conception en dehors du contexte sportif par rapport aux handicapés. Des entraîneurs préfèrent amener des sportifs « *amis* » que ceux qui ont suivi un processus de préparation sportive régulière. On peut le constater avec un de nos acteurs « *...Alveiro, c'est bizarre et contradictoire, mon processus comme joueur de l'équipe nationale. Nous étions en train de nous préparer pour un championnat international ; et au moment de sélectionner les joueurs, l'entraîneur avait déjà choisi ses amis pour représenter le pays. Ces joueurs, nous ne les connaissons pas, ils ont jamais été aux entraînements, raison pour laquelle j'ai quitté l'équipe nationale* ». Pour notre travail de recherche, nous préférons ne pas analyser ces situations et ces affirmations. Mais ces situations mentionnées pour les acteurs sont d'autres freins ou résistances du

développement du sport pour les handicapés que ces freins soient perçus ou réels. D'ailleurs, la simple lecture des journaux montre que ce phénomène concerne de nombreux pays. Nous préférons donc rester en dehors de cette analyse, car c'est une situation trop complexe et nous ne sommes pas intéressés à démontrer si est vrai ou est faux. Et notre recherche n'a pas non plus les arguments scientifiques et légaux pour démontrer cette « *réalité* » décrite par quelques acteurs interviewés. C'est un motif que nous considérons

À partir de ces aspects, on peut affirmer que dans la société colombienne, il est très complexe d'être handicapé, d'avoir un emploi et d'être sportif au même temps, sans compter le parcours académique des sportifs et/ou les difficultés qu'ils trouvent pour l'accès aux formations dans les universités.

Les personnes handicapées qui font du sport, nous laissent toujours des apprentissages importants pour nos vies. Ils doivent avoir les mêmes droits et chances que le reste de la population colombienne, sans être considérés comme malades. Un de nos acteurs affirmait « ... *nous les sportifs handicapés avons besoin d'être vus comme sportifs, pas comme malades ; et que les médailles qu'on gagne aient les mêmes prix que les médailles qui gagnent les sportifs valides.... Pour les valides il y a un échelon de prix pour les médailles gagnées... il faut une égalité de chances* ». Il faut éliminer du vocabulaire la relation « HANDICAP = MALADE ». Des fois, ils ont beaucoup plus de courage qu'une grande quantité des « valides ».

Comme nous l'a rappelé à plusieurs reprises l'un des acteurs de cette étude HE06PRPE « *Alveiro le problème ne sont pas les ressources économiques, ni l'improvisation, ni les installations ; simplement IL FAUT ÊTRE PLUS HUMAINS !!! ...* ».

RÉFÉRENCES.

Amor, J. 2007. Dignidad Humana y Discapacidad Intelectual. Revista Latinoamericana de Bioética. Vol. 8. Ed. 13. Pgs. 88-105.

Anadón, M. 2008. La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. Université du Québec à Chicoutimi. Recherches qualitatives. Vol. 26 (1) 2006, pp. 5-31.

Aragón, D. 2011. Enfoque poblacional: *“la leche creída”*. Information prisé pendant le 4ème Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombie.

Aubi-auger, I. Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A-M., Imbert, P., Letriliart, L., et le groupe de recherche universitaire qualitative médicale francophone : GROUM-F. Exercer la revue française de médecine générale. Vol. 19. Page 84.

Barral, C. Communication personnelle. 06 Février 2012. *Séminaire « Classification Internationale du Handicap CHI »* Université de Bretagne Occidentale. Brest. France. Février 06.

Barral, C. 2012. Définition de handicap et les classifications utilisées pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). *Séminaire « Classification Internationale du Handicap CHI »* Université de Bretagne Occidentale. Brest. France. Février 06.

Blanc, A. 2010. Handicap et liminalité : un modèle analytique. Article paru dans la revue « Alter », février 2010.

Boucher, N. 2003. « *Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées* ». Lien social et Politiques. N° 50. Pp. 147-164.

Botokro, R. 2002. Évaluer le handicap ? De l'évaluation des handicaps à l'évaluation du fonctionnement du sujet. Mémoire réalisé pour le diplôme de DESS-Mastaire. Missions et démarches d'évaluation. UNIVERSITÉ de PROVENCE-AIX-MARSEILLE 1. Département des Sciences de l'Éducation.

Calvez, M. 1994. Le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité. Sciences sociales et santé. Volume 12. N°1. Pp. 61-88. Persee.

Calvez, M. 2000. La liminalité comme analyse socioculturelle du handicap. Manuscrit auteur, publié dans "Prevenir 39, 2 83-89. Université Rennes 2.

Camberlain, P. 2008. Politiques et dispositifs du handicap en France. Dunod. Paris.

Carballo, C. & Hernández, N. & Chiani, L. 2002. Aceptaciones del concepto de deporte. Polisemia e investigación. Prisé du 4ème encuentro del deporte y de las ciencias sociales. Buenos Aires, Argentina.

Cardona, H. & Piñeros, R. 2011. *“La construcción social de la discapacidad, un reto para la investigación educativa y la pedagogía de la educación superior”*. Information prisé pendant le 4ème Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombie.

Chanrion, A. 2006. La notion de handicap et les représentations que l'on en a... Formation A.V.S. France.

COFOMER. 2006. la définition du handicap. Module Handicap - Évaluation - Réadaptation - Réparation médico-légale. Québec, Canada.

Coldeportes Nacional. 2011. Presupuesto para el deporte, la recreación, la utilización del tiempo libre y la Educación Física. Site officiel de Coldeportes National. <http://www.coldeportes.gov.co/coldeportes/index.php>

Comité Paralímpico Colombiano (CPC). 2012.

Site officiel : <http://www.cpccolombia.org/>

Comité Paralímpico Colombiano (CPC). 2004. « *El deporte accesible para todos* ». Site officiel <http://comiteparalimpicocolombiano.blogspot.fr/> visité le 18-03-2012.

Comité Paralímpico Colombiano (CPC). 2010. Federaciones del CPC. Site officiel <http://www.cpccolombia.org/>. Visité le 17-03-2012.

Comité Paralímpico Colombiano (CPC). 2011. Presupuesto 2011. Archivos institucionales.

Comité Paralímpico Colombiano (CPC). 2011. Plan estratégico. Estructura administrativa. Site officiel <http://www.cpccolombia.org/>

Compte, R. 2010. Sport et handicap dans notre société : un défi à l'épreuve du social. Cair.info. N° 79. Pp. 13 à 21.

Congreso de la República de Colombia. 1993. Ley 100 de 1993. Sistema General de Seguridad Social en Salud (SGSSS). Acta oficial. No. 41.148 del 23 de diciembre de 1993.

Congreso de la República de Colombia. 2000. Acto legislativo No. 02 de 2000. Agosto 17. Modificación del artículo 52 de la Constitución Política de Colombia.

Congreso de la República de Colombia. 2000. Ley 582 de junio 08 de 2000. Reforma de la ley 181 de 1995 y del decreto 1228 de 1995. El deporte asociado para las personas con discapacidad física, mental y sensorial.

Congreso de la República de Colombia. 2009. Ley 1346 de 2009. Convención sobre los derechos de las personas discapacitadas. Adoptada por la Asamblea General de las Naciones Unidas el 13 de diciembre de 2006.

Congreso de la República de Colombia. 2011. Reforma al sistema general de seguridad social en salud y de otras disposiciones. Enero 19 de 19 de 2011.

Conrado, D. 2004. *“El movimiento Olímpico moderno y su filosofía”*. Trabajo presentado durante el primer congreso de las federaciones deportivas españolas (COFEDE, 2004).

Constitución Política de Colombia. 1991. Artículos 13, 16 y 25. Derechos del trabajo para los discapacitados. Bogotá. Colombia.

Constitución Política de Colombia. 1991. Ley 361 de 1997 o ley de la discapacidad. Bogotá. Colombia.

Constitución Política de Colombia. 1991. Ley de la discapacidad. Definición de discapacidad. Bogotá.

Cunin, J-C. 2008. Le handicap en France. Chroniques d'un combat politique. Collection : action sociale, DUNOD. Paris.

Decreto 4183 del 03 de noviembre de 2011. Por el cual se transforma al Instituto Colombiano del deporte COLDEPORTES, institución pública de orden nacional en el Departamento Administrativo del deporte, la recreación, la actividad física y del tiempo libre COLDEPORTES.

Defrance, J. 2006. Sociologie du sport, cinquième édition. Collection Repères. Éditions La Découverte & Syros, Paris.

Delcey, M. 2002. Notion de situation de handicap (moteur). Les classifications internationales des handicaps "Déficiences motrices et situations de handicaps". Ed. APF.

Federación colombiana de los deportes especiales (FEDES). 2011. Archivos Institucionales. Source : comiteparalimpicocolombiano.org

Fédération Française Handisport (FFH). 2011. Budget pour l'année 2011. Budget Prévisionnel F.F.H. 2011. Pdf.

Federación deportiva militar colombiana (FECODEFA). 2011. Archivos institucionales.

Federación deportiva para los discapacitados intelectuales. (FEDEC-PC). 2011. Archivos institucionales. Source : comiteparalimpicocolombiano.org

Federación deportiva colombiana para los discapacitados físicos. (FEDESIR). 2011. Archivos institucionales. Source : comiteparalimpicocolombiano.org

Federación deportiva colombiana para los discapacitados sordos. (FECOLDES). 2011. Archivos institucionales. Source : comiteparalimpicocolombiano.org.

Federación deportiva colombiana para los discapacitados visuales. (FEDELIV). 2011. Archivos institucionales. Source : comiteparalimpicocolombiano.org

Fernández de Caraballo. M. 2008. Teoría fundamentada y método comparativo continuo. <http://pide.wordpress.com/2008/06/02/teoria-fundamentada-y-metodo-comparativo-continuo/>

Fougeyrollas, P. 2002. L'évolution conceptuelle internationale dans le champ du handicap : Enjeux socio-politiques et contributions québécoises. PISTES. Réflexion sur la pratique. Vol. 4 No. 2.

Frigerio, E. 2007. Personnes handicapées mentales et bibliothèques publiques. État des lieux et prospective à partir d'une étude sur le terrain ardéchois. Pp. 19-23

Fundación FUMDIR. 2011. Congreso Internacional « *ROMPIENDO LÍMITES* » La educación inclusiva. Fundación misioneros 'Divina redención' San Felipe Neri. En la Universidad Santo Tomás de Bogotá. Colombia. 4ª versión.

Fundación Saldarriaga. Colombia LÍDER. 2010. Discapacidad en Colombia: reto para la inclusión en capital humano. Bogotá. Colombia.

Fundación TECNOVO. 2004. Guía práctica para la contratación de personas discapacitadas. Cuál es nuestro compromiso con la discapacidad? Bogotá. Colombia.

Gómez, C-A. & Cuervo, C. 2007. Conceptualización de discapacidad: reflexiones para Colombia. Universidad Nacional de Colombia. Facultad de Medicina. Maestría en Discapacidad e Inclusión social. DISCAPACIDAD.indb 5. Bogotá, Colombia.

Gautheron, V. & Vigouroux, N. 2008. Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIH2 = CIF). 3^{ème} Journée de l'ISTR 26/01/08 – Évaluation en vie réelle des handicaps cognitifs et sensoriels.

Groupe de réflexion Loisir culturel. 11 février 2005. « Forum Québécoise du loisir. Le loisir Accessible ? Un droit pour tous. ».

Guyot, P. 2002. Intérêts et limites de la CIF2 pour l'accompagnement éducatif et social des personnes handicapées. CREAL de Bourgogne.

Hamonet, C. 2010. « Que sais-je ? Les personnes en situation de handicap. 6^{ème} édition. Paris.

Henao, C. & Gil, L. 2009. Calidad de vida y situación de discapacidad. Hacia la Promoción de la Salud, Volumen 14, No.2. Pp. 112 – 125. Bogotá. Colombia.

Hernández, J. & Cruz, I. 2006. Exclusión social y discapacidad. Colección de textos de rehabilitación y desarrollo humano. Centro editorial de la Universidad del Rosario. Bogotá, Colombia.

Instituto Departamental del deporte INDEPORTES Cundinamarca. 2011. Archivos institucionales.

Instituto Distrital para la recreación y el deporte IDRDR. 2011. Archivos institucionales. Source : <http://www.idrd.gov.co/htms/index.html>

Kakai, H. 2008. *Contribution à la recherche qualitative*, cadre méthodologie de rédaction de mémoire, Université de Franche-Comté.

Kauffman, J-C. 1996. L'entretien compréhensif. Nathan université. Sociologie 128. Université de Paris V – Sorbonne.

Killy, J-C. & Poivre, P. & Auberger, A. & Yann, A-B. 2005. « *La même flamme* ». 50 ans de défis et d'exploits handisports. Dédicace de Yann Arthus-Bertrand. Le cherche midi. Paris.

Korf-Sausse. 2010. Corps et construction identitaire des personnes handicapées : de quel corps parlons-nous ? LA NOUVELLE REVUE. Chapitre du livre. Ancet, P. & Toubert-Duffont, D. « De l'adaptation et de la scolarisation ». Dossier : Corps, identité, handicap. Éditions de l'INS HEA. Pages 17-24. Toulouse.

Laure, P. & Falcoz, M. 2004. Sociologie. L'essentiel en sciences du sport. Ellipse. Paris.

L'Assemblée mondiale de la Santé. 2001. Approuve les priorités stratégiques de l'OMS. Communiqué de presse WHA 54/6. 22 mai 2001. Site officiel <http://www.who.int/inf-pr-2001/fr/cp2001WHA-6.html>

Lebreton, D. (1991). Handicap d'apparence : le regard des autres. *Ethnologie française*, 21, 3, 323-330.

León, H. & Mogollón, A. & García, L. & Ospina, J. & Santacruz, M. & Morales, N. & Copete, J. 2010. La actividad física en la población con discapacidad en Colombia. Una mirada desde el papel del estado, los enfoques de desarrollo y las políticas públicas. Escuela de Medicina y ciencias de la salud. Universidad del Rosario. Bogotá, Colombia.

Lerma, H-D. 2009. Metodología de la investigación : propuesta, anteproyecto y proyecto. ECOE ediciones. Bogotá. Colombia.

Le Rhun, L. (n.d). Classification Internationale du Fonctionnement du handicap et de la santé.

Ley General de Educación de Colombia. 1995. Capítulo No. 1. Título 3. Artículos 46 al 49.

Ley 181 de 1995 o ley del deporte. Título No. 1. Disposiciones preliminares. Capítulo No. 1. Los objetivos generales y rectores de la ley. Artículo No. 1. Bogotá. Colombia.

Ley 181 de 1995 o ley del deporte. Definición de recreación. Título No. 2. Artículo n° 5. Bogotá. Colombia.

Ley 181 de 1995 o ley del deporte. Definición de deporte. Título No. 4. Capítulo No. 1. Artículo n° 15. Bogotá. Colombia.

Ley 361 de 1997. Acta oficial No. 42.978, del 11 de febrero de 1997. Son establecidos los mecanismos de integración social de los discapacitados y otras normas.

Site oficial de la Secretaría de Gobierno.

http://www.secretariassenado.gov.co/senado/basedoc/ley/1997/ley_0361_1997.html

Ley 582 de junio 08 de 2000. Definición de deporte asociado para las personas con discapacidad física, mental o sensorial. Se reforma la ley 181 de 1995 y el Decreto 1228 de 1995.

Ley 762 de 2002. Acta oficial No. 44.889 del 5 de agosto de 2002. Aprobación de la “Convención Interamericana para la eliminación de toda forma de discriminación contra los discapacitados”. Guatemala, junio 07 de 1999.

Liga de los deportistas discapacitados de las Fuerzas Armadas de Colombia (LIDIFA). 2011. Archivos institucionales.

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975. D'orientation en faveur des personnes handicapées.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000333976&dateTexte=20120318>

Loi n° 87-517. 1987. En faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. JO n° 160.

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/chronologie/>

Loi de 11 février 2005. Pour l'égalité des droits et des chances. Infos de publication. France.

Lucas, M-P. & Hidalgo, M. 2011. Discapacidad, sinónimo de habilidad y talento: un reto para lograr el desarrollo integral de personas diversamente hábiles. Information prisé pendant le 4ème Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombie.

Maresca, B. 2004. Occupation du temps libre une norme de consommation inégalement partagée. CAHIER DE RECHERCHE n° 210. CREDOC. Paris.

Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille. 2006. Communiqué de presse. Paris.

Ministerio de la Cultura. Objetivos del Ministerio con relación al sistema deportivo colombiano. Visité le 17-03-2012.

Site officiel. <http://www.mincultura.gov.co/?idcategoria=8119>

Ministerio de la Cultura & Coldeportes Nacional. 2002. Acuerdo No. 000011 de la carta fundamental de los primeros juegos paralímpicos nacionales. Diciembre 20 de 2002.

Ministerio de la Educación Nacional. 2010. Orientaciones Pedagógicas para la Educación Física, Recreación y Deporte. Documento n° 15. Revolución Educativa. Colombia aprende. Bogotá. Colombia.

Ministerio del trabajo y de la Seguridad Social. 1994. Organización y administración del sistema de riesgos profesionales. Decreto n° 1295 de junio 22 de 1994.

Ministerio de la Protección Social de Colombia. 2011.

<http://www.minproteccionsocial.gov.co>

Ministerio de la Protección Social (MPS). 2010. Normas Integrales. Discapacidad en Colombia. Bogotá. Colombia.

Ministerio de la Protección Social (MPS). N.d. Sistema General de Pensiones. Título 1. Capítulo 1. Normas generales.

Ministerio de la Protección Social (MPS). 2007. Decreto No. 3039 de 2007. Plan Nacional de la Salud Pública 2007-2010.

Ministerio de la Protección Social (MPS). Definición de Discapacidad. Site officiel du MPS. Visité le 17-03-2012.

<http://www.minproteccionsocial.gov.co/asistenciaSocial/Paginas/DisCAPACIDAD.aspx>

Ministerio de la Protección Social (MPS). 2010. Situación de discapacidad en Colombia. Ppt.

Ministerio de la Salud. 1998. Consejo Nacional de la Seguridad Social y de la Salud. (CNSSS). Bogotá, Colombia.

Ministère des sports français. 2011. Programme « *sport* ». Les grandes lignes du budget sport 2011.

Ministerio de Hacienda de Colombia. 2011. Decreto 145 del 21 de enero del 2011. Site officiel <http://www.minhacienda.gov.co/MinHacienda>

Ministère du budget des comptes publics et de la réforme de l'État français. 2011. Le budget de l'État voté pour l'année 2011 en quelques chiffres. Pdf.

Montenegro, Y. & Gómez, C. 2011. Análisis biomecánico del gesto deportivo del lanzamiento en deportistas paralímpicos en silla de ruedas. Information prisé pendant le 4^{ème} congrès international d'Éducation inclusive. « Rompiendo límites ». Fondation FUMDIR. Axe thématique : Éducation pour la rééducation. Université Santo Tomas. Bogotá, Colombia.

Murcia, N. (n.d). La investigación cualitativa desde la complementariedad. Un reto para dinamizar el currículo en la Educación Física. Bogotá, Colombia.

Nations Unies. 2006. Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif. Article premier.

Nations Unies (ONU). 1948. Déclaration Universelle des Droits de l'homme. 10 Décembre 1948.

Nations Unies. 1983. Développement et droits de l'homme pour tous. 48/96. Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Visité le 18-03-2012. Site officiel <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=792>

Nations Unies (UN). 1994. l'assemblée générale de 1993 (résolution 48/96). Site officiel. <http://www.un.org/documents/ga/res/48/ares48-96s.htm> visité le 17-03-2012.

Nations Unies. ENABLE. 2006. Développement et droits de l'homme pour tous. La Convention relative aux droits des personnes handicapées. Site officiel <http://www.un.org/french/disabilities/>

Nations Unies. 2008. Relative aux droits des personnes handicapées. Bureau International du Travail. Convention n° 159 du BIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, et la Recommandation n° 168.

Niño, V-M. 2011. Metodología de la investigación: diseño y ejecución. Ediciones de la U. Bogotá. Colombia.

Noutcha, R. 2006. Le sport au pluriel : approches sociologique et politique des pratiques. Actes du colloque international de Youndé. Marc Bloch. Université. Paris.

OLIVER M. (1996): Understanding Disability; From Theory to Practice, London, Macmillan.

Orego, J-F. 2006. El deporte, visto desde la educación, el alto rendimiento y la lúdica. Revue digital EFDEPORTES. <http://www.efdeportes.com/efd95/deport.htm>.

Organini, B. (n.d). "*Approche sociologique du handicap*". Infos de publication.

Organisation International du travail (OIT). 2004. Les normes internationales du travail: un patrimoine pour l'avenir. Mélanges en l'honneur de Nicolas Válticos.

Organisation mondiale de la Santé. 2000. Équipe Classification, Évaluation, Enquêtes et Terminologie Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. PROJECT FINAL. Version complète. WHO/EIP/GPE/CAS/ICIDH-2 FI/01.1. Distr.: Limitée. Original: Anglais. Genève, Suisse.

Orjuela, G. 2011. Integración e inclusión educativa: cuestiones de giro y de mirada. Information prisé pendant le 4ème Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombie.

Parlebas, P. 1987. Elements de sociologie du sport. Revue française du sport. Volume 28. No. 28-3. Pp 547-550.

Parra, C. & Palacios, M. 2007. Enfoque de derechos humanos en la política pública de discapacidad. Universidad Sergio Arboleda. Bogotá. Colombia.

Peralta, H. 2008. Actividades físicas, Educación Física y deporte, para personas con discapacidades. Bogotá, Colombia.

Plaisance, E. 2009. Autrement capables. Éditions Autrement-collection Mutations No. 255. Paris. Pages 7-8.

Pociello, C. 1981. La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. Sport et société, Vigot, Paris, France.

Pociello, C. 1999. Sports et sciences sociales, Paris. Vigo, 223p.

Pulido, D. 2011. El deporte como medio de rehabilitación para personas con discapacidad. Information prisé pendant le 4º Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombie.

Quelques définitions sur le handicap : la séquence de Wood. Infos de publication.

Rabischong Pierre. 2008. Que sais-je ? LE HANDICAP. PUF. Paris. Page 48.

Ramírez, P. 2010. Desarrollo paralímpico colombiano. Revista digital. Buenos Aires. Argentina. Année 15 – n° 145.

<http://www.efdeportes.com/efd145/desarrollo-paralimpico-colombiano.htm>

Raymond, Q & Campenhoudt, L-V. 2006. Manuel de recherche en sciences sociales. Troisième édition. DUNOD. Paris.

Romero, M. 2011. Análisis situacional a la 'demanda-oferta' de formación y vinculación laboral de las personas con discapacidad en el distrito capital. Information prisé pendant le 4ème Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombia.

Sánchez, A. & Zanger, A. 2007. La réparation mentale de l'équipe de Torball de Brest. Mémoire pour l'obtention du diplôme Master 2. Sport, santé, société. Ressources mentales des activités physiques et sportives. Université de Bretagne Occidentale. Brest. France.

Sierra, G. 2011. Avanzando hacia la educación inclusiva. Una mirada desde lo público. Information prisé pendant le 4ème Congreso Internacional de Educación Inclusiva. « Rompiendo límites ». Fundación FUMDIR. Eje temático: Educación para la rehabilitación. Universidad Santo Tomás. Bogotá, Colombia.

Stiker, H-J. 2007. Corps infirmes et sociétés. Réédition de l'ouvrage de 1982. UV POLITIQUES SOCIALES. Paris.

UNESCO & Gobierno Español. 1981. Conferencia mundial sobre las acciones y estrategias para la educación, prevención e integración. Año Internacional de los impedidos. Torremolinos, Málaga. España.

Universidad del Rosario (2007). La discapacidad desde el horizonte de los derechos humanos. Volumen II. Fascículo 13. Bogotá, Colombia.

Urbina, A. 2011. Papel de la formación para el trabajo en los programas de inclusión socioeconómica. Information prisé pendant le 4^{ème} congreso internacional de Educación Inclusiva « Rompiendo Límites ». Fondation FUMDIR. Axe thématique : Éducation pour la rééducation. Université Santo Tomas. Bogotá, Colombie.

Winance, M. 2008. La notion de handicap et ses transformations à travers les classifications internationales du handicap de l'OMS, 1980 et 2001. Université Paris XI, Paris. France.

A N N E X E S

ANNEXE N° 1.

Fichier de données et guides d'entretiens définitifs pour les sportifs et dirigeants du sport paralympique colombien.

FICHER DE DONNÉES POUR LES SPORTIFS ET LES DIRIGEANTS.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.

ÉCOLE DOCTORAL SHS DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.

ENQUÊTES POUR LES SPORTIFS ET DIRIGÉANTS DU SPORT
PARALYMPIQUE EN COLOMBIE.

SUJET DE RECHERCHE:

*« DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
EN COLOMBIE: RÉSISTANCES ET DYNAMIQUES ».*

Fichier de données pour les auteurs :

Date.	
Lieu.	
Nom.	
Prénom.	
Profession.	
Fonction.	
Handicapé?	
Fait du sport?	
À quel niveau?	

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SPORTIFS.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.

**ÉCOLE DOCTORAL SHS DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE
OCCIDENTALE.**

SUJET DE RECHERCHE:

**DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
EN COLOMBIE: DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES.**

GUIDE D'ENTRETIEN.

Bonjour. Cet entretien fait partie d'un processus méthodologique pour recueillir l'information liée avec un sujet de thèse nommée : **DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN COLOMBIE : DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES.**

D'abord on vous remercie pour répondre cet entretien, elle a pour but connaître ses avis et ses expériences comme sportif et/ou comme dirigeant du sport paralympique en Colombie d'un sujet de recherche comme c'est le sport paralympique en Colombie.

De la même manière si vous voulez l'entretien sera utilisé pour enregistrer les informations pertinentes pour la recherche ; elle peut rester en complet anonymat.

GUIDE D'ENTRETIEN.

POUR LES SPORTIFS DE L'INSTITUT DU SPORT DE BOGOTÁ IDRD, Indeportes Cundinamarca et LIDIFA (FFAA).

I. Les sportifs:

1. Il y a combien du temps que vous faites du sport?
2. Comment est-ce que vous êtes arrivé à la pratique du sport?
3. Est-ce que vous avez des aides de financement de votre ligue ou de la fédération pour le déroulement de votre discipline sportive? Quelles sont- t-elles?
4. Est-ce que vous avez représenté aux forces armées FFMM ou à Bogotá ou à Cundinamarca dans jeux nationaux paralympiques?
5. Est-ce que vous avez représenté au pays dans compétitions internationales ? quelles ?
6. Est-ce que vous êtes salarié ou vous avez un budget pendant les compétitions ? quelles ?

II. L'administration:

7. Est-ce que vous connaissez le système sportif paralympique colombien?
8. Est-ce que l'administration des FFMM ou de Bogotá ou de Cundinamarca mettent en place les bonnes garanties pour la pratique sportive et pour améliorer la performance de ses sportifs?

III. Les entraînements:

9. Vous faites combien de séances d'entraînement par semaine?
10. Est-ce que les endroits où vous faites des entraînements l'offrent les meilleurs conditions pour améliorer votre performance sportive?
11. Comment son-t-ils conformées les équipes de travail à l'intérieur de votre discipline sportive?
12. Est-ce que vous avez un entraîneur?
13. Si oui, est ce qu'il est professionnel de l'Éducation Physique ou des domaines liés à cette profession? laquelle?
14. À vos avis est ce que en Colombie existe le sport paralympique de haut niveau ?
15. Si oui, quelles sont les dynamiques les plus importantes qui sont mises en place pour nommer sport de haut niveau?
16. Si non, quelles sont les résistances les plus importantes que ne permettent pas le nommer comme sport de haut niveau?

IV. Les dynamiques du processus:

17. À votre avis, quelles sont les dynamiques les plus importantes qui sont mises en place pour le développement du sport pour les gens handicapés à Bogotá ou à Cundinamarca ou aux FFMM?
18. À votre avis, quelles sont les avantages qui met en place les FFMM ou Bogotá ou Cundinamarca pour améliorer la performance sportive de ses sportifs qui marquent la différence avec des autres ligues?
19. Pour quoi vous croyez que Bogotá c'est la ligue la plus forte au niveau du sport paralympique en Colombie?
20. Quelles sont les dynamiques les plus importantes qui a Bogotá qui marquent la différence par rapport aux autres ligues?
21. Dès votre rôle de sportif, quelles sont les dynamiques au niveau de l'administration local les plus importantes qui sont mises en place pour aider à l'amélioration de la performance du sport paralympique?

V. Résistances du processus:

22. À votre avis, quelles sont les résistances les plus importantes qui ne permettent pas améliorer le développement du sport paralympique aux FFMM ou à Bogotá ou à Cundinamarca?
23. À votre avis quelles sont les causes?
24. Quelles sont les résistances, les plus importantes qui sont arrivés pendant les jeux paralympiques nationaux à Cali 2008?
25. À votre avis, croyez-vous que les FFMM ou Bogotá ou Cundinamarca mettent en place les meilleurs conditions pour que ses sportifs améliorent sa performance sportive?
26. À votre avis, quelle est l'idéal développement du sport pour les gens en situation de handicap à Bogotá ou aux FFMM ou à Cundinamarca?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DIRIGEANTS.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.

**ÉCOLE DOCTORAL SHS DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE
OCCIDENTALE.**

SUJET DE RECHERCHE:

**DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
EN COLOMBIE: DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES.**

GUIDE D'ENTRETIEN.

Bonjour. Cet entretien fait partie d'un processus méthodologique pour recueillir l'information liée avec un sujet de thèse nommée : **DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN COLOMBIE : DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES.**

D'abord on vous remercie pour répondre cet entretien, elle a pour but connaître ses avis et ses expériences comme dirigeant du sport paralympique en Colombie et/ou comme sportif d'un sujet de recherche comme c'est le sport paralympique en Colombie.

De la même manière si vous voulez l'entretien sera utilisé pour enregistrer les informations pertinentes pour la recherche ; elle peut rester en complet anonymat.

GUIDE D'ENTRETIEN.

Pour les dirigeants de l'institut du sport de Bogotá (IDRD), Indeportes Cundinamarca, Forces Armées (FFAA), Coldeportes National et Comité Paralympique Colombien (CPC).

I. Au niveau administratif :

1. Il y a combien du temps que vous travailles comme fonctionner du IDRD ou de CUNDEPORTES ou COLDEPORTES NATIONAL ou CPC ?
2. Vous avez combien d'années d'expérience comme dirigeant du sport pour les gens handicapés?
3. Quelle est votre profession ?
4. Quel est la profession des gens qui travaillent avec vous dans le domaine du sport handicapé ?

II. Les entraîneurs:

5. Quelle est la profession des entraîneurs qui font partie de chaque discipline sportive pour les handicapés ?
6. Est-ce qu'il y a un entraîneur pour chaque discipline sportive ?
7. Les entraîneurs ont un titre universitaire au niveau de STAPS ou d'un autre domaine lié au sport ? quelle ?
8. L'IDRD ou CUNDEPORTES ou COLDEPORTES NATIONAL ou le CPC font rouler des formations académiques pour ses entraîneurs ? quelle ?

III. Les sportifs:

9. Est-ce que en Colombie existe vraiment le sport de haut niveau pour les gens handicapés ?
10. Si, oui, quelles sont les dynamiques pour pouvoir le nommer sport de haute niveau?
11. Si, non, quelles sont les résistances que ne permettent pas d'arriver à être un sport de haute niveau ?
12. Est-ce que il y a des sportifs qui ont un salaire pour les ligues ou fédérations sportives ? quelle est la condition pour les avoir ?
13. Quelles sont les disciplines sportives qui ont une performance plus haute au niveau de la compétition ? pour quoi ?
14. Quelles sont les disciplines sportives qui ont besoin des changements importantes pour améliorer sa performance ? pour quoi ?

IV. Dynamiques du processus:

14. À vos avis, quelles sont les dynamiques les plus importantes qui a le sport pour les handicapés à Bogotá ou à Cundinamarca ?
15. Quelles sont les dynamiques, les plus importantes qui l'IDRD ou CUNDEPORTES ou les FFMM ou COLDEPORTES NATIONAL ou le CPC met à disposition des sportifs pour améliorer leur performance sportive par rapport aux autres ligues ?
16. Pour quoi est ce que Bogotá, c'est la ligue la plus forte en Colombie au niveau du sport handicapé ?
17. Quelles sont les avantages qui a Bogotá, qui font la différence à son faveur par rapport aux autres ligues ?
18. À vos avis, comment vous croyez qui doit l'être l'idéal développement du sport pour les handicapés au niveau local ou à niveau du département ?

V. Les résistances:

19. À vos avis, quelles sont les résistances qui ne font pas bien marché le sport pour les handicapés à Bogotá ou a niveau du département ?
20. Ces résistances-là, sont à cause de quoi ?
21. Quelles sont les résistances les plus importantes qui sont arrivées pendant les jeux paralympiques nationaux à Cali l'année 2008 pour les sportifs de Bogotá et Cundinamarca ?

VI. La recherche:

22. Est-ce qu'il a des projets de recherche au niveau du sport pour caractériser leur performance à l'intérieur des ligues de Bogotá et Cundinamarca ? quelles sont-t-elles?
23. Est-ce qu'il y a déjà un planning administratif ou de la recherche pour les jeux nationaux paralympiques de l'année 2012 ?
24. À vos avis, est ce que c'est important de faire rouler des projets de recherche destinés au sport paralympique colombien ? pour quoi ?
25. Est-ce que le gouvernement mets en place du budget pour faire rouler des projets de recherche à l'intérieur des ligues ou des fédérations sportives ?

ANNEXE N°. 2.*Comité Exécutif du CPC 2010-2013.*

FR-04-PR-GRF-09-V.01-07/04/09

**LA SUBDIRECCIÓN DE REGULACIÓN Y PERSONAS JURÍDICAS DE LA
SECRETARÍA DISTRITAL DE CULTURA, RECREACIÓN Y DEPORTE**

CERTIFICA

Que la entidad sin ánimo de lucro denominada:

COMITE PARALIMPICO COLOMBIANO - CPC

Con domicilio en Calle 63 No. 47-06 Centro de Alto Rendimiento de la ciudad de BOGOTÁ D.C., tiene personería jurídica reconocida mediante Resolución No. 347 del 2001-08-17 proferida por la ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ.

Que el OBJETO DE LA ENTIDAD es:

Artículo 7. Sus objetivos son: a) Asegurar y garantizar la coordinación de todos los grupos de deportes de personas con limitaciones físicas, mentales o sensoriales, miembros de la estructura del Sistema Paralímpico Internacional y del CISS o del ente que haga sus veces. b) La asesoría para la formulación de las políticas, planes, programas y proyectos de su propio orden institucional, relacionados con: El deporte recreativo y terapéutico. El deporte competitivo. El deporte de alto rendimiento. La recreación y el aprovechamiento del tiempo libre de las personas con limitaciones físicas, mentales o sensoriales. PARAGRAFO. Para el cumplimiento de sus objetivos el Comité Paralímpico Colombiano CPC se regirá por sus propios estatutos, la ley 582 de junio 8 del 2000 y como derecho supletorio por la carta Paralímpica internacional y por las normas que lo reglamenten.

Que su REPRESENTANTE LEGAL inscrito es:

CARLOS ALBERTO PARRA DUSSAN identificado(a) con cédula No. 79504943 en calidad de PRESIDENTE cuyo periodo va desde 2010-05-27 hasta 2013-02-01

Que su REPRESENTANTE LEGAL SUPLENTE inscrito es:

JOSÉ ALDIVER GARCÍA OSPINA identificado(a) con cédula No. 75074178 en calidad de PRIMER VICEPRESIDENTE cuyo periodo va desde 2010-11-25 hasta 2013-02-01



BOG BOGOTÁ
POSITIVA
GOBIERNO DE LA CIUDAD





FR-04-PR-GRF-09-V.01-07/04/09

Que los DIGNATARIOS son:

CARGO	NOMBRE	IDENTIFICAC	PERIODO
PRESIDENTE	CARLOS ALBERTO PARRA DUSSAN	79504943	2010-05-27 2013-02-01
PRIMER VICEPRESIDENTE	JOSÉ ALDIVER GARCÍA OSPINA	75074178	2010-11-25 2013-02-01
TERCER VICEPRESIDENTE	JORGE SAMUEL YANDAR MARTÍNEZ	12974863	2011-02-10 2013-02-01
SEGUNDO VICEPRESIDENTE	EUDORO GRANADA VELEZ	19252715	2009-12-16 2013-02-01
SECRETARIA GENERAL	SONIA AMPARO BELLO	51706255	2009-12-16 2013-02-01

Que los FISCALES son:

CARGO	NOMBRE	IDENTIFICAC	PERIODO
REVISOR FISCAL	OFELIA CIFUENTES	35 491.713	2009-05-22 2013-02-01
REVISOR FISCAL SUPLENTE	MARIA ADRIANA NAVA PRADA	52 154.620	2009-02-07 2013-02-01

COMISIÓN DISCIPLINARIA

NOMBRE	PERIODO
JAVIER ARAQUE ELAICA	2009-05-22 2013-02-01
ALVARO FAJARDO	2009-02-07 2013-02-01

ESTE CERTIFICADO TIENE COMO UNICA FINALIDAD ACREDITAR EXISTENCIA Y REPRESENTACION LEGAL.

Se expide en Bogotá D.C., a solicitud de AURA MARCELA PARDO BEJARANO, a los 03 días del mes de octubre de 2011.

Alba Teresa Camargo G
ALBA TERESA CAMARGO GARCÍA
 SUBDIRECTORA DE REGULACIÓN Y PERSONAS JURÍDICAS
 SECRETARÍA DISTRITAL DE CULTURA, RECREACIÓN Y DEPORTE

Proyectó: Deisy Galvis Quintero
 Revisó: Diego José Morroy Núñez



BOG BOGOTÁ
 POSITIVA
GOBIERNO DE LA CIUDAD



Cra. 8ª No. 9 - 83 Teléfono. 3274900 www.culturarecreacionydeporte.gov.co Información: Línea 195

ANNEXE N° 3.

Le plan administratif et de développement d'Indeportes Cundinamarca.

Version originale en espagnol.



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

EL CONSEJO DIRECTIVO DEL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACION Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA

En ejercicio de sus facultades legales, y en especial las conferidas en la Ley 181 de 1995 en concordancia con el Decreto Ley 1231 de Julio 18 de 1995, y el Decreto Ordenan al No. 00263 de 2008, y

CONSIDERANDO.

Que el proyecto: FORTALECIMIENTO DEL DEPORTE COMPETITIVO EN EL DEPARTAMENTO DE CUNDINAMARCA, registrado en el Banco de Proyectos del Departamento Administrativo de Planeación de Cundinamarca, con el DAPC No 240280 de 2008, contempla dentro de sus componentes el PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA.

Que mediante Resolución No. 035 de 2008, la Secretaría de Cultura, Turismo y Deporte del Departamento de Cundinamarca, creó, reglamentó y estableció los parámetros administrativos y económicos que rigen el reconocimiento a los deportistas de Cundinamarca incluidos en el Plan Estrellas de Cundinamarca Que teniendo en cuenta que mediante Decreto Ordenanzal No. 0263 de 2008,



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA
 RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN
ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN
 LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN
 EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA
 INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

se creó el Instituto Departamental para la recreación y el Deporte de Cundinamarca, como un establecimiento público del sector descentralizado del orden departamental con personería jurídica, autonomía administrativa y financiera y patrimonio independiente, cuyo objetivo es la promoción y gestión de planes y programas en materia de deporte, recreación, educación extraescolar y el aprovechamiento del tiempo libre de conformidad con las disposiciones legales sobre la materia y mediante el fomento, masificación, desarrollo y práctica del deporte, es necesario adoptar el programa denominado PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA, como estímulo a los deportistas de alto rendimiento, con el fin de facilitar, motivar y apoyar su preparación y participación en eventos nacionales e internacionales del Ciclo Olímpico, Paralímpico y Sordolímpico, en los cuales se logren obtener resultados importantes, que posicionen al Departamento en el contexto Nacional e Internacional y reafirmen su sentido de pertenencia e identidad. Que el Acto Legislativo N° 02 del 2000, modificadorio del Artículo N° 52 de la Constitución Política .Reconoce el derecho de todas las personas a la Recreación, a la práctica del Deporte y al Aprovechamiento del Tiempo Libre, como elementos que contribuyen en la formación integral de las personas, el mejoramiento y mantenimiento de la salud, hacen parte de la educación y constituyen gasto público social. Se reconoce el derecho de todas las personas a la recreación, a la práctica de deporte y al aprovechamiento del tiempo libre. El Estado fomentara estas actividades e inspeccionará, vigilará y controlará las organizaciones deportivas cuya estructura y propiedad deberán ser democráticas.



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA
 RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN
ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN
 LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN
 EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA
 INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

Que la ley 181 de 1995 regula lo relacionado con el deporte, la recreación y crea el sistema nacional del deporte.

Que el artículo 4º de la mencionada ley consagra los principios fundamentales del deporte, la recreación y el aprovechamiento del tiempo libre entre los que se encuentra el de la INTEGRACIÓN FUNCIONAL que al tenor de la letra estipula: Las entidades públicas o privadas dedicadas al fomento, desarrollo y práctica del deporte, la recreación y el aprovechamiento del tiempo libre, concurrirán de manera armónica y concertada al cumplimiento de sus fines, mediante la integración de funciones, acciones y recursos, en los términos establecidos en la presente ley. Que el sistema nacional del deporte tiene como objetivo generar y brindar a la comunidad oportunidades de participación en la formación, fomento y práctica del deporte.

Que el artículo 51 de la ley 181 de 1995 dispone los niveles jerárquicos de los organismos del Sistema nacional del deporte, estableciendo que en el nivel departamental los conforman los Entes Deportivos Departamentales, Ligas Deportivas Departamentales y Clubes Deportivos.

Que dentro de los objetivos generales y rectores de la Ley 181 de 1995, esta el de promover y planificar el deporte competitivo y de alto rendimiento, en coordinación con las federaciones deportivas y otras autoridades competentes, velando por que se desarrolle de acuerdo con los principios del movimiento olímpico de conformidad con el conocimiento y práctica del deporte, la recreación y el aprovechamiento del tiempo libre.

Que el deporte competitivo y de alto rendimiento, se encuentran definidos, en el artículo 16 de la Ley 181 de 1995, así:



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA
RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN
ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN
LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN
EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA
INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

- Deporte competitivo: conjunto de certámenes, eventos y torneos, cuyo objeto primordial es lograr un nivel técnico calificado. Su manejo corresponde a los organismos que conforman la estructura del deporte asociado.
- deporte de alto rendimiento: es la práctica deportiva de organización y nivel superiores. Comprende procesos integrales orientados hacia el perfeccionamiento de las cualidades y condiciones físicos-técnicas de deportistas, mediante el aprovechamiento de adelantos tecnológicos y científicos.

Que es función de los entes encargados del deporte coordinar, desarrollar y asesorar programas y proyectos que permita promover, fomentar, difundir y estimular la práctica del deporte, la educación física, la recreación y la adecuada utilización del tiempo libre en el Departamento, además prestar asistencia técnica financiera y administrativa a los Municipios y a las demás entidades del sistema Nacional del Deporte, en el Departamento, con la promoción y difusión de las actividades

Que le corresponde al Consejo Directivo, adoptar planes, programas encaminados al cumplimiento del objetivo del Instituto Departamental,

Por lo anteriormente expuesto,

RESUELVE

ARTICULO PRIMERO. Crear en el Instituto Departamental para la Recreación y el Deporte de Cundinamarca, **EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA**. Como un programa de estímulos, premios y reconocimiento para los deportistas del Departamento, que participen en disciplinas y/o



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

pruebas individuales y de conjunto convencionales y no convencionales, que obtengan una medalla de oro, plata o bronce, un nuevo record, el título de campeón, subcampeón o el tercer puesto, o el primer, segundo o tercer puesto del ranking nacional en disciplinas y/o pruebas individuales o de conjunto, convencionales y no convencionales, oficiales de la Federación respectiva o Liga para representar a Colombia y/o Cundinamarca en campeonatos, eventos y torneos del orden Nacional o Internacional y/o del Ciclo Olímpico, Paralímpico o Sordolímpico.

ARTICULO SEGUNDO. El procedimiento para la inscripción en el programa **PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA**, será mediante la postulación de los deportistas por las Ligas deportivas del Departamento, que tenga su reconocimiento deportivo vigente y está a paz y salvo con la respectiva Federación. En los casos en que la federación esté constituida solo por clubes, de acuerdo a las normas legales vigentes, la postulación será realizada por el presidente o representante legal del club deportivo o promotor al cual se encuentre afiliado el deportista, quien de igual manera deberá contar con reconocimiento deportivo vigente.

ARTICULO TERCERO. Al Plan Estrellas de Cundinamarca, podrán acceder hasta cinco (5) deportistas en cada deporte y/o modalidad individual y hasta doce (12) deportistas, en cada deporte de conjunto previa revisión de la Comisión Técnica Departamental y de acuerdo a los recursos disponibles, para el proyecto en cada una de las vigencias.



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

ARTICULO CUARTO. Periódicamente la Comisión Técnica Departamental, estudiará, evaluará y recomendará al Instituto Departamental la inclusión o exclusión de los deportistas postulados al **PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA**.

ARTÍCULO QUINTO. El Instituto Departamental otorgará uno o varios de los siguientes estímulos, según el caso a los deportistas aceptados en el **PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA**, así: a) **Apoyo Económico en efectivo.** De acuerdo a las categorías y criterios contemplados en el presente acuerdo b) **Gestión para la consecución de becas para estudio.** Ante las instituciones de educación superior con Convenios de Cooperación Académica vigentes.

ARTÍCULO SEXTO. Las categorías, criterios y valores para la asignación de apoyos económicos en efectivo a los deportistas que sean inscritos en Plan Estrellas de Cundinamarca son:

1. **CATEGORIA ÉLITE:** Los deportistas de Cundinamarca que participen en campeonatos internacionales y/o pertenecientes al Ciclo Olímpico Paralímpico y Sordolímpico (Bolivarianos, Sudamericanos, Centroamericanos y del Caribe, Panamericanos, Olímpicos o Mundiales) en pruebas individuales o de conjunto del año calendario inmediatamente anterior y/o en el año de su vinculación al Plan Estrellas, en las Categorías Abierta, Mayores o Sub 23 **DEPORTISTAS JUVENILES O MENORES DE EDAD EN EDADES CORRESPONDIENTES A LA CARTA FUNDAMENTAL A JUEGOS**



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA
RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN
ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN
LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN
EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA
INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

NACIONALES 2012 y logren los siguientes resultados: medalla de oro o primer puesto, obtendrán un incentivo mensual equivalente a dos punto cinco (2.5) salarios mínimos mensuales legales vigentes; medalla de plata o segundo puesto obtendrán un incentivo mensual equivalente a dos punto veinticinco (2.25) salarios mínimos mensuales legales vigentes y medalla de bronce o tercer puesto obtendrán un incentivo mensual equivalente a dos (2) salarios mínimos mensuales legales vigentes. Los deportistas que ocupen en las Categorías Abierta, Mayores o Sub 23 el primero, segundo o tercer puesto del Ranking Nacional del año inmediatamente en pruebas individuales o de conjunto obtendrán un incentivo mensual equivalente a dos punto cinco (2.5), dos punto veinticinco (2.25) y dos (2) salarios mínimos mensuales legales vigentes respectivamente, durante el término que lo determine la Gerencia general o lo determine la Comisión Técnica. Lo anterior de acuerdo a la limitación establecida en el artículo 3º del presente Acuerdo.

2. **CATEGORIA AVANZADO:** Los deportistas de Cundinamarca, convencionales y no convencionales que participen en Campeonatos Nacionales convocados por la Federación Nacional respectiva, en las
3. Categorías Abierta, Mayores y Sub 23, en pruebas individuales o de conjunto del año calendario inmediatamente anterior y/o en el año de su vinculación al Plan Estrellas y que logren los siguientes resultados: medalla de oro o primer puesto, obtendrán un incentivo mensual



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

equivalente a uno punto setenta y cinco (1.75) salarios mínimos mensuales legales vigentes, durante el término que lo determine la Gerencia general o lo determine la Comisión Técnica. Los deportistas que logren medalla de plata o segundo puesto, obtendrán un incentivo mensual equivalente a uno punto cinco (1.5) salarios mínimos mensuales legales vigentes. Los deportistas que logren medalla de bronce o tercer puesto, obtendrán un incentivo mensual equivalente a uno punto veinticinco (1.25) salarios mínimos mensuales legales vigentes. Lo anterior de acuerdo a la limitación establecida en el artículo 3° del presente Acuerdo.

- 4. CATEGORIA SELECCIONADO:** El deportista de Cundinamarca convencionales y no convencionales, preseleccionado y/o seleccionado en las Categorías Abierta, Mayores o Sub 23 por la respectiva Federación, Liga o Club para representar a Colombia y/o Cundinamarca en campeonatos del orden Nacional o Internacional y/o del Ciclo Olímpico, Paralímpico o Sordolímpico, en pruebas individuales o de conjunto del año calendario inmediatamente anterior y/o en el año de su vinculación al Plan Estrellas, especialmente aquellos preseleccionados y/o seleccionados a Juegos Deportivos Nacionales y a los Juegos Deportivos Paralímpicos, obtendrán un incentivo mensual equivalente a un (1) salario mínimo mensual legal vigente.

Lo anterior de acuerdo a la limitación establecida en el artículo 3° de la presente resolución.



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

PARAGRAFO PRIMERO: Los deportistas presentados por la **COMISIÓN TÉCNICA DEPARTAMENTAL** al Instituto Departamental para ser apoyados por el Plan Estrellas para recibir los beneficios, deberán presentar los siguientes documentos:

- 1) Postulación Oficial de la Liga correspondiente y/o Comisión Técnica Departamental.

En los casos en que la Federación esté constituida solamente por Clubes, de acuerdo a las normas legales vigentes, la postulación la realizará el Representante legal del club Deportivo o Promotor al cual se encuentra afiliado el deportista.

- 2) Certificación de la Federación correspondiente, en la que se ratifique el logro obtenido que le permite obtener el apoyo del Plan Estrellas o copia de los resultados oficiales o de internet del campeonato donde se obtuvo el logro.
- 3) Para los deportistas de la Categoría Seleccionados, la Liga o Club correspondiente deberá certificar que se encuentra preseleccionado y/o seleccionado para participar en representación de Colombia y/o Cundinamarca a campeonatos, eventos y torneos del orden nacional e internacional, en especial los seleccionados a los Juegos Deportivos Nacionales y a los Juegos Deportivos Paralímpicos nacionales.
- 4) Para todos los casos se deberá adjuntar copia del Reconocimiento Deportivo vigente de la Liga y/o Club según corresponda y el Paz y Salvo expedida por la Federación Deportiva respectiva.



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

ARTICULO SEPTIMO: PREMIOS ECONOMICOS ESPECIALES: Además de los estímulos establecidos en el Artículo Sexto del presente Acuerdo, para las diferentes Categorías, el Instituto Departamental, podrá otorgar premios económicos superiores para aquellos en los montos que considere convenientes a los deportistas que por sus logros deportivos en los **JUEGOS DEPORTIVOS DEPARTAMENTALES, NACIONALES** y los **JUEGOS DEPORTIVOS PARANACIONALES** o **COMPETENCIAS INTERNACIONALES** pertenecientes a los Ciclos Olímpico, Sordolímpico y Paralímpico hayan dejado muy en alto los colores deportivos del Departamento y del País en los diferentes pódium a nivel mundial. Especialmente en competencias celebradas en las **CATEGORIAS MAYORES, SUB 23 Y JUVENIL**.

ARTÍCULO OCTAVO. El reconocimiento de los estímulos económicos dentro del PLAN ESTRELLAS, se efectuará mediante Resolución de pago que contenga las obligaciones de los deportistas y el supervisor designado para verificar el cumplimiento de las mismas. Para su desembolso, el supervisor deberá certificar el cumplimiento y verificará la afiliación y pago de los aportes de los deportistas o de quien corresponda (en caso de ser beneficiarios) al Programa de Seguridad Social en Salud, con excepción de los deportistas que residan en el exterior (previa certificación expedida por el país de residencia). En todo caso este pago está sujeto a la disponibilidad presupuestal correspondiente y el flujo de caja que cuente Instituto para tal fin.

ARTICULO NOVENO: Le corresponde al Comité Técnico el seguimiento y evaluación del programa así como las modificaciones o recomendaciones que



POR LA CUAL SE CREA EN EL INSTITUTO DEPARTAMENTAL PARA LA RECREACIÓN Y EL DEPORTE DE CUNDINAMARCA, "EL PLAN ESTRELLAS DE CUNDINAMARCA", SE REGLAMENTA Y SE ESTABLECEN LOS PARÁMETROS ADMINISTRATIVOS Y ECONÓMICOS QUE REGIRÁN EL RECONOCIMIENTO A LOS DEPORTISTAS DE CUNDINAMARCA INCLUIDOS EN ESTE PLAN.

se requieran y se autoriza al Gerente General para adoptarlas, siempre y cuando no afecten el objetivo general del Programa.

ARTICULO DECIMO: El presente Acuerdo rige a partir de la fecha de su expedición.

COMUNÍQUESE Y CÚMPLASE

Dada en Bogotá, D.C. a los

BEYANITH GUTIERREZ ROA

Gerente General

Elaboró: Concepción Castañeda Jiménez

Proyecto: Yesid Guzmán.

ANNEXE N°. 4.

Le plan administratif des Forces Armées de Colombie (FFAA). Version originale en espagnol.

Congreso de la República de Colombia

Jairo Clopatofsky Ghisays

PROYECTO DE LEY No. _____ DE 2009 SENADO

“Por la cual se establece la rehabilitación integral para los miembros de la Fuerza Pública en situación de discapacidad”

El Congreso de La República de Colombia

DECRETA

ARTÍCULO 1: A partir de la vigencia de la presente Ley, los miembros de la Fuerza Pública que hagan parte del Sistema de Salud de las Fuerzas Militares y de la Policía Nacional que hayan adquirido una situación de discapacidad en el cumplimiento de su misión constitucional, tendrán derecho a una rehabilitación integral que comprenderá no solo su recuperación física sino adicionalmente su inclusión socio laboral.

ARTÍCULO 2: La rehabilitación integral estará encaminada a lograr que estas personas inicien un proceso dirigido a alcanzar y mantener un estado funcional óptimo desde el punto de vista físico, sensorial, intelectual, psíquico o social que les permita contar con medios para modificar su propia vida y ser autónomos.

ARTÍCULO 3. Independientemente que el Tribunal Médico Laboral de revisión Militar y de Policía haya rendido el respectivo concepto acerca de la capacidad psicofísica y de la disminución de la capacidad laboral e indemnizaciones del personal que haya adquirido una situación de discapacidad a que se refiere esta Ley, podrán acceder a la prestación de los servicios asistenciales no solo para su rehabilitación física sino integral.

ARTÍCULO 4. La presente Ley rige a partir de su promulgación y deroga las normas que le sean contrarias, en especial el artículo 44 del Decreto 1796 de 2000.

JAIRO CLOPATOFSKY GHISAYS

Senador de la República.

Congreso de la República de Colombia

Jairo Clopatofsky Ghisays

PROYECTO DE LEY No. _____ de 2009

“Por la cual se establece la rehabilitación integral para los miembros de la Fuerza Pública en situación de discapacidad”

EXPOSICIÓN DE MOTIVOS**1. INTRODUCCIÓN**

Colombia es un país históricamente afectado por diversas formas de violencia, la cual ha desarticulado el tejido social, ocasionado pérdidas económicas y morales, a la vez que ha debilitado los referentes culturales de quienes se ven sometidos a ella.

Los miembros de la Fuerza Pública han sido víctimas permanentes de los actos de violencia de sus diversos agentes, generando un grupo creciente en situación de discapacidad, la mayoría por el efecto de las minas antipersonal.

De otra parte, el Ministerio de Defensa carece de un sistema efectivo que atienda la discapacidad. Tampoco cuenta con un modelo que determine los procesos y procedimientos para la rehabilitación integral de sus miembros en situación de discapacidad. La normatividad que lo rige solo permite rehabilitación funcional, la cual genera serias limitaciones a tal personal para gestionar un nuevo proyecto de vida acorde con sus realidades y dificulta su inserción socio laboral.

El Sistema de rehabilitación integral está conformado por un conjunto de acciones sectoriales interrelacionadas, cuyo objetivo común es el logro de la inclusión social de los miembros de la Fuerza Pública en situación de discapacidad; de ahí que todos los estamentos de orden médico, laboral, social, familiar y de bienestar se unen, aportando desde sus estructuras diversas y especializadas, para interactuar alrededor de un sujeto que recibe los servicios integrales como unas herramientas facilitadoras, que le permiten estructurar un nuevo proyecto de vida, hasta asumir su propio proceso que potencie los factores individuales positivos para el logro de sus objetivos, redundando en su propio beneficio, el de su familia y el de la comunidad que lo rodea. El impacto a largo plazo es para el país, que habrá recuperado a través del reconocimiento de las capacidades, personas que antes eran consideradas una carga para la sociedad.

Actualmente, las intervenciones realizadas a las personas con discapacidad se enfocan a la realización de una rehabilitación funcional, lo que conlleva a un choque de los sujetos con la realidad, cuando tienen que asumir la cotidianidad, en una sociedad excluyente.

Como resulta obvio, los miembros de la Fuerza Pública en situación de discapacidad, no pueden ser excluidos en la consecución de los objetivos planteados por el Plan nacional de Desarrollo y el Plan Visión Colombia II Centenario, del cumplimiento de lo pactado en la Convención de Derechos Humanos para las Personas en situación de discapacidad y de todas las iniciativas que se planteen en procura del mejoramiento de su calidad de vida.

2. MARCO CONSTITUCIONAL Y NORMATIVO

En la última década en Colombia, ha existido una creciente preocupación por la población con algún tipo de Discapacidad, expresada en varias normas y estudios sociodemográficos, que han generado algunos cambios en los procesos de atención social y de participación de la Población con Discapacidad física, Mental y Sensorial.

En la Constitución Política de 1991 Colombia se define como un Estado garante de los derechos de todos los ciudadanos, promotor de la autonomía territorial y personal en un marco de equidad y de participación social.

Consagra la no discriminación por causa de la discapacidad (Art. 13), y en sus enunciados perfila los lineamientos de una política orientada a garantizar igualdad de oportunidades para todos los ciudadanos, entre ellos, las personas con discapacidad; así, se refiere a medidas de prevención, rehabilitación e integración social de estas personas (Art. 47, 54 y 68).

En desarrollo de este marco constitucional se han promulgado un conjunto de leyes y normas orientadas a garantizar los derechos de las personas con limitaciones Físicas, Psíquicas y Sensoriales, para el acceso a los diferentes servicios de acuerdo con sus intereses y necesidades. Es así como en las leyes sobre educación (115 de 1994, 715 de 2001, y 119 de 1994), salud (ley 100 de 1993 y ley 10 de 1990), seguridad social (ley 100 de 1993 y 797 de 2003), trabajo y capacitación (leyes 361 de 1997, 789 de 2002 y 909 de 2004), deporte y recreación (ley 181 de 1995 y ley 582 de 2000), cultura y participación democrática y comunitaria (ley 163 de 1994), se encuentran garantías legales que reglamentan específicamente o en general temáticas relacionadas con la población con o en situación de discapacidad, en cada uno de los aspectos mencionados.

En materia de normas internacionales, Colombia ha ratificado los siguientes convenios: Readaptación Profesional y el Empleo de Personas Inválidas de la Organización Internacional del Trabajo (Convenio 159); la Declaración de los Derechos del Retrasado Mental (AG.26/2856, del 20 de diciembre de 1971); la

Declaración de los Derechos de los Impedidos de las Naciones Unidas (Resolución número 3447 del 9 de diciembre de 1975); el Programa de Acción Mundial para las Personas con Discapacidad, aprobado por la Asamblea General de las Naciones Unidas (Resolución 37/52, del 3 de diciembre de 1982); el Protocolo Adicional de la Convención Americana sobre Derechos Humanos en Materia de Derechos Económicos, Sociales y Culturales “Protocolo de San Salvador” (1988); los Principios para la Protección de los Enfermos Mentales y para el Mejoramiento de la Atención de la Salud Mental (AG46/119, del 17 de diciembre de 1991); la Declaración de Caracas de la Organización Panamericana de la Salud; la Resolución sobre la Situación de las Personas con Discapacidad en el Continente Americano (AG/RES. 1249 (XXIII-O/93)); las Normas Uniformes sobre Igualdad de Oportunidades para las Personas con Discapacidad (AG.48/96, del 20 de diciembre de 1993); la Declaración de Managua, de diciembre de 1993,- la Declaración de Viena y Programa de Acción aprobados por la Conferencia Mundial de las Naciones Unidas sobre Derechos Humanos (157/93); la Resolución sobre la Situación de los Discapacitados en el Continente Americano (AG/RES. 1356 (XXV-O95)); el Compromiso de Panamá con las Personas con Discapacidad en el Continente Americano (Resolución AG/RES. 1369 (XXVI-O/96)); y la Convención Interamericana para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación contra las Personas con Discapacidad, aprobada por la ley 762 del 31 de julio del 2002. Recientemente se aprobó en el Congreso de la República la Convención Sobre Los Derechos de las Personas con Discapacidad – ONU- Convención que se considera un gran avance para la protección de las personas que se encuentran en situación de discapacidad, pues a partir de la vigencia de la misma, se deberá adaptar todas las normas existentes en Colombia a la regulación dada por la ONU.

3. REGULACIÓN FUERZA PÚBLICA

Como es bien conocido la Fuerza Pública de este país cuenta con una legislación especial, la existencia de un conjunto de normas y leyes nacionales, resultan insuficientes para una adecuada rehabilitación integral de la población en situación de discapacidad, por ello se requiere de una revisión y ajustes gubernamentales, administrativos y legales.

En el ámbito de la fuerza pública, el Decreto número 0094 del 11 de enero de 1989 expedido por el Presidente de la República en uso de las facultades extraordinarias conferidas por la Ley 05 de 1988, reformó el estatuto de la capacidad psicofísica, incapacidades, invalidez e indemnizaciones del personal de oficiales y suboficiales de las Fuerzas Militares y de la Policía Nacional, soldados, grumetes, agentes, alumnos de las Escuelas de Formación y personal civil del Ministerio de Defensa y la Policía Nacional y en su artículo 41 al tratar el tema de las incapacidades se refiere a una rehabilitación física.

De otro lado, mediante la Ley 14 de 1990, se estableció la distinción de reservista de honor, considerando como tales, los soldados, grumetes e infantes de las Fuerzas Militares y agentes auxiliares de la Policía Nacional, heridos en combate o como consecuencia de la acción del enemigo y que hayan perdido el 25% o más de su capacidad psicofísica, o a quienes se les haya otorgado la Orden de Boyacá por acciones distinguidas de valor o heroísmo, la Orden Militar de San Mateo o la Medalla de Servicios en Guerra Internacional, o la Medalla Servicios Distinguidos en Orden Público o su equivalente en la Policía Nacional por acciones distinguidas de valor.

Por su parte el Artículo 44 del Decreto 1796 del 2000, establece que la Rehabilitación comprende:

- Reeducación de los órganos lesionados.

- Sustitución o complemento de órganos mutilados mediante aparatos protésicos u ortopédicos con su correspondiente sustitución y/o mantenimiento vitalicio.

Frente a este marco normativo que contempla actualmente una rehabilitación física o funcional la Vicepresidencia de la República y el Ministerio de Defensa, han venido trabajando de manera conjunta en la formulación de un **Plan de Rehabilitación Integral para la Fuerza Pública en situación de discapacidad** que trascienda lo funcional, con el fin de garantizar la prestación de los servicios a las personas que en cumplimiento de sus deberes con la patria, han sufrido algún tipo de discapacidad.

De otra parte, el Gobierno Nacional, incluyó en la Ley 1151 del 24 de julio de 2007 (Plan Nacional de Desarrollo) en el Capítulo 2 (Política de Defensa y Seguridad Democrática), numeral 2.1.1 (Control del Territorio y Defensa de la Soberanía Nacional) lo siguiente:

“El Gobierno nacional diseñará e implementará un Programa de Rehabilitación Integral a los miembros de la Fuerza Pública en situación de discapacidad, en el cual se establecerán los principios, los objetivos, los arreglos institucionales, los mecanismos de cooperación con el sector privado y se decidirán los ajustes normativos necesarios para su exitosa ejecución. Igualmente, la Nación establecerá la manera de financiar la construcción de la infraestructura requerida por el Programa para que el Estado colombiano pueda garantizar la efectiva atención de los militares y policías heridos en combate y su integración socioeconómica en la vida del país.”

4. MEDIDAS INSTITUCIONALES

La discapacidad se ha convertido en una prioridad que amerita especial atención del Estado.

Las intervenciones utilizadas hasta el momento para el manejo de la discapacidad, parten del reconocimiento de una deficiencia física que debe ser rehabilitada en el sentido que pueda recuperar su movilidad y funcionalidad, pero esta visión no tiene en cuenta las características particulares del individuo, sus potenciales ni su entorno social.

El sistema actual de salud en las Fuerzas Militares y la Policía Nacional constituyen los subsistemas de cada uno de estos estamentos que tienen como objetivo prestar el servicio de sanidad inherente a las operaciones militares y el brindar el servicio integral de salud del personal afiliado y beneficiario.

Este sistema ha traído consecuencias negativas para un grupo significativo de la población militar, policial y sus familias, generando una problemática social que requiere de un cambio en el tema de la rehabilitación.

Con base en lo anterior, es necesario abocar un proceso de Rehabilitación en la Fuerza Pública y en la Policía Nacional, no solo desde el punto de vista funcional, como actualmente lo consagra la Ley, sino integral debidamente descrito, estandarizado, validado y basado en la articulación de servicios prestados por el Estado, o en su defecto, contratado con la red externa, para lo cual se hace necesario el cambio de legislación existente y la creación a través de una Ley de la Rehabilitación Integral como la que aquí se presenta y que reclama a voces su aprobación.

JAIRO CLOPATOFSKY GHISAYS
Senador de la República.

ANNEXE N° 5.

Questionnaires du Recensement National. 2005. DANE. Résultats présentés à Bogotá le 06 septembre de 2006.

RECENSEMENT 2005. DANE. LIMITATIONS PERMANENTES. Questions liés aux maladies ou aux handicaps.

Question No. 39. Est-ce que vous avez des **LIMITATIONS PERMANENTES** pour:

No.	CONSIGNE.	OUI	NON
1	Marcher ou se déplacer.		
2	L'usage des bras et les mains.		
3	Voir, même si vous utilisez des lunettes.		
4	Écouter, même si vous utilisez des appareils spéciaux pour l'audition.		
5	Parler.		
6	Comprendre des consignes.		
7	Relations interpersonnelles à cause de troubles mentaux ou émotionnelles.		
8	Se doucher, s'habiller ou se nourrir pour soi-même.		
9	Autre limitation permanente.		
Si toutes les réponses sont NON passer à la question 41.			

Question No. 40. Des limitations mentionnées... Laquelle ne vous permette pas amener bien votre vie quotidienne?

Choisissez de la liste de la question 39 et mettez le numéro que corresponde.

No.	CONSIGNE.
1	Depuis la naissance?
2	À cause d'une maladie?
3	Pour un accident?
4	Pour la violence des groupes armés?
5	Pour la violence familiale.
6	pour la délinquance.
7	À cause du vieillissement?
8	Une autre cause?
9	Il ne sait pas il ne répond pas

ANNEXE N°. 6.

Charte Fondamentale des II jeux paranationaux Cali 2008. Version en espagnol.

**REPUBLICA DE COLOMBIA
MINISTERIO DE CULTURA
INSTITUTO COLOMBIANO DEL DEPORTE "COLDEPORTES"
ACUERDO No. 000012 del 1 de Diciembre de 2005.**

"Por el cual se establece la Carta Deportiva Fundamental de los II JUEGOS PARALIMPICOS NACIONALES 2008".

El Consejo Directivo, en uso de sus facultades legales y estatutarias y de las que le confieren la Ley 181 de 1995 y la Ley 582 de 2000, y

CONSIDERANDO:

Que corresponde al consejo directivo del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES", como máxima autoridad rectora de los Juegos Deportivos Paralímpicos Nacionales establecer las normas que orienten la organización y desarrollo de la máxima justa deportiva Paralímpica del país.

Que el Decreto 1082 de 1996 determina como una de las funciones del Consejo Directivo, otorgar las sedes para la realización de los Juegos Deportivos nacionales.

Que mediante Acuerdo No. 000011 de 10 de diciembre de 2004 se otorgó la sede para la realización de los II Juegos Paralímpicos Nacionales 2008 al Departamento del Valle del Cauca.

ACUERDA:

Promulgar el Acuerdo Carta Deportiva Fundamental de los "II JUEGOS PARALIMPICOS NACIONALES", la cual a partir de la fecha de aprobación, quedará establecida de la siguiente forma:

**CAPITULO I
PROPÓSITOS**

ARTICULO 1°. Asegurar la celebración de los Juegos Paralímpicos Nacionales cada cuatro (4) años, como responsabilidad del Estado Colombiano, a través del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES".

ARTICULO 2°. El Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES" en coordinación con el Comité Paralímpico Colombiano y el Comité Organizador de los II Juegos Paralímpicos Nacionales trabajarán para que se cumplan de manera íntegra en el tiempo fijado y con la calidad requerida, las obligaciones y responsabilidades específicas que aparecen contenidas en el presente ACUERDO.

**CAPITULO II
DEFINICIONES**

ARTICULO 3°. "Los Juegos" II Juegos Paralímpicos Nacionales se realizarán en la ciudad de Santiago de Cali – Valle del Cauca treinta (30) días antes de la inauguración de los XVIII JUEGOS DEPORTIVOS NACIONALES 2008.

ARTICULO 4°. La "Responsabilidad" de preparación, desarrollo y evaluación de los II Juegos Paralímpicos Nacionales estará a cargo del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES", en coordinación con el Comité Paralímpico colombiano

ARTICULO 5°. "Programa Financiero" se refiere al Proyecto que especifica los recursos económicos para la organización de los Juegos, el cual será presentado por el Comité Organizador, el Alcalde de la ciudad sede, el Gobernador del Departamento del Valle del Cauca al Gobierno de Colombia en cabeza del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES".

CAPITULO III DEL PATRONATO Y ORIENTACION

ARTICULO 6º. Los **II JUEGOS PARALIMPICOS NACIONALES**, tendrán el patronato del señor Presidente de la República de Colombia, bajo la orientación y directrices que para su organización y desarrollo fije el Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” en su calidad de máximo organismo rector, director y coordinador del Sistema Nacional del Deporte.

CAPITULO IV DEL COMITÉ RECTOR

ARTICULO 7º. El Consejo Directivo del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” constituye un Comité Rector integrado por tres (3) de sus miembros, elegidos por éste; por un representante del Comité Paralímpico Colombiano y por el Director General de Coldeportes quien lo presidirá.

PARAGRAFO: La secretaría del Comité Rector será ejercida por el Subdirector Técnico Nacional y de Proyectos Especiales del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”.

ARTICULO 8º. Cuando en desarrollo de sus funciones el Comité Rector requiera conceptos técnicos o sobre alguna materia específica de la organización, podrá contar con el concepto del Comité Paralímpico Colombiano.

CAPITULO V DE LA ORGANIZACIÓN Y DIRECCION

ARTICULO 9º. Los **II Juegos Paralímpicos Nacionales** tendrán la siguiente estructura jerárquica:

- El Comité Rector
- El Comité Organizador
- La Dirección General

PARAGRAFO: Para todos los efectos de la presente Carta Deportiva, se deberá entender como la Organización de los Juegos, a las diferentes Entidades Públicas locales y nacionales comprometidas.

ARTICULO 10º. El Comité Organizador es el Organismo Ejecutivo creado mediante resolución por el Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” y actuará en nombre y representación de éste.

El Comité Organizador preparará y desarrollará los Juegos bajo la dirección y supervisión del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” en coordinación con el Comité Paralímpico Colombiano respectivamente.

ARTICULO 11º. El Comité Organizador estará integrado de la siguiente forma:

- El Director del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” o su representante, quien lo presidirá.
- El Gobernador del Departamento del Valle del Cauca o su representante, quien lo presidirá en ausencia de éste.
- El Alcalde de la ciudad de Santiago de Cali o su representante.
- El (la) Director(a) del Instituto del Deporte, la Educación Física y la Recreación del Valle del Cauca “INDERVALLE” o su representante.
- El (la) Director(a) de la secretaria del Deporte y la Recreación del Municipio de Santiago de Cali o su representante.
- El Presidente del Comité Paralímpico Colombiano o su representante.
- El Subdirector Técnico Nacional y de Proyectos Especiales del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” o su representante.
- El Subdirector Técnico de la Secretaria del Deporte y la Recreación del Municipio de Santiago de Cali o quien haga sus veces o su representante.
- El (La) Director (a) de los **II Juegos Paralímpicos Nacionales**.

PARAGRAFO PRIMERO: Asistirán a reuniones del Comité Organizador con derecho a voz, el Director General de los juegos, de Construcciones de los Juegos o las comisiones que se requieran.

PARAGRAFO SEGUNDO: La secretaría del Comité Organizador será ejercida por el Subdirector Técnico de la Secretaria del Deporte y la Recreación del Municipio de Santiago de Cali o quien haga sus veces.

ARTICULO 12º. El (la) Ministro (a) de la Cultura tiene asiento con voz y voto en todos los Comités que conforman la estructura jerárquica de los juegos. En su condición presidirá las reuniones a las cuales asista.

ARTICULO 13º. Los II Juegos Paralímpicos Nacionales contarán con una Dirección General y una Dirección Técnica designadas por el Director General del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES".

Parágrafo La Dirección Técnica se apoyará y trabajará coordinadamente con los profesionales de las diferentes Comisiones del Comité Paralímpico Colombiano.

CAPITULO VI DE LA SEDE Y FECHA DE REALIZACION

ARTICULO 14º. Los II Juegos Paralímpicos Nacionales se realizarán en la ciudad de Santiago de Cali, Valle del Cauca, treinta (30) días antes de la inauguración de los XVIII JUEGOS DEPORTIVOS NACIONALES 2008.

PARAGRAFO PRIMERO: Para efectos de asegurar una adecuada organización, Santiago de Cali como sede, a través de la Alcaldía y la Secretaria del Deporte y la Recreación del Municipio de Santiago de Cali dispondrá de una estructura operativa local que trabajará en forma concertada con la organización central nacional, a efectos de garantizar unidad de criterios en los procesos a seguir.

CAPITULO VII DE LAS FUNCIONES

ARTICULO 15º. El Comité Rector de los II Juegos Paralímpicos Nacionales tendrá las siguientes funciones:

1. Analizar y definir los planes y programas que sean necesarios adoptar para la exitosa realización de los Juegos.
2. Presentar al Consejo Directivo del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES" los proyectos que requieran de su aprobación definitiva.
3. Durante la planeación, organización, realización y evaluación de los juegos, será veedor del cumplimiento de la política emitida por el consejo Directivo del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES".
4. Las demás inherentes a su naturaleza y que sean necesarias para el buen éxito de los Juegos.

ARTICULO 16º. El Comité Organizador de los II Juegos Paralímpicos Nacionales tendrá las siguientes funciones:

1. Presentar al Comité Rector el "Programa Financiero", que se proponen ejecutar para la organización de los Juegos.
2. Aprobar la estructura organizativa de los Juegos, puesta a su consideración por la Dirección General.
3. Realizar un seguimiento permanente a los procesos de organización, adelantados tanto por la Dirección General, Dirección Técnica como por cada una de las Coordinaciones Operativas.
4. Realizar un seguimiento permanente a los procesos de carácter técnico, administrativo, deportivo conducente a la participación de todas las regiones político administrativas del país en los juegos.
5. Realizar un seguimiento permanente a los proyectos de construcción, adecuación y remodelación accesible de los escenarios que se utilicen para los diferentes deportes y modalidades de los juegos.
6. Prever y proveer los procesos e insumos que se requieran para el desarrollo exitoso de los aspectos administrativos, deportivos, protocolarios, de clasificación funcional, médica y social que conforman el programa de los juegos.
7. Orientar acciones necesarias para el cierre y liquidación de los Juegos, para dar a conocer al país los costos y beneficios de los II Juegos Paralímpicos Nacionales.

8. Deberá observar que en la preparación y durante el desarrollo de los Juegos, prevalezcan los principios, el respeto mutuo, la solidaridad y la ética deportiva sobre cualquier otra consideración política, económica o financiera.
9. Las demás inherentes a su naturaleza y que sean necesarias para el buen éxito de los Juegos.

ARTICULO 17º. La **Dirección General** de los II Juegos Paralímpicos Nacionales tendrá las siguientes funciones:

1. Definir la estructura orgánica operativa que garantice la puesta en marcha de la Organización.
2. Presentar a consideración del Comité Organizador la Estructura Organizativa de los Juegos y el Presupuesto General de los mismos.
3. Definir las funciones que tendrán a su cargo cada una de las Coordinaciones que conforman la Estructura organizativa de los Juegos.
4. Coordinar la operación administrativa y financiera con el Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES" y la organización local que disponga Santiago de Cali, como sede.
5. Definir el Plan de Acción y seguimiento permanente para cada una de las coordinaciones aprobadas que garantice la exitosa organización y realización de los Juegos.
6. Presentar al Comité Organizador informes permanentes sobre el desarrollo y ejecución presupuestal de los juegos.
7. Diseñar el esquema de protocolo de las diferentes ceremonias de los Juegos Deportivos Paralímpicos Nacionales en lo que tiene que ver con el protocolo deportivo obligatorio.
8. Emitir un concepto técnico sobre los escenarios que se seleccionen para el desarrollo de los diferentes campeonatos de los Juegos.
9. Coordinar con el Director de Construcciones Deportivas, lo pertinente a los aspectos técnicos que se deban tener en cuenta en la construcción. adecuación y accesibilidad de los escenarios a ser utilizados en los Juegos.
10. Mantener permanentemente informado al Comité Paralímpico Colombiano y a los Departamentos sobre el avance de los trabajos organizativos o cualquier otro tema que contribuya a su mejor preparación para los Juegos.
11. Coordinar las acciones pertinentes con la estructura local que disponga la sede de los Juegos, a fin de integrar esfuerzos y racionalizar recursos.
12. Establecer las escalas de honorarios de personal técnico de oficiales, árbitros, jueces, cronometradores, inspectores, etc, de índole nacional e internacional para ser aprobadas por el Consejo Directivo del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES".
13. Coordinar acciones que garanticen el cabal cumplimiento de las normas nacionales e internacionales en cuanto a: reglamentos deportivos, de juzgamiento y clasificación funcional y médica, aspectos que deben definirse con anticipación a la fecha de la inscripción definitiva de los deportistas.
14. Las demás que sean propias de su cargo.

ARTICULO 18º. La **Dirección Técnica** de los II Juegos Paralímpicos Nacionales tendrá las siguientes funciones:

1. Convenir con las Federaciones Nacionales por Limitación, las normas reglamentarias de cada uno de los Deportes que integren el programa oficial de los Juegos.
2. Convenir y coordinar con el Comité Paralímpico Colombiano y por conducto de este, con las Federaciones Nacionales por Limitación, lo referente a la programación y realización de los certámenes clasificatorios, selectivos o para realizar marcas mínimas, de acuerdo con las bases reglamentarias y los criterios de selección concertados con cada uno de estos organismos.
3. Establecer coordinadamente con las Federaciones Nacionales por Limitación, la implementación técnica deportiva específica que se requiera para los diferentes deportes que conforman el programa de los Juegos.
4. Garantizar el proceso de inscripción de Departamentos, Disciplinas Deportivas, Pruebas convocadas y deportistas por Clasificación Funcional y Médica como mínimo dos (2) meses antes de la fecha de la inauguración de los Juegos.

5. Coordinar con los Departamentos el cambio de inscripciones con nombres y clasificación funcional y medica de hasta 2 deportistas en deportes de conjunto hasta un (1) mes antes de la inauguración de los Juegos.
6. Diseñar folletos con las reglas generales de los Juegos, el programa, el calendario con los deportes y las pruebas y las regulaciones técnicas específicas, consultando a las Federaciones Paralímpicas Nacionales y/o Internacionales. Editar un Boletín informativo trimestralmente durante el último año previo a la realización de los Juegos.
7. Coordinar la operación de Juzgamiento, previo acuerdo con las Federaciones Nacionales por Limitación. En este proceso se incluyen el establecimiento del número de jueces, la designación de los mismos, su desplazamiento y permanencia durante los Juegos.
8. Preparar y promulgar el Calendario General de los Juegos y el Programa de Competencias específico de cada uno de los Deportes.
9. Asesorar en los aspectos técnicos relacionados con la accesibilidad en los escenarios deportivos.
10. Asesorar a la Dirección General de los Juegos en los aspectos concernientes de los mismos.
11. Ejercer la Secretaria de los Juegos y el Control estadístico de los resultados individuales de cada deporte y consolidados de los Juegos.
12. Las demás que sean propias de su cargo.

ARTICULO 19º. El Director de Construcciones de los II Juegos Paralímpicos

Nacionales será el mismo de los XVIII Juegos Deportivos Nacionales, tendrá las siguientes funciones:

1. Actuará en Coordinación con la Dirección General y Dirección Técnica de los Juegos en lo pertinente a los aspectos técnicos que se deban tener en cuenta en la adecuación o construcción de los escenarios a ser utilizados en los Juegos.
2. Establecerá las necesidades de construcción, remodelación, accesibilidad o adecuación de los diferentes escenarios a ser utilizados en los Juegos en acompañamiento permanente con la comisión de accesibilidad del Comité Paralímpico Colombiano.
3. Asesorará y dará el visto bueno a los diferentes proyectos que sean ejecutados en los escenarios de los Juegos.
4. Supervisará la realización de cada una de las obras, controlando los aspectos constructivos y técnicos deportivos, así como el cronograma que se establezca para cada escenario.
5. Definirá conjuntamente con la Dirección General y la Dirección Técnica de los Juegos los presupuestos de los diferentes proyectos y consolidará esta información en un presupuesto general de obras de los Juegos.
6. Las demás que sean propias de su cargo.

PARAGRAFO: Será función del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”, realizar inspecciones periódicas a los escenarios deportivos, con el fin de determinar si se ajustan al código de construcciones, a las normas de sismo resistencia, accesibilidad y las de carácter técnico y reglamentario de índole deportiva.

ARTICULO 20º. La operación Administrativa y Financiera se ejecutará directamente por el Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”, el Instituto del Deporte, la Educación Física y la Recreación del Valle del Cauca “INDERVALLE” y la Secretaria del Deporte y la Recreación del Municipio de Santiago de Cali.

CAPITULO VIII DE LOS DEPORTES

ARTICULO 210. Los deportes por limitación convocados para los II Juegos Paralímpicos Nacionales son:

AUDITIVOS	FÍSICOS	VISUALES	MENTALES	PARÁLISIS CEREBRAL
AJEDREZ	AJEDREZ	AJEDREZ	ATLETISMO	ATLETISMO
ATLETISMO	ATLETISMO	ATLETISMO	BALONCESTO	NATACIÓN
BALONCESTO	BALONCESTO SR*	CICLISMO	CICLISMO	BOCCIA
CICLISMO	BILLAR	FÚTBOL DE SALÓN	FÚTBOL SALA	
FÚTBOL	CICLISMO	ATLETISMO	NATACIÓN	
FUTBOL DE SALÓN	LEV. PESAS	NATACIÓN		
NATACIÓN	NATACIÓN	JUDO		
TENIS DE MESA	TENIS DE MESA			
	TENIS DE CAMPO			
	TIRO			

* SR. Silla de Ruedas.

ARTICULO 220. Las Federaciones Deportivas por Limitación serán las responsables del manejo de sus deportes y los campeonatos se realizarán conforme a sus propios estatutos, reglamentaciones, normas de las respectivas Federaciones Deportivas Internacionales, regímenes disciplinarios y de juzgamiento, sistemas de competición y a las Normas Reglamentarias que se establezcan concertadamente con la organización de los Juegos.

ARTICULO 23º. Las bases de participación, los criterios de selección y demás aspectos técnicos y administrativos de los deportes del programa de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, serán divulgadas a nivel nacional por la organización de los Juegos, el Comité Paralímpico Colombiano y las respectivas Federaciones Deportivas por Limitación con la debida anticipación.

ARTICULO 24º. Las Federaciones Deportivas Nacionales por Limitación, informarán oportunamente al Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES", la Organización de los Juegos y a los interesados sobre las modificaciones o reformas que se presenten en las leyes de juego (Reglamento Internacional) de cada disciplina.

ARTICULO 25º. Las Federaciones Deportivas Nacionales por Limitación serán las encargadas de efectuar los Campeonatos Pre-juegos y/o clasificatorios, por lo cual deberán informar a la Dirección Técnica, los eventos pre juegos clasificatorios y resultados de los mismos un mes antes de la pre inscripción definitiva de deportistas, para efectos del control correspondiente.

PARÁGRAFO I: Será deber de las Federaciones Nacionales por Limitación por conducto del Comité Paralímpico Colombiano, presentar con un mínimo de 2 años de anticipación a la realización de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, el calendario con los eventos deportivos pre-juegos y/o clasificatorios a estos, para entregarlos a la Dirección General de los Juegos.

PARÁGRAFO II: Las Federaciones deportivas Nacionales por Limitación deberán velar que en dichos eventos (clasificatorios y/o pre-juegos) se establezcan las marcas mínimas requeridas para la clasificación a los II Juegos Paralímpicos Nacionales, tomando como referente los registros obtenidos en los Primeros Juegos Paralímpicos Nacionales 2004; dichas marcas serán fijadas antes de la adopción del calendario pre juegos y/o eventos clasificatorios.

ARTICULO 26º. Para que un deporte pueda realizarse en los II Juegos Paralímpicos Nacionales, es necesario que se hayan inscrito, a la fecha de la inscripción definitiva de deportistas, cuatro (4) secciones político administrativas diferentes por cada Federación Nacional de Limitados.

ARTICULO 27º. Para que se realice una competencia específica (pruebas, modalidades, divisiones y/o categoría) es necesario contar mínimo cuatro (4) competidores de cuatro (4) Secciones Político Administrativas diferentes.

PARÁGRAFO I: La participación en cada una de estas competencias específicas se debe determinar en el momento de la reunión preparatoria y no se tendrán en cuenta los eventuales retiros que se presenten después de la misma. Solo se harán acreedores a las medallas aquellos deportistas o equipos que en realidad hayan competido.

CAPITULO IX DE LOS PARTICIPANTES

ARTICULO 28°. Los II Juegos Paralímpicos Nacionales aceptarán como participantes a quienes tengan la calidad de Nacionales Colombianos, según el artículo 96° de la Constitución Política de Colombia, con alguna Limitación Física, Mental o Sensorial sin limitaciones de edad, religión o condición social.

ARTICULO 29°. Los deportistas participantes deben cumplir las normas de clasificación funcional y diagnóstico clínico, expedidas por el clasificador que indique cada Federación, acorde con las directrices que al respecto fije la Organización de los Juegos.

ARTICULO 30°. Podrán participar en los II Juegos Paralímpicos Nacionales todos los Departamentos, el Distrito Capital y la Federación Deportiva Militar de conformidad con las normas sobre el particular, siempre y cuando tengan constituido el organismo deportivo y esté vigente su reconocimiento deportivo y afiliación a la Federación Nacional para Limitados respectiva.

PARÁGRAFO 1: para efectos de lo previsto en el presente artículo, la Federación Deportiva Militar y el Distrito Capital se asimila a un Departamento en igualdad de condiciones, derechos y obligaciones.

PARÁGRAFO 2: La Representación de los Departamentos en los Juegos, a través de clubes o ligas estará supeditada al Decreto 641 de 2001 y/o los Estatutos que rijan cada Federación Nacional por Limitación.

ARTICULO 31°. Para poder representar a una Entidad Territorial, los deportistas deben tener registro en el organismo correspondiente al 1° de enero del año 2007.

ARTICULO 32°. Los II Juegos Paralímpicos Nacionales se realizarán en las categorías abiertas por limitación establecidas para cada deporte.

PARÁGRAFO. Se exceptuarán los casos que, por razones de índole técnica, sean considerados inconvenientes por las Federaciones Nacionales por limitación y la Dirección Técnica de los Juegos.

ARTICULO 33°. Para efectos de garantizar una mayor cobertura y representación de la mayoría de Entes Territoriales en estos II Juegos Paralímpicos Nacionales, la Organización podrá permitir la participación en los deportes individuales, de deportistas de los Antiguos Territorios Nacionales que no alcancen el proceso de organización estructural, en calidad de INVITADOS ESPECIALES, según la directriz que para tal efecto expida la Dirección General de los Juegos, informando de su participación con una antelación no inferior a seis (6) meses, previa concertación y acompañamiento con las Federaciones Deportivas por Limitación y el Comité Paralímpico Colombiano.

CAPITULO X DE LAS DIRECCIONES DE CAMPEONATO

ARTICULO 34°. Para cada deporte por limitación habrá una Dirección de Campeonato que estará integrada por un (1) representante de la Federación deportiva respectiva, un (1) coordinador técnico nombrado por el CPC y un (1) representante de las delegaciones participantes designado en la reunión previa informativa y su respectivo suplente por deporte y limitación.

PARÁGRAFO. La Dirección General de los Juegos solicitará oportunamente a las Federaciones Deportivas Nacionales la designación de sus representantes.

ARTICULO 35°. La Dirección de cada Campeonato deberá constituirse e iniciar sus actividades con reuniones periódicas y comunicación permanente con la Dirección Técnica de los Juegos, desde por lo menos 60 días antes de la inauguración de los Juegos.

ARTICULO 36°. Las decisiones Técnicas de las Direcciones del Campeonato como las disciplinarias podrán ser apeladas ante el Comité Rector de los Juegos.

PARÁGRAFO PRIMERO. La Dirección General de los Juegos pondrá en conocimiento del Comité Rector de los Juegos, los casos técnicos y jurídicos que considere necesarios por su gravedad o importancia.

PARÁGRAFO SEGUNDO. Según la naturaleza del caso, la Dirección de Campeonato podrá también dar traslado del mismo a la respectiva Comisión Disciplinaria de la respectiva Federación por Limitación.

ARTICULO 37°. El protocolo deportivo (inauguración y clausura de los campeonatos, premiaciones, control de zonas técnicas, información oficial de resultados, etc) será determinado por la Dirección General y la Dirección Técnica de los Juegos según el caso; la ejecución de estas directrices estará a cargo de la Dirección de Campeonato, según sus características.

CAPITULO XI DE LAS INSCRIPCIONES

ARTICULO 38°. El Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”, a través de la expedición de esta Carta Deportiva Fundamental, convoca oficialmente a las Ligas, Asociaciones o Clubes Deportivos de Personas con Limitación para que conjuntamente con los Entes Departamentales o Distritales de Deportes o quien haga sus veces, conformen las delegaciones y se inscriban ante la Organización de los Juegos.

PARAGRAFO: Las inscripciones o modificaciones a las mismas se harán a través de la Dirección General de los Juegos.

ARTICULO 39°. Para la participación en los II Juegos Paralímpicos Nacionales se establece el siguiente procedimiento:

- **INSCRIPCIONES DE LOS DEPARTAMENTOS, FEDERACIÓN DEPORTIVA MILITAR Y DISTRITO CAPITAL:** Se adelantarán por parte de los Entes Departamentales o Distritales de Deportes ante el Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” a mas tardar el 30 de junio 2006.
- **PRE INSCRIPCIÓN DE DEPORTES Y MODALIDADES:** la adelantarán los Entes Departamentales o Distritales de Deportes ante La Dirección Técnica Nacional hasta el 30 de junio 2007.
- **INSCRIPCIÓN DEFINITIVA DE DEPORTES:** las Ligas Deportivas o Clubes Deportivos de Personas con Limitación según el caso, se inscribirán ante el Director Ejecutivo del Ente Departamental o Distrital de Deportes de su territorio quien a su vez los inscribirá ante la Dirección Técnica Nacional, a mas tardar el 30 de noviembre de 2007. Las entidades Territoriales en donde no exista Ente Departamental, la inscripción podrá hacerse a través de quien haga sus veces.
- **INSCRIPCIÓN NOMINAL DE PRE SELECCIONADOS:** Se efectuará por parte de los Entes Departamentales o Distritales de Deportes, ante la Dirección Técnica Nacional el 30 de abril 2008 y debe obedecer al cupo máximo asignado a cada deporte en las Normas reglamentarias convenidas con cada Federación de Limitados.
- **INSCRIPCIÓN DEFINITIVA DE LOS DEPORTISTAS:** Se efectuará por parte de los Entes Departamentales o Distritales de Deportes ante la Dirección Técnica Nacional, a mas tardar el 1 de septiembre de 2008, Esta inscripción debe limitarse a los cupos establecidos en las Normas Reglamentarias para deportistas, personal técnico, delegados y a directrices que fije al respecto la organización.

PARÁGRAFO: Para que una entidad territorial pueda participar en los II Juegos Paralímpicos Nacionales debe cumplir con todas y cada una de las fases de inscripción establecidas en este artículo.

ARTICULO 40°. Las Ligas o Clubes participantes deberán tener el reconocimiento Deportivo vigente, a la fecha de **INSCRIPCION DEFINITIVA DE LOS DEPORTISTAS** según lo establecido en el artículo anterior con excepción en lo referido en el artículo 33 del presente acuerdo.

ARTÍCULO 41°: Santiago de Cali, en su calidad de sede de los Juegos tendrá representación en todos los deportes, siempre y cuando cumpla los requisitos **ARTÍCULO 42°.** Los Entes Departamentales o Distritales de Deportes y la Federación Deportiva Militar conjuntamente con las Ligas o Clubes de Personas con Limitación, desarrollarán los planes de preparación de los deportistas que los representarán en los II Juegos Paralímpicos Nacionales. Supervisarán y controlarán las edades, el registro en el club deportivo, las eventuales sanciones, categorías, marcas mínimas, participación en eventos pre juegos, clasificación funcional, procesos de inscripción individual y nacionalidad de los deportistas aspirantes a participar de estos Juegos Paralímpicos Nacionales.

ARTICULO 43°. El Director del Ente Departamental, Distrital de Deportes o el presidente de la Federación Deportiva Militar, respectivamente, será el responsable de la legalidad de la inscripción individual y/o de conjunto de los deportistas con Limitación de su jurisdicción.

CAPITULO XII DE LA FINANCIACIÓN

ARTICULO 44°. El Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” y los Entes Departamentales o Distritales de Deportes y la Federación Deportiva Militar, tomarán las medidas conducentes para que en sus respectivos presupuestos se hagan las apropiaciones que requieran la organización y desarrollo de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, con base en los cálculos de la inversión total que los mismos demanden.

ARTICULO 45°. Los costos financieros de la realización de los II Juegos paralímpicos Nacionales se asumirán por parte del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”, el Departamento del Valle del Cauca y el Municipio de Santiago de Cali, según compromisos presupuestales que se firmarán por las partes. En caso que se proyecte construir algún escenario, se sugiere garantizar por parte del Gobernador o el Alcalde la sostenibilidad futura del mismo.

ARTICULO 46°. Los derechos de contratación de los eventos, escenarios, como los de transmisión y difusión por los medios de comunicación, pertenecen al Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”. Los recursos que se generen por estos conceptos se invertirán en aspectos de organización y participación de los II Juegos Paralímpicos Nacionales

ARTICULO 47. El instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” cede los derechos de comercialización y los recursos obtenidos de la misma al Comité Paralímpico Colombiano para el desarrollo y proyección del Sistema del Deporte Paralímpico Nacional, previo acuerdo con la ciudad sede.

Parágrafo: En todo caso el Comité Paralímpico Colombiano asume todos los riesgos y responsabilidades derivadas de dicha comercialización.

CAPITULO XIII DE LA PREMIACIÓN

ARTICULO 48°. La premiación de los II Juegos Paralímpicos Nacionales se efectuará únicamente con medallas individualmente así:

- Al campeón individual o a quien integre un conjunto campeón: Medalla de Oro
- Al subcampeón individual o a quien integre un conjunto que obtenga tal lugar: Medalla de Plata
- Al tercer puesto individual o a quien integre un conjunto que obtenga tal lugar: Medalla de Bronce.

ARTICULO 49°. Para efectos del cómputo se llevará una clasificación por medallas y será El Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” quien exaltará al Campeón General de los Juegos.

CAPITULO XIV DE LOS SERVICIOS

ARTICULO 50°. La organización de los Juegos ofrecerá a los integrantes de las delegaciones debidamente inscritas y reconocidas como tales, a las autoridades de juzgamiento, delegados de las Federaciones Deportivas Nacionales por Limitación e Invitados especiales, los servicios de: transporte Interno y servicios médicos de Primeros Auxilios desde cuarenta y ocho horas antes de comenzar cada Campeonato; hasta máximo cuarenta y ocho horas después de finalizada su participación.

PARAGRAFO PRIMERO: Cada deportista participante de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, debe presentar afiliación al sistema de seguridad social en salud acompañado de la copia del recibo correspondiente al último pago realizado.

PARAGRAFO SEGUNDO: Cada deportista participante de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, debe presentar certificado de aptitud medica expedido por un médico calificado.

PARÁGRAFO TERCERO: La Organización de los juegos a través de la coordinación respectiva, suministrará la información necesaria con respecto al censo de hoteles, residencias, restaurantes y servicios varios con accesibilidad entre otros, con el fin de facilitar a las

delegaciones participantes la reservación y contratación de los mismos por lo menos 6 meses antes de los Juegos.

ARTICULO 51º. Los Implementos necesarios para el desarrollo de cada uno de los torneos y campeonatos de los II Juegos Paralímpicos Nacionales se entregarán para su uso durante los mismos a las Direcciones de Campeonato. Esta entrega se efectuará a través de un funcionario de la Organización mediante documento que firmará el Delegado de la Federación por Limitación correspondiente, quien hará la devolución de todos los artículos y elementos recibidos, exceptuando los que generen desgaste por el uso. Será de responsabilidad de la Federación de Limitados respectiva, los faltantes que se presenten.

ARTICULO 52º. Estarán a cargo de la organización de los Juegos, los siguientes aspectos:

1. Alojamiento, alimentación, honorarios y transporte (nacional y local) de los integrantes de las Direcciones de Campeonato de cada deporte que no residan en la ciudad, así como de las autoridades de Juzgamiento, clasificadores funcionales de carácter nacional y personal de la organización.
2. Transporte Interno de las delegaciones participantes.
3. Alimentación y refrigerios para el equipo humano de trabajo de la organización, grupos de apoyo (técnicos y administrativos), juzgamiento y auxiliares de carácter local.
4. Papelería Técnica, equipos de oficina, útiles de escritorio, implementos de competencia, sistema de cronometraje, medición y tableros informativos.
5. Instalaciones oficiales de competencia y entrenamiento con las especificaciones técnicas que indique y apruebe la Federación Nacional por Limitación respectiva y con los servicios de hidratación que sean necesarios en cada caso.
6. Sala de prensa y servicio de telecomunicaciones.
7. Sala de Clasificación Funcional.
8. Sistema de información para las delegaciones participantes y para los medios de comunicación.
9. Servicio médico de primeros auxilios para los integrantes de las delegaciones participantes.
10. Aplicar las medidas que garanticen la tranquilidad y seguridad necesarias para atletas, oficiales, directivos, representantes de los medios de comunicación y otro personal debidamente acreditado, durante la realización de los Juegos.
11. Garantizar las facilidades y servicios que resulten necesarios para el desempeño eficiente de los representantes de los medios de comunicación acreditados en los Juegos.
12. Los demás servicios que impliquen las normas técnicas, administrativas y protocolarias.

ARTICULO 53º. Las Delegaciones participantes tendrán a su cargo los siguientes aspectos:

1. Desplazamiento de ida y regreso a la sede de los Juegos.
2. Uniformes e implementos deportivos.
3. Alojamiento y alimentación de todos los integrantes de su delegación, en lugares y condiciones dignas que correspondan a la importancia de los Juegos.
4. Seguro médico y de accidentes que cubra a todos los integrantes de su delegación y a los Jueces designados por las Federaciones por Limitación y la Organización provenientes de sus sección político administrativa. Este seguro debe comprender la permanencia en la sede de los Juegos y el regreso a las ciudades de origen.
5. Garantizar que todos los integrantes de la delegación estén afiliados al Plan Obligatorio de Salud y posean el carné vigente de su EPS acompañado de la copia del recibo correspondiente al último pago realizado. 6. Atender las directrices que imparta la Organización, en procura de garantizar la integridad física de los participantes en los Juegos.

CAPITULO XV DE LAS ACREDITACIONES

ARTICULO 54º. La Dirección de los Juegos a través de la coordinación respectiva, establecerá el sistema y tipo de las acreditaciones, así como los niveles de acceso que tendrán cada una de ellas.

ARTICULO 55º. La Dirección de los Juegos a través de la coordinación respectiva acreditará a todas las personas vinculadas a los mismos, ya sea en calidad de deportista, clasificador, directivo, funcionario, personal técnico, autoridades de juzgamiento, medios de comunicación,

invitados especiales y personal auxiliar entre otros, quienes deberán observar las directrices que se fijen al respecto de la utilización de la misma.

CAPITULO XVI DE LA CONFORMACIÓN DE LAS DELEGACIONES

ARTICULO 56°. Las Delegaciones participantes en los II Juegos Paralímpicos Nacionales, estarán compuestas por personas en los siguientes niveles:

- Personal Directivo de las Delegaciones.
- Personal Administrativo
- Personal Médico y Científico
- Personal Técnico
- Deportistas
- Personal Auxiliar

ARTICULO 57°. En las normas reglamentarias de cada Deporte por Limitación se establecerá el número máximo de integrantes a nivel de deportistas y personal técnico, cupos que deberán ser respetados por cada delegación en las inscripciones correspondientes.

CAPITULO XVII DE LAS AUTORIDADES DE JUZGAMIENTO

ARTICULO 58°. Se entiende por Autoridades de Juzgamiento: los Jueces, Comisarios, Árbitros, Anotadores y Auxiliares encargados de velar por el normal desarrollo de las distintas competencias y cumplimiento de las reglas de cada deporte.

ARTICULO 59°. Cada Federación Deportiva Nacional por Limitación mediante resolución, designará a las autoridades de Juzgamiento de su deporte, de conformidad con los cupos previamente establecidos conjuntamente con la Dirección General y Dirección Técnica de los Juegos en las Normas reglamentarias.

ARTICULO 60°. Las Direcciones de Campeonato se deberán abstener de emplear autoridades de Juzgamiento no designadas debidamente por las respectivas Federaciones Deportivas Nacionales por Limitación.

CAPITULO XVIII DE LOS RECLAMOS Y SANCIONES

ARTICULO 61°. Las eventuales reclamaciones que se presenten durante el desarrollo de los II Juegos Paralímpicos Nacionales deben observar los siguientes criterios:

- DE CARÁCTER TÉCNICO: Se debe presentar por parte del delegado del respectivo deporte, ante la Dirección de Campeonato, en los términos fijados específicamente en el reglamento de cada deporte.
- DE CARÁCTER ADMINISTRATIVO: Las tramitará el Presidente de la Delegación respectiva por escrito ante la Dirección General de los Juegos.

ARTICULO 62°. Las infracciones de carácter técnico serán resueltas por la Dirección de Campeonato de acuerdo con las normas que para el efecto determinará la Federación de cada Limitación.

CAPITULO XIX DE LA CLASIFICACIÓN FUNCIONAL Y MÉDICA

ARTICULO 63°. La Coordinación del proceso de clasificación médica y valoración funcional de los deportistas que participen en los Juegos estará en cabeza del Instituto Colombiano del Deporte "COLDEPORTES" en coordinación con la Comisión Médica del Comité Paralímpico Colombiano.

ARTICULO 64°. El Comité Paralímpico Colombiano y las Federaciones Nacionales por Limitación, deberán aplicar las medidas necesarias para que todos sus deportistas en el proceso de clasificación a los juegos y plan escalonado de inscripciones, estén debidamente clasificados funcional y médicamente.

PARÁGRAFO: Para todos los casos, la clasificación funcional y médica se regirá por los reglamentos internacionales de las respectivas Federaciones.

CAPITULO XX DEL CONTROL AL DOPAJE

ARTICULO 65°. El Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”, acoge para los II Juegos Paralímpicos Nacionales los listados de las sustancias y métodos prohibidos de cada Federación Deportiva Internacional por Limitación, así como los que tiene en vigencia el Comité Paralímpico Internacional y el CISS.

ARTICULO 66°. Las Federaciones Deportivas por Limitación son responsables de hacer conocer estos listados a todos sus afiliados y a la Organización de los Juegos, que la hará conocer a los Entes Departamentales y Distritales.

ARTICULO 67°. La Dirección General de los Juegos y las Federaciones Deportivas por Limitación establecerán un (1) mes antes, el número de exámenes que serán tomados a los participantes, así como el sistema de selección de los deportistas que se someterán al control. También se autoriza para efectuar control al Dopaje en eventos Pre-juegos y cuando la Dirección General de los Juegos así lo considere.

ARTICULO 68°. Durante la reunión preparatoria de cada deporte por Limitación, se anunciarán los procedimientos y sitios en los cuales se tomarán las respectivas muestras.

ARTICULO 69°. La inscripción a los Juegos significa la aceptación a los diferentes procedimientos y a los resultados de los análisis, los cuales se llevarán a cabo en el laboratorio del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES”. Los deportistas y delegaciones tienen el derecho de solicitar al análisis de las contra muestras en los casos de resultados positivos.

ARTICULO 70°. Los resultados definitivos, de carácter positivo en los exámenes de control al dopaje, significarán la pérdida de las medallas y/o posiciones logradas en los Juegos, la cual será asumida por el siguiente en la clasificación; sin perjuicio de las demás sanciones a que se hagan acreedores los responsables de acuerdo con el Código Disciplinario de la respectiva Federación por Limitación.

CAPITULO XXI DE LOS ESCENARIOS

ARTICULO 71°. Los escenarios para cada uno de los deportes del programa de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, serán acondicionados con las especificaciones técnicas y reglamentarias que señalen los reglamentos vigentes de las Federaciones Deportivas Internacionales por Limitación para las respectivas disciplinas.

ARTICULO 72°. Será política de la Organización de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, el fortalecimiento y adecuación de las Unidades Deportivas de la sede. En este sentido se dará preferencia a adecuar accesiblemente escenarios que estén ubicados dentro de estas unidades.

CAPITULO XXII ASPECTOS VARIOS

ARTICULO 73°. Se faculta al Director del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” para efectuar los cambios que sean necesarios en cuanto a fechas, deportes y escenarios por razones de índole técnica deportiva, constructiva o de fuerza mayor, según el informe que al respecto le presente la Dirección General de los Juegos.

ARTICULO 74°. Los Campeonatos que se realicen en el marco de los II Juegos Paralímpicos Nacionales, corresponderán a los Campeonatos Nacionales oficiales de cada Federación Deportiva por Limitación en la categoría mayores del año 2008. La realización de un campeonato Nacional por parte de una Federación representará su exclusión de los Juegos.

ARTICULO 75°. El Director del Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” definirá, después de concluidos los II Juegos Paralímpicos Nacionales, lo referente a la titularidad o uso de la implementación técnico deportiva, muebles y enseres, equipos e implementos adquiridos por el Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” para la realización de los Juegos.

ARTICULO 76°. Cada Ente Departamental o Distrital de Deportes o quien haga sus veces, deberá reglamentar la integración y disciplina de su delegación y responderá por la conducta de los participantes que los representen en los Juegos.

ARTICULO 77°. La Dirección General una vez finalizados los Juegos, garantizará que en un plazo máximo de seis (6) meses posteriores a la terminación de los Juegos, deberá elaborar y entregar al Instituto Colombiano del Deporte “COLDEPORTES” una Memoria General de los II

Juegos Paralímpicos Nacionales para su aprobación final; esta será editada y enviada al Comité Paralímpico Colombiano, los Departamentos Participantes, Federaciones Nacionales por Limitación y demás autoridades deportivas a quien corresponda.

ARTICULO 78°. Se realizarán reuniones informativas de delegados previas a la iniciación de cada uno de los Campeonatos del Programa. El cumplimiento de los programas de competencia y la designación de autoridades de juzgamiento, son responsabilidad exclusiva de las Direcciones de Campeonato.

ARTICULO 79°. La Dirección General de los Juegos en coordinación con el Comité Paralímpico Colombiano, adelantará a través de la coordinación respectiva, un Plan de Capacitación y/o actualización en el Deporte Paralímpico dirigido a los diferentes Entes Deportivos Territoriales afiliados a las respectivas Federaciones Nacionales por Limitación con reconocimiento, que contendrá elementos referentes a: reglamento, juzgamiento, entrenamiento, organización y legislación, clasificación funcional y médica por deporte y limitación, control al dopaje, entre otros.

ARTICULO 80°. El presente acuerdo rige a partir de la fecha de su expedición y deroga las disposiciones de igual o inferior categoría que le sean contrarias.

Publíquese, comuníquese y cúmplase

María Consuelo Araujo
Presidente

Carmen Mira Betancur
Secretario

ANNEXE N° 7.*Charte Fondamentale des III jeux paranationaux. Cúcuta 2012.*

INSTITUTO COLOMBIANO DEL DEPORTE – COLDEPORTES.

PARA: ENTES DEPORTIVOS DEPARTAMENTALES Y MUNICIPALES FEDERACIONES DEPORTIVAS NACIONALES PARALIMPICAS LIGAS DEPARTAMENTALES PARALIMPICAS.

DE: DIRECCION GENERAL COLDEPORTES NACIONAL.

ASUNTO: III JUEGOS PARALIMPICOS NACIONALES - TRANSFERENCIAS DE DEPORTISTAS PARA PARTICIPACION EN EVENTOS PRE JUEGOS Y EN LOS JUEGOS NACIONALES.

CIRCULAR INFORMATIVA 004 DE 2011

FECHA: JUNIO 7 DE 2011

Mediante Acuerdo No. 0003 de 2010 se estableció la Carta Fundamental de los III Juegos Paralímpicos Nacionales "Carlos Lleras Restrepo" 2012.

En el Capítulo XIV del mencionado acuerdo se dispuso los requisitos que los deportistas con discapacidad requieren para participar en los III Juegos Paralímpicos Nacionales, especialmente en el Artículo 34 del mismo dispone lo siguiente:

"ARTICULO 34. Para poder representar a un Departamento, al Distrito Capital o la Federación deportiva Militar, los deportistas deberán:

- Estar registrados como deportista de figura 0 club (según decreto 641 de 2011) en el organismo correspondiente al 31 de diciembre de 2010 y solo se podrá transferir deportistas hasta esta fecha.
- Para participar en los III Juegos Paralímpicos Nacionales 2012 "Carlos Lleras Restrepo" se debe obtener cupo en los eventos pre juegos clasificatorios organizados por la Federación Nacional por Limitación".

Con base en la anterior disposición se hace necesario precisar algunos conceptos sobre registro de los deportistas, las transferencias y las inhabilidades que pueden incurrir los deportistas para participar en los III Juegos Paralímpicos Nacionales y eventos pre juego de la siguiente manera:

1. El registro de los Deportistas es de los Clubes, quienes a su vez se afilian a las Ligas; en consecuencia las cartas de libertad deben ser emitidas por los Clubes Deportivos y se requiere de vista buena de la liga cuando se va a hacer cambio de sección político-administrativa.
2. Los Deportistas pueden trasladarse en cualquier momento entre Clubes de una misma Liga sin que este cambio afecte para nada su participación en los Eventos Pre-juegos o en los III Juegos Paralímpicos Nacionales.
3. La fecha fijada como base para el registro deportivo de deportistas para participar en los III Juegos Paralímpicos Nacionales 2012 es el 31 de diciembre de 2010, es decir, que al día siguiente de la citada fecha el deportista que cambie de Liga queda inhabilitado para participar en los mencionados Juegos.
4. Todo deportista que haya obtenido su carta de libertad posterior al 31 de diciembre de 2010 en el caso de los III Juegos Paralímpicos Nacionales esta inhabilitado para participar en los Juegos, es decir, no podrá hacerlo ni por la Liga anterior ni por la nueva.

5. La inhabilidad del numeral anterior es aplicable a la inscripción y participación de los deportistas en los III Juegos Paralímpicos Nacionales y en los eventos pre-juegos que sean convocados exclusivamente para tal fin.
Lo anterior básicamente por que los eventos pre juegos pueden ser utilizados por la Federaciones Paralímpicas simultáneamente para establecer escalafones o clasificaciones a otro tipo de eventos nacionales a internacionales, caso en el cual los Deportistas inhabilitados para Juegos pueden participar para buscar su clasificación a eventos Internacionales a Federativos diferentes a los III Juegos Paralímpicos Nacionales.
6. Las Federaciones deportivas y la Secretaria Técnica de los Juegos vigilaran que la participación y resultados de los deportistas inhabilitados en Eventos Pre-Juegos no sea tenida en cuenta en la clasificación prevista para los juegos en deporte individuales.
7. Para los deportes de conjunto. los deportistas inhabilitados no podrán hacer parte de selecciones departamentales en torneos pre juegos.
8. La primera instancia para resolver 5iluciones de transferencias entre Deportistas es la respectiva Federación Paralímpica Nacional quien deberá reportar los Deportistas inhabilitados a la Secretaria Técnica de los Juegos Paralímpicos con copia a las Ligas e Institutos Departamentales involucrados.
9. El sistema de inscripción de Coldeportes para los juegos no permitirá el ingreso de datos de deportistas inhabilitados a ninguna de las fases del plan escalonado de inscripciones.
10. De acuerdo a las funciones de la Dirección Técnica de los Juegos Paralímpicos Nacionales, todas las consultas referentes al lema de registro, transferencias, eventos pre juegos e inscripciones, serán resueltas por esta instancia.

Cordialmente,

JOHN JAIRO MORALES ALZATE

Director Coldeportes.(E)

Elaboró: Rubén Darío Delgado.

Aprobó: María Claudia Muñoz.

ANNEXE N° 8.

La première enquête. Version en espagnol.

PREMIÈRE ENQUÊTE.**UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.**

THÈSE:

« *DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES HANDICAPÉS EN COLOMBIE :
DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES* ».

ENQUÊTE No.

ACTEUR:

SPORT:

HANDICAP:

1. ENQUÊTEUR: hace cuánto tiempo practicas el deporte de la natación?
2. ENQUÊTEUR: cómo llegaste a la práctica de este deporte?
3. ENQUÊTEUR: Tú nos puedes hacer una descripción de las características de la natación para las personas con discapacidad visual?
4. ENQUÊTEUR: cuál es el estilo que tú practicas en natación?
5. ENQUÊTEUR: qué distancia?
6. ENQUÊTEUR: es que Tú haces parte de una liga o de una federación?
7. ENQUÊTEUR: hace cuánto tiempo haces parte de la liga o de la federación o de la selección Colombia?
8. ENQUÊTEUR: es que Tú tienes ayudas financieras por parte de Tú liga o de Tú federación para el desarrollo normal de Tú práctica deportiva?
9. ENQUÊTEUR: tienes alguna ayuda por parte del gobierno o de alguna entidad del estado?
10. ENQUÊTEUR: tienes sesiones de entrenamiento para mejorar el rendimiento deportivo?
AUTEUR: si claro
11. ENQUÊTEUR: cuántas sesiones por semana?
12. ENQUÊTEUR: cómo está conformado el equipo de trabajo al interior de Tú disciplina deportiva?
13. ENQUÊTEUR: es que Tú entrenador de natación es profesional de la Educación física y/o del deporte?
14. ENQUÊTEUR: cómo se llama?
15. ENQUÊTEUR: Tú eres un deportistas asalariado por parte de la liga o de la federación?

16. ENQUÊTEUR: según Tú experiencia y condición de deportista, cuáles cree usted que son las ventajas que usted encuentra para su práctica deportiva?
17. ENQUÊTEUR: Qué otras ventajas cree usted que hay a disposición además de la piscina?
18. ENQUÊTEUR: recursos de qué tipo?
19. ENQUÊTEUR: por qué cree usted que Bogotá es la liga más fuerte que hay a nivel de natación o de deporte paralímpico durante los juegos nacionales?
20. ENQUÊTEUR: cuáles son las ventajas que tiene Bogotá, las cuales marcan la diferencia con relación a las otras ligas a nivel nacional?
21. ENQUÊTEUR: y a nivel administrativo, cuáles cree usted que son las ventajas que tiene Bogotá, con relación a las otras ligas del país?
22. ENQUÊTEUR: cuáles crees usted que son las condiciones que a Bogotá le faltan para que el desarrollo de las personas en situación de discapacidad sea mejor?
23. ENQUÊTEUR: qué le faltaría a la natación para que sea de mejor rendimiento?
24. ENQUÊTEUR: desde Tú rol de deportista cuáles cree usted que son las ventajas administrativas más importantes que son puestas en escena para el desarrollo del deporte en Bogotá?
25. ENQUÊTEUR: de qué forma ha puesto su granito de arena?
26. ENQUÊTEUR: has representado a Bogotá en los juegos paralímpicos nacionales?
27. ENQUÊTEUR: en cuáles?
28. ENQUÊTEUR: Cuáles han sido las garantías que la liga o la federación han tenido con usted para asegurar su participación en dichas justas nacionales?
29. ENQUÊTEUR: usted ha representado a Colombia en campeonatos internacionales?
30. ENQUÊTEUR: Tú conoces la estructura administrativa del Comité Paralímpico Colombiano?
31. ENQUÊTEUR: es que la administración deportiva de Bogotá el IDRDR da las garantías necesarias para la práctica de este deporte y por consiguiente para mejorar Tú rendimiento deportivo?
32. ENQUÊTEUR: Tú tienes algún presupuesto personal o familiar o social para el desarrollo de tus entrenamientos de forma adecuada?
33. ENQUÊTEUR: Cuáles cree usted que son las limitantes más significativas para el desarrollo adecuado del deporte para personas en situación de discapacidad? O en Tú caso de la natación para personas en situación de discapacidad visual?
34. ENQUÊTEUR: cuáles cree usted que son las causas por las cuales no se pueden dar esos incentivos o esa publicidad?

35. ENQUÊTEUR: cuáles cree usted que han sido las mayores limitantes o las más significativas que se presentaron para los deportistas bogotanos durante los segundos juegos paralímpicos nacionales del año 2008 en Cali?
36. ENQUÊTEUR: de quién?
37. ENQUÊTEUR: usted cree que el IDRDR pone a disposición de sus deportistas todas las garantías a favor para mejorar su rendimiento deportivo?
38. ENQUÊTEUR: por qué?
39. ENQUÊTEUR: cree usted que en Colombia existe el deporte de alto rendimiento a nivel paralímpico?
40. ENQUÊTEUR: cuáles cree usted que son las características a favor para denominarlo deporte de alto rendimiento?
41. ENQUÊTEUR: cuáles cree usted que son las limitantes que no permiten el desarrollo del deporte paralímpico de alto rendimiento en Colombia?
42. ENQUÊTEUR: cuando usted está en competición, usted tiene algún salario o viático que te sirvan para subsistir durante esos días de campeonato?
43. ENQUÊTEUR: es que los escenarios donde usted hace su práctica deportiva o sus entrenamientos están en condiciones adecuadas y adaptadas para el normal desarrollo de su práctica deportiva?
44. ENQUÊTEUR: por qué?
la línea del suelo ni mucho menos, entonces hay necesidad de cierta guía y nuestros escenarios deportivos indudablemente la tienen. Si hablamos a nivel higiénico el agua de la piscina es muy limpia dentro de las posibilidades normales.
45. ENQUÊTEUR: a nivel de los elementos para la práctica de Tú deporte, estos elementos son apropiados y adecuados para la práctica de la natación?
46. ENQUÊTEUR: qué tipo de elementos utilizas?
47. ENQUÊTEUR: qué otros elementos utiliza el profesor o el entrenador para mejorar el rendimiento deportivo durante la sesión de entrenamiento?
48. ENQUÊTEUR: cuál cree usted que sería el desarrollo adecuado del deporte para personas en situación de discapacidad en Colombia?

ANNEXE N° 9.

La deuxième enquête. Version en espagnol.

TESIS DOCTORAL: “Desarrollo del deporte para personas con discapacidad en Colombia: dinámicas y resistencias”.

GUION DE ENTREVISTA.

Reciba un cordial saludo. De antemano le agradecemos por utilizar su tiempo en el desarrollo de esta entrevista, que tiene como finalidad conocer su punto de vista y su experiencia como deportista en un tema de importancia como lo es “...el desarrollo del deporte para personas en situación de discapacidad en Colombia”. Sus respuestas deben ser descritas en cada uno de los cuadros ubicados justo debajo de la pregunta, esto es con el objetivo de que sus respuestas sean las más precisas posibles.

AUTOR:

1. Hace cuánto tiempo que usted practica deporte?

2. Cómo fue que usted llegó a practicar deporte?

3. Cuáles son las características de su deporte?

4. Es que usted hace parte de una liga o de una federación deportiva?

5. De eso hace cuánto tiempo?

6. Es que usted tiene ayudas financieras de su liga o federación para el desarrollo normal de su práctica deportiva?

7. Tiene usted alguna ayuda por parte del gobierno?

8. Tiene usted sesiones de entrenamiento para mejorar su rendimiento deportivo?

9. Cuántas sesiones por semana?

10. Cómo están conformados los equipos de trabajo al interior de su disciplina deportiva?

11. Tiene usted un entrenador?

12. Si es positiva la respuesta, su entrenador es profesional del deporte o de la Educación Física?

13. Usted es un deportista con salario por parte de la liga o de la federación de su disciplina?

14. Según su experiencia y condición de deportista, cuáles cree usted que son las dinámicas o ventajas más favorables que usted encuentra para el desarrollo del deporte para personas en situación de discapacidad en Bogotá?

15. Cuáles cree usted que son las ventajas que le ofrece su liga para mejorar el rendimiento deportivo con relación a las otras ligas?

16. Por qué cree usted que Bogotá es la liga mas fuerte a nivel del deporte paralímpico durante los juegos nacionales?

17. Cuáles son las dinámicas o ventajas que tiene Bogotá, que marcan la diferencia con relación a las otras ligas a nivel nacional?

18. Y a nivel nacional?

19. Desde su rol de deportista cuáles son las dinámicas o ventajas administrativas mas importantes puestas en escena que ayudan al desarrollo del deporte al interior de su liga?

20. Usted ha representado a su liga en los juegos paralímpicos nacionales?

21. Si, si, cuáles han sido las garantías que su liga ha tenido para asegurar su participación en el campeonato?

22. Y ha representado a Colombia en participaciones deportivas internacionales?

23. Conoce usted la estructura administrativa del Comité Paralímpico Colombiano CPC?

24. La administración de su liga le ofrece a usted las garantías necesarias para su práctica deportiva y por consiguiente para mejorar su rendimiento deportivo?

25. de qué forma?

26. Tiene usted algún presupuesto para el desarrollo de sus entrenamientos de forma adecuada?

27. Ahora bien, desde su función como deportista cuáles cree usted que son las resistencias o limitantes para el desarrollo adecuado del deporte para personas en situación de discapacidad en Colombia?

28. Cuáles cree usted que son sus causas?

29. Cuáles cree usted que han sido las limitantes más significativas que se presentaron para los deportistas de su liga durante los segundos juegos nacionales paralímpicos del año 2008 en Cali?

30. Desde su punto de vista, cree usted que su liga pone a disposición de sus deportistas todas las garantías a favor para mejorar su rendimiento deportivo?

31. Cree usted que en Colombia existe el deporte paralímpico de alto rendimiento?

32. Si, si, cuáles cree usted que son las características a favor para denominarlo deporte de alto rendimiento?

33. Si no, cuáles son las resistencias o limitantes que no permiten el desarrollo del alto rendimiento en el deporte paralímpico colombiano?

34. Cuando usted está en competición, es que usted tiene un salario o viáticos personales durante el campeonato?

35. Los escenarios deportivos donde usted desarrolla sus sesiones de entrenamiento están en condiciones adecuadas y adaptadas para la práctica de su disciplina deportiva?

36. Tiene usted los elementos adecuados y apropiados para la práctica de su disciplina deportiva?

37.Cuál cree usted que sería el desarrollo adecuado del deporte para personas en situación de discapacidad den Colombia?

ANNEXE N° 11.*Entretien pour les sportifs. Version française. Grille remplie.***UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.****ÉCOLE DOCTORAL SHS DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE
OCCIDENTALE.****SUJET DE RECHERCHE:****DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
EN COLOMBIE: DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES.****GUIDE D'ENTRETIEN.**

CODE: MABE04BOG	DATE D'ENTRETIEN: 21-02-2011	LIGUE SPORTIVE: BOGOTA
---------------------------	--	----------------------------------

<i>Chercheur:</i> SANCHEZ Alveiro	<i>CATÉGORIE:</i> LE SPORTIF.	
QUESTION	RÉPONSE	REMARQUES
Il y a combien du temps que vous faites du sport?	QUATRE ANS ET DEMI	HANDICAPÉE PHYSIQUE. TENNIS WOMAN FAUTEAUI L ROULANT. ÉTUDIANTE DE LYCÉE.
Comment est-ce que vous êtes arrivé à la pratique du sport?	J'AI COMMENCÉ LA PRATIQUE SPORTIVE AVEC LE TENNIS CONVENTIONNEL CAR J'AI UNE PROTHÈSE QUI ME PERMET DE BIEN MARCHER. J'AI ÉTÉ INVITÉE FAIRE PARTIE D'UNE DÉMONSTRATION DE TENNIS SUR FAUTEAUIL ROULANT AVEC LE MEILLEUR ENTRAINEUR DE CETTE DISCIPLINE DU MONDE. C'EST LUI QUI M'A MOTIVÉ À PRATQUER CE SPORT POUR AVOIR DES BONS RÉSULTATS.	
Est-ce que vous avez des aides de financement de votre ligue ou de la fédération pour le déroulement de votre discipline sportive? Quelles sont- t-elles?	JÉ N'AI PAS AUCUNE AIDE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT, SEULEMENT QUE MA FAMILLE.	
Est-ce que vous avez représenté au pays dans compétitions internationales ? quelles ?	OUI, IL Y A DEUX ANS J'AI RÉPRÉSENTÉ MON PYS DANS UN CHAMPIONNAT DANS LE SALVADOR, L'ANNÉE 2010 ON A RÉPRÉSENTÉ À COLOMBIE DANS LA COUPE DU	

	MONDE POUR EQUIPES Á TURQUIE, CETTE ANNÉE EN JANVIER J'AY GAGNÉ LE MASTER JUNIOR EN FRANCES ET EN AVRIL DE CETTE ANNÉ J'IRAI EN RÉPRÉSENTATION DE COLOMBIE EN SUDAFRIQUE.	
Est-ce que vous êtes salarié ou vous avez un budget pendant les compétitions ? quelles ?	No.	

Catégorie : les dynamiques du processus.

QUESTION	RÉPONSE	REMARQUE
À votre avis, quelles sont les dynamiques les plus importantes qui sont mises en place pour le développement du sport pour les gens handicapés á Bogotá ou á Cundinamarca ou aux FFMM?	LES TERRAINS D'ENTRAINEMENT ET DE COMPÉTITION SONT EN BON ÉTAT ET LES PROFESSEURS ONT UNE CONNAISSANCE DU SPORT HANDICAPÉ.	
À votre avis, quelles sont les avantages qui met en place les FFMM ou Bogotá ou Cundinamarca pour améliorer la performance sportive de ses sportifs qui marquent la différence avec des autres ligues?	JE RIEN DIS PAR RAPPORT A CA, CAR JE N'AI PAS AUCUNE IADE DES LIGUES OU DES FÉDÉRATIONS.	
Pour quoi vous croyez que Bogotá c'est la ligue la plus forte au niveau du sport paralympique en Colombie?	JE RIEN DIS PAR RAPPORT Á ÇA, CAR JE N'AI PAS AUCUNE IADE DU IDRD.	
Quelles sont les dynamiques les plus importantes qui a Bogotá qui marquent la différence par rapport aux autres ligues?	JE RIEN DIS PAR RAPPORT Á ÇA, CAR JE N'AI PAS AUCUNE IADE DU IDRD.	
Dès votre roll de sportif, quelles sont les dynamiques au niveau de l'administration local les plus importantes qui sont mises en place pour aider á l'amélioration de la performance du sport paralympique?	LES TERRAINS D'ENTRAINEMENT SONT DE BONNE QUALITÉ.	

Catégorie : les résistances du processus.

QUESTION	RÉPONSE	REMARQUE
À votre avis, quelles sont les résistances les plus importantes qui ne	JE N'AI PAS AUCUNE AIDE ÉCONOMIQUE, CAR SI J'AI DES IADES JE PEUX	

permettent pas améliorer le développement du sport paralympique aux FFMM ou à Bogotá ou à Cundinamarca?	AVOIR PLUS DES COMPÉTITIONS ET MA PERFORMANCE VA MONTER MEME MON RANKIN MONDIEL.	
À votre avis quelles sont les causes?	LES INSTITUTIONS SPORTIVES DU PAYS NE DONNENT PAS DES AIDES AUX SPORTIFS OU IL Y A DE PRÉFÉRENCES, POUR EXMEPLE JE SUIS CLASSÉE DEUXIÈME AU NIVEAU NATIONAL ET JE N'A PAS AUCUNE AIDE, MAIS LA FILLE CLASSÉE TROISIÈME A DES IADES DE LA LIGUE ET DU GOUVERNEMENT.	
Quelles sont les résistances, les plus importantes qui sont arrivés pendant les jeux paralympiques nationaux à Cali 2008?	JE NE SAIS PAS, CAR JE N'AI PAS RÉPRÉSENTÉ À BOGOTÁ POUR AVOIR MOINS DE 14 ANS.	
À votre avis, croyez-vous que les FFMM ou Bogotá ou Cundinamarca mettent en place les meilleurs conditionnes pour que ses sportifs améliorent sa performance sportive?	JE NE SIAS PAS.	
À votre avis, quelle est l'idéal développement du sport pour les gens en situation de handicap à Bogotá ou aux FFMM ou à Cundinamarca?	QUE L'ADMINSTRATION SOIT UN PEU PLUS PRATIQUE DANS LES MOMENTS DE METTRE EN PLACE DES PROJETS SPORTIFS. DE LA MEME MANIÈRE, QUE LES PROJETS SPORTIFS SOIENT OUVERTS POUR TOUS LES SPORTIFS.	

ANNEXE N° 12.

Le tableau récapitulatif des codes des entretiens.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE.**ÉCOLE DOCTORAL SHS DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE
OCCIDENTALE.****SUJET DE RECHERCHE:****DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP EN COLOMBIE: DYNAMIQUES ET RÉSISTANCES.**

CODIFICATION DE L'ENQUÊTE : sportifs.

ACTEUR No.	CODE.	PROFESSION.
1	JH01ROBOLI	Étudiant d'université
2	ED02WACULI	Étudiant d'université
3	JU03LOFMLI	Surveillant
4	MA04BEBOLI	Lycéenne
5	MI05VIBOLI	Étudiant d'université
6	LE06MABOLI	Commerçant
7	NE07SACULI	Basketteur professionnel.
8	JO08SOBOLI	Étudiant d'université
9	CA09MABOLI	Lycéenne
10	NE10PIBOLI	Retraité
11	MI11AMBOLI	Informaticienne
12	SA12SABOLI	Lycéenne
13	JA13ROBOLI	Lycéen
14	BR14PABOLI	Lycéen
15	FR15JABOLI	Administrateur touristique
16	JA16MOBOLI	Informaticien
17	CO17CAFMLI	Chef d'entreprise

CODIFICATION DE L'ENQUÊTE :

Dirigeants du sport paralympique colombien.

DIRIGEANT	CODE	PROFESSION
1	LE01RUMINES	Fonctionner.
2	JP02DEFHP	Dirigeant.
3	SR03RUINPR	Fonctionner.
4	GA04PEPARCO	Fonctionner.
5	JOVE05DEGU	Fonctionner
6	HE06PEPROF	Professeur.
7	EN07DEVA	Fonctionner.
8	JA08DEMA	Fonctionner.
9	MA09DECH	Fonctionner.
10	EN10DEAN	Fonctionner.
11	GU11GOCOM	Dirigeant.
12	DI12DECU	Dirigeant.
13	HE13KNBO	Dirigeant.
14	CA14DIPARCO	Dirigeant.